
BIBLIOTHEEK KITLV
0022 1075

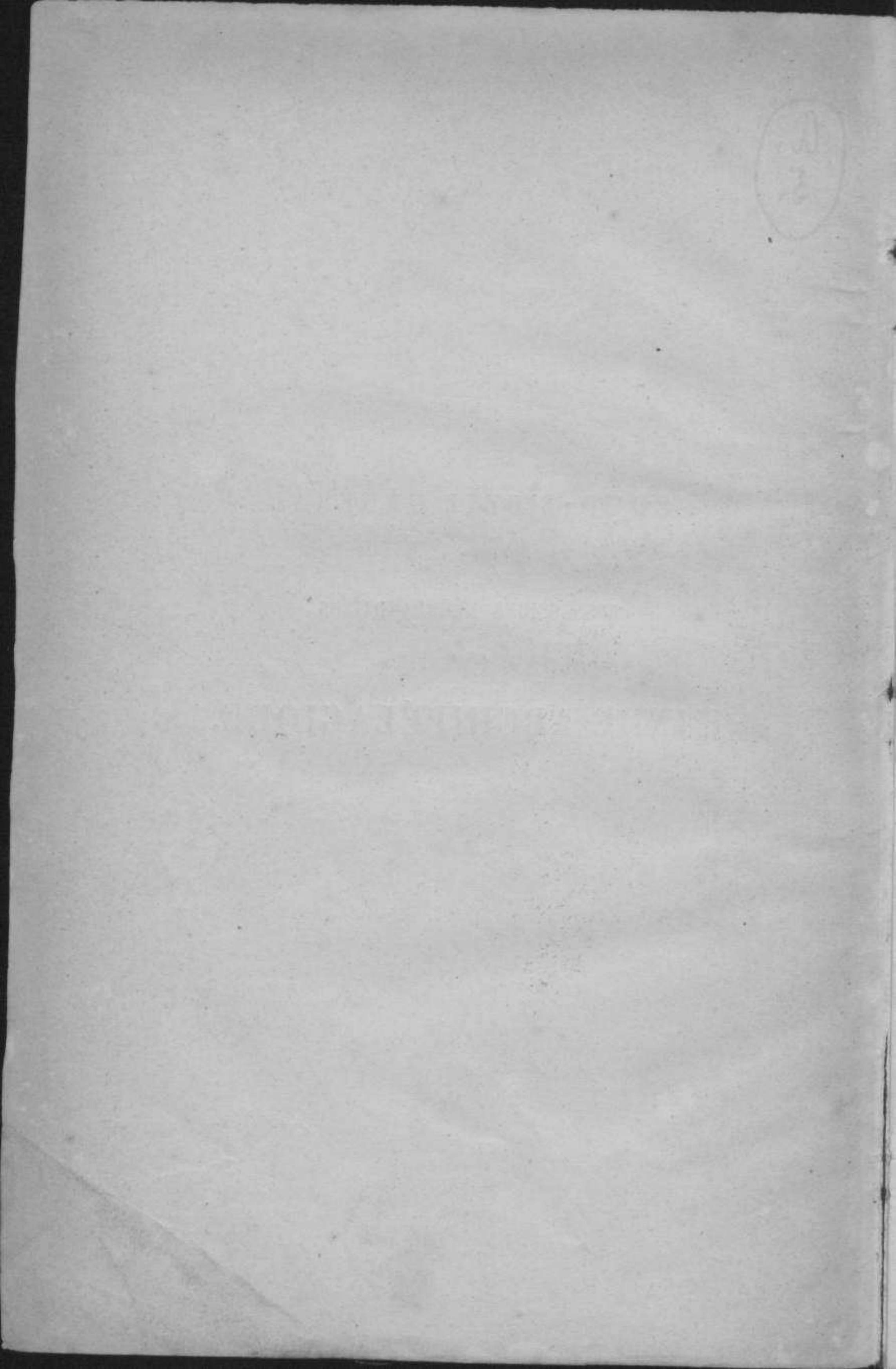
COUP-D'OEIL GÉNÉRAL

SUR LES

POSSESSIONS NÉERLANDAISES

DANS

L'INDE ARCHIPÉLAGIQUE.





COUP-D'OEIL GÉNÉRAL

SUR LES

POSSESSIONS NEERLANDAISES

DANS

L'INDE ARCHIPÉLAGIQUE.

PAR

C. J. TEMMINCK.

CHEVALIER DE L'ORDRE DU LION NÉERLANDAIS; DIRECTEUR DU MUSÉE ROYAL D'HISTOIRE NATURELLE; MEMBRE DE L'INSTITUT DES PAYS-BAS, AINSI QUE DE PLUSIEURS ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

TOME PREMIER.

LEIDE,

A. ARNZ & COMP.

1846.



A L'IMPRIMERIE DE H. R. DE BREUK.

À SON EXCELLENCE

M^R. J. C. BAUD,

MINISTRE DES COLONIES ETC. ETC.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La libéralité avec laquelle Votre Excellence m'a permis de puiser dans les documents officiels de son Département, lui acquiert des droits à ma reconnaissance. La bienveillance particulière dont je me vois l'objet de sa part, ainsi que la protection éclairée qu'elle ne cesse d'accorder aux sciences dans toutes les occasions

qui lui en sont offertes, me font un devoir de lui dédier ce *Coup-d'oeil sur les possessions Néerlandaises dans l'Inde Archipélagique.* Daignez, Monsieur le Ministre, recevoir favorablement ce témoignage de mon respectueux dévouement.

Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur le Ministre,

de Votre Excellence

le très-humble et très-obéissant Serviteur,

C. J. TEMMINCK.

TABLE DES MATIÈRES

DU

TOME PREMIER.

AVANT-PROPOS.

Georges Cuvier, mon maître et depuis lors mon ami, a dit dans la préface du *Règne-Animal*: »*la méthode, une fois qu'on* »*la possède bien, s'applique avec un avan-* »*tage infini aux études les plus étrangères* »*à l'histoire naturelle. Toute discussion qui* »*suppose un classement de faits, toute re-* »*cherche qui exige une distribution de ma-* »*tières, se fait d'après les mêmes lois.*"

J'ai pu me convaincre de l'exactitude de cette pensée du naturaliste célèbre et de l'homme d'état distingué, lorque après m'être occupé, pendant un grand nombre d'années, de l'étude de l'histoire naturelle, ainsi que de la publication de plusieurs ouvrages relatifs à cette science, je me suis voué presque en même temps à l'étude de l'histoire des peu-

ples, et que je me suis occupé récemment de rassembler les matériaux destinés à la composition du présent *Coup-d'oeil sur les possessions Néerlandaises dans l'Archipel Indien.*

Avant d'entrer en matière, il est nécessaire que je rende compte au lecteur des motifs qui m'ont déterminé à ne plus me consacrer exclusivement aux publications qui font partie du domaine des sciences naturelles, mais à vouer une partie de mes heures de loisir à des travaux en quelque sorte étrangers à mes études favorites.

Le Musée National d'histoire naturelle établi à Leide, dont je puis avec satisfaction me nommer le fondateur, n'a pas cessé, depuis plus de vingt-cinq ans, de former l'objet de mes soins les plus assidus. Parmi ceux qui y sont attachés, j'éprouve le plaisir de compter quelques naturalistes qui ont consacré leur jeunesse à l'étude pratique des différentes parties de la science, et qui m'ont secondé avec un talent au dessus de tout éloge, ainsi qu'avec le zèle le plus persévérant; quelques autres, désireux de suivre une carrière plus active, mais aussi plus aventureuse, quoique non moins utile pour les progrès de la science, après avoir été tempo-

rairement employés dans cet établissement, ont préféré d'aller étudier la nature là où elle se montre dans toute sa splendeur vitale. Ces *Naturalistes-voyageurs* ont rempli ou remplissent encore en ce moment avec succès des missions scientifiques dans nos belles possessions intertropicales. Quelques uns de ceux qui s'étaient voués pendant plusieurs années à ces voyages scientifiques, sont revenus en Europe, et ont enrichi le Musée des objets aussi intéressants que variés qu'ils étaient allés recueillir dans ces lointaines contrées. Ces estimables collaborateurs s'étant acquis des droits à ma reconnaissance, pour la part qu'ils ont prise aux travaux et aux recherches qui dépendent de cet établissement, il est juste qu'à leur tour ils jouissent aussi de l'honneur de faire connaître eux-mêmes au monde savant les fruits de leurs découvertes, et qu'ils prennent une part plus directe aux publications scientifiques (1).

Leur coopération aux travaux du Musée m'a donné plus de loisirs pour rassembler des matériaux historiques et statistiques sur les

---

(1) Quant à moi, je continue la publication d'une partie de la *Faune du Japon*, et je prépare en outre un troisième volume qui complètera mes *Monographies de Mammalogie*.

possessions néerlandaises dans l'Inde. La réunion de ces matériaux en un corps d'ouvrage fera connaître nos possessions équatoriales d'une manière plus générale et plus exacte qu'elles ne l'ont été jusqu'ici à l'étranger. J'ose espérer que l'on me saura gré d'avoir traité avec quelque étendue un sujet d'un si grand intérêt; car après tant d'autres écrits sur le même objet, il s'en faut encore bien que l'on connaisse parfaitement en Europe l'état et les ressources de ces riches contrées, dont la possession importe si fort au maintien de notre prospérité nationale, et qui donnent en quelque sorte la vie à notre commerce et à notre navigation.

Je me suis borné, dans cet aperçu, à l'exposé sommaire des événements les plus remarquables qu'offrent les annales de la nation javanaise ainsi que quelques traditions malaies, surtout en tant que ces événements se rattachent à ceux auxquels les Européens ont pris une part active. Je donne des détails sur l'origine du pouvoir exercé par la Néerlande, sur les causes de son influence toujours croissante dans ces contrées, sur ses accroissements successifs de territoire dans toute l'étendue de l'Archipel, et enfin sur l'organisation la plus récemment

adoptée dans toutes les parties de l'administration civile, judiciaire et militaire, ainsi que dans le régime des cultures; les données géographiques, ainsi que les faits statistiques, se bornent à des aperçus nouveaux ou fort intéressants. Je mets ensuite sous les yeux du lecteur le tableau des moeurs et des usages des divers peuples qui habitent les îles principales où l'autorité de la Néerlande exerce son influence; des progrès que ces peuples ont faits en agriculture et en civilisation; de l'état de leur commerce, ainsi que des produits qui en font l'objet, ou de ceux que le Gouvernement exploite pour son propre compte. Quelques notions sur la constitution physique de ces contrées complètent les aperçus relatifs aux trois règnes de la nature, lesquels renferment aussi des considérations sur la distribution géographique des plantes et des animaux: enfin, un petit nombre de citations des espèces les plus marquantes terminent ces esquisses sur l'histoire naturelle.

Le cadre adopté pour cet écrit n'admettait ni la critique ni l'analyse des opinions opposées des écrivains nationaux qui m'ont précédé; car il existe au sujet des diverses théories administratives ou commerciales ap-

plicables à ces contrées, des opinions consignées dans de nombreux écrits, reproduits par la presse nationale. Je ne m'occupe que des faits, tels qu'ils nous ont été transmis par les écrivains les plus recommandables à raison de leur exactitude et de leur impartialité. J'ai puisé principalement dans les documents officiels des Archives et dans les rapports les plus récents adressés au Gouvernement, tels qu'ils m'ont été communiqués, de la manière la plus libérale, sur l'autorisation de son Excellence Mr. le Ministre des Colonies (1).

L'ordre que j'ai suivi est celui de la division en *Groupes géographiques*. Chaque division comprend l'une des îles principales avec celles d'une moindre étendue qui semblent s'y rattacher. C'est ainsi que je fais mention de Java et de ses dépendances; de Sumatra; de Bornéo; de Célèbes; de Halmaheira ou Gilolo; de Timor; des Moluques subdivisées en deux sous-groupes, Amboine et Banda; des Archipels orientaux et enfin du groupe de la Papouasie.

---

(1) Mr. Krabbe, attaché au bureau de statistique, m'a facilité les moyens de faire usage de ces documents; il voudra bien me permettre de lui témoigner ici toute ma reconnaissance pour les secours que je lui dois et les services qu'il m'a rendus.

La première partie de cet ouvrage est entièrement consacrée à Java, point central du Gouvernement et foyer de la civilisation pour l'Archipel indien. La seconde partie, sous-divisée en groupes, comprend toutes les autres îles ci-dessus nommées.

En publiant ce précis, je n'ai point la prétention de faire connaître à mes compatriotes des faits ou des événements nouveaux; ils les auront sans doute déjà vu mentionnés dans les écrits nombreux publiés sur les différentes parties de nos possessions dans l'Inde. Le seul mérite auquel ce livre puisse raisonnablement prétendre auprès de ceux qui s'occupent dans notre pays des intérêts coloniaux, c'est qu'ils y trouvent un sommaire chronologique des annales historiques des peuples de l'Archipel, un précis des institutions qui les régissent, ainsi que des données certaines sur les faits de la statistique de ces contrées, notions qui ne peuvent être acquises que par la lecture de nombreux écrits et d'ouvrages volumineux. Je désire ardemment que ce *Coup-d'oeil* puisse être de quelque utilité à ceux qui, par leurs études, se préparent à aller remplir des fonctions dans l'Inde; et j'ose croire qu'il sera reçu avec faveur, non seulement

par ceux de mes compatriotes qui attachent quelque prix à la connaissance, même superficielle, de cette intéressante région du globe, mais encore par les nombreuses familles de toutes les classes de la société, qui ont dans l'Inde ou des parents ou des amis auxquels elles s'intéressent. Quant aux naturalistes, ils y trouveront quelques vues sur les différentes parties de l'histoire naturelle, ce qui les dispensera de consulter, pour ces matières, certains ouvrages hollandais souvent fort inexacts.

Les étrangers me sauront gré d'avoir publié en français, et dans un cadre aussi resserré que le comportaient les matières, des détails qui, je le répète, sont de nature à répandre une plus grande lumière sur les parties de l'Archipel indien que le pavillon néerlandais couvre de sa protection. — On a souvent blâmé la nation hollandaise ainsi que son gouvernement, de leur *prétendue* réserve en tout ce qui concerne nos possessions d'outre-mer. J'avais à coeur de prouver que cette imputation n'avait pas le moindre fondement, car les nombreux écrits qu'il m'a fallu consulter pour composer ces pages, donnent un démenti formel à de pareilles assertions. J'ai cru pouvoir me dis-

penser de citer ces ouvrages, car comment espérer que le lecteur étranger se donnera la peine de consulter des documents originaux écrits en hollandais! Au reste, j'en cite quelques uns dans les notes qui accompagnent le texte.

Il m'a paru sans utilité de relever et de réfuter, dans cet écrit, les critiques amères ou malveillantes, les accusations absurdes auxquelles Raffles, Crawfurd et quelques autres écrivains se sont livrés, soit à l'égard de la nation hollandaise, soit à l'égard de l'administration adoptée par notre Gouvernement dans l'Inde. Je me suis contenté de présenter les faits, tels qu'on les trouve consignés dans les *documents officiels* cités par plusieurs écrivains. D'ailleurs, que répondre aux assertions calomnieuses dont Raffles à souillé les magnifiques pages de ses savantes productions, à celles-ci par exemple, choisies entre plusieurs autres dans le même goût:
» *Desolation and ruin would seem to have*
» *tracked the steps of the Dutch power, wher-*
» *ever it has extended*; après quoi il ajou-
» te: *individual prosperity and national ri-*
» *ches have accumulated under the English.* —
» *European power in Java, previously to*
» *the occupation of the island by the En-*

»glish, appears to have been exercised on-
»ly to invade and to destroy the prosperity
»of the natives." Diatribes bien dignes de figurer à côté de tant d'autres, dont Crawfurd a entaché ses écrits, sans compter celles dont les colonnes des feuilles périodiques de Sincapore sont remplies.

N'est-il pas regrettable que des auteurs anglais, français et allemands, d'ailleurs fort recommandables par leurs productions littéraires, en lisant ces ouvrages, plus répandus que les nôtres, s'inspirent du même esprit dans les pages qu'ils consacrent à nos possessions indiennes, et que dans plusieurs publications récentes on nous impute par exemple, *de gouverner les nations de l'Archipel d'une manière arbitraire; de leur imposer des corvées vexantes; de faire peser sur elles un sceptre lourd et terne comme le plomb!.....* A toutes ces déclamations malveillantes nous nous bornons à opposer l'évidence des faits, et si nous venons de faire vibrer la corde irritable des rivalités nationales, nous ne l'avons fait qu'autant qu'il était nécessaire pour la réfutation des calomnies que la presse étrangère répand contre nous.

Quelques auteurs français, presque toujours sans aucune idée de malveillance, ont

consigné dans leurs écrits certaines particularités fort amusantes sans doute, et de nature à exciter l'hilarité de leurs lecteurs, ou des histoires inventées à plaisir et qu'ils donnent cependant pour des *faits historiques*. Nous ne croyons pas devoir mettre le lecteur sérieux en garde contre de semblables autorités. Dans tous les cas, nous pensons que ce ton railleur sied mal à des officiers chargés par leur Gouvernement d'une mission scientifique, et qui, de leur propre aveu, ont été comblés d'égards, de soins et d'attentions par les autorités hollandaises, dans tous les lieux où le pavillon français s'est montré (1).

Quand à l'orthographe des noms propres, il est nécessaire que le lecteur soit prévenu que l'orthographe hollandaise à été con-

(1) Je m'abstiendrai de toute observation au sujet des détails et des renseignements peu exacts publiés sur Java par le capitaine Dumont-d'Urville, dans la relation du *Voyage au pôle Sud:* mais je crois de mon devoir de rétablir la réputation d'un Français, M. Diard, à cette époque au service des Pays-Bas dans l'Inde, et que M. M. les officiers des corvettes *l'Astrolabe* et *la Zélée* semblent avoir pris à tâche de dénigrer, en lui imputant une conduite équivoque, lors du séjour que fit l'expédition française dans l'Archipel. Tout ce que ces Messieurs disent des antécédents de M. Diard, est de la dernière malveillance et de la plus complète fausseté. Pendant plus de vingt années, M. Diard a rempli avec talent et avec zèle divers

servée dans les citations de nom de pays, de villes, de personnages et de titres, tels qu'ils sont en usage chez les Javanais et les Malais: car, en suivant l'orthographe propre aux différentes langues de l'Europe, on courrait souvent le risque de dénaturer le sens emblématique de tous ces noms, ce dont nous allons donner quelques exemples.

Si, vous adressant à un Javanais, vous

---

emplois ou missions au service du Gouvernement, et toutes ses actions ont été marquées au coin de l'honneur, de la probité et du désintéressement le plus parfait. Telle a été en tous temps la conduite de cet estimable fonctionnaire, honteusement calomnié cependant par ses compatriotes, qui le représentent comme *un industriel sans aveu, et qui à force de souplesse et de..... serait parvenu à obtenir des émolumens considérables, une position scientifique officielle, et une position secrète auprès du Gouverneur-Général!.....* Quelques autres propos du même genre se trouvent dans cet ouvrage!

Sans entrer ici dans tous les détails des services rendus par M. Diard, je ne citerai qu'une preuve de sa loyauté et de son désintéressement; c'est que, pendant les huit années qu'il a rempli les fonctions de *membre dirigeant de la Commission scientifique de nos naturalistes-voyageurs dans l'Archipel*, M. Diard a constamment refusé d'en toucher les émoluments, fixées à 1200 francs par mois; donnant pour motif que se trouvant sédentaire à Java, et ne partageant pas les travaux, les fatigues et les dangers que bravaient ses collègues, il ne pouvait comme eux accepter des honoraires. S'il est de fait que pendant les dernières années de son séjour dans l'Inde, M. Diard est parvenu à se créer une petite fortune, les nombreux amis qu'il compte parmi les hauts-fonctionnaires du Gouvernement s'en sont réjouis sincèrement avec nous.

voulez lui parler du chef de l'Etat de Soerakarta, il ne comprendra rien aux noms de *Susuhuna*, *Susuna*, *Sounan* ou *Souçounan* employés par plusieurs auteurs; le nom de *Soesoehoenan* (objet ~~d'adoration~~ de vénération) est le seul qu'il connaisse, de même; *Dippo Nogorro*, *Duppo Nogor*, *Iconogor*, *Icogorro*, ne sera pour lui qu'un personnage inconnu, tandis que *Dhipo Negoro* (flambeau de la contrée) lui rappelle immédiatement le chef de la révolte de 1825. — *Bancomana* ne lui semblera pas le même village que *Pangkoemenang* (lieu ou l'on se prépare pour vaincre). — *Poeloe Boeroe* signifie en malais l'île du chasseur, et *Poeloe Boerong* l'île de l'oiseau; mais l'indigène ne les confond pas sous le nom de *Bourou*, quoique en hollandais *oe* ait le même son que *ou* en français. Au reste, je dois au Dr. S. Müller l'orthographe exacte des noms javanais et malais que j'ai cités dans cet écrit.

Quoique n'ayant point visité par moi-même les contrées dont j'offre ici l'esquisse, je n'ai pas cru devoir reculer devant les difficultés d'en tracer le tableau général. Eussè-je même séjourné longtemps sur quelques uns des points de ce vaste archipel, ou dans l'intérieur de l'une de ces grandes îles,

presque les plus vastes du globe, jamais je ne me serais vu en état de réunir tous les matériaux nécessaires pour une description historique, géographique et statistique de toute l'Inde archipélagique. La contemplation de cette riche nature des tropiques aurait bien pu m'inspirer plus heureusement; mon aperçu en aurait été plus intéressant peut-être, et surtout plus varié; mais pour le compléter, j'aurais également dû avoir recours aux sources écrites ainsi qu'au travail du cabinet..... Il reste encore de belles et intéressantes pages à écrire sur cet inépuisable sujet: mais j'abandonne cette tâche à ceux qu'un long séjour et de fréquents voyages dans les différentes parties de nos possessions, auront mis à même de s'occuper plus spécialement de l'histoire de ce beau pays. Puisse cet écrit leur servir de guide sur une route encore aussi peu parcourue!

GROUPE GÉOGRAPHIQUE
DE
JAVA.

Dans un temps éloigné, d'un glorieux souvenir pour notre marine, le pouvoir de l'ancienne Compagnie des Indes Orientales se voyait à même de poursuivre sur toutes les mers le pavillon jadis si redouté du Portugal; cette association de marchands hollandais préludait alors à sa domination sur toute l'étendue du grand Océan asiatique. Amboine était le chef-lieu de sa puissance dans l'Archipel; de cette île peu considérable dans la mer des Moluques, ses flottes marchandes et armées en même temps, tenaient rigoureusement fermés tous les passages maritimes qui viennent aboutir à l'Archipel. La route du Japon n'était ouverte qu'à leurs vaisseaux; le pavillon aux trois couleurs se montrait puissant et redouté dans les mers de la Chine, et les princes indigènes soumis ou alliés dans les îles sur lesquelles elle exerçait son influence, étaient

tributaires de ce commerce exclusif qui ne tolérait aucune sorte de concurrence.

A cette époque de splendeur naissante, les maîtres de l'Archipel se trouvant mieux éclairés par les leçons de l'expérience, portèrent bientôt leurs vues ambitieuses sur l'île de Java. Un commerce animé et lucratif de cabotage leur avait fait apprécier les avantages que pourraient leur offrir la position favorable d'une île, commandant directement les détroits qui s'ouvrent dans la vaste mer de la Chine; ils avaient également appris à connaître toutes les ressources d'un sol inépuisable en richesse, et dont les produits étaient à même de fournir au commerce, déjà si florissant, de nouvelles sources de prospérité. On forma le projet d'y transférer la direction centrale, établie jusque là aux Moluques. Amboine cessa d'être le chef-lieu des opérations de la Compagnie; Batavia s'éleva comme par enchantement, même en dépit des efforts hostiles des chefs indigènes, dirigés par les conseils perfides d'une société rivale, de manière que peu d'années suffirent pour élever la splendeur de la nouvelle métropole, et pour faire respecter le pavillon national dans toutes ces mers.

Maîtres du Cap de Bonne-Espérance, de Ceylan, d'une partie de la côte de Coromandel et de la presqu' île de Malacca, les navires de la Compagnie naviguaient paisiblement depuis la rade du Texel vers la pointe méridionale de l'Afrique, de là aux bouches du Gange, puis à Batavia, et transportaient les marchandises de la Hollande jusqu' à Canton et au Japon. Les retours de ces navires, remarquables par la riches-

se de leur cargaison, contribuèrent beaucoup à exciter l'envie de toutes les puissances commerçantes. Une prospérité aussi étonnante et des richesses acquises en si peu de temps ne pouvaient, au défaut d'un pouvoir assez étendu en Europe, de nature à en protéger la durée, manquer d'attirer sur la trop faible et impuissante Hollande toutes les forces dont ses adversaires puissants se voyaient à même de disposer.

Mais, déjà s'élevait aux dépens du commerce européen, une autre association de marchands souverains; rivale bien plus puissante mais non moins avide de la suprématie commerciale et qui, repoussée par la Hollande de l'Archipel Indien, était allé fixer le siège de son pouvoir sur les bords du Gange. La lutte entre ces rivaux ne fut ni longue ni douteuse et la force redoutable de ces nouveaux aspirants au monopole universel subjugua en peu de temps ou réduisit à une bien minime part, celle de leurs faibles adversaires. C'est alors que le pavillon Britannique expulsa de ces mers toute autre concurrence, et que celui des Pays-Bas vit décroître sa fortune et éteindre sa splendeur, au point, que toute trace en fut perdue en Europe, comme en Asie et en Amérique. Dans ces temps de fatale mémoire, ce pavillon ne montrait plus ses couleurs sur l'océan, mais, il flottait encore sur l'insignifiante factorerie de Dezima au Japon, où un peuple constant dans ses amitiés comme dans ses haines en saluait l'antique renommée.

Après quelques années passées dans de rudes épreuves et à la suite de sacrifices inouis et bien durs, la Néerlande se trouva de nouveau à même de reprendre

son rang parmi les nations commerçantes. Dans la nécessité de tirer parti du pouvoir fort limité que des nations puissantes semblaient lui accorder comme à regret, le nouveau gouvernement de la Néerlande fixa son attention sur les belles contrées qui rentraient sous sa puissance; l'Archipel asiatique qui seul lui restait de toutes les conquêtes dues à ses marins intrépides, occupa la sollicitude du nouveau Monarque, et l'on vit reparaître, sur ces terres, arrosées du sang de nos aïeux, un commerce salutaire à la prospérité de la Métropole, et sans lequel son existence en Europe deviendrait bientôt éphémère.

Java est par conséquent le point principal et central de ce pouvoir dans l'Inde. Envisagé sous ce point de vue, on me saura gré, je pense, de ne pas être aussi concis sur tout ce qui concerne l'administration et sur ce qui a rapport à la topographie, à l'histoire moderne et à la constitution physique de cette île, qu'il serait nécessaire de l'être dans le cadre adopté pour cet écrit relativement aux autres possessions de l'état, situées dans ce même archipel. Les pièces officielles qui m'ont été confiées par le Ministère des Colonies, et l'extrême complaisance de son Excellence le Ministre Baud, qui a bien voulu me fournir plusieurs communications intéressantes et me donner connaissance des résultats obtenus par les nouvelles cultures entreprises dans ces îles, me permettent d'entrer dans tous les détails qui font partie de ce plan.

Java nommé par les indigènes *Djawa* (1) est, après Bornéo et Sumatra, la plus grande île de l'Archipel de la Soende. Sa position géographique court du 105°—17′ au 114°—33′ de longitude orientale et du 5°—52′ au 8°—51′ de latitude sud du méridien de Greenwich. Elle s'étend de l'ouest à l'est en s'inclinant un peu au sud, dans une longueur de 240 lieues; sa plus grande largeur entre la baie de Patjitan et la pointe de Japara est d'environ 40 lieues, et son étendue la moins large, entre Passaroean et Probolingo, est de 12 lieues. Sa superficie est de 2313 lieues carrées.

L'histoire ancienne de ce beau pays se trouve illustrée par un grand nombre de monuments en partie encore debout, ou dont les ruines ont été bouleversées par les commotions violentes du sol, et les dévastations des guerres religieuses. Ces édifices solides et grandioses existent sur cette terre, comme témoins qu'elle fut jadis habitée par un peuple puissant et industrieux, soumis aux cultes de Brahma et de Bouddha. La splendeur de ces anciens maîtres de Java se manifeste par des ruines de villes, de temples, de palais, de colonnes, d'inscriptions, de statues colossales qui tiennent lieu de traditions et d'annales à ce peuple, dont l'histoire authentique s'est perdue dans la nuit des temps. Tous ces édifices, partie en pierre de taille sans mortier ou ciment, partie en briques de grande dimension, sont couverts aujourd'hui de verdure; les plantes qui ont

---

(1) Voir sur l'origine du nom donné à cette île: Sal. Muller, *Geschiedkundige en Ethnographische berigten van Sumatra* pag. 46.

crû au milieu de leurs débris les couronnent de leur végétation active, les couvrent de leur ombrage, et leur prêtent des beautés pittoresques, qui ajoutent à leur aspect vénérable (1).

On croit avoir trouvé des indices selon lesquels il est probable que les Chinois ont connu l'île de Java dès le commencement du 5me siècle de l'ère Chrétienne. Crawfurd serait alors dans l'erreur lorsqu'il dit que cette île ne leur a été connue qu'au 13e siècle, sous le gouvernement de l'empereur Tartare Kublaï. En effet, s'il faut ajouter foi à la relation de l'historien chinois Shi Fa Hian (2) toute espèce de doute serait lévé à ce sujet;

(1) Voyez les détails intéressants sur ces monuments et sur l'histoire de ce peuple, dans le bel et savant ouvrage de Raffles, *History of Java:* ouvrage que l'auteur anglais ne serait jamais parvenu à composer et à illustrer de gravures, s'il n'avait fait usage des nombreux matériaux qui lui ont été fournis par Mr. Engelhard, ancien gouverneur de la partie nord-est de Java et ministre près des cours princières. Voir aussi Crawfurd, ancien résident à la cour du Sultan. Maréchal, *Description de Java;* compilation judicieuse des deux ouvrages anglais précités. Walckenaer, *Le monde maritime.* Rientzi *l'Océanie* et Valentyn, *Oud en nieuw Oost-Indien.* L'exactitude de cet écrivain est souvent suspecte. Consulter surtout *Tijdschrift van Neêrlands Indië.* pag. 177 no. 3 et pag. 265 no. 9, année 1840.

(2) Ce livre est traduit en partie par les soins de deux orientalistes distingués, Rémusat et Klaproth; la mort de ces savants en a fait interrompre la publication que l'on doit à Mr. Landresse; cet écrit a vu le jour en 1839, sous le titre de *Relation des Royaumes Bouddhiques.* Voyez *Foè kouè ki* Chap. 40 pag. 360. On fut ainsi pendant quatre-vingt-dix jours; alors on arriva à un Royaume nommé *Ye-pho-tè.* Les hérétiques et les Brahmes y sont en grand nombre; il n'y est pas question de la loi de *Foè* (de Bouddha).

car ce voyageur raconte que parti de la Chine en 399, il visita l'Inde, Ceylan et l'Archipel Indien, et qu'il retourna en Chine en l'année 415; pendant ce temps il prit terre à *Je p'ho thi*, *Djawa-dwipa* ou l'île de Java, et y fit un sejour de cinq mois. Il trouva dans cette îles des Brahmes et pas de Bouddhistes; ceux-ci n'y étaient pas connus. On doit aussi conclure de ces faits, que les sectateurs de Bouddha, auxquels a été attribué érronnément la construction de tous les anciens monuments qui couvrent Java, n'existaient pas encore dans cette île vers cette époque, et que les temples des Bouddhistes sont d'une date plus récente.

Selon les recherches faites depuis peu de temps, il est probable que ces monuments, dont les ruines et les débris existent à Java, sont en effet l'ouvrage de deux peuples, ou plutôt qu'ils ont été construits par les sectateurs de deux cultes différents; les plus anciens sont ceux, élevés par les adorateurs de Brahma, et les plus récents par ceux qui ont suivi le culte de Bouddha ou des différentes incarnations de Wishnou. Ces derniers sont probablement les auteurs des ravages opérés visiblement par la main des hommes aux temples voués au culte de Brahma, tandis que les dévastations qui ont eu lieu aux monuments d'architecture du Bouddhaisme peuvent être mises en partie sur le compte des sectateurs de l'Islamisme, culte qui s'établit dans cette île en 1374; mais, selon Mr. van Hoëvell ainsi qu'à en juger d'après la supposition de Mr. Falck (1), on doit attri-

(1) Tijdschrift van Neêrland's Indië, Derde Jaargang 1840.

buer une bonne part de ces mutilations des statues aux deux cultes Indoux rivaux, tour à tour vainqueur et vaincu; une partie de ces destructions date aussi des commotions violentes que le sol de Java dut éprouver aux différentes périodes des éruptions dévastatrices de ses nombreux volcans. Nous renvoyons, pour les données plus circonstantiées sur cette matière, aux deux mémoires inserrés dans les annales de l'Inde qui viennent d'être cités à la note, nous bornant à fournir ici l'énumération de ces ruines d'architecture et de sculpture trouvées dans cette île. Ces monuments voués au culte de Brahma, de Bouddha, de Siwa et de Wishnou servent à constater que les premiers habitants de Java empruntèrent les dogmes de leur croyance à l'Indoustan; de nos jours, il ne reste de traces de ce culte que dans l'île de Bali, où la masse de la population observe encore celui de Siwa; Java conserve seulement un faible souvenir de ces dogmes Indiens qu'on retrouve plus ou moins dénaturé chez une partie des habitants des montagnes de Kendang, résidence de Bantam, et dans un district élevé de la résidence de Passaroean. Il en sera fait mention lorsque nous parlerons des moeurs et des coutumes de la population javanaise.

Les monuments d'architecture, de sculpture et les statues de fonte qui couvrent plusieurs districts de Java, existent en plus grand nombre depuis Cheribon jusqu'à Besoeki que dans la partie occidentale. Nous nous bornons ici à fournir les noms et à indiquer les lieux où se trouvent les ruines les plus remarquables.

Les temples de Brambanan, *Tjandi Sewoe* ou les mille

temples, avec leurs quatre vastes portiques et les statues colossales, gardiens de ces entrées, se trouvent entre les districts de Pajang et de Mataram. A quelques mètres de distance on voit un groupe de dix-sept temples *Tjandi-loro Djongrang;* les statues de *Doergo*, de *Ganesa* et de *Mahadewa* décorent ces édifices. Dans ce même district se trouve le palais de Brambanan *Tjandi Sari*, et à quelque distance, sur une élévation du volcan Merapie, les ruines du palais de *Boko.* Toujours dans la même province gissent les ruines des temples de *Kalæssan*, *Tjandi Kali Bening.* Dans la province de Kadoe, les temples magnifiques de *Boro Boedor* dont l'étendue occupe 2100 pieds carrés; on y compte 400 statues et des bas-reliefs parfaitement sculptés. Sur un plateau du Goenong Prahoe existent les restes de plusieurs temples et de statues de la déesse *Doergo.* Les temples de *Singo Sarie* dans la résidence de Passaroeang. Les pyramides et les temples de *Soekoe* dans la ~~résidence de Madion.~~ A l'est de la rivière Solo et à Kediri on trouve des ruines nombreuses, et les fouilles mettent au jour un grand nombre de statues de fonte, d'ustensiles et d'ornements. On y trouve les ruines de la ville de Modjopahit couverte aujourd'hui de forêts de *Teck*, autrefois la capitale d'un grand empire. Dans la résidence de Kediri, les ruines de *Kota bedah*, où se retirèrent les habitants de Modjopahit après la destruction de leur ville. Dans la résidence de Besoeki, des statues colossales et autres ruines encore peu connues. Plusieurs bas-reliefs fort intéressants ont été découverts en 1835, par les soins de Mr. Hartman, résident de Kadoe; les fouilles que cet es-

timable fonctionnaire fit entreprendre à ses frais, ont servi à mettre au jour le beau temple de *Tjandi Moendal*, dans lequel on a trouvé trois statues colossales hautes de quatorze pieds et parfaitement conservées. Ce temple porte des bas-reliefs d'une sculpture soignée, représentant des sujets empruntés à la mythologie des Indous; l'édifice est orné d'une coupole pyramidale.

L'Islamisme y a également ses monuments voués au culte. Les principaux sont: le tombeau du Cheik Ibn Moelana qui vint établir la religion de Mohamet à Java. On voit dans les environs de Cheribon, à Tangoulan, le mausolée d'un prince Musulman, et à Kediri une mosquée construite avec les débris d'un temple Indou.

Ce que l'on sait de l'histoire plus récente de Java est parvenu jusqu'à nous par la voie des traditions orales. S'il faut y croire, plusieurs des souverains ont joué un grand rôle comme conquérants. Non seulement toute l'île était soumise à leur pouvoir, mais ils étendaient aussi leur domination sur la partie orientale de Sumatra et sur la partie méridionale de Bornéo. L'invasion des Malais les contraignit de se retirer dans l'intérieur et d'abandonner une partie des côtes à ces nouveaux assaillants; ils parvinrent toutefois à se maintenir dans quelques parties. Sur les débris de ce pouvoir colossal s'élevèrent plusieurs despotes que les Européens trouvèrent plus ou moins solidement établis, lorsque, eux aussi, pourchassant les richesses et visant au commerce exclusif, vinrent chercher fortune sous le beau ciel des tropiques. Déjà les Arabes étaient parvenus à imposer à ces peuples un culte nouveau; celui de Bouddha se

vit subjugué ou fut presque totalement anéanti par l'Islamisme; car les Européens, à leur arrivée dans ces îles, y trouvèrent toutes ces peuplades jadis différentes entre-elles par les moeurs et par les dogmes religieux, professant alors, à peu d'exception près, le culte de Mohamet.

Il est certain que, lors de l'apparition des Hollandais dans cette île, plusieurs souverains redoutés par leur puissance, s'y partageaient l'autorité. A cette époque, dont nous prenons date dans cet écrit, les cultes de Brahma et de Bouddha, après avoir exercé leur influence pendant environ huit siècles sur plusieurs peuples de l'Archipel, se trouvaient remplacés par le culte de Mohamet. Lorsque la Compagnie des Indes porta ses vues sur Java, l'Empire Indou de Modjopahit avait cessé d'exister depuis plus d'un siècle. Celui de Mataram, après une longue période de divisions intestines, s'était consolidé, quoique les Sultans de Chéribon et de Bantam, le Prince de Jakatra et les chefs des pays montagneux des Préanger n'eussent reconnu sa suprématie que sous des restrictions nombreuses.

Les Soesoehoenans (1) de Mataram, après avoir inu-

(1) J'ai cru devoir conserver l'ortographe du titre reconnu aux anciens monarques de Mataram, tel qu'on le trouve dans les documents hollandais; ce titre, qui signifie *objet d'adoration*, équivaut à celui d'Empereur. Plusieurs auteurs écrivent *Susunan*, *Soucounan* et *Sousouhounan;* cette dernière ortographe est la plus exacte selon la prononciation française. J'ai toutefois donné la préférence à l'ortographe hollandaise dans l'indication des titres des princes et des grands personnages, ainsi que pour les noms des provinces et des villes, que je cite dans cet ouvrage.

tilement sacrifié deux armées pour détruire la ville naissante de Batavia, crurent de leur intérêt de briguer l'amitié d'un ennemi qu'ils n'avaient pu vaincre.

En 1646, une alliance offensive et défensive fut conclue entre ces Princes et la Compagnie hollandaise, et ce traité servit dans la suite de base à ses progrès et à son pouvoir. Les révoltes continuelles qui déchirèrent l'empire de Mataram, firent souvent recourir à l'appui des Hollandais; chaque secours donné par eux fut reconnu par des cessions de territoire ou par des concessions commerciales. Les Soesoehoenans eurent à la vérité plusieurs fois recours à des hostilités ouvertes ou à des moyens détournés pour tacher de s'affranchir du joug de leurs alliés européens. Mais, quoique ces tentatives fussent suivies de quelques succès temporaires, on peut affirmer que ces revers de fortune n'ont été que passagers et qu'ils contribuèrent à affirmir de plus en plus l'autorité de la Compagnie aux dépens de ses adversaires. En 1796, lors de la dissolution de cette association de marchands souverains, elle possédait une grande partie de l'île de Java, tandis que les descendants des souverains de Mataram n'exerçaient plus q'une autorité limitée sur les provinces qui ne leur avaient pas été enlevées. Plus tard, de nouveaux troubles suivis de revers servirent à augmenter l'ascendant européen; ils firent subir à ces princes de nouvelles pertes de territoire. Finalement les derniers grands événements de la guerre de Java, terminée en 1830, contribuèrent à dissoudre un pouvoir qui se trouvait déjà réduit à de très minces proportions.

Un apperçu succinct emprunté à des documents officiels dont son Excellence le Ministre des Colonies m'a permis de faire usage, peut servir de coup-d'oeil sur les principaux évènemens de l'histoire de Java, à dater de l'introduction du Mohamétisme et de l'apparition des Hollandais dans cette île.

En comparant cette courte notice avec la rélation fournie par Sir Stamford Raffles, ainsi qu' avec l'extrait de cette relation dans les ouvrages publiés par MM. Maréchal et Laplace, on verra de quelle manière le Gouverneur anglais s'est plu à dénaturer les faits principaux, et comment il les a présenté sous un jour peu favorable à la mémoire de la Direction hollandaise, surtout dans les premiers temps de l'établissement de notre pouvoir dans ces mers. C'est cependant sur cette relation tronquée et dénaturée qu'on s'est plu jusqu'ici à publier les faits principaux de l'histoire moderne de l'île de Java.

CHAPITRE 1er.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE MODERNE DE JAVA.

Lorque vers la fin du 15me siècle (1478), le démembrement de l'empire Indou de Modjopahit fut consommé par la destruction de la vaste capitale de ce nom, plusieurs états indépendants tels que Grisse, Pajang, Demak, Cheribon, Jakatra, Bantam, Sumanap et Bangkalang s'établirent sous des chefs qui, avec la cro-

yance de Mohamet, avaient adopté les titres de *Kjahi Gédé*, *Sultan*, *Soesoehoenan*. Parmi ces chefs, ceux de Pajang acquirent bientot une influence prépondérante dans les provinces méridionales, tandis que celles du nord obéissaient aux Sultans de Demak. Lors de la première apparition des Hollandais à Bantam en 1596, l'étoile des Sultans de Demak avait déjà pali, car ils virent paraître à Bantam un personnage à qui les Rois mêmes ne parlaient qu'en joignant les mains, comme les esclaves le font en présence de leur maître. Les Portugais lui donnaient les titres d'Empereur et de Radjah Deuma (Demak), affirmant que son père avait été jadis souverain d'une grande partie de l'île et que la plus part des princes de Java s'étaient soumis à son autorité; toutefois on refusa de reconnaître au fils les droits du père, allèguant pour motif de ce refus, qu'il avait séjourné longtemps à Malacca parmi les Portugais, et qu'on lui supposait l'intention vraie ou controuvée de se soumettre à leur influence.

En 1596, les Hollandais conduits par Houtman parurent à Bantam au déclin de la puissance des Portugais qui y possédaient une factorerie; quatre années plus tard ils y vinrent former un établissement. En 1602 les Etats-Généraux créèrent la Compagnie des Indes Orientales; ils octroyèrent à cette association mercantile le droit de trafiquer à l'orient du Cap de Bonne-Espérance, et celui d'armer leurs vaisseaux, de recruter des troupes et de construire des forts. La première mise de fonds de cette compagnie fut de 6,600,000 florins. Elle se trouvait régie par dix directeurs principaux (bewind-

hebbers). Un Gouverneur-Général et un conseil exécutait à Batavia les ordres de cette compagnie.

Depuis 1596 jusqu'en 1603, les Hollandais ne rencontrèrent dans les ports de Java que mépris et hostilité, sentiments qu'ils durent attribuer à l'influence ennemie des Portugais. Mais lorsque l'amiral Wolfert Hermanszoon parvint à remporter avec cinq vaisseaux une victoire signalée sur les côtes de Java, contre une flotte portugaise forte de vingt voiles, commandée par Don André Furtado de Mendoza, le respect succéda au mépris et on nous permit de construire une factorerie à Bantam. Les succès de nos armes dans les mers des Moluques semblent avoir suscité plus tard des craintes au Sultan de Bantam, qui ne cessa de faire harceler nos postes et de tracasser les employés de la Compagnie. A Japara dans l'Empire de Mataram, on avait également construit une factorerie; mais là aussi les agents de la Compagnie étaient inquiétés; enfin, un magasin plus ou moins fortifié, construit à Jakatra, n'était guère propre qu'à protéger les marchandises et les employés contre un coup de main. C'est alors qu'on sentit la nécessité de posséder dans cette île un point central ou un *rendez-vous* plus convenablement situé, plus rapproché que ne l'est Amboine, et mieux à même d'être défendu contre les procédés perfides des chefs indigènes.

Cette association de marchands, dans les premiers temps de son établissement, bien loin de viser à des conquêtes, bornait ces désirs à la possession de factoreries et à un point central d'opération pour son com-

merce naissant; mais la force des circonstances, la nécessité d'évincer les Portugais et de maintenir dans les bornes du respect les princes indigènes, la contraignit plus tard à s'ériger en dominateur, puis à consolider cette suprématie par la force des armes. *De commerçants paissibles, ils durent se résoudre à se faire guerriers pour devenir plus tard conquérants et souverains.*

Le Gouverneur-Général Koen, le 4me des fonctionnaires en chef auxquels ce titre avait été déféré, reçut l'ordre de choisir une localité convenable pour y fixer un établissement permanent, qu'on trouve désigné dans les dépêches officielles de ces temps, sous le nom *d'un rendez-vous général.* On proposait à l'attention de Koen les points suivants, savoir l'île de Banka, la petite île de Sabesi dans le détroit de la Soende; Djohor non loin de Sinkapore; Malacca, enfin Ontong Djawa, à l'embouchure du Tji-dani entre les baies de Bantam et de Jakatra. Le Gouverneur-Général Koen ne fixa son choix sur aucune de ces localités. Il décida que le *rendez-vous* serait établi dans l'île de Java, et choisit à cette fin l'emplacement de Jakatra, aimant mieux, disait-il, convertir en forteresse la factorerie déjà existante dans cette localité, que de construire des ouvrages nouveaux au milieu d'une population ennemie. On mit incontinent la main à l'oeuvre, en faisant marcher de front l'agrandissement de la factorerie de Jakatra et la fortification de l'île d'Onrust, où le radoub pour les vaisseaux se trouvait déjà établi. En Décembre 1618, on venait à peine de terminer la batisse de deux loges forti-

fiées construites en pierres, qui reçurent les noms de Mauritius et Nassau; elles étaient flanquées de quatre petits bastions et d'un cavalier, le tout réuni par un faible rempart qui n'avait encore été élevé qu'à deux pieds de hauteur; tels se trouvaient à cette époque les moyens défensifs de la place naissante.

Vers ce temps, les princes de Bantam et de Jakatra, sur l'instigation des Anglais établis à Bantam, formèrent le projet de détruire la forteresse qui s'élevait. Les Anglais commandés par Sir Thomas Dall s'emparèrent par trahison d'un navire hollandais venant de Patani à Bantam; jettant alors le masque ils se joignirent ouvertement aux princes javanais et mirent le siège devant le nouveau fort. De leur côté les Hollandais exhaussèrent leur faible rempart avec des ballots de marchandise et se préparèrent à défendre la place avec vigueur. Le 29 Décembre 1618, ils signalèrent onze vaisseaux anglais venant à toutes voiles de Bantam afin de se joindre aux assiégeants. L'intrépide Koen se rendit à bord de nos navires en rade, au nombre seulement de cinq voiles, et n'hésita point à engager le combat contre ces forces supérieures. Après une lutte opiniâtre, de part et d'autre, la nuit sépara les combattants; elle fut employée aux préparatifs nécessaires pour un nouvel engagement; mais à la pointe du jour trois autres vaisseaux anglais s'avançant du côté de Bantam, Koen se décida à abandonner le champ de bataille et mit à la voile pour les Moluques, recommandant à la garnison du fort de se défendre à toute outrance; il porta le cap sur Amboine, ~~lui~~ promettant de revenir promptement avec de nouveaux renforts.

La petite garnison n'était composée que de 65 officiers, 15 artilleurs, 75 soldats, 60 matelots, 16 Chinois et 150 femmes et enfants; elle n'aurait pu tenir tête aux forces supérieures des assaillants si la discorde n'avait pas existé dans le camp ennemi. Le Sultan de Bantam qui avait un corps nombreux de troupes parmi les assiégeants du fort, crut pouvoir saisir cette occasion pour se rendre maître de la ville de Jakatra qui lui avait porté depuis longtemps ombrage par son commerce, près d'éclipser celui de Bantam. Il mit ce perfide projet à exécution, força le prince de Jakatra à l'abdication du pouvoir, et l'envoya en exil à Tanara, où il mourut dans la misère.

Toutefois le Sultan de Bantam et les Anglais ses alliés continuèrent d'assiéger le fort dans des vues diamétralement opposées. Le premier formait le projet de raser ce fort après qu'il s'en serait rendu maître, afin de ruiner totalement la ville rivale. Les derniers voulaient au contraire s'en emparer afin de s'y établir d'une manière permanente. Les jalousies et les dissentions suscitées par la divergence de ces vues furent les causes qui sauvèrent la vaillante garnison; déjà elle s'était vu réduite à toute extrémité et sur le point de capituler, mais chaque fois quelque incident heureux servit à écarter le danger. A la suite de privations et de périls, cette brave garnison vit paraître le pavillon libérateur; le 28 Mai de l'année suivante 1619, le vaillant Koen revint des Moluques avec une flotte de 18 navires. Le 30 il débarqua mille hommes de troupes, fit lever le siège de la place investie, attaqua la ville

de Jakatra, la prit d'assaut et la livra aux flammes. Délivré de ses ennemis il prit soin de mettre la dernière main à la construction du fort, fonda la ville de Batavia sur l'emplacement qu'occupait Jakatra, et posa les fondements d'une citadelle propre à défendre cette ville naissante.

Neuf ans après cette époque, le Sultan Agong, le quatrième des descendants de Senopatti, qui occupait avec splendeur, depuis l'année 1613, le trône de Mataram, conçut le projet de soumettre aussi à sa puissance la partie occidentale de l'île qui ne reconnaissait pas son pouvoir. A cette fin il demanda la coöpération des Hollandais qui la lui refusèrent, ne voulant pas concourrir à attirer dans le voisinage de leur nouveau siège les forces d'un prince aussi puissant. Ce refus servit de prétexte aux deux attaques que Batavia eut à soutenir de la part du Sultan Agong; elles eurent lieu en 1628 et 1629, et se terminèrent par la destruction presque entière des assaillants. Ces revers ôtèrent au Sultan les moyens de renouveller ses agressions et il mourut en 1645, sans avoir pu inquièter de nouveau la ville dans sa prospérité toujours croissante. Son fils, Soesoehoenan Ingologo, lui succéda; l'un de ses premiers actes fut la proposition faite aux Hollandais établis à Batavia de conclure un traité d'amitié et d'alliance. Le 26 Septembre 1646, on convint de part et d'autre:

1°. Que le Soesoehoenan sera tenu au courant des importations faites à Batavia de curiosités et de marchandises.

2°. Que les Hollandais transporteront en Arabie les

prêtres Javanais qui voudront se rendre à la Mècque.

3°. Que les prisonniers de guerre seront mis en liberté.

4. Que les malfaiteurs seront délivrés de part et d'autre.

5°. Qu'on se prètera secours de part et d'autre contre l'ennemi commun.

6° Que les Hollandais n'inquièteront pas le commerce des Javanais, toutefois sauf quelques restrictions etc....

Ce traité, le premier d'une tendance politique, conclu avec les Empereurs de Mataram, est remarquable par le contenu du 5e article, qui établit le principe et la base fondamentale du pouvoir des Hollandais dans cette île. Toutefois, les vues primitives de la Compagnie n'étaient pas de s'ériger en conquérant, ni d'envahir, comme elle le fit plus tard, la plus grande partie de l'île de Java; elle ne visait alors qu'à un établissement avantageusement situé pour le commerce et à même de résister aux attaques des peuplades de l'intérieur; cette association était satisfaite par la possession d'un *rendez-vous* pour ses vaisseaux, plus commode et mieux situé qu' Amboine, et promettant, par sa position, plus de développement pour son commerce dans les îles fort peuplées de l'archipel de la Soende. Mais, en choisissant pour *rendez-vous* général un point isolé sur cette île populeuse, il était dans la nature des choses que cet établissement ne put continuer à demeurer toujours réduit à des proportions aussi restreintes. Par le fait de ce choix la Compagnie se trouvait entrainée sur une pente rapide, où elle ne pouvait demeurer stationnaire que sous peine de

voir tous ses projets déçus, et dont elle ne pouvait non plus atteindre le faîte qu'en suivant une impulsion ascendante. Nous la verrons marcher sur cette voie, dans le cours des événements qui ont eu lieu depuis cette époque.

Pendant le règne d'Ingologo, la Compagnie eut deux-fois des démêlés avec lui, mais elles furent aplanies au moyen des négociations. Ce fut dans l'une de ces occasions que le prince reconnut solennellement, en 1652, les droits de la Compagnie sur les terres situées à l'ouest de la rivière de Krawang. Ce prince mourut en 1670, et son fils Hario Mataram lui succéda sous le titre de Soesoehoenan Amang Koerat, Senopati Ingologo, auquel il joignit par la suite celui d'Abdoel rahman, Sajid'eddin, que lui avait accordé le Pannembahan de Chéribon.

En l'année 1676, se présenta pour la première fois l'occasion pour le Soesoehoenan de réclamer l'assistance des Hollandais, conformément à la teneur de l'article 5 du traité de 1646. — Un prince de Macassar avait abandonné Célèbes et s'était établi avec quelques centaines de ses sujets à Soerabaya, où sa troupe s'était recrutée d'un grand nombre de vagabonds. La régence de Batavia prêta main forte au Soesoehoenan. On parvint à disperser ce rassemblement et à tuer le chef, mais son fils, Krain Glisson, prit la fuite et se rendit à Madura.

A peu près vers le même temps le Soesoehoenan se vit contraint pour la seconde fois d'appeler la Compagnie à son aide.

Troena Djaya, fils de l'un des princes de Madura et d'une femme qui avait été primitivement au nombre des

concubines du Soesoehoenan, mais que celui-ci avait ensuite répudiée, prit les armes pour venger l'affront fait à sa mère. Le sort des armes lui fut tellement favorable qu'en peu de temps, secondé par Krain Glisson et ses Macassares, ils parvinrent à se rendre maître de tous les postes situés sur la côte orientale jusqu'à Chéribon. Alors Corneille Speelman obtint de la Compagnie la mission de s'opposer à l'ennemi; ses opérations furent si promptes et couronnées de tant de succès, que le Soesoehoenan consentit sans peine à acquiescer à la demande qui lui fut faite d'établir une plus grande précision dans les limites des domaines respectifs; à cette fin, il fut convenu que de la rivière Krawang il serait tiré une ligne de démarcation aboutissant à la plage méridionale de l'île.

Cette convention porte encore d'autres dispositions importantes. Le commerce de la Compagnie y est affranchi de tous droits d'entrée et de sortie; autorisation lui est donnée d'établir des factoreries partout où il sera jugé convenable, ainsi que des chantiers de construction à Rembang. Le Soesoehoenan s'engage en outre à livrer chaque année à Batavia 4000 lasts de riz, au prix du marché. Les commerçants de cette ville obtinrent des privilèges, et on parvint également à se créer des avantages politiques, dont voici les principaux.

Pour toutes les dépenses déjà faites ainsi que pour celles qui se feraient encore à son compte, le Soesoehoenan se reconnait débiteur envers la Compagnie de 250,000 piastres et de 3000 lasts de riz, qu'il s'engage à solder et à livrer à des termes fixés par la con-

vention. Si la guerre se prolongeait au delà du 31 Juillet, la dette s'augmentait de 20,000 piastres par mois, sans compter les dépenses nécessaires à l'entretien de la garnison de la ville de Japara, qu'à la demande du Soesoehoenan, on consentait à garder et à défendre pour son compte. Finalement, si le général Hollandais venait à conclure une convention avec le rebelle Troena Djaya, le Soesoehoenan était tenu de la ratifier. Ce traité fut signé à Japara, le 28 Février 1677.

Ces brillantes conquêtes et les clauses du traité précité servirent à exciter la jalousie des grands dans l'île de Java; peut-être ne cherchaient ils que le premier prétexte venu pour tacher de se soustraire à la domination de la dynastie de Mataram: quoiqu'il en soit, lorsque Troena Djaya après la défaite à Soerabaya se fut retiré à Kediri, on lui témoigna partout tant d'intérêt, qu'il se dirigea vers le royaume de Mataram, et que son entrée dans ce pays ressemblait plus à la marche d'un triomphateur qu' à la fuite d'un rebelle vaincu.

A l'approche de Troena Djaya, le Soesoehoenan s'enfuit lâchement de sa capitale, emmenant sa femme et ses enfants, et laissant son empire en proie aux révoltés; c'est après avoir erré pendant deux mois dans le pays, qu'il mourut, en Septembre 1677, à Tagat Aroeng ou Tagat Wangi, village situé à quelques lieues de Tagal.

Quoiqu'il soit douteux qu'avant sa mort le Soesoehoenan se fût choisi un successeur, et quoique les fils prétendissent qu'il avait partagé entre-eux les provinces de son empire, et que par ce fait il ne devait plus y avoir de Soesoehoenan de Mataram, la Compagnie n'en jugea

pas moins convenable de soutenir les droits de son fils ainé; en conséquence elle reconnut celui-ci comme souverain de Mattaram, sous le titre d'Amang Koerat, Senopati Ingologo, Abdoel Rahman Mohammed'oel-Kobra. — Il est certain que la Compagnie en soutenant les intérêts du fils du défunt ne négligeait point les siens. Dans les derniers mois de 1677 et dans les premiers mois de l'année suivante, elle conclut avec ce nouveau prince de son choix plusieurs conventions, ratifia les traités antérieurs et stipula de nouveau à son profit:

1°. Que les limites de la province de Jakatra seront avancées ~~reculées~~ jusqu'à la rivière de Pamanoekan.

2°. Qu'on lui transmettra la perception des droits d'entrée et de sortie dans les ports de la côte, en déduction de ce qui lui est dû.

3°. Qu'on lui abandonnera l'administration de Samarang et de Kaligawek, dont les revenus seront perçus par la Compagnie, et dont elle devra compte au Soesoehoenan.

Tandis qu' Amang Koerat venait d'être proclamé par Speelman en qualité de Soesoehoenan, et reconnaissait ce service en concluant avec les Hollandais les conventions précitées, le parti de Troena Djaya se recrutait de nouvelles forces. La plupart des grands de Java se rangèrent du parti de l'homme qui avait pris pour devise, l'expulsion de tous les Européens et l'établissement d'un empire indépendant de leur autorité.

Après le pillage de la capitale du Mataram qui, comme nous venons de le dire, avait été abandonnée par le Soesoehoenan, Troena Djaya était retourné à Kediri

dont il avait fait sa résidence, s'entourant de murailles et de retranchements. C'est là qu'il fut défait, Décembre 1678, par l'armée du Soesoehoenan réunie aux troupes de la Compagnie, sous les ordres d'Antoine de Heerdt; on le contraignit à la fuite et à l'abandon de tous ses trésors. Parmi l'immense quantité de joyaux d'or et d'argent capturés qui avait fait donner à la résidence de Troena le nom de *Boekit Pèrakh* (montagne d'argent), se trouvait aussi l'antique couronne de Modjopahit, qui fut rendue au Soesoehoenan sur ses instantes prières, mais dépouillée d'un diamant de fort grand prix, qui en faisait autrefois le principal ornement (1).

Nonobstant cette soustraction dont le Soesoehoenan accusa le capitaine Tak, il se fit couronner de ce joyau comme Empereur de Mataram. Lors de la prise de Kediri Troena avait fui à Antang. Après la défaite de ses parents qui prirent son parti, il se vit complètement abandonné, et lui-même se rendit au capitaine Jonker, mettant pour condition qu'il aurait la vie sauve; mais il fut lâchement tué par le Soesoehoenan. Cette action honteuse doit être attribuée à la jalousie du commandant hollandais Coeper, envieux du bonheur qu'avait eu le capitaine Jonker de s'assurer de la personne de Troena Djaya.

(1) Valentyn qui décrit cette couronne sur le témoignage de quelqu'un qui l'avait vue, dit qu'elle consistait en deux dragons d'or entrelacés, dont les têtes revenaient sur le devant; que e travail en était fait avec beaucoup d'art, d'un fil d'or épais et d'un haut titre, et qu'elle était ornée de perles et de diamants magnifiques.

Ce forfait servit à augmenter l'influence de la Compagnie, car après la mort de Troena, le Soesoehoenan investit le Pangeran Tjokro Diningrat de la principauté de Madura, que la mort de ce chef laissait vacante; mais la population de Sumanap refusa de le reconnaître, et finit, aprés quelques autres démélés avec le Soesoehoenan, par se mettre, en 1683, sous la protection de la Compagnie.

Vers la fin de 1679, la tranquilité s'était plus ou moins rétablie dans le Mataram; le Sultan retourna à Samarang, mais vu les revers qu'il venait d'éprouver il résolut d'abandonner sa capitale de Mataram, et vint s'établir dans le district de Pajang, où il fonda sa nouvelle résidence qui reçut le nom de Karta-Soera. Les murs en existent encore aujourd'hui dans la provinçe de Soerakarta.

Tandis que cette association de marchands étendait sa domination dans la partie orientale de Java, elle avait aussi de sérieux différents avec le Sultan de Bantam. Pour les relater brièvement, il sera nécessaire de reprendre le fil des événements à partir de 1653.

Vers cette époque, le Sultan Agong mettait tout en oeuvre pour réaliser le plan de détruire Batavia, rivale du commerce jadis si florissant de Bantam. A cet effet il mit sur pied une armée de 60,000 hommes; l'inexpérience des chefs rendit cette entreprise infructueuse comme fait d'arme, mais elle servit à ruiner pour quelque temps les ressources du pays. Ce ne fut qu'en 1659, qu'on parvint à rétablir les relations amicales avec Bantam, et que les environs de Batavia se virent

délivrés des incursions de l'ennemi. Aussi longtemps que le Sultan Agong se trouvait revêtu du pouvoir la bonne intelligence ne pouvait être durable; en 1668, il fit piller la factorerie d'Indramayoe, de façon qu'on s'estima heureux à Batavia en apprenant, en 1671, l'avènement de son fils, Sultan Hadji, auquel son père, le vieux Sultan Agong, venait de remettre le pouvoir.

Le nouveau Sultan envoya une ambassade à la Compagnie et un traité d'alliance devint le gage de la paix; peu de temps après elle vint à son secours contre les prétentions de son père, qui, las de sa retraite, venait de lever de nouvelles forces contre son fils. Agong ayant été défait et pris les armes à la main, fut emprisonné à Batavia, en 1683, et y mourut en 1695.

Le Sultan Hadji par reconnaissance des secours obtenus, accorda, le 17 avril 1684, à la Compagnie le privilège exclusif de l'achat du poivre et le droit d'importer certaines espèces de toiles. Ce ne fut pas seulement par suite de sa bienvieillance pour les Hollandais qu'il accorda ces prérogatives, mais aussi par animosité contre les Anglais, les Français et les Danois qui avaient pris parti contre lui en faveur de son père; bientôt après ces commercants rivaux dûrent abandonner Bantam. Cet événement accrut à tel point l'influence de la Compagnie qu'en 1684 elle put construire une citadelle nommée Speelwijk; que l'année suivante elle imposa des restrictions au commerce de Bantam, et qu'à la mort du Sultan, en 1687, elle régla la tutelle de son fils. Pour rétablir la tranquillité dans ce pays, il ne restait plus d'obstacle qu'à réduire deux partisans, ce dont on vint heureusement à bout.

Dans le royaume de Chéribon, on n'avait pas non plus négligé d'étendre notre influence, soit en intervenant dans la direction des affaires, soit par les relations commerciales et l'établissement de factoreries à Tagal et à Chéribon. On préludait alors au monopole qu'on parvint à organiser plus tard complétement.

A cette époque parut sur la scène un adversaire redoutable pour la Compagnie, un nommé Soerapatı, homme doué de rares qualités, et dont on rapporte qu'il était aussi modeste que pieux et brave. Cet individu, enlevé de Bali, son pays natal, avait été vendu comme esclave à Batavia. Plusieurs circonstances fortuites dues aux événements qui ont eu lieu dans ces temps de trouble, servirent à le faire distinguer au point, qu'il parvint à obtenir la faveur du Soesoehoenan de Mataram.

Quelques perfidies commises, et le massacre de plusieurs individus qui eut lieu par les ordres du Soesoehoenan, servirent de motif à la régence de Batavia pour ordonner à la garnison hollandaise, occupant un *logement palissadé* à Karta-Soera, nouvelle résidence de l'Empereur de Mataram, d'évacuer cette espèce de fort, et d'abandonner le Soesoehoenan à son sort. Bientôt après, Soerapati ayant été instruit que le Soesoehoenan tramait aussi de sinistres desseins à son égard, quitta les états de Mataram et passant dans la partie orientale de Java, il soumit en peu de temps Madion, Pronorogo et Pasaroean, où il se maintint jusqu'à la mort d'Amang Koerat, qui eut lieu en 1703.

Le décès de ce Prince fut suivi de nouveaux déchi-

rements dans l'Empire, car le fils aîné du Soesoehoenan de même que ses frères, les deux Pangerans Dhipati Hanoem et Poegar, se firent proclamer sous le titre de Soesoehoenan dans différentes provinces de l'Empire, puis ils envoyèrent des ambassadeurs à Batavia afin de s'assurer l'appui de la Compagnie. Celle-ci se déclara en faveur de Poegar, dont le caractère pacifique lui était connu; tandis que Dhipati Hanoem passait pour un homme cruel et rusé.

Au mois de Juillet, on fit partir de Samarang un corps de 7000 Javanais et Madurais et de 800 Européens pour aller installer le Pangeran Poegar à Karta-Soera. Les nôtres rencontrèrent près de Salatiga l'armée du Pangeran Dhipati Hanoem sur laquelle ils remportèrent une victoire décisive. Poegar fit son entrée à Karta-Soera où il fut proclamé sous le titre pompeux de Pakoe Boewono, Senopati Sri-golo, Abdoel rahman, Mohammed'oel-Kobra, Sajid'eddin, Panoto-agomo (1). Le couronnement du prince ne put toutefois avoir lieu, parceque le diadême de Modjopahit se trouvait au pouvoir de Dhipati Hanoem. Le nouveau Soesoehoenan que nous nommons simplement Pakoe Boewono I^r^, conclut le 5 Octobre 1705, une convention avec la Compagnie, par laquelle celle-ci lui accorde la remise des dettes qu'il venait de contracter envers elle et aux conditions suivantes.

1°. Que les limites orientales du territoire de la Com-

---

(1) Qu'on peut traduire, comme suit: *Cheville du monde, Chef miséricordieux, Serviteur charitable de Mohamet le Tout-Puissant, Chef de la religion, Dispensateur de la foi.*

pagnie qui ne s'étendaient pas au delà de la rivière Pamanoekan seront ~~reculées~~ avancées sur la côte septentrionale jusqu'au Lossari, et sur la côte méridionale jusqu'au Donan.

2°. Que les provinces de Sumanap et de Pamakassan dans l'île de Madura demeureront sous la protection des Hollandais, et

3°. Que la cession de Samarang comprendra aussi celle de Torbay, de Goemoelak, ainsi que des villages qui en dépendent.

Le 11 du même mois, on stipula par un article additionnel, que le prince supportera les frais d'entretien d'un détachement de 200 hommes de troupes hollandaises, afin d'assurer sa sureté personelle à Karta-Soera.

En ~~reculant~~ avançant ainsi nos limites jusqu'aux rives du Lossari et du Donan, tout le royaume de Chéribon se trouvait enclavé dans notre territoire. Toutefois la Compagnie durant la plus grande moitié du 18e siècle, n'a considéré cet Etat que comme un fief où elle se contentait d'établir des factoreries commerciales. Ce n'est qu'à dater du commencement du 19me siècle que nous fîmes acte de souveraineté dans ce pays.

Lors de l'élévation de Poegar à la dignité de Soesoehoenan, Soerapati avait offert de le soutenir avec toutes les forces dont il disposait, à condition que ce prince, ainsi que la Compagnie, le reconnaîtraient comme souverain des provinces situées à l'Est de Kediri, qu'il gouvernait sous le nom de Radhén Harijo Sri-golo Negoro; mais sa demande ne lui ayant point été accordée, Soerapati se déclara ouvertement pour Dhipati Hanoem.

En 1706, Pakoe Boewono Ier mit deux armées sur pied. L'une, qui s'avança de Karta-Soera vers l'Est afin de poursuivre Dhipati Hanoem, était soutenue d'une troupe d'auxiliaires hollandais, commandée par de Roode. La seconde, partie de Soerabaya dans le but d'attaquer Soerapati, était appuyée de 800 Européens et de 2400 indigènes sous les ordres de Knol; elle était munie de plusieurs pièces d'artillerie, parmi lesquelles se trouvaient six grands mortiers, trainés par plus de 200 buffles. Ce déploiement de forces prouve que la Compagnie mettait tout en oeuvre pour soutenir les droits du Soesoehoenan.

Après quelques combats, Soerapati fut attaqué vivement dans le fort de Bangil et complètement défait; il se défendit vaillamment, mais grièvement blessé, il succomba peu de jours après des suites de ses blessures. Quand au corps qui devait agir contre Dhipati Hanoem il ne put s'avançer au delà de Sinkel près de Kediri, et il retourna à Karta-Soera au commencement de la saison des pluies.

En 1707, la direction des opérations militaires fut confiée au sieur de Wilde, qui partit de Karta-Soera au mois de Juillet et se dirigea de nouveau vers l'Est; après plusieurs combats, il concentra ses forces à Kediri, et soutenu par un corps auxiliaire de Madurais et du contingent de Soerabaya, il fit éprouver une sanglante défaite à l'ennemi, et on enleva successivement à Dhipati Hanoem plusieurs villes. Le 29 Août, il se rendit maître de Pasaroean principale forteresse du prince révolté. Cette prise fut cause que Dhipati Hanoem dut prendre

pour dernier refuge les montagnes de Malang, d'où il fit offrir sa soumission à la Compagnie à condition qu'on lui confiât la direction de quelques provinces. Cette proposition ayant été refusée, on fit déporter Hanoem avec ses trois fils à Ceylan, où il finit ses jours.

La tranquilité semblait alors rétablie sur toute l'étendue de l'île de Java; bien que les fils de Soerapati inquiétassent encore la province de Balemboang, mais comme l'autorité du Soesoehoenan n'y avait jamais été strictement respectée, et que le prince de Bali s'arrogeait quelques droits sur cet état, on ne jugea pas à propos de les inquiéter.

Par le fait d'une organisation despotique et de lois arbitraires, les états du Soesoehoenan se trouvaient mal régis et les germes de nouvelles révoltes augmentaient sourdement. C'est ainsi qu'en 1718, le prince de Madura et le Dhipati de Soerabaya faisant cause commune avec celui de Balemboang, levèrent l'étendard de la révolte; mais les secours prompts et efficaces de la Compagnie firent tout rentrer dans un ordre apparent.

Après un règne de seize ans, Pakoe Boewono Ier mourut en Février 1719; il eut pour successeur Mangkoe Negoro son fils aine, connu sous le nom d'Amang Koerat II; son règne ne fut qu'un enchaînement de révoltes excitées par ses frères Poerboyo, Bilitar et Harijo Mataram; il se maintint cependant sur le trône, grace aux secours de la Compagnie, jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1726. Son fils, le Pangeran Dhipati Hanoem qui lui succéda sous le nom de Pakoe Boewono II, fut d'abord placé, à cause de sa jeunesse, sous la tutelle de sa mère

et de l'administrateur du royaume (1), Danoe Redjo, selon les vues desquels il continua d'agir durant le cours de son règne.

Sous le gouvernement de ce prince les divisions intestines s'accrurent de jour en jour; Mangkoe Negoro, son frère illégitime, que le Soesoehoenan détestait mais qui était aimé du peuple, fut exilé à l'île de Ceylan. Pendant son règne, il eut constamment des démêlés avec ses autres frères, et parmi eux il trouva dans la personne de son frère Mangkoe Boemi, le même qui par la suite devint le premier Sultan de Djokjokarta, un adversaire qui le surpassait infiniment en valeur et en moyens intellectuels. Les régents (Adhipati) des provinces, poussés à bout par les caprices de cette cour, songeaient de plus en plus à secouer le joug de l'autorité du Soesoehoenan, et se croyaient assez forts pour maintenir leur indépendance contre un gouvernement, dont l'arbitraire et la faiblesse allaient toujours croissant.

Tel était l'état de fermentation et de mécontentement dans lequel se trouvait l'île de Java, lorsque, à cette époque, la révolte des Chinois en 1740 vint de nouveau allumer dans tous ces lieux le brandon de la discorde et de la guerre, et presque anéantir la domination hollandaise dans ces contrées.

Pour l'intelligence des événements qui marquent cette époque mémorable, il sera nécessaire de mettre préa-

(1) Les princes de Java donnent au premier agent de leur autorité le titre de *Radhèn Dhipati*. Le Gouvernement européen a adopté la coutume de nommer cet employé *Rijks bestuurder* (Administrateur du royaume ou premier ministre).

lablement le lecteur au fait des mesures que la Régence de Batavia s'était vue dans la nécessité de prendre à l'égard de la population chinoise.

Lorsque les Hollandais abordèrent pour la première fois à Java, ils trouvèrent dans toutes les parties de cette île des Chinois qui s'y étaient établis, et s'y adonnaient au commerce ainsi qu'à toutes sortes d'industrie. Par suite de leur esprit d'entreprise et de leur infatigable activité, l'île de Java offrait déjà le sucre et l'arak comme principaux articles d'exportation.

Comme l'administration européenne offrait une meilleure garantie aux individus et aux propriétés que la vénalité du gouvernement asiatique n'en présentait, la prospérité toujours croissante de Batavia attira dans ces mers une foule immense de ces vagabonds. Le flot de l'émigration chinoise se porta naturellement vers cette ville; de sorte que la Régence se vit bientôt contrainte de prendre des mesures contre l'accroissement trop prompt de la population chinoise à Batavia. Ces nouveaux habitants y arrivaient par milliers, et lorsque, par leur nombre, les moyens de subsistance manquaient, ils finissaient par se répandre dans les campagnes environnantes où, pour toute industrie, ils se livraient au vol et au brigandage.

Au commencement du 18e siècle, l'affluence annuelle des Chinois à Batavia devint encore bien plus considérable, par suite de leur expulsion des îles Philippines: mesure à laquelle les Espagnols avaient cru devoir se résoudre. Cette circonstance servit en 1723 de motif à la Régence de Batavia, pour ne plus admettre aucun Chi-

nois. Bien que cette interdiction fût plus ou moins modifiée ultérieurement, toutefois les résolutions du Gouverneur et du conseil des Indes, prises depuis 1727 jusqu'en 1740, constatent qu'une suite de dispositions furent prises contre l'établissement des Chinois à Batavia.

Tout Chinois devait être muni d'un permis de séjour, signé par l'un des membres de la Régence; ce permis leur était délivré moyennant le payement de deux *Rijksdaalders*, environ 12 francs; il leur était interdit de demeurer hors de la jurisdiction de la ville, à moins qu'ils n'eussent obtenu la permission expresse du commissaire chargé des affaires des indigènes. Ceux qui ne pouvaient justifier leurs moyens d'existence, étaient arrêtés et renvoyés en Chine; les officiers de justice furent même autorisés à emprisonner tout Chinois soupçonné de quelque délit; ces ordonnances rigoureuses suscitèrent de grands mécontentements et se trouvèrent suivies de résolutions analogues, que des employés subalternes cupides et oubliant leur devoir, trouvaient le moyen d'exploiter à leur profit, par toutes sortes de vexations, commises sur les Chinois fortunés.

On prétend qu'à cette époque il se trouvait parmi les Chinois de Batavia un homme d'une haute naissance, nommé Thioesia, (quelques uns disent, un fils de l'Empereur de la Chine), doué d'une intrépidité peu commune, qui avait été impliqué en Chine dans quelques mouvements politiques. Arrivé à Java, il ne tarda pas à former de nouveaux projets, et trouva ses compatriotes tout disposés à l'aider dans leur exécution. Les

conjurés lui avaient promis le souverain pouvoir, sous le titre de Roi de Jakatra.

Ce peuple industrieux devint redoutable au pouvoir, du moment que sa supériorité numérique menaçait de tout envahir; on prétend même que cette tourbe de mécontents avait formé le plan de se rendre maître de toute l'île, de même qu'en 1662 leurs prédécesseurs s'étaient emparés de l'île de Formose. Pour atteindre ce but, leur première idée fut d'attaquer la capitale dans le dessein d'y égorger tous les Européens, et de s'y fixer à leur place.

Ajoutons encore qu'à cette époque, les Gouverneurs-Généraux qui succédèrent au respectable Zwaardekroon, démissionnaire en 1725, n'étaient pas des hommes dignes d'occuper le poste éminent qui leur avait été confié; la rapine, les vexations et l'arbitraire entachaient les actes de l'administration; quelques uns même s'étaient permis des cruautés et un despotisme sans bornes.

Sous ces auspices défavorables Adrien Valckenier parvint, en 1737, au gouvernement: ses contemporains en font mention comme d'un fonctionnaire qui ayant passé plusieurs années dans l'Inde, s'était vu porté à cette charge éminente en passant successivement par tous les grades; mais, doué de peu d'énergie et d'un caractère peu conciliant, il ne possédait pas les talents nécessaires pour remédier aux maux et pour opérer les réformes, dont le gouvernement dans l'Inde éprouvait un si pressant besoin; l'orage qui s'amoncelait sourdement sur la florissante Java n'avait pas été prévu par lui.

L'affluence considérable des Chinois dans cette île

menaçait dans ce temps les Européens de voir s'éclipser leur puissante domination. Le commerce avec la Chine qui avait acquis un développement considérable sous le gouvernement de Zwaardekroon, contribua beaucoup à augmenter d'une manière alarmante l'émigration chinoise; les jonques du Céleste Empire transportaient annuellement un nombre sans-cesse croissant de vagabonds et de condamnés, dont Batavia et ses environs devinrent le rendez-vous principal. Des lois protectrices tendaient à assurer à cette tourbe industrieuse, des faveurs que leur aptitude au travail, leur penchant pour l'agriculture, ainsi que leur esprit entreprenant et leur génie commercial, semblaient avoir rendus nécessaires et utiles dans les premiers temps de notre séjour à Java; aussi, vit-on plusieurs individus sortis de la lie du peuple chinois, acquérir en fort peu de temps des fortunes considérables. Bien que des ordonnances de police et des lois promulguées depuis contre ces nouveaux hôtes turbulents, eussent eu pour but de restreindre le nombre de cette migration, les grands profits qu'on obtenait du travail des Chinois, joints aux abus commis par les employés peu scrupuleux de s'enrichir par ce moyen, rendirent ces sages ordonnances illusoires. En somme, le nombre des Chinois augmenta toujours d'une manière inquiétante; les vexations dont ils étaient l'objet ne se trouvant pas réprimées, le mécontentement parmi ces aventuriers devint de jour en jour plus menaçant au pouvoir et à la sureté du gouvernement.

Tandis que l'administration, se berçant de l'espoir

chimérique que les mesures insignifiantes ou trop souvent éludées, prises contre les Chinois, obtiendraient un plein succès, la révolte de ceux-ci s'organisait non seulement à Batavia, mais aussi dans un rayon fort-étendu autour de la capitale; elle éclata soudainement et trouva encore des incrédules parmi les membres du conseil. Le Gouverneur-Général sortit de sa léthargie à la réception de la nouvelle alarmante qui lui fut communiquée le 26 Septembre 1740, que la révolte et l'armement des Chinois venait de se manifester sur tous les points, et que des rassemblements nombreux menaçaient la ville, qui fut effectivement investie de toute part.

Dans cette crise et au milieu de la perplexité, l'on sut du moins aviser spontanément à l'emploi de moyens efficaces pour se défendre contre cette agression de la part des Chinois. Les conseillers Baron van Imhoff et Maurits van Aarden furent munis, à leur demande, de pouvoirs et des moyens nécessaires pour mettre la ville de Batavia à l'abri de ce premier élan révolutionnaire; ceux-ci, aidés par la garde urbaine, par les troupes disponibles et par les fonctionnaires armés (*pennisten*), parvinrent à rétablir les communications avec la campagne et à intimider les Chinois rassemblés dans la ville et qui se disposaient à prêter main forte à leurs compatriotes du dehors. Mais le pusillanime Gouverneur Valckenier, après avoir convoqué le conseil, y agita la question, si la prudence ne commandait pas de se *défaire de tous les Chinois réunis encore en grand nombre dans la ville?*

Une telle proposition excita l'indignation générale dans le conseil. Le Baron van Imhoff eut même le courage

de protester contre un pareil acte de barbarie, qui tendait à faire périr indistinctement l'innocent avec le coupable; sur sa proposition, il fut résolu à l'unanimité des voix, moins celle du Gouverneur, de commander des visites domiciliaires et d'arrêter tout Chinois compromis dans la révolte ou qui serait trouvé recélant des armes ou des munitions. Quelque temps avant cette révolte on avait déjà décidé en conseil, que tous les Chinois qui ne pourraient pas faire preuve de moyens d'existence seraient déportés à Ceylan.

Cette résolution prise en conseil et rendue incontinent publique, n'eut malheureusement pas l'effet désiré; car, peu de temps après la séparation de l'assemblée, on vit paraître (à ce qu'on assure, par ordre secret du Gouverneur) des troupes de furieux, munis de torches, qui vociférèrent l'extermination des Chinois; ils furent bientôt suivis de la populace et de militaires oubliant la discipline; la destruction par le feu, la mitraille, les armes et les ustensiles meurtriers de toute espèce, commença dans les quartiers habités par les Chinois; le massacre de ces malheureux n'eut une terme que lorsque leurs demeures furent réduites en cendres, et que les cădavres de dix mille victimes jonchaient les rues de Batavia. Le meurtre, l'incendie et le pillage durerent encore deux jours. Pour faire rentrer dans l'ordre cette tourbe furieuse de toutes les couleurs, il fut nécessaire que la bourgeoisie armée et les militaires occupés à repousser les attaques du dehors, se rendissent dans la ville pour y réprimer le brigandage et éteindre l'incendie. Une amnistie générale mit fin à toutes ces

scènes horribles de meurtre et de pillage, dont Batavia avait été le théatre. Mais nonobstant cet acte de pardon et d'oubli publié dans tous les districts, le soulèvement ne se trouvait pas dompté dans la banlieue; les Chinois s'étaient retranchés à l'entour de la ville, dans les bâtiments isolés ou dans les sucreries, d'où ils continuaient d'inquiéter la ville et de menacer les points fortifiés des environs; des détachements commandés par d'habiles militaires parvinrent toutefois à éloigner les mutins et à les disperser dans les forêts. Ces résultats ne purent être obtenus que par la dévastation des retraites où ces révoltés avaient pris poste, et s'étaient défendus avec tant d'acharnement, que les environs de la ville de Batavia, naguère si florissants et couverts d'usines, ressemblaient à un champ de bataille où des armées ennemies avaient répandu la destruction et l'incendie. On parvint de cette manière à éloigner le danger éminent qu'avaient couru la ville et ses forts de tomber au pouvoir des rebelles. La tranquillité et l'ordre s'y rétablirent peu à peu, et l'on réussit enfin à obtenir quelques bons effets du décret d'amnistie sanctionné de nouveau par les actes du Gouvernement.

On prit alors des mesures qui auraient dû être mises en vigueur plus tôt, afin de prévenir le rassemblement trop grand d'un peuple qui n'épargne aucun soin pour s'insinuer; qui sait cacher ses trames et entretenir des correspondances secrètes avec la Chine, au moyen d'une langue dans ces temps totalement étrangère à l'autorité, et pour lequel tous les moyens parais-

sent bons afin de parvenir à la domination, au trafic exclusif et aux moyens d'amasser des trésors. Il est de fait que, sous un gouvernement prudent, ferme, et qui a la conscience de sa force, la population chinoise peut rendre des services importants, et qu'elle est à même de contribuer puissamment à la prospérité du pays où elle vient se fixer; mais sous une administration insouciante, faible, sans énergie, et dans laquelle les employés n'ont d'autre but que celui d'amasser des richesses, les Chinois ont été de tous temps et seront toujours à craindre; ils doivent être surveillés de près et soumis à une police active.

L'opinion de ces écrivains qui ont été à même de voir et qui ont porté un jugement impartial sur les événements de 1740, nous paraît la plus admissible, que c'est au manque d'énergie et de prévoyance du gouvernement d'alors, qu'il faut attribuer cette catastrophe funeste, suivie de ce massacre épouvantable dont Java fut le théatre. Les hommes au pouvoir à cette époque s'efforcèrent d'accuser les Chinois; ils mirent sur leur compte le motif et les suites de cette sanglante boucherie; mais l'historien impartial doit convenir, avec Mr. van Hoëvell (1), que cette catastrophe ne doit être imputée qu'à l'ineptie, à l'insouciance et à l'arbitraire des Gouverneurs-Généraux qui ont été investis du pouvoir depuis 1725 jusqu'en 1740, et sous l'administration desquels les éléments de cette révolte se sont formés; qu'elle éclata et devint menaçante

(1) Tijdschrift voor Neêrland's Indië.

et terrible, sous l'autorité d'un chef vaniteux, lâche, emporté et vindicatif; de plus jaloux, et ne pouvant pardonner au conseiller van Imhoff, d'avoir proposé des mesures conciliantes, et de s'être opposé ouvertement contre les projets et plus tard contre les actes de son administration arbitraire. Mais il est de fait aussi que les Chinois furent les assaillants, et que si leurs projets eussent été couronnés d'un plein succès, tous les Européens auraient été impitoyablement massacrés.

Lorsque de grandes catastrophes ont pesé sur la destinée d'un peuple ou d'un pays, on voit ordinairement surgir des événements, ou apparaître des hommes qui servent à provoquêr des institutions, au moyen desquelles les maux endurés sont bientôt adoucis, et les calamités publiques éloignées pour longtemps. Il en a été ainsi dans cette crise fâcheuse. L'Autorité, redoutant le renouvellement de pareilles émeutes, prit avec fermeté des mesures pour réparer ce malheur, et pour en rendre la récidive moins probable. On continua d'établir des postes de surveillance; les abords de la ville furent fortifiés; un vaste terrain hors des murs de la ville devint le nouveau point de réunion des Chinois paisibles, contents de profiter de l'amnistie publiée; des cases, et plus tard des demeures commodes et des magasins, couvrirent cette enceinte qui depuis a été transformée en quartier ou camp chinois, et dont l'existence et la police qui y est observée, garantissent encore aujourd'hui la capitale de toute crainte de l'esprit turbulent de ses habitants.

Un grand nombre de séditieux rentra dans le devoir,

de manière qu'au 9 Décembre de cette année 1740, la population chinoise se trouvait forte de 1276 individus. Pour ne pas porter ombrage au commerce avec la Chine, on expédia des bâtiments de guerre à la rencontre des jonques en destination pour Batavia, on y embarqua des Chinois de confiance afin de rassurer leurs compatriotes. Un fonctionnaire se trouva spécialement chargé de la surveillance des Chinois. Le monopole exercé par cette nation eut un terme; car tous les habitants obtinrent la faculté d'établir des usines et d'exercer des métiers. La prévoyance minutieuse de l'Autorité s'étendit même jusqu'à l'envoi d'une lettre officielle, pleine d'excuses, (dans le fait rédigée de la manière la plus puérile), à l'Empereur de la Chine. Ce monarque n'en prit aucune notice, et le Gouvernement attendit vainement avec anxiété, la réponse à son ridicule écrit. Le souverain du Céleste Empire ne demandait, à ce qu'il paraît, qu'a se débarasser des aventuriers que la Chine lance annuellement sur l'Inde Archipélagique.

Le Gouverneur-Général, qui s'était montré à la fois pusillanime, arrogant et despotique, et, qui au jour du danger avait accordé des pouvoirs discrétionnaires aux conseillers des Indes commis à la défense de la ville, parut se repentir de ces concessions, et voulant en paralyser l'effet, convoqua le 6 Décembre 1741 le conseil des Indes, et séance tenante il fit introduire dans la salle de l'assemblée une compagnie de grenadiers; alors, donnant cours à ses sentiments haineux et à son impétuosité, il accusa les conseillers d'avoir méconnu ses ordres, d'avoir de leur propre chef fait une sortie

contre les Chinois, et de s'être permis de sourdes menées contre son autorité. Il désigna spécialement les sieurs van Imhoff, de Haze et van Schinne, comme ayant tramé des complots contre son pouvoir, les fit arrêter par la force armée, conduire en lieu de sureté, et les envoya par les premiers vaisseaux en Europe.

On conçoit que ces trois conseillers bannis, d'une manière aussi arbitraire et déloyale, ne manquèrent pas, à leur retour en Hollande, de porter de justes plaintes devant l'assemblée des Directeurs de la Compagnie; le Baron van Imhoff s'en acquita dans un écrit modéré, plein de faits, et par lequel il rend compte des abus de l'Autorité et des vices des institutions dans les Indes; il y propose des reformes et des améliorations commandées par d'autres temps. La Direction toute-puissante de cette Compagnie, accueillit favorablement le rapport des conseillers, et nomma finalement le Baron van Imhoff Gouverneur-Général de l'Inde: il débarqua le 22 Mai à Batavia et y prit les rênes du gouvernement des mains d'un des conseillers; car pendant son absence, le Gouverneur Valckenier, ne pouvant tenir tête a la révolte et à la guerre commencée contre les princes indigènes, avait résigné le pouvoir et retournait paisiblement en Europe: mais, arrivé au Cap de Bonne-Espérance un ordre de la Compagnie l'y avait devancé; il y fut arrêté et envoyé prisonnier à Batavia, afin d'y rendre compte de son administration; son procès dura plusieurs années et pendant ce temps il mourut renfermé dans la citadelle de Batavia.

Par l'effet de l'amnistie et du développement des for-

ces disponibles, on était parvenu à mettre la ville de Batavia et toutes les parties du territoire environnant, à l'abri des attaques des Chinois; toutefois, l'esprit de révolte ne se trouvait pas encore étouffé chez cette nation. Les principales forces des rebelles étaient refoulées vers la province de Krawang. Dans cette position, la saison des pluies venait de mettre obstacle aux hostilités; mais elle fournit aux révoltés l'occasion et leur donna le temps d'étendre les germes de la rebellion dans les provinces limitrophes. Les commandants de Samarang, de Chéribon et de Bantam reçurent ordre de se tenir sur leurs gardes, et d'agir avec circonspection dans leurs rapports avec les princes indigènes (1). Bien que le Sultan de Bantam et les princes de Chéribon se fussent empressés d'offrir des secours à la Compagnie, on ne pouvait se fier à leur bienveillance. Dans le fait, on apprit qu'ils tramaient sourdement avec les rebelles. Plusieurs Chinois afin de s'insinuer dans les bonnes grâces des Javanais, embrassaient l'Islamisme; ils prirent des noms et des

---

(1) Quoique m'étant tracé comme règle, dans cet écrit, de ne pas donner cours aux remarques acerbes, et d'en écarter la critique, pour autant que faire se pourrait, je ne saurais toutefois passer outre sans relever une phrase déloyale du récit de Sir Stamford Raffles, Hist. of Java, Vol. I pag. 71, et qui est relative au sujet qui nous occupe. Il y est dit: *Un décret d'extermination fut proclamé contre les Chinois dans toute l'île.* C'est après avoir dépeint, sous les couleurs les plus fausses et d'un ton malveillant, les événements qui eurent lieu à Batavia en 1740, que l'ancien gouverneur anglais ose se permettre cette indigne allégation, en contradiction manifeste avec les résolutions du Gouvernement, dont les archives se trouvaient sous la main de cet Historien.

titres nationaux, et suivirent les coutumes ainsi que la manière de vivre des Javanais. Ainsi donc, bien loin de voir le terme d'une telle lutte, la Compagnie dut avoir recours à des mesures vigoureuses pour s'opposer à une résistance plus opiniâtre et plus générale.

A la suite des événements avec les Chinois dans le rayon de la capitale, ceux-ci croyant leur sureté compromise à Batavia et dans ses environs, s'étaient retirés dans les parties orientales de l'île vers Samarang; le plus grand nombre chercha un réfuge dans la Mataram. La Compagnie, qui s'était si souvent mise en avant pour secourir énergiquement les prédécesseurs du Soesoehoenan en les affermissant sur le trône, demanda du secours à ce prince contre les Chinois; il feignit d'acquiescer à cette demande, mais promit secrétement assistance aux révoltés; les fausses attaques de ses Adhipatis servirent à dévoiler ses perfides desseins.

La régence de Samarang voyant la ville investie, s'adressa au Pangeran de Madura, qui s'offrit à venir à son secours, et à abandonner le parti du Soesoehoenan à l'autorité duquel il se trouvait encore soumis. Mais la Haute Régence de Batavia, ne voulant pas donner au Soesoehoenan un juste motif de déclarer la guerre à la Compagnie, refusa cette offre. Peu de temps après, et lorsque ce prince eut jetté le masque en s'emparant de Rembang, Joana et Demak, elle dut se résoudre à accepter l'offre du Pangeran de Madura, et affranchit celui-ci de l'alliance contractée avec le Soesoehoenan. Les Chinois se voyant contenus par ce prince, parcoururent le pays et mirent le siège devant les établisse-

ments maritimes depuis Tagal jusqu'a Passaroean; mais deux commissaires de la Haute Régence nommés Veryssel et Theling, munis de pouvoirs et des moyens nécessaires, firent promptement changer la face des affaires et se rendirent de nouveau maîtres de Samarang.

Le Soesoehoenan prévoyant que l'heure de la vengeance ne pouvait être éloignée, et que sa duplicité se trouvait à la veille d'être punie, jugea qu'il était temps de renouer les rapports avec la Compagnie. Soit qu'il se fut laissé influencer par ses conseillers, soit qu'il entrevit les intentions perfides des Chinois pour le chasser et s'emparer ensuite du pouvoir après qu'il les aurait aidé à se débarasser des Hollandais, il désavoua son ministre Noto Koesoemo, qu'il prétendit être l'auteur de cette trame; et il fit avec la Compagnie un traité par lequel cession fut faite à celle-ci de Madura, de la côte de Sourabaya, et de tous les districts de Balambangan, Rembang, Japara et Samarang.

Alors les Chinois de Patty et de Jawana choisirent pour Soesoehoenan le petit fils de Mangkoerat Más, nommé Más Grandi, dont le règne, sous le nom de Hamangkoerat Hamangkoe Boewono, ne dura que quatre mois; on lui donna, dans le pays, le sobriquet d'Empereur des Chinois. Il n'en marcha pas moins sur Kertosoera, y entra triomphant, contraignit le Soesoehoenan à une fuite précipitée, pilla le palais ou ~~*Dhalem*~~, et s'empara des trésors ainsi que du pouvoir. Dans sa fuite, Pakoe Boewono fut rejoint par les troupes hollandaises et maduraises, qui firent changer l'état désespéré de ses affaires. Après quatre mois de combat les auxiliaires de

Madura entrèrent dans Kertosoera, d'où l'usurpateur avait fui à son tour. En Novembre 1742, les Chinois furent défaits à Asem et se retirèrent à Brambana. Deux mois plus tard, une amnistie générale fut publiée; l'Empereur des Chinois se rendit, et on le condamna à l'exil dans l'île de Ceylan.

Suivant un usage superstitieux, qui fait croire aux Javanais que lorsque le malheur s'est étendu sur une place, la prospérité n'y revient jamais, il fut décidé de transférer le siège de l'Empire de Kertosoera à Solo, village distant de quelques milles de cette ville. La nouvelle capitale, que quelques auteurs nomment erronément Solo, reçut officiellement le nom de Soerakarta. Cette ville est encore aujourd'hui la résidence des Soesoehoenans, déchus maintenant du pouvoir suprême et réduits à une autorité fort restreinte.

Tandis que tous ces événements s'accomplissaient et semblaient promettre à la Compagnie une paix solide et durable, de nouveaux troubles suscités par la perfidie de quelques chefs, la forcèrent à se tenir constamment sous les armes. Son allié, le Pangeran de Madura, Tjokro Diningrat, se croyant à même, par les succès que ses armes avaient eues dans la dernière guerre, de pouvoir s'opposer aux desseins de la Compagnie, exigea une cession de territoire et l'investiture de plusieurs droits tant pour lui que pour ses fils. Ses demandes n'ayant pas été acceptées, il crut les obtenir par un recours à la force. Après avoir commis les plus grandes déprédations à Grissé, à Soerabaya, sur la côte et dans le détroit de Madura, il fut battu dans plusieurs rencontres et contraint

à la fuite. Réduit à toute extrémité il s'embarqua avec ses deux fils et arriva à Banjermassing, côte méridionale de Bornéo, dans le dessein de se rendre à Bangkahoeloe pour y solliciter l'assistance des Anglais; mais son plan fut déjoué. Le Sultan à la demande de l'agent nommé Kruisbergen, l'envoya prisonnier à Batavia, d'où il fut banni au Cap de Bonne-Espérance, et ses deux fils le furent à Ceylan.

La Compagnie prit alors possession de toute l'île de Madura et y fixa comme régent Setjo Diningrat, troisième fils du Pangeran exilé, qui n'avait pris aucune part aux trahisons du père. La paix étant rétablie dans la partie orientale de Java, le Gouverneur-Général van Imhoff y vint de sa personne, afin de s'assurer des ressources que cette prise de possession de Madura et de la côte orientale de Java, seraient à même de fournir, et il établit une factorerie à Grissée afin d'entretenir les communications avec Madura; un agent de la Compagnie, nommé Hartingh, en obtint l'intendance.

A la suite de ces nouvelles crises, et des chances de la guerre dont le dénouement se trouvait être plus favorable aux intérêts de la Compagnie qu'on n'avait osé s'en flatter, toutes les circonstances se montraient propices au maintien de la tranquillité, but principal vers lequel tendaient les efforts de la Régence de Batavia; mais elle se vit de nouveau deçue dans cet espoir.

Toutes ces révoltes partielles, dans lesquelles on voyait participer les princes et les grands de la cour, auraient pu être appaisées sans effusion de sang, sous un règne ferme et par des mesures adroitement combinées;

mais le Soesoehoenan manquait des qualités requises pour s'assurer l'estime et l'affection de ses subordonnés. La superstition ne voyait en lui qu'un souverain né sous une malheureuse étoile, qui ayant fait divorce avec le bonheur, s'était aliéné la confiance de ses sujets, et sous le gouvernement duquel le pouvoir avait considérablement décliné. La versatilité de son caractère le portait à n'accorder de confiance à aucun de ses ministres, et ne servait qu'à augmenter le nombre des mécontents.

Je n'entrerai pas dans le détail des causes qui donnèrent lieu aux émeutes contre l'autorité du Soesoehoenan; troubles sans cesse renouvellés, et auxquels on doit attribuer l'état de gêne et d'alarme qui affligèrent ces contrées et rendirent illusoire le bien-être qu'on s'était flatté d'obtenir par la paix dans l'Orient et avec Madura.

Les deux personnages dont l'influence dominait dans ces révoltes, ~~sont~~ étoient Mangkoe Boemi et Mangkoe Nagoro. Le premier ~~est~~ étoit un des fils du Soesoehoenan Hamangkoerat, et frère puiné du souverain régnant Pakoe Boewono. Il abandonna son frère dès le commencement de la guerre contre les Chinois, et chercha refuge parmi les Hollandais. Lorsque la paix fut rétablie, son frère, à la demande de la Régence de Batavia, lui pardonna ainsi qu'à d'autres grands rebelles. Mais dans les premiers jours de 1745, il abandonna de nouveau la cour, à la suite d'un démêlé avec son frère, relativement à ses droits sur le gouvernement de Soekowatti, différend que le Gouverneur van Imhoff s'éfforça, mais en vain, d'applanir à l'amiable. Cette fuite marque l'époque qu'on

désigne sous le nom de Commencement de la guerre de Java.

Mangkoe Nagoro aussi connu sous le nom de Más Said et que nous continuons de désigner ainsi, est fils du Pangeran Mangkoe Nagoro, mort en exil à Ceylan. Il avait embrassé, depuis sa jeunesse, le parti des mécontents et ne s'était jamais montré à la cour, agissant toujours en partisan contre l'autorité du Soesoehoenan. Ce prince et Mangkoe Boemi visaient tous les deux au pouvoir, et se permirent toutes sortes d'excès pour arriver à leur but; ravageant le pays dans toutes les directions, et se prêtant main forte lorsque l'un d'eux avait reçu un échec. La Compagnie fut obligée de prendre une part active dans cette lutte opiniâtre, et de soutenir par la force des armes le Soesoehoenan, qui, sans elle, eut infailliblement succombé sous ses puissants adversaires.

Les rebelles de leur côté envoyèrent des députations aux Hollandais, dans le but de les détacher de l'alliance avec le Soesoehoenan. En même-temps, le Pangeran Mangkoe Boemi s'attribuait les titres les plus pompeux, donnait à son fils le nom de Pangeran Adhipati Mataram ou prince héréditaire; il appela plusieurs grands aux charges éminentes, en leur déférant le titre de Pangeran; mais la Régence de Batavia refusa constamment toutes ses propositions d'accommodement.

Sur ces entrefaites, la Soesoehoenan Pakoe Boewono II mourut le 20 Décembre 1749. A son lit de mort il remit, le 11 Décembre, entre les mains de Mr. van Hohendorff, chargé pour la Compagnie de la direction des

affaires de la partie orientale de Java, l'abdication en due forme, pour lui et ses héritiers, de tous ses droits à la souveraineté, *les abandonnant à la Compagnie des Indes-Orientales, et laissant à la disposition de celle-ci, le choix de la personne qui régnerait à l'avenir, tant pour l'avantage de la Compagnie que pour le bien-être de Java.* — La Haute-Régence jugea convenable de proclamer le fils ainé comme successeur de son père, et ce prince fut investi, le 15 du même mois, de la souveraineté, sous le nom de Soesoehoenan Pakoe Boewono III.

Aussitôt que la nouvelle de cette investiture parvint à la connaissance de Mangkoe Boemi, il se fit proclamer Soesoehoenan sous les titres de Pakoe Boewono, Senopati, Mataram ing ngalogo, Abdoel Rahman, Sajid'eddin, Panoto-gomo. Il est remarquable qu'un nombre bien plus considérable de princes, de grands de la cour et de peuple furent présents à cette cérémonie, qu'à celle du couronnement de l'héritier ~~présomptif~~ légitime. Mangkoe Boemi y étala une grande pompe et donna sa fille ainée en mariage au Pangeran Más Said.

Cet état de crise semblait faire conjecturer que le règne du jeune Soesoehoenan ne pouvait être de longue durée, et que ses puissants adversaires l'emporteraient par leur force sur sa frêle autorité. Il paraît qu'on n'avait consulté dans ce choix que les seuls droits du fils à la succession, et qu'il avait lieu dans l'intérêt de la Compagnie, vu la jeunesse du prince alors âgé de neuf ans; il est certain qu'on ne tint aucun compte du défaut organique de la vue, dont ce prince se trouvait affligé, et qui, selon les lois javanaises, suffisait pour

le faire exclure du droit au trône. De quelque manière qu'on veuille envisager ce choix, il eût été également hasardé si l'on se fut décidé à confier le pouvoir à l'un des princes rebelles, quoique issus du sang des souverains de Mataram.

Bientôt après les deux partis en vinrent aux mains; les rebelles furent d'abord repoussés, puis ils eurent le dessus, gagnèrent du terrain, et ravagèrent ou brulèrent tout ce qui tombait en leur pouvoir; ils pénétrèrent même dans quelques provinces occidentales qui se trouvaient depuis longtemps soumises, livrant les villes et les villages au pillage, et les récoltes à la destruction. Les hostilités continuèrent ainsi jusqu'en 1754. Le Gouverneur van Hohendorff qui avait dirigé les opérations pour la Compagnie, demanda son rappel; il fut remplacé par N. Hartingh, et le Gouverneur-Général, Jacob Mossel, vint en personne à Soerakarta pour juger sur les lieux, de l'état des affaires. Il était temps qu'un homme habile et ferme mît fin à cette guerre désastreuse, qui ruinait le pays et épuisait les ressources de la Compagnie tant en hommes qu'en argent. Les négociations conduites avec prudence par Nicolas Hartingh contribuèrent puissamment à la bonne réussite de cette pacification.

Un incident fort heureux contribua, en 1754, à donner quelque espoir à un dénouement favorable. Les deux principaux chefs des rebelles cessèrent d'agir de concert; cette mésintelligence avait été suscitée par les démarches que Mangkoe Boemi et son gendre Más Said, avaient faites chacun séparément auprès de la Compagnie pour s'insinuer dans ses bonnes grâces; ils se flattaient

d'arriver par ce moyen au pouvoir suprême qui était le but vers lequel tendaient lenrs voeux. Le Gouverneur Hartingh sut profiter habilement de cette désunion; on échangea de part et d'autre des propositions; des émissaires furent envoyés, mais les demandes exagérées de Mangkoe Boemi ne tendaient à rien moins qu'a se voir investi du pouvoir sur la moitié de Java, y compris les districts d'une partie du littoral septentrional. Une semblable proposition ne pouvait convenir à la Compagnie. De son côté, Más Said demandait à être reconnu chef suprême de toute l'île, et afin d'appuyer ses demandes il fit incontinent marcher des troupes sur Mataram, mais elles furent repoussées. Mangkoe Boemi, furieux de ce que son gendre manifestait l'intention de lui dicter des lois, se décida enfin, à la suite de longues négociations et après une entrevue qu'il eut avec Hartingh, l'agent de la Compagnie, à accepter l'offre de celle-ci.

La Compagnie se prévalut en 1755 de l'abdication faite en sa faveur par le Soesoehoenan Pakoe Boewono II, et en vertu de cet acte du 11 Décembre 1749, elle établit le partage d'une partie de l'intérieur, dite districts elevés, faisant partie des domaines du Soesoehoenan Pakoe Boewono III; celui-ci fut confirmé dans sa dignité et conserva pour capitale Soerakarta, tandis qu'à Ganti, elle fit proclamer Mangkoe Boemi Sultan de Java, sous le nom de Hamangkoe Boewono, Senopati ing ngalogo, Abdoel Rahman, Sajid'eddin, Panoto-gomo, chalifat-oellah. Djogjokerto nommée depuis Djokjokarta, située à quelques milles de l'ancienne Mataram devint la capitale du

Sultan, et c'est là que résident encore de nos jours les descendants de cette dynastie.

Une des conditions principales du traite stipulait, que le nouveau Sultan prêterait ses forces pour réduire Más Said son gendre. Ce chef fut poursuivi par le Soesoehoenan et par le Sultan, qui parvinrent à battre ses troupes et à les disperser; mais on ne put le réduire; il réussit à se créer de nouveaux partisants. Sa tête fut mise à prix: moyen toujours condamnable, mais manquant de toute chance de succès chez un peuple tel que les Javanais, chez lequel la vénération religieuse qu'il porte aux descendants des souverains de Modjopahit, plus tard transmise à ceux plus récents de la dynastie de Mataram, est si fortement enracinée, qu'un Javanais, quelle que soit la récompense promise, ne portera jamais la main sur un prince issu de cette illustre race. L'histoire nous montre qu'il n'en est pas de même de ces princes entre-eux; ceux-ci, au contraire n'ont cherché de tous temps qu'à s'entre-détruire, et c'est à leur mésintelligence qu'on doit attribuer la chute du pouvoir souverain dans cette contrée. Mais revenons aux événements qui nous occupent.

Il n'est pas de moyen que Más Said ne mît en oeuvre pour tâcher de dissoudre l'alliance formée par la Compagnie, et dans le but de rompre la bonne intelligence entre le Soesoehoenan et le Sultan. Quoique cerné de toute part, il trouva moyen de se soustraire aux poursuites, souvent dans des lieux d'un accès difficile, d'où il tombait à l'improviste sur les points faiblement gar-

dés; dans ses courses rapides, il se montra jusque près de Soerakarta et il incendia le *Dhalem* ou palais du Sultan. Sans la persévérance que l'intrépide Hartingh mit à la poursuite des différentes bandes de mécontents, et sans les talents distingués dont il fit preuve comme négociateur, ces troubles sans cesse renaissants, ainsi que la guerre de partisan, auraient affaibli le courage de nos auxiliaires et épuisé les ressources pécuniaires de la Compagnie, dont la position ne fut, en aucun temps, aussi alarmante et aussi précaire que pendant la durée de cette mémorable guerre.

Más Said avec son frère Timoer suivis de quatre à cinq mille hommes, se trouvèrent forcés de se concentrer dans un petit district fort montagneux du midi. Sur la côte septentrionale l'ordre fut assez promptement rétabli; les districts de Pranaragan, Madion et Tjaroeban se soumirent; le bien être et la tranquillité commencèrent à renaître dans les pays partagés entre les deux princes javanais, et l'état général des affaires promettait, en 1756, un retour prochain à l'ordre et à la soumission.

Más Said refusait toujours de se soumettre, quoiqu'il manifestât dès lors moins de répugnance à s'entendre avec le Soesoehoenan; mais son père, le Sultan, lui inspirait toujours la même aversion. Le premier, profitant de cette lueur de retour du prince rebelle lui écrivit une lettre pour l'engager à profiter des intentions bienveillantes que la Compagnie nourrissait encore; ses propositions furent accompagnées du développement de toutes les forces disponibles. Cerné de toute part, il eut

encore l'adresse de se frayer un passage au milieu des assaillants, et se maintint encore cette année, durant la saison des pluies, dans les gorges de montagnes inaccessibles dans cette partie de l'année. En 1757, le plus grand nombre de ses adhérants s'étant soumis, il envoya au Soesoehoenan son frère Timoer, lui faissant savoir qu'il consentait à rentrer dans la vie paisible, moyennant qu'on voulut lui accorder les districts de Laro, Matesse, Kadoewang et Patjitan; mais on lui fit répondre que les provinces de Java ayant été réparties invariablement entre les deux princes, on ne pouvait y porter aucun changement; toutefois, que s'il consentait à rendre hommage à l'un des princes ou à la Compagnie, il lui serait accordé suffisamment de terrain pour qu'il pût vivre dans l'aisance. Une conférence eut lieu sur ces bases à Salatiga; Más Said y arriva accompagné de 400 hommes; il y fit acte de soumission au Soesoehoenan et à la Compagnie, mais il refusa de rendre hommage à son beau-père le Sultan.

Le 17 Mars 1758, le traité définitif fut signé entre les différentes parties contractantes; Más Said obtint le titre de Pangeran Adhipati Mangkoe Nagoro et reçut pour l'entretien de sa maison 4000 *Tjatjah* ou familles, avec l'injonction de fixer sa demeure à Soerakarta, et l'obligation de se présenter à la cour les jours de cérémonie.

C'est ainsi que finit cette guerre longue et meurtrière, qui ravagea pour longtemps plusieurs florissantes provinces, coûta la vie à des milliers d'hommes et compléta le démembrement de l'empire de Mataram. Les

dépenses de la Compagnie s'étaient élevées dans ces treize années à environ 10,000,000 francs, mais elle acquit, sinon la souveraineté de toute l'île, dumoins un pouvoir prépondérant sur les parties qui ne lui étaient pas directement soumises. Par ce traité de 1758, la Compagnie se réserva l'administration directe de toutes les provinces de la côte septentrionale, depuis Chéribon jusqu'a l'extrémité orientale de Madura; mais l'intérieur et la côte méridionale depuis Chéribon jusqu'à Malang, furent remis sous l'intendance des deux princes javanais.

Avant de continuer le narré des événements, il est nécessaire de jetter un coup-d'oeil sur l'état où se trouvait la Compagnie en 1757, dans ses rapports politiques avec plusieurs autres princes de Java.

Le Sultan de Bantam avait déclaré, en vertu de la convention du 16 Avril 1752, que ses états, y compris les Làmpongs dans l'île de Sumatra, étaient acquis à la Compagnie par le droit de la guerre, et qu'elle avait le pouvoir d'y établir un gouvernement de son choix; mais au lieu d'user de ce droit dans toute sa plénitude, les domaines de Bantam furent cédés à titre de fief à l'ancien souverain, sous la redevance annuelle de livrer dans les magasins de la Compagnie, à un prix fixé par elle, tout le poivre produit dans ses états. Le fort de Speelwijk, construit dans le voisinage du palais du Sultan, était destiné à lui rappeler sans cesse que de souverain il se voyait devenu vassal.

Le royaume de Jakatra et les résidences de Preanger ne comptaient plus de maisons princières. La Compagnie y exerçait elle-même l'autorité confiée à des régents

indigènes, choisis parmi lès grands et les hommes les plus influents dans le pays.

Le royaume de Chéribon se trouvait soumis aux mêmes conditions que celui de Bantam. Depuis Chéribon jusqu'à l'extrémité orientale de l'île, le pouvoir des souverains avait cessé d'exister; il en était de même dans les provinces littorales du nord, soumises par l'acte de cession du 18 Mai 1746. La Compagnie exerçait le pouvoir dans toutes ces contrées par l'entremise de gouverneurs provinciaux javanais, portant le nom de *Bopati*, avec lesquels elle passait des contrats stipulant le genre, la valeur et la nature du contingent que chacun d'eux aurait à fournir annuellement dans les magasins de la Compagnie; mais elle ne prenait aucun intérèt au sort des peuples abandonnés aux vexations et à la rapacité de ces agents subalternes.

Les princes régnant dans l'île de Madura, qui, dans la guerre contre les Chinois, ainsi que dans celle dite de Java, avaient puissamment contribué à accélérer la soumission des princes javanais, obtinrent une plus grande latitude d'autorité. Issus de l'illustre lignée des souverains de Mataram, la Compagnie avait intérêt à les ménager; aussi usa-t-elle de plus de déférence à leur égard, en leur accordant une autorité moins limitée sur le pays dont ils n'étaient au fait que les chefs titulaires.

Toutes les autres parties de Java non désignées cidessus, nommément les provinces du littoral Sud et celles formant le centre de l'île, avaient finalement été partagées entre les deux souverains portant les titres de

Soesoehoenan et de Sultan; le premier résidant à Soerakarta et le second à Djokjokarta.

Le partage entre ces deux potentats portait l'empreinte et se ressentait de la politique astucieuse que la Compagnie suivait dans ces temps, *diviser pour règner:* maxime à la vérité odieuse de nos jours, mais que l'état dans lequel on se trouvait alors peut, en quelque sorte, légitimer aux yeux de la postérité; car, l'histoire conservera le souvenir que, parmi les nations qui établirent leur domination dans les deux Indes, aucune n'a souillé de moins de sang humain répandu, le pouvoir qu'elle a su conquérir dans ces contrées lointaines.

Le partage dont nous faisons mention avait eu lieu par *Tjatjah* ou familles; mais la Compagnie, en créant ses souverainetés rivales, établit la démarcation des limites entre les deux états de la manière la plus bizarre; les domaines alternaient à l'instar des cases noires et blanches de l'échiquier, de façon que ni l'un ni l'autre ne possédait un territoire exempt de chicane et protégé par des limites naturelles.

Les deux princes étaient liés par des actes, dans lesquels ils reconnaissaient avoir obtenu leurs états de la Compagnie à titre de *fief ayant droit à la succession en faveur des descendants mâles légitimes, pour autant que ceux-ci continueraient à observer les devoirs stipulés envers la Compagnie.* Ils avaient expressément consentis que la non observance de leur part à ces engagements, donnerait à la Compagnie le droit *de leur retirer ce fief.* Ils s'engageaient encore à ne nommer ni de premier ministre

(*Rijks bestuurder*), ni de régents supérieurs (*Adhipati ni Bopati*) qu'avec le consentement du Gouverneur-Général, et sous la condition que ces employés auraient à prêter serment de fidélité à Samarang.

Les princes n'avaient pas non plus la faculté de destituer les principaux agents javanais dans leurs états, sauf à s'entendre préalablement à ce sujet avec le Gouverneur-Général, le tout, (ainsi que l'indique textuellement le contrat du 13 Fevrier 1755), afin de rendre notoire que la Compagnie et Java *seront considérés désormais comme inséparables, et ne formant plus qu'un.*

Ces princes étaient tenus à prêter assistance en cas d'attaque hostile; ils devaient concourir, de toute leur autorité, à augmenter les produits propres au commerce, et faciliter à la Compagnie l'acquisition de ces denrées à des prix convenus.

A Soerakarta, capitale du Soesoehoenan, ainsi qu'à Djokjokarta résidence du Sultan, la Compagnie avait fait construire des forts pour maintenir les princes dans la dépendance. Une garde d'honneur européenne leur servait d'escorte, et un résident se trouvait délégué auprès d'eux, afin de régler toutes les affaires à l'amiable.

Cette politique n'éprouva pas de changement remarquable et continua d'être observée, nonobstant le déclin du pouvoir et l'état de plus en plus mal assuré des finances de cette Compagnie qui fut dissoute en 1795. Mais la marche des affaires n'obtint un changement salutaire qu'a dater de 1808, époque de la no-

mination du Maréchal Daendels comme Gouverneur-Général.

Cette politique dévastatrice que suivait la Compagnie, et les moyens vexatoires qu'employaient ses délégués pour pressurer le peuple et pour s'enrichir à ses dépens, ne pouvaient manquer d'influer d'une manière désastreuse sur la prospérité du pays. Sans rapporter à beaucoup près autant qu'on se l'était imaginé, les contingents, qui formaient le but de ses espérances et la cheville ouvrière de toutes ses actions, n'affluaient pas dans ses magasins selon le gré de ses desirs; c'est que, pour parvenir à ses fins, la Compagnie manquait une direction intelligente dans les affaires de l'intérieur. La population, vexée et pressurée de toutes les manières par ses chefs indigènes, souffrait, murmurait sourdement, et trouvait le moyen de se soustraire aux exigences de ses supérieurs.

Le manque de pouvoir et le défaut d'une surveillance active et régulière enhardirent quelques chefs à se soustraire aux ordres des Sultans; ce fut surtout le cas à Sumatra dans les Lampongs, où les Anglais de Benkoelen ne manquèrent pas d'user de toute leur influence pour attirer vers leur comptoir les livraisons de la récolte du poivre, si abondante dans ces contrées. D'autre part, la piraterie décimait la population et des bandes de mécontents dévastaient le pays. Pour maintenir le Sultan dans ses droits contre ses sujets révoltés et afin de le protéger efficacement contre les pirates qui dévastaient les côtes de Sumatra et de Bantam, la Compagnie dut avoir recours à des armements qui entraînaient à des dépen-

ses considérables. Toutes les réclamations des agents pour faire activer la culture du poivre, n'aboutissaient qu'à des promesses vaines de la part des régents. Le Sultan se trouva, pour sa part, bientôt hors d'état de payer régulièrement la somme de 52000 piastres qu'il s'était obligé de solder annuellement pour s'acquitter des dettes pesant sur ses états; en 1795, on fut obligé de le libérer entièrement de cette redevance; par motif d'économie on le dispensa aussi de l'hommage qu'il était tenu de rendre en personne à Batavia; lui permettant de faire cet acte de soumission entre les mains du délégué principal de la Compagnie à Bantam.

Toutes ces concessions faites de temps en temps portaient des coups funestes au pouvoir et à la considération de la Compagnie, dans ces contrées appauvries et dépeuplées par les livraisons forcées, sans cesse troublées par les invasions des pirates, et qui se trouvaient agitées sourdement par le fanatisme des prêtres dont l'influence s'étendait sur les princes comme sur le peuple. Il est par conséquent fort naturel que, lorsqu'un Gouvernement nouveau vint remplacer celui de la Compagnie, le Maréchal Daendels dut trouver les affaires de Bantam dans un état complet d'épuisement et d'anarchie.

Dans les provinces soumises directement au pouvoir de la Compagnie, particulièrement dans les environs de Batavia où les terres avaient été vendues à titres divers aux particuliers, la direction civile et la police se trouvaient confiées à un agent européen portant le titre

de *Drossard*, et à un commissaire dirigeant les affaires des Javanais; ce dernier portait le titre de *Commissaris tot en over de zaken van den inlander.* Dans le royaume de Jakatra et les régences de Préanger, la Compagnie exerçait le pouvoir par l'intermédiaire du régent javanais, sous la surveillance du commissaire des affaires de l'intérieur précité, qui était chargé de la police et de tout ce qui est du ressort d'une surveillance active sur les cultures et la rentrée des contingents. Non obstant cette surveillance, peut-être de connivence avec celui qui s'en trouvait investi, les régents jouissaient de revenus considérables. Dans tous les districts rayonnant autour du centre de l'autorité européenne, la tranquillité publique ne pouvait guère être troublée sérieusement; on vivait en paix, mais un malaise, un mécontentement général suscitèrent partout des brigandages, le vol et le meurtre; dès l'année 1754 la Haute Régence avait pris des mesures pour étouffer ces désordres; en 1780, elle se vit forcée de recourir à des moyens plus propres en apparence, à mettre un terme au malaise qui agitait la société; mais ces moyens n'attaquaient pas le mal à la racine; on se borna à limiter la quantité permise d'armes à feu; un contrôle plus sévère fut établi sur les individus; ordre fut donné aux possesseurs territoriaux, aux régents, aux autres chefs de districts et à ceux de villages d'enrégistrer leurs subordonnés. On crut vaincre la répugnance innée du Javanais à s'éloigner du lieu de sa demeure pour se rendre comme témoin aux assises, en lui accordant des indemnités; mais l'indigène indolent n'en tenait aucun compte. Toutes ces mesures

de police peu énergiques, et sans but aux yeux de la population, devinrent autant de nouveaux motifs propres à augmenter le mécontentement et à provoquer des actes arbitraires révoltants envers la population indigène. Le Général Daendels dit dans ses mémoires, qu'à son avénement au pouvoir, on avait coutume d'incarcérer les Javanais appelés pour rendre témoignage en affaires criminelles, et de les tenir prisonniers pendant tout le cours de la procédure, ne les traitant guère mieux que les détenus prévenus de crimes. A tous ces désordres venait se joindre la témérité sans cesse croissante des pirates, qui ravageaient les villages côtiers pour s'emparer du butin et emmener captifs une foule d'indigènes.

Les guerres incessantes dans lesquelles la Compagnie avait dû prendre part et les desordres qui s'en suivirent, avaient principalement étendu leurs calamités sur les provinces régies par les Sultans de Chéribon, exposées plus que toutes les autres parties de l'île, aux déprédations que cet état d'hostilité continuelle traînait à sa suite. Ces florissantes contrées éprouvaient un malaise désespérant produit en partie par les causes précitées, par la stagnation du commerce et de la navigation, par le manque total du débit des sucres, principal produit de ces districts, par le manque de numéraire, et par la pénurie où la Compagnie se trouvait pour faire face à ses affaires. Toutes ces causes influaient d'une manière désastreuse sur le bien-être des habitants, qu'on parvint toutefois à maintenir dans les bornes du devoir, quoiqu'il fût de notoriété publique que les motifs de mécontentement ne manquaient pas au sujet de la con-

duite déloyale et des rapines exercées par les employés européens, ainsi que par les Chinois répandus dans l'intérieur.

Les deux Sultans, gouvernant de nom plus que de fait ces belles provinces, ainsi que les régents établis comme principaux agents du pouvoir dans les districts dits Préanger de Chéribon, étaient tenus, par les contrats, aux livraisons et aux contingents en produits; mais les premiers obtenaient chacun comme indemnité 1800 piastres, somme qui leur était accordée pour la cession des fermages.

Il est curieux de lire de quelle manière la Compagnie s'y prenait en cas de décès d'un Sultan, et le peu de formalités requises pour la nomination du nouveau titulaire à ce pouvoir éphémère.

A la mort du Sultan, le Résident européen se rendait au palais (*Dhalem*) du défunt, y prenait incontinent possession du poignard (*Kris*) offert par la Compagnie à son avénement, de l'anneau portant le sceau (*Tjap*), et du livre où les contrats se trouvent inscrits, formant les archives de l'état (*Poesoko Negari*). Il déclarait alors aux princes et grands dignitaires réunis à cette fin, que l'Etat se trouvait de nouveau entre les mains de la Compagnie jusqu'à l'époque où elle jugerait convenable de nommer à la succession. La nomination du nouveau titulaire, (ordinairement le fils ainé du Sultan défunt), avait lieu d'une manière toute aussi expéditive, et sans autres formes diplomatiques.

Cette politique, au point de vue économique et purement mercantile, n'offrait pas le plus léger indice d'un

système administratif régulier et reposant sur une base solide. l'Unité entre Java et la Compagnie, proclamée hautement dans tous les actes et formant la base des contrats avec les princes et les régents, n'existait pas en fait. Une émeute dirigée par un chef habile, le soulèvement de quelques villages (*dèsa*), il n'en fallait guère davantage pour rompre le cours de cette unité administrative; des concessions, un accommodement, ne tardaient pas à avoir lieu; quelques changements introduits pour un temps dans le texte des contrats et dans la quotité des contingents, servaient à rétablir les rapports de bonne intelligence avec les Sultans ou avec les régents, qui, dans leur intérêt, ne demandaient pas mieux que de s'entendre avec la Compagnie; celle-ci finissait souvent par payer les dettes contractées par ces agents indigènes.

Ces concessions temporaires et toutes ces voies de conciliation, manquant de plan stable et de détermination positive et régulière, ne servaient qu'à trahir et à mettre en évidence le côté faible des ressources dont la Compagnie se trouvait à même de disposer. Plus d'une fois le pouvoir avait couru la chance fatale de se voir enlever tout moyen de se maintenir. La Compagnie dépensait de cette manière les millions acquis par son commerce et que l'agriculture versait dans ses trésors. L'existence de cette domination acquise au prix de tant de sang répandu, dépendait seulement d'un plan général, d'un soulèvement en masse des indigènes dirigé et fortement combiné entre les différents chefs qui se trouvaient investis du pouvoir.

Le plus grand nombre de ces chefs, quoique mu par un même sentiment de haine contre les Européens, avait toutefois, chacun pour sa part, des vues différentes d'intérêt; leur jalousie, leur inimitié réciproque ne manquant pas à se manifester, furent toujours propices aux intérêts de la Compagnie; son sort et son avenir dépendaient alors le plus souvent du génie, des talents ou des moyens mis en oeuvre par quelques hommes de mérite attachés à son service, auxquels la gestion de ses affaires principales se trouvaient confiées. Lorsqu'elle prenait la résolution de terminer, les armes à la main, ses différents avec les princes indigènes, ou quand elle se mettait en campagne pour comprimer la révolte, sa politique trouvait toujours le moyen de se servir comme auxiliaires, des troupes indigènes, des princes connus par leur antipathie envers les chefs ennemis qu'elle voulait combattre: ou bien elle se servait des contingents que les îles voisines s'étaient engagées, selon les traités, à mettre à sa disposition; persuadée qu'elle était, que l'esprit populaire de ces indigènes conservait des rancunes contre l'ancienne domination javanaise.

L'absence de tout système politique autre que celui en rapport avec l'intérêt mercantile, se montrait dans les différends avec les princes et dans les transactions qui s'en suivirent, surtout dans les derniers temps où la Compagnie marchait à grands pas vers le déclin de son pouvoir; oubliant, que descendue dans ces parages comme association de simples marchands, elle y était devenue une puissance territoriale considérable.

Dans l'Inde britannique, la Direction de la Compagnie

anglaise s'est trouvée dans une position analogue. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans un ouvrage riche en faits historiques.

»Vingt-quatre marchands de la cité devinrent tout à »coup les possesseurs, les souverains, de contrées dont »ils étaient distants de trois mille lieues, dont ils igno- »raient la religion, l'histoire, le gouvernement; avec »lesquels ils n'avaient eu jusqu'à ce moment aucune »espèce de rapports politiques. La protection des inté- »rêts moraux et matériels des peuples indous, leurs »besoins divers, tout cela leur demeura bien long-temps »étranger; ils continuèrent à poursuivre dans l'Inde les »seuls objets qui les y avaient conduits: l'or, l'argent. »Leurs nouveaux rapports avec les populations de l'Inde »purent, pendant long-temps, s'exprimer par ce seul »mot: *payez.* L'ensemble des institutions établis par »eux; le gouvernement qu'ils créèrent, n'eut pas d'au- »tre objet que celui-là. Il fut organisé dans le seul in- »térêt, au seul profit de la Compagnie. La cour des »directeurs fut à la fois le sommet, la base, l'édifice »tout entier du gouvernement" (1).

La nouvelle direction qui succéda à la Compagnie dans la mère-patrie, éprouva les conséquences funestes de cet état mal assuré des affaires de l'Inde néerlandaise, encore agravé par la position précaire de l'existence politique du nouveau pouvoir révolutionnaire en Europe.

---

(1) L'Inde sous la domination anglaise par Mr. Barchou de Penhoën. Paris 1844, 2 vol.

Comme preuve de ce que nous venons d'indiquer sommairement, il suffit de jeter encore un coup-d'oeil sur la situation des affaires dans les provinces régies par les Sultans de Chéribon; puis de passer en revue ce qui eut lieu dans les provinces de l'Est et du Nord-Est, et d'esquisser ensuite l'état de nos rapports politiques avec les Soesoehoenans de Soerakarta ainsi qu'avec les Sultans de Djokjokarta, depuis le démembrement de l'empire de Mataram jusqu'à l'année 1830.

Continuant l'analyse de nos rapports avec les Sultans de Chéribon depuis l'époque de la chute de la Compagnie, nous voyons, qu'en 1806 plusieurs villages se trouvaient en pleine insurrection; on parvint toutefois à étouffer les désordres, et l'insurrection se vit concentrée dans trois de ces villages qui offrirent de se soumettre moyennant qu'on leur rendit deux chefs, les Pangeran Radja Kanoma, et Radja Lauhatan qu'on avait déporté aux Moluques. Avant qu'on fût parvenu à s'entendre, soit par la négligence du résident ou bien par tout autre incident survenu entre les deux parties, une nouvelle insurrection redoutable se manifesta par le meurtre de plusieurs Européens et Chinois; les indigènes ravagèrent Indramajoe l'un des *Kampongs* les plus florissants de Java, où les Chinois furent massacrés par centaines; les postes militaires durent chercher un refuge sous les remparts de Batavia, et les révoltés poussèrent leurs attaques jusque devant le fort de Chéribon. Dans cette perplexité on fit marcher un renfort de 1700 hommes de Batavia; le Gouverneur des provinces du Nord-Est, N. Engelhardt, se mit à la tête de

toutes les forces disponibles, et les troupes auxiliaires du Panoembahan de Madura vinrent se réunir à ce corps, fort de quatre à cinq mille hommes. Ces troupes étaient à même de chatier les rebelles et d'étouffer complétement l'insurrection. On suivit toutefois la voie timide d'un accommodement à l'amiable. Le 1 Septembre de cette même année une amnistie générale fut proclamée; les deux princes en exil aux Moluques retournèrent dans leurs foyers et de nouveaux contrats passés avec les Sultans assurèrent pour quelque temps l'ordre fortement ébranlé dans ces provinces, qui ne furent complétement pacifiées et mises sous la domination immédiate du gouvernement qu'à l'époque où le Gouverneur-Général Daendels parvint à mettre un terme à cette politique irrésolue, à ce système de concessions et d'accomodements suivi dans les derniers temps du gouvernement de la Compagnie, dont l'administration n'avait pour but principal que l'exploitation du monopole commercial. A envisager sa conduite sous tout autre point de vue, il serait impossible de concilier dans ses actions cette disproportion apparente entre les moyens et le résultat, entre la cause et l'effet qu'on voit surgir comme le caractère distinctif de toute manifestation de sa puissance dans l'Archipel.

Lorsque la guerre, dite de Java, se trouva terminée, et que le partage de la souveraineté de Mataram venait de mettre les destinés de cette île entre les mains de la Compagnie, celle-ci se vit maitresse absolue des provinces du littoral nord-est. Elle eut à lutter dans ces contrées contre l'attachement et la soumission, innés chez le

Javanais, en faveur des princes issus de la race des anciens souverains de Mataram, sous l'autorité desquels ces provinces avaient été administrées par les parents de ces monarques. Il en coûtait aux Javanais qui chérissaient ces princes, de se soumettre aux autorités européennes. Pour s'attacher cette partie de la population indigène, la Compagnie ou plutôt ses agents investis de l'autorité, prirent l'heureuse détermination de laisser à cette population pacifique les institutions sociales en vigueur parmi elle; on conserva la hierarchie javanaise et la répartition de l'impôt par commune; dissimulant, autant que le permettait l'intérêt commercial, les exigences du nouveau pouvoir européen. Les indigènes, particulièrement ceux des districts éloignés dans l'intérieur, n'avaient que fort rarement des rapports directs avec les nouveaux maîtres du pays. La Compagnie confiait ses intérêts ainsi que ceux de la population aux régents javanais, avec lesquels on passait des contrats sous l'obligation de contingents en denrées, dont ces chefs javanais acquitaient exactement la valeur, à peu près de la même manière qu'ils avaient été tenus de le faire sous leurs anciens maîtres.

Le gouverneur et directeur de la côte nord-est résidait à Samarang, où siégait un conseil de justice et un conseil communal; mais les régents, devaient rendre en personne hommage au Gouverneur-Général à Batavia: à cette occasion il accordait à quelques-uns de ces fonctionnaires javanais le titre de *Wadhono*, dont l'attribut répond à celui de seigneur suzerain.

Quoique dans les premiers temps de son établisse-

ment, le nouveau pouvoir eût à réprimer quelques désordres, son administration douce et protectrice lui fit obtenir promptement la soumission des habitants dont l'organisation communale n'avait pas éprouvé de changement remarquable.

Il n'en était pas de même dans les provinces de la côte orientale, désignées dans les documents officiels sous le nom de *Oosthoek* (pointe orientale); la Compagnie n'y exerçait qu'une influence mal assurée et souvent contestée. Ces provinces n'avaient jamais été soumises au pouvoir des Soesoehoenans; l'autorité des souverains de l'île de Bali dominait dans ces contrées sauvages et peu peuplées. Balambangan dépendait même comme fief du despote de Bali, bien que, dès l'année 1763, un prince nommé Patti, qui se trouvait revêtu du pouvoir sur toute cette partie de Java, eut offert à la Compagnie de faire passer l'autorité entre ses mains; mais les Balinais, auxquels ses projets n'étaient pas demeurés inconnus,' firent assassiner le Pangeran Patti et leurs hordes indisciplinées ravagèrent le pays. Plus tard la conquête de ces provinces, maintenant riches et peuplées de cultivateurs, ne put être achetée qu'au prix de flots de sang répandu et de sommes fort considérables qu'il en coûta à la Compagnie.

Cette pointe orientale, le rendez-vous et le repaire des farouches pirates de Bali, servait aussi de lieu de retraite à tous les Javanais compromis dans les révoltes et à un grand nombre de mécontents des autres parties de l'île. Le Pangeran Singosari, dont nous avons déjà fait mention, oncle du Soesoehoenan et beau-frère du

Sultan de Djokjokarta, parvint à s'y faire un parti formidable; lui et son fils Radhen Más ainsi que plusieurs parents des anciens souverains de Mataram parcouraient en partisans les districts incultes et boisés de Malang, d'où ils étendaient leurs brigandages dans les districts de Loemadjang, de Panaroekan et d'Antang. Force fut alors à la Compagnie de courir la chance des combats. A la suite de rencontres meurtrières, elle parvint enfin à se rendre maître de Singosari et des principaux chefs qu'on déporta aux Moluques. Ce pays fut conquis sans qu'on prît notice des prétentions du prince de Bali, ni qu'on eut égard aux droits du Soesoehoenan sur le pays d'Antang; mais la tranquillité ne se trouvant pas complétement assurée par cette prise de possession, le déploiement de nouvelles forces devint nécessaire contre les derniers lieux de refuge des séditieux et de leurs auxiliaires balinais. La Compagnie pour mettre un terme aux dévastations des mécontents et des pirates de Bali, prit le parti efficace de s'emparer des Noesa Barong et de Poeloe Soempoe ainsi que de quelques autres îles situées le long des côtes de Java.

A la suite de la soumission compléte de la pointe orientale, le territoire formant les provinces nommées alors Gouvernement de la côte Nord-Est de Java, s'étendait depuis la rivière Lossarie comme limite occidentale, jusqu'au cap Sundana à l'orient. L'île Madura et les soixante-dix îles et îlots de son rayon, Lubok, les Bavians et plusieurs autres moins grandes s'y trouvaient compris, puis le long du détroit de Bali jusqu'à la pointe sud-est de Java avec toute la partie littorale

d'Antang. Le gouverneur résidait à Samarang, et des résidents européens occupaient des forteresses à Tagal, Pakalongan, Japara, Joana et Rembang. Les provinces nouvellement conquises furent mises sous l'intendance d'un délégué résident à Soerabaya, ville qu'on entoura de fortifications, puis les résidences de Grissé, Bankalang et Sumanap, et les districts de Passaroean, Banjoewangi, Malang, Panaroekan et Loemadjang qui reçurent des postes militaires.

L'organisation militaire qui fut adoptée pour ces contrées, devint une conséquence naturelle de la nécessité où l'on se trouvait, de tenir en respect une population toujours prête à s'insurger, et qui se voyait soutenue par les Balinais. La Compagnie avait aussi formé le projet d'y créer une colonisation pénitencière.

Possesseur d'un vaste territoire, cette Compagnie de marchands se vit dans la nécessité de changer plus ou moins de système administratif, si toutefois on peut qualifier ainsi la régie variable suivie jusqu' alors. Ces changements eurent lieu au fur et mesure, sans toutefois que l'on puisse dire qu'elle agissait d'après un plan arrêté, porté au niveau des circonstances et selon la nature des événements imprévus qui venaient d'avoir lieu. Toutefois, elle se mit peu à peu en mesure de remplacer à Java le pouvoir des souverains de Modjopahit et de Mataram, et ses réglements, dès leur origine promulgués dans le seul intérêt du commerce, devinrent, jusqu'à un certain point, des institutions politiques et législatives, du centre desquelles on voyait surgir la tendance primitive de leur origine essentiellement commerciale.

La Compagnie usait rarement du droit acquis par ses conquêtes imprévues. En maintenant l'organisation aristocratique des régents à laquelle le Javanais se montrait attaché, elle avait soin que cette dignité continua d'être héréditaire. A la mort d'un régent *Adhipati*, le sous-régent *Bopati* était chargé de l'intérim, et le fils ainé ou à défaut d'enfant légitime un des plus proches parents du défunt lui succédait. Par mesure d'économie, les titres de *Wadhono* furent supprimés et l'hommage obligatoire des régents cessa d'avoir lieu. On convint avec eux qu'un de leurs parents résiderait à leur compte à Samarang, sous le titre de *Mantri-Anoem* (envoyé ou émissaire), chargé de transmettre au régent les ordres du gouverneur. Plus tard, le Gouverneur de la côte Nord-Est, van Overstraten, forma le projet de mettre l'autorité en rapport direct avec les régents, d'étudier *l'adat* (constitution traditionnelle) de chaque régence, et de fixer des instructions spéciales pour tous les hauts fonctionnaires.

Il ordonna de faire le relevé de toutes les communes; des familles (*tjatjah*); du nombre des villages et de leurs habitants; de l'étendue et du nombre des champs de riz; de la quantité de buffles dans chaque district; enfin, par ses soins, les premiers éléments à l'établissement du cadastre furent mis à l'épreuve parmi les Javanais dès l'année 1795. On s'écarta plus ou moins de la règle observée de ne pas tolérer de Chinois dans ces districts; car des fermages furent de nouveau accordés à plusieurs cultivateurs de cette nation, vu que par leur fortune ils se voyaient à même d'offrir de bonnes ga-

ranties aux bénéfices qu'on se flattait d'obtenir par le développement et l'encouragement des cultures: mais on jugea prudent de maintenir la loi qui interdisait aux Chinois tout établissement parmi les Javanais des provinces de l'intérieur.

Par ces institutions établies ou successivement mises en vigueur, la prospérité du pays se trouva de plus en plus affermie; le bien-être des Javanais obtint d'utiles et nécessaires garanties, et leur attachement au nouveau pouvoir récompensa celui-ci. Depuis 1780 jusqu'en 1795, l'autorité européenne s'occupa avec sollicitude, de la pacification de ces contrées qui jouirent d'une tranquillité parfaite; d'abondantes récoltes servaient à encourager les travaux du cultivateur et lui fournirent aussi le moyen de satisfaire aux exigences des régents, tenus eux-mêmes aux livraisons et aux contingents selon les contrats. Le placement assuré des denrées coloniales sur les marchés d'Europe alimentait le commerce de la Compagnie et fournissait aux spéculateurs des profits considérables, tandis que la navigation et le commerce de cabotage jouissaient d'un état prospère.

Mais bientôt suivit le déclin du commerce, occasionné par la guerre maritime, le discrédit dans le papier monnaie, la rareté excessive du numéraire, et plusieurs autres circonstances qui portèrent un coup fatal aux transactions de la Compagnie, dont la prospérité déclina à mesure de la perte de son crédit et de l'incertitude sur son existence future.

En proportion du déficit considérable sur la recette,

on eut à supporter un surcroît de charges dans les dépenses nécessaires à l'augmentation des forces militaires et des moyens de défense, impérieusement commandés pour se mettre en mesure de garantir ces possessions importantes contre l'ennemi puissant qui déjà menaçait de les envahir; d'autant plus que Batavia se voyait, dans ce temps, obligé de se pourvoir de riz dans les provinces de l'est, et que les communications maritimes pouvaient être entravées par les forces britanniques, ce qui ne tarda pas d'avoir lieu.

Cet état de crise alarmante au dehors, et celle non moins fâcheuse de la situation financière de la Compagnie opérèrent une réaction funeste sur toutes les branches de l'administration. Nous indiquerons fort brièvement les principaux abus qui naquirent du désordre où la Compagnie laissa ses affaires.

L'exportation du riz diminuait remarquablement par ce que les régents imposaient à leur profit des livraisons vexantes aux cultivateurs. On négligea peu à peu de tenir la main à la culture du café, source d'abondantes récoltes versées dans quelques autres parties de l'île, dans les magasins. Nonobstant la défense, on se permit de passer avec les Chinois des baux qui leur ouvrirent l'accès à plusieurs parties de l'intérieur, et où la population se voyait dès lors exposée à leurs rapines. Les forêts de l'Etat abandonnées sans contrôle à la discrétion des résidents, devinrent en définitive une source de spoliation à leur profit. La caste des bucherons (*blandongs volkeren*) qui est chargée de ces exploitations forestières, vivait dans un état de misère

approchant du dénuement. Par la nonchalance de quelques résidents, des jalousies et des haines ne tardèrent pas à se manifester parmi les régents, et ceux-ci opprimaient les Javanais. On ne pouvait disculper certains résidents du blâme d'en faire autant dans leur département; des contributions forcées, des exigences de cadeaux, douceurs, hommages et corvées pesaient sur la population. La piraterie, conséquence funeste de la misère et du desoeuvrement, devint de nouveau le fléau du littoral de ces contrées. La navigation entravée par l'apparition du pavillon ennemi dans ces mers, et finalement la capitulation honteuse qu'on fit en 1807 à Soerabaya, avec l'amiral anglais Pellew, portèrent les derniers coups à la considération de l'indigène pour ses maîtres européens; l'administration qui succéda immédiatement à celle de la Compagnie en éprouva les funestes conséquences.

Si cette réunion de marchands, autant dans son propre intérêt que par son origine et sa nature toutes pacifiques, ne s'était pas vue dans la nécessité de respecter, pendant environ deux siècles de pouvoir plus ou moins prépondérant, l'ordre de choses qu'elle avait rencontré chez le Javanais vaincu et désarmé, il semble évident qu'à cette époque, l'autorité européenne courait risque de perdre, par son apathie, par sa négligence et le manque total de système politique et administratif, le succès qu'elle avait obtenu du concours d'événements qu'on n'avait pu prévoir, mais qu'il eut été facile de diriger et de régler systématiquement selon les circonstances.

Arrêtons nous encore quelques instants aux évé-

nements qui eurent lieu avec les princes madurais.

Nous venons de voir que la Compagnie avait un grand intérêt politique à ménager ces princes; son principal, disons-le encore, son système favori, *diviser pour régner*, dépendait en grande partie du commun accord entre la Compagnie et les chefs madurais. Pour se rendre maîtresse de toute l'île dont elle n'occupait en 1705 qu'une partie à titre de protectorat, elle avait exploité à son profit l'antipathie des habitants de Sumanap contre ceux de Madura; plus tard, ces fractions réunies de la même peuplade devinrent, dans ses mains, un puissant moyen pour étendre et affermir son pouvoir à Java. Les auxiliaires madurais aidèrent la Compagnie à subjuguer la puissance des souverains de Mataram, puis, après le partage de cet empire, à tenir en respect les cours de Soerakarta et de Djokjokarta. La haine nationale des Madurais contre les Javanais, et la crainte qu'inspirait à ceux-ci l'attitude guerrière et le courage des troupes maduraises, ont valu à la Compagnie d'utiles résultats dans les principales rencontres hostiles qui eurent lieu entre ces deux peuples. Plus tard, en 1806, par leur intermédiaire on put mettre fin aux troubles, sans-cesse renaissants, dans les provinces de Chéribon, et les Sultans madurais à la tête des phalanges aguerries de leur île, contribuèrent à dompter de 1825 à 1830 la révolte menaçante qui éclata à Djokjokarta.

Nous venons de dire qu'en 1705, la Compagnie n'exerçait d'influence à Madura qu'à titre de protectorat sur une partie de l'île et de ses dépendances, soumises à l'autorité des souverains de Mataram. En 1743, l'Empe-

reur céda définitivement à la Compagnie les trois districts ou régences de Madura, Pamakassan et Sumanap formant autant de divisions, aujourd'hui sous-résidences, dans lesquelles l'île principale est partagée. Les îles de Celombo, Sapodie, Kangean et tout le rayon d'îles et d'îlots, au nombre de plus de soixante-dix, séparés administrativement en 1761 de l'île principale, furent remis en 1772 sous l'autorité du chef de Sumanap, qui s'était engagé, par acte passé en 1784, au payement d'une somme annuelle de 10 mille piastres, dont il fut libéré en 1794.

Ces îles réunies formaient alors partie de la jurisdiction du fondé de pouvoir (*gezaghebber*) de la côte nord-est de Java; ce fonctionnaire était placé sous les ordres du Gouverneur qui résidait à Samarang. Dans le principe on s'était contenté d'établir dans les trois chefs-lieux des commanderies militaires protégées par des forts; plus tard on en forma des résidences. De simples régents qu'étaient, dès l'origine, les chefs indigènes, on leur accorda les titres de Sultan et de Panembahan qu'ils portent aujourd'hui, réuni à celui du grade militaire qu'ils occupent dans l'état-major de l'armée.

Nous continuons le narré succint des événements les plus remarquables postérieurs au partage de l'empire de Mataram, faisant brièvement mention de ce qui se passa depuis cette époque avec les Soesoehoenans de Soerakarta, puis avec les Sultans de Djokjokarta.

PRINCES QUI ONT RÉGNÉ A SOERAKARTA DEPUIS LE PARTAGE DE L'EMPIRE DE MATARAM.

Nous avons raconté en substance les principaux événements de la guerre de Java, terminée pendant le règne du Soesoehoenan Pakoe Boewono III, par une amnistie et la paix générale. Le traité qui s'en suivit portait comme base principale, le partage des domaines et du pouvoir de l'empereur de Java, descendant des souverains de Mataram, entre ce même prince régnant et le nouveau Sultan créé par la Compagnie. Ils acceptèrent leurs domaines respectifs à titre de fief, reconnaissant la suzeraineté du pouvoir européen par un acte en due forme, et sous l'obligation d'une occupation militaire protégée par des forteresses, que ces princes s'engageaient à faire construire dans le rayon de leur capitale, acceptant en même temps dans leurs palais une garde d'honneur européenne.

Les résidents délégués par le Gouverneur-Général auprès de ces cours se trouvaient alors sous les ordres immédiats du Gouverneur de la partie Nord-Est de Java. Les fortifications qui devaient leur servir de séjour furent promptement en état de défense, quoique les princes missent beaucoup de lenteur à leur armement complet; mais la Compagnie, de son côté, n'épargna aucun moyen pour s'assurer des communications conduisant à l'inté-

rieur de ces nouveaux états; elle fit échelonner la route qui aboutit à Soerakarta, de trois loges fortifiées construites à Oenarang, à Salatiga et à Boejolalie.

On éprouva bientôt l'utilité de cette mesure stratégique; car, le nouvel ordre des choses venait de froisser subitement un si grand nombre d'intérêts de différente nature; il avait suscité tant de jalousies et de haines parmi les grands, aigri contre l'autorité européenne tant de princes déchus de leur rang, que la réaction de tous ces motifs de mécontentement sur un peuple facile à se laisser influencer par des princes issus de la lignée des anciens souverains de Mataram, ne pouvait manquer de porter le germe de la sédition parmi cette foule de sectateurs islamites, dirigée et excitée par les intrigues de ses prêtres fanatiques.

La pointe orientale de Java devint, ainsi que nous venons de le dire dans le pages qui précèdent, le lieu de rassemblement de tous les mécontents. La prépondérance de la Compagnie sur ces princes rivaux qu'elle venait de décorer d'une autorité éphemère, était, il est vrai, assez forte pour qu'on pût leur imposer l'obligation d'entrer, dès 1766, en campagne contre leurs sujets révoltés; mais elle se vit aussi dans la nécessité de réunir en 1767 toutes ses forces disponibles, pour frapper un grand coup au centre de la rebellion. Nous voyons par les principaux détails, indiqués ci-avant, que l'issue en fut très-favorable, et qu'à la suite de combats meurtriers on parvint à s'assurer la possession de toutes ces provinces orientales, ainsi que celle de quelques îles situées le long de la côte nord-est. Il était temps

aussi de mettre un frein aux vues ambitieuses des trois princes, dont la rivalité menaçait de devenir inquiétante pour le maintien de la tranquillité et du bien-être dont jouissaient les districts du littoral. Tâchons d'esquisser brièvement les positions respectives de ces princes.

Le Soesoehoenan, jadis souverain de toutes ces contrées, se voyait lésé dans ses intérêts et blessé dans son honneur et dans son rang, par la cession de la moitié de ses états qu'on venait de lui imposer en faveur du nouveau Sultan, promù à cette dignité par la Compagnie. Le Sultan, se prévalant de ses derniers succès et fier de l'appui de la Compagnie, se montrait orgueilleux du nouveau titre et du rang qui le mettaient de niveau avec son ancien maître. Il portait une haine implacable à son gendre, dans le temps son auxiliaire, Más Said, dont nous avons raconté les exploits. Ce chef, promu depuis à la dignité de Pangeran Mangkoe Nagoro, avait fait sa sousmission à la cour de Soerakarta, mais refusait opiniâtrement de rendre hommage à son beau-père. Ce prince dissimulé épiait le moment favorable soit de monter sur le trône du Soesoehoenan, (celui-ci se voyant alors privé de successeur légitime) ou bien de prétendre au pouvoir du Sultan qui occupait une place qu'il présumait être en droit de lui disputer. Le Sultan de son côté, portait aussi ses vues ambitieuses sur le trône de Soerakarta.

Dans ce conflit de~~s événements~~, la conduite de la Compagnie se trouvait toute tracée. Par l'intermédiaire de ses agents principaux, elle fit preuve d'une grande

activité et mit un soin minutieux à surveiller la conduite et à connaître les moindres actions de ces princes, toutefois sans paraître avoir égard à leurs menées haineuses et sans prendre notice de leur jalousie réciproque; mais elle jugea nécessaire de s'opposer, soit par des conseils, soit par son autorité, à toute voie de fait qui pouvait les conduire à commettre quelque acte d'hostilité; persuadée qu'elle était sans-doute, que la fortune se montrerait propice à celui d'entre ces princes qui obtiendrait aide ou soutien de sa part; mais bien convaincue aussi qu'en pareil cas, les chances favorables d'une rencontre hostile pouvaient, en définitive, être nuisible à la suprématie de son autorité, en accordant une trop forte prépondérance au prince qui demeurerait vainqueur sous son égide. Afin donc de maintenir cet équilibre, base de son système politique, la Compagnie se servit du Pangeran Adhipati Mangkoe Nagoro, comme instrument entre ses mains, toutefois avec l'intention de répudier plus tard les prétentions de celui-ci à la succession éventuelle des deux autres princes, et en s'assurant à tout événement la coopération des troupes maduraises.

Il était dès lors nécessaire à la tranquillité du pays que la Compagnie pût parvenir à étouffer la rebellion organisée dans les provinces de l'est, avant qu'une agression de la part des séditieux vînt à avoir lieu contre l'autorité de l'un de ces princes. Nous venons de dire que cette soumission a été accomplie selon ses projets.

On voit la Compagnie agir selon le même principe en nommant, en 1758, le fils aîné du Sultan au rang

de Pangeran, Adhipati Anoem (Prince héréditaire), toutefois avec injonction de rompre certaine promesse de mariage de l'héritier présomptif avec la seconde fille du Soesoehoenan, vu que par cette union le Sultan nourrissait l'espoir d'obtenir droit à la succession, à défaut de descendant mâle légitime à Soerakarta. Plus tard, en 1768, naquit à l'Empereur un descendant mâle que la Compagnie promut, en 1775, au rang de prince héréditaire. Ces deux événements vinrent contrarier les vues ambitieuses de Mangkoe Nagoro.

A cette occasion il parut convenable à la Compagnie, ce qui probablement était moins embarassant pour elle, à cause des différends sans cesse renaissants, d'établir une nouvelle délimitation moins irrégulière entre les deux états mentionnés. Nous avons raconté ailleurs comment ces territoires se trouvaient enclavés l'un dans l'autre, selon la délimitation faite en 1755. Celle-ci avait donné lieu à des démêlés, à des expropriations, à des vols; elle avait servi de motifs continuels à la discorde et aux chicanes incessantes entre les princes; elle donnait lieu à de nombreux soucis pour les employés, et à des réclamations continuelles au chef du gouvernement. Ce nouveau partage qui eut lieu le 26 Avril 1774, servit en même temps de motif à la Compagnie pour faire passer aux princes acte de garantie réciproque de leurs domaines, et reconnaissance renouvelée du droit de suzeraineté que la Compagnie se réservait, lors qu'une succession éventuelle aurait lieu dans ces deux états.

Comme preuve évidente du bien-être et de la prospérité dont l'île de Java jouissait, depuis l'époque de la

paix et du retour de la tranquillité, il est à remarquer que, lors du partage territorial qui eut lieu en 1755, le Soesoehoenan comptait 85,450 *tjatjah* ou familles comme représentant le nombre d'habitants dans ses états; et le Sultan pour sa part 87,050 *tjatjah;* tandis que la nouvelle délimitation de 1774 attribue, à chacun de ces princes, au delà de 100,000 *tjatjah*, comme représentant le chiffre alors inconnu de la population effective de ces deux états.

Le district d'Antang que la Compagnie avait jugé nécessaire d'occuper en 1767, lors des affaires à la pointe orientale, lui resta, nonobstant le droit de propriété reconnu au Soesoehoenan.

Le cadre adopté pour cet écrit ne pouvant permettre de faire mention des événements qui n'ont pas offert un intérêt majeur pour la Compagnie, ou qui manquent de rapport direct avec l'histoire du pays, nous croyons devoir passer sous silence quelques faits et actes de peu d'importance qui servent à remplir la lacune que nous laissons entre les années 1775 et 1783.

Cette dernière est remarquable par le mariage du prince héréditaire de Soerakarta avec la fille du régent de Pamakasan. Ce prince avait alors à peine atteint sa seizième année; trop jeune pour savoir éviter le piège que lui tendirent quelques mécontents, il prêta l'oreille aux conseils perfides de prêtres fanatiques et de séditieux dont il se voyait entouré. La Compagnie jugea nécessaire de prendre des mesures contre cette influence toujours croissante à la cour, et qui pouvait devenir dangereuse à son autorité; en conséquence elle éloigna, en

1787, plusieurs individus suspects qui se trouvaient parmi les familiers de ce prince.

On était parvenu, jusqu'à cette époque, à écarter toute manifestation hostile entre les trois princes, lorsque en 1788, l'état maladif du Soesoehoenan fit craindre une mort prochaine. Cet état éveilla de nouveau chez le Sultan l'idée de profiter de la circonstance pour assouvir sa haine contre le Pangeran Mankoe Nagoro. Il saisit pour motif de sa levée de boucliers, une insulte qu'il prétendit lui avoir été faite par le Soesoehoenan, qui venait de donner à un petit-fils de Mangkoe Nagoro le nom de Pangeran Soerio Mangkoe Boemie, nom que, lui Sultan, avait porté dans sa jeunesse. Il fit donc marcher deux petits corps armés sur le territoire de Solo et attaqua les possessions de Mangkoe Nagoro, quoique la Compagnie, afin de ravir au Sultan tout prétexte d'agression, venait de persuader à l'Empereur de changer le nom et le titre du petit-fils mentionné. Toutefois, la marche des troupes combinées des deux autres princes, ainsi que l'ordre positif du Gouvernement firent rentrer le Sultan dans le devoir. Celui-ci allégua comme excuse, que son fils, l'héritier présomptif, qui déjà se faisait connaître comme ennemi des Européens, et qui supportait impatiemment le joug de la Compagnie, serait sévèrement puni pour ce méfait.

A peine ce sombre nuage avait-il disparu, qu'un autre motif d'alarme eut lieu à Soerakarta. L'état du Soesoehoenan empirait et faisait prévoir une fin très-prochaine. Le Gouverneur de la côte Nord-Est, Greve, se rendit incontinent à Samarang où, par les ordres de la

Haute-Régence, deux vaisseaux de guerre avaient été envoyés à sa disposition; mais afin de masquer ce développement de force, on fit courir le bruit que ces vaisseaux se trouvaient à Samarang dans le but de les mettre en radoub. Le Gouverneur, profitant de ce renfort, se fit accompagner par les deux capitaines des vaisseaux et ils arrivèrent le 25 Septembre 1788 à Soerakarta; ils se rendirent incontinent au palais du moribond, puis l'on parvint à persuader à l'Empereur d'abdiquer le lendemain en faveur de son fils, le prince héréditaire; mais il expira dans la nuit. Apprenant cette nouvelle, le Pangeran prit une attitude menaçante et semblait avoir le dessein de disputer l'héritage au fils du défunt; mais tout étant prévu, on se hâta seulement de faire suivre promptement la cérémonie de l'inauguration. Le nouveau Soesoehoenan fut proclamé le 29 Septembre, sous le titre de Pakoe Boewono IV. La demande de Mangkoe Nagoro tendant à un agrandissement de territoire éprouva un refus; mais on lui imposa l'obligation de rendre hommage au nouveau chef de l'état, ce qui eut lieu, quoiqu'il lui en coutât surtout de s'humilier devant l'Impératrice, comme n'étant pas issue du sang des souverains de Mataram.

La prompte conclusion mise à cette affaire de la succession, événement remarquable, de la plus haute importance pour la Compagnie, et dont dépendait maintefois le succès de ses entreprises, exerça aussi dans cette circonstance une réaction favorable sur la conduite suspecte du Sultan: si en effet, il avait médité quelque projet sinistre, le plan qu'il en avait formé dut échouer

contre la politique adroite et l'attitude ferme de la Haute-Régence.

Le Sultan ne fit valoir d'autre prétention, que celle d'insister de nouveau sur ce que Mangkoe Nagoro lui rendît hommage, ainsi qu'il venait de le faire an nouveau Soesoehoenan. On lui fit observer que les terres du Pangeran ne dépendaient pas de Djokjokarta, mais se trouvaient comprises dans le rayon des états de Soerakarta, et qu'il ne pouvait faire valoir aucune prétention à cet acte de soumission à son égard. Toutefois comme on avait le desir de mettre le Sultan à l'abri de toute crainte relative au droit de succession après sa mort, la Haute-Régence eut soin de renouveler, le 31 Octobre 1788, l'acte solennel qui fixe cette succession au trône.

Le jour du couronnement, le jeune Soesoehoenan passa acte de soumission pour lui et les membres de sa famille. Un nouveau contrat sous prestation de serment fut rédigé et ratifié le 24 Avril 1789.

Cet acte porte quelques modifications à celui passé en 1755, vu que l'expérience les rendait désirables. Le partage des terres s'y trouve ratifié selon acte de 1774. Il y est stipulé en outre sur plusieurs autres points essentiels que nous indiquons sommairement, savoir: — que l'Empereur s'engage à n'entretenir aucun rapport, de quelque nature que ce soit, en dehors des limites de Java; à ne pas correspondre dans l'île avec les régents soumis directement à la Compagnie: à n'envoyer ni recevoir à la cour aucun émissaire; en cas de différend avec les autres princes il s'engage à en

donner immédiatement connaissance au Gouverneur des provinces du Nord-Est; les transfuges et les individus suspects seront remis aux agents de la Compagnie, lorsque celle-ci les réclamera; à l'avénement d'un nouveau Gouverneur-Général il consent à lui rendre hommage à Batavia, ou bien à s'acquitter de ce devoir envers le Gouverneur délégué à Samarang.

Il paraît que le Gouverneur Greve, non content d'avoir obtenu du vassal de la Compagnie tout ce que l'arbitraire peut raisonnablement se permettre, remit encore entre les mains du Soesoehoenan pour lui servir au besoin, un écrit signé par le Sultan, portant malediction jusqu'à la septième génération sur les descendants de Mangkoe Nagoro; afin que, est-il dit, le Soesoehoenan soit mis à même de prouver au Pangeran qu'il n'a rien à espérer ni à attendre du Sultan, et qu'il est de son intérêt de se ranger sous la protection de Soerakarta et de la Compagnie.

Après avoir pris ces mesures, on se croyait libéré pour longtemps de toutes les alarmes auxquelles la succession au trône et la jalousie des princes pouvaient fournir les occasions; toutefois la tranquillité fut de courte durée.

Le nouveau Soesoehoenan paraissait n'avoir conservé aucun souvenir des troubles qui avaient eu lieu du vivant de son père, relativement à l'emploi du nom et des titres reconnus au Sultan: il commit la même imprudence, cette fois sous l'approbation du résident européen, de permettre que l'un de ses frères puiné prît le titre de Pangeran Mangkoe Boemi. La cour de Djokjokarta y vit

le motif d'une injure renouvellée, faite au Sultan; celui-ci accusa Mangkoe Nagoro d'en être l'instigateur, lui reprochant également de s'être rendu coupâble de spoliation de ses terres. Il eut incontinent recours aux armes et mit ses troupes en mouvement. Le Gouverneur de la côte Nord-Est, voulant à tout prix maintenir la bonne intelligence entre les princes et redoutant les suites de l'intervention armée, offrit sa médiation aux deux parties. Il se rendit, le 17 Septembre 1790, de sa personne à Soerakarta, où il parvint à règler les prétentions des princes en leur soumettant les préliminaires d'un traité qu'il offrit à leur sanction; il obtint le 28 Septembre la ratification du Soesoehoenan et du Sultan; mais le Pangeran refusa d'y donner son adhésion, qu'il promit moyennant la cession de 4000 *tjatjah* comme garantie de la part du Sultan, plus la radiation de l'acte de malédiction lancé contre lui et ses descendants par le Sultan.

On fut promptement instruit que ces prétentions du Pangeran avaient lieu à l'instigation du Soesoehoenan, qui suivait alors aveuglément l'influence de quelques prêtres fanatiques, ses favoris les plus intimes. l'Empereur se permit en même temps envers le Gouverneur de la côte Nord-Est une attitude hostile, que, sans se compromettre, la Haute-Régence ne pouvait tolérer. Il manifesta entre-autres le désir d'être considéré à l'avenir comme premier Monarque de Java; d'obtenir pour lui seul la somme de 20 mille piastres dont la Compagnie payait annuellement la moitié au Sultan, à titre de redevance pour la cession des parties du littoral de quelques dis-

tricts. Il insista aussi pour que la correspondance officielle du Sultan lui fût soumise; que les chefs du culte ou *Panghoeloes* de Samarang et de Djokjokarta offrissent annuellement à sa sanction tous les contrats de mariages, et qu'il fût desormais libre de se choisir telle épouse qu'il lui plairait. Mais tandis qu'il fesait valoir ses nouvelles prétentions, on découvrit les menées de ses intrigues perfides envers la Compagnie faîtes à la cour de Djokjokarta.

Le plan hostile des conseillers du Soesoehoenan se développa insensiblement; on vit clairement qu'il tendait au but, soit de s'unir au Sultan contre la Compagnie, ou bien d'attendre que le Sultan eût épuisé ses forces contre le Pangeran pour se rendre maître de cet état, lorsque le décès du vieux Sultan y ferait naître quelque desordre. Dans l'un ou l'autre cas, son but était d'attaquer à l'improviste les provinces de la côte soumises immédiatement à la Compagnie, et tâcher ensuite de reconquérir de cette manière l'autorité souveraine.

Il était temps que la Compagnie mît un terme aux négotiations et qu'elle eût recours aux armes; tout délai menaçait de devenir fatal à son pouvoir.

Le Sultan débuta par une menace faite au Soesoehoenan de le rendre responsable de la conduite future du Pangeran à son égard. Il était nécessaire que celui-ci sortît de la fausse position où il se trouvait. On lui offrit comme dédommagement une pension annuelle de 4000 piastres, ce qui lui assurait une indépendance plus parfaite du Soesoehoenan. Le prince héréditaire de Djokjokarta et le Pangeran se jurèrent amitié et oubli

du passé, et l'arrêt de malédiction fut annulé. Certain dès lors de la coopération du Pangeran, les troupes de Djokjokarta commandées par le prince héréditaire se mirent en marche vers Soerakarta, et les corps disséminés de la Compagnie reçurent ordre de se concentrer de ce côté.

Il paraît que le Gouverneur Greve avait formé le projet de détrôner l'Empereur et d'investir le Pangeran de cette dignité; mais le retard qu'éprouva dans sa marche une division des troupes et les nouvelles reçues de Djokjokarta, lui firent adopter une mesure moins violente. S'étant donc porté en toute célérité sur la route qui conduit à Soerakarta, il fit cerner de toute part les abords du palais fortifié; puis on somma le Soesoehoenan de livrer ses principaux favoris au pouvoir de la Compagnie.

Ce prince, redoutant une attaque en masse et craignant de s'être compromis envers la Compagnie, forma le projet de faire massacrer ses principaux conseillers, afin de tâcher de se disculper par ce moyen des reproches qui pourraient lui être faits sur sa conduite passée; sa famille eut grand'peine à intervenir en faveur de ses anciens favoris; finalement, cinq d'entre eux furent remis au Gouverneur-Général à Batavia, qui les envoya en exil à Ceylan.

A la suite de ce coup de main il devint facile de se rendre maître des destinées du Soesoehoenan. Un nouveau traité conclu le 6 Novembre 1790, mit fin à tous les différends entre les trois princes.

La Haute-Régence ne voulant pas compromettre son

agent le résident, qui avait donné son assentiment à l'emploi du titre contre lequel le Sultan s'était mis en opposition, on convint finalement que le frère puiné du Soesoehoenan continuerait à porter le nom de Pangeran Mangkoe Boemie; toutefois, pour complaire au Sultan, le Gouverneur Greve donna solennellement le même titre à l'un des fils du Sultan. Le Pangeran obtint une pension viagère de 4000 piastres, et le Soesoehoenan, comme partie la plus lésée, reçut du Sultan, à titre d'indemnité, la somme ronde de 4000 piastres.

La Compagnie termina ce différend sans se reserver aucune nouvelle part du territoire, mais elle ne changea rien non plus à la fatale manie d'entretenir la discorde entre les princes ses vassaux. Nous voyons toutefois que depuis ce temps son crédit auprès des deux cours se consolida de plus en plus. L'ascendant qu'elle avait acquis sur le peuple javanais augmenta, et servit à affermir son pouvoir. Son influence toujours croissante contribua aussi à soustraire ce peuple au joug arbitraire des petits despotes dont l'ambition démesurée et les jalousies continuelles tendaient à provoquer sans-cesse des combats meurtriers qui décimaient la population de cette île, aujourd'hui la plus florissante et la mieux peuplée de toutes les parties de l'Inde Archipélagique.

A dater de cette époque, le droit de succession n'éprouva plus de difficulté et eut lieu sans effusion de sang. A la mort du vieux Sultan, en 1792, le pouvoir passa à son fils, nonobstant le nombre de princes jaloux et ambitieux qui se trouvaient à la cour, et la haine qu'on portait à l'héritier à cause de son caractère

fougueux, de la versatilité de son humeur et de son despotisme révoltant.

Le jeune Soesoehoenan s'était fait connaître par une ambition démésurée; il était disposé à suivre aveuglément les conseils de chaque intriguant doué du talent de flatter son amour-propre, et de lui suggèrer le moyen d'augmenter son autorité. Il se voyait aimé de ses sujets; mais entouré de grands jaloux les uns des autres, il se trouvait aussi en but aux intrigues de cour, qui donnèrent même lieu, en 1803, au meurtre du premier ministre.

Son fils ainé, que la Compagnie venait d'élever au rang de prince héréditaire, se trouvant en bas-âge, il était important, pour le maintien de la tranquillité de l'état que la tutelle fût réglée avant qu'une mort subite vînt frapper l'Empereur régnant. Il fut conséquemment convenu qu'à tout événement les tuteurs du jeune prince seraient, en premier lieu, le Gouverneur représenté par le résident à la cour, puis le premier ministre et deux régents. En 1796 l'affaire de la succession fut de nouveau réglée, et à la demande du Soesoehoenan on donna au prince héréditaire le titre de Hamangkoe Negoro.

Le Pangeran Adhipati Harijo Mangkoe Nagoro, réconcilié avec la famille régnante à Djokjokarta, vivait paisiblement à Soerakarta du revenu de ses terres joint à celui que lui fesait la Compagnie. Celle-ci, ayant pu apprécier par expérience les services importants qu'elle se voyait à même d'obtenir d'un prince de haute naissance, subsidié et accrédité d'une manière indépendante à la cour du Soesoehoenan, sentit l'utilité de donner suite

à cette mesure politique et de la faire durer au delà du terme de la vie du Pangeran actuel, alors fort âgé. A cette fin, le Gouverneur-Général van Overstraten à cette époque Gouverneur de la côte Nord-Est, trouva moyen de persuader au Soesoehoenan de rendre cette dignité héréditaire dans cette famille. Il en fut passé acte en due forme le 8 Août 1792, et on régla de part et d'autre que le successeur du titulaire actuel jouirait également du revenu des 4000 *tjatjah*, et la Compagnie se réserva la nomination de l'héritier présomptif. Cette formalité eut lieu en faveur du petit-fils de Mangkoe Nagoro. A la mort de celui-ci, qui arriva le 25 Janvier 1796, son petit-fils lui succéda sous les noms de Pangeran Harijo Praboe Prang Wadhono, et il fut installé après avoir juré soumission et fidélité à la Compagnie et au Soesoehoenan.

On n'eut qu'à se louer de la conduite du nouveau titulaire, qui obtint la confiance de la Compagnie et parvint à la mériter par son dévouement à ses intérêts, si bien qu'une somme de 2000 piastres lui fut accordée annuellement. Depuis ce temps, le Gouvernement a constamment maintenu à Soerakarta, et plus tard à Djokjokarta, l'institution précitée, nommée, assez improprement, *des princes indépendants*, vu qu'ils sont subsidiés par le Gouvernement.

L'intérêt commercial, but principal de la Compagnie dans toutes ses entreprises et cheville ouvrière des transactions faites avec les princes, ne pouvait offrir de résultat lucratif dans ces états sans-cesse exposés, depuis un grand nombre d'années, aux guerres et à la jalousie

tracassière des princes et des grands de la cour. Tous les moyens dont l'essai avait été tenté jusque là, tels que contrats et services obligatoires, n'avaient pu réussir, pendant ces temps de troubles et de calamités, à déterminer le Javanais indolent à se vouer aux travaux d'une agriculture, dont il ne voyait point l'utilité pour ses besoins de consommation journalière; aussi se vit-on réduit à abandonner les projets formés dans le but d'étendre l'agriculture dans ces contrées. Toutefois, lorsqu'en 1790, la paix et la stabilité rendues à ces provinces, servirent à y rappeler l'ordre et l'abondance, on crut devoir profiter de ces circonstances favorables afin que, sous leur influence, on pût trouver le moyen d'encourager et d'étendre la culture des terres, et cela avec d'autant plus de raison, que le trésor de la Compagnie se trouvait épuisé par les guerres auxquelles les événements venaient de la contraindre à prendre une part active.

Mais on s'aperçut promptement que les princes n'avaient aucun désir de prêter leurs soins à la protection de l'agriculture; qu'ils manquaient même de bonne volonté pour encourager cette branche d'industrie, et que leur indifférence serait toujours un obstacle difficile à surmonter. On acquit aussi la conviction que sans le concours d'agents européens, spécialement chargés de la surveillance des exploitations agricoles, on parviendrait difficilement à persuader les indigènes de se vouer à la culture des denrées réservées. Les employés parvinrent toutefois à mettre en culture pour le poivre, 660 *tjatjah* dans les états du Soesoehoenan et 800 *tjatjah* dans ceux du Sultan; les habitants de ces dis-

tricts furent libérés des corvées, et on les mit sous la surveillance des employés européens.

Cette première tentative eut d'abord quelque succès, de telle sorte même qu'on établit des magasins de poivre dans nos loges à Soerakarta et à Djokjokarta. Des plantations d'indigo sur les terres du Pangeran offrirent également quelque espoir de réussite. Toutefois la quantité du produit ne répondit pas à l'attente.

Ce résultat peu favorable fut attribué uniquement à l'insouciance et à la mauvaise volonté des princes: c'était plutôt une conséquence naturelle du déclin de notre ascendant moral, de la tiédeur parmi les employés de la Compagnie, et du manque de plus en plus remarquable de notre force matérielle, dont ces princes ne tardèrent pas à s'appercevoir et d'en profiter à notre détriment; car l'état de gêne et de souffrance de nos finances, le peu de succès dans les affaires commerciales, ainsi que le déclin du pouvoir de la Compagnie leur était parfaitement connu. Cette marche rétrograde dans la manifestation de notre prépondérance, tant au moral qu'au physique, était la conséquence naturelle de l'état dans lequel les finances se trouvaient réduites; du désordre dans toutes les branches d'administration; de la vénalité introduite en tout et partout; des craintes fondées sur le maintien fort incertain de l'autorité entre les mains de la Compagnie; mais plus particulièrement aussi, de ce qu'on était continuellement menacé par un adversaire puissant, dont les forces navales se trouvaient en croisière dans ces régions, et qui s'était déjà montré hostilement sur quelques points du littoral.

On avait, il faut le dire, mis en oeuvre plusieurs moyens pour tâcher de remédier aux vices de l'incurie condamnable du gouvernement de la Compagnie; mais, les ordres émanés d'un pouvoir républicain ne permettaient guère de mettre un frein aux dilapidations, ni d'agir avec énergie et avec unité de volonté et d'action, dans un pays où nécessairement le pouvoir doit résider entre les mains d'un seul; ce qui n'avait plus lieu dans l'Inde néerlandaise, vu que le Gouverneur-Général à Java n'y exerçait l'autorité qu'à titre de président du Conseil dirigeant des Indes.

C'est dans ce déplorable état de décadence, de désordre et de relâchement dans le service, que le Maréchal Daendels parvint à atteindre le 1 Janvier 1808, Anjer à la pointe occidentale de Java, d'où il vint quelques jours après à Batavia, muni de pleins-pouvoirs du Roi de Hollande, et qu'il succéda au Gouverneur-Général Wiese, qui avait rempli cette dignité depuis 1805, et qui l'avait exercée, à dater du 22 Février 1807, au nom du Roi Louis.

L'établissement de la royauté dans la métropole, mais surtout le choix du Maréchal Daendels au poste éminent de Gouverneur-Général, fit naître promptement une réforme totale dans l'administration vicieuse des affaires dans l'Inde.

Nous avons à fournir plusieurs détails sur la nouvelle administration du Maréchal; mais pour éviter autant que possible les répétitions des mesures prises envers les princes, ainsi que des événements qui ont rapport à l'une comme à l'autre des deux cours princières, nous

continuons les transactions avec les Soesoehoenans de Soerakarta, pour nous occuper de ces détails dans l'aperçu des relations politiques avec les Sultans de Djokjokarta.

La cour de Soerakarta, découragée par une suite de revers, mais surtout profondément humiliée de se voir hors d'état d'assouvir sa vengeance sur l'orgueilleux Sultan, avait adopté le seul parti, en fait de politique, qui puisse échoir en partage au plus faible. Dans ses rapports avec le gouvernement, soumise et prévenante, elle épiait le moment favorable qui lui fournirait le moyen de se relever de son abaissement, afin de se récupérer de ses pertes et d'humilier à son tour son heureux rival. L'occasion d'agir sourdement ne se fit pas attendre longtemps.

Le Gouvernement royal avait cessé d'exister dans la Métropole, et la Hollande se trouvait incorporée à l'Empire français. L'Empereur venait de rappeler le Maréchal Daendels, et le Général Janssens, nommé à sa place, avait eu le bonheur d'échapper aux croisières anglaises.

Le 16 Mai 1811, le nouveau Gouverneur-Général français prit possession, au nom de l'Empereur Napoléon, de l'Inde Archipélagique. A cette époque, l'Angleterre s'occupait déjà de rassembler à Poeloe Pinang l'expédition destinée à tenter la conquête de l'île de Java. Le 4 Août, la flotte et l'armée expéditionnaire de l'Inde britannique parurent sur la côte de Java, et les troupes prirent terre dans le voisinage de Batavia.

L'administration du Général Janssens aurait été,

sans nul doute, marquée au coin de la sagesse, de l'honneur et de la probité la plus parfaite; la nation javanaise eût trouvé en lui un protecteur zélé; mais se voyant, dès son arrivée, dans la nécessité de s'occuper principalement de la défense de Java, il ne put prendre qu'un petit nombre de résolutions administratives; elles servent toutefois à caractériser son gouvernement, et elles font honneur à ses intentions louables.

Quatre jours après l'apparition des Anglais, la ville de Batavia fut prise et les fortifications de Meester Cornelis tombèrent incontinent après au pouvoir de l'ennemi; elles furent emportées par suite des dispositions vicieuses prises par le général français Jumel, qui commandait les troupes destinées à défendre cette forte position. Le général Janssens parvint, non sans peine, à se retirer à Samarang avec les débris de son armée mise en déroute. L'apparition de l'escadre britannique devant cette place rendait toute défense impossible; toutefois le général refusa d'accepter les propositions de l'ennemi, et il tenta un dernier effort à Djatingale, où les troupes du Soesoehoenan et celles du Sultan se débandèrent, et où le vainqueur dicta la capitulation qui fit passer tout l'Archipel des Indes au pouvoir des Anglais.

Le Gouvernement Indo-britannique se hâta, par sa proclamation du 11 Septembre 1811, de décréter la liberté du commerce à l'Orient du Cap de Bonne-Espérance; la libre disposition des cultures; l'égalité devant la loi pour tous, et l'établissement du Jury avec toutes les conséquences qu'il fait éprouver dans l'In-

de continentale. On annula le système en vigueur du monopole, des contrats, des contingents et des livraisons obligatoires, mais on jugea profitable au trésor de les conserver et de les maintenir sur l'ancien pied, dans les régences de Batavia et des Preanger. On ~~eut la maladresse de mettre~~ des entraves à l'autorité des régents ~~et des chefs de villages, et d'abolir l'~~administration communale à laquelle le Javanais est accoutumé depuis un temps immémorial.

Ces nouvelles mesures, pour peu qu'elles eussent été prises avec ménagement et prudence, et qu'on les eût exécutées avec modération, auraient pu conduire, le temps aidant, à des résultats salutaires pour le bien-être général. Mais l'empressement que mit le nouveau Gouverneur de Java, Sir Thomas Stamford Raffles, à mettre ses réformes en vigueur, probablement dans le but d'obtenir de prompts résultats; puis, surtout, l'obstination qu'il mit à les introduire selon le système suivi dans l'Inde-britannique, conduisirent définitivement à des résultats fort-différents de ceux qu'on s'était flatté d'obtenir (1).

La manière dont on s'y prit pour introduire l'impôt connu au Bengale sous le nom de *Village settlement*, ainsi que la taxe individuelle *Detailed settlement*, contribuèrent à faire naître des difficultés sans nombre. Des taxes, que des employés novices étaient chargés de répartir, et dont ils exécutaient les ordonnances selon leur manière de voir, donnèrent lieu à des

(1) Voir au chapitre: Administration présente, cultures et finances.

abus d'autorité; ils produisirent conséquemment la misère et le malaise de la nombreuse population, et devinrent la source d'un mécontentement général. Quelques employés firent même un abus révoltant du pouvoir discrétionnaire qui leur avait été accordé (1).

Il est prouvé par les faits, que le gouvernement intermédiaire des Anglais à Java a été constamment en butte à des troubles et à des révoltes, que l'autorité se voyait dans la nécessité de réprimer par la force de ses armes; elle dut également avoir recours à ce moyen pour faire respecter son autorité à la çour des princes. Le système adopté par le Gouverneur Daendels avait déjà démontré que la tactique européenne ne redoute pas de se mesurer contre des masses indisciplinées; l'armée victorieuse de l'Inde britannique acheva

(1) Nous en citons un exemple. — Le nommé Alexandre Hare, protégé et ami intime du Gouverneur Raffles, avait su obtenir l'autorisation de disposer de tous les gens sans aveu qui parcouraient le pays et qu'on parvenait à saisir; on devait les lui livrer dans le but de les destiner à peupler un district fort étendu de l'île de Bornéo, qu'il avait eu l'adresse de se faire donner en toute propriété par le Sultan de Banjermassing. Des centaines de Javanais paisibles se virent ravis à leurs familles par l'abus qu'il sut faire de ce pouvoir discrétionnaire. On transportait de paisibles habitants des campagnes, sans jugement préalable, sur les domaines incultes d'Alexandre Hare à Bornéo. — Lorsqu'en 1816, le pouvoir dans l'Inde Archipélagique fut remis aux autorités néerlandaises, une enquête faite sur les lieux par des commissaires des deux nations servit à constater officiellement, que la presque totalité de ces déportés n'avaient aucun délit à leur charge; ils furent conséquemment rendus à leurs familles.

l'oeuvre commencée par Daendels, en soumettant ces princes au pouvoir européen.

Le Gouvernement britannique, en se mêlant des affaires intérieures et des relations particulières de ces princes, mit un terme à leurs prétentions et réduisit à des proportions fort-étroites l'autorité de quelques familles régnantes. C'est ainsi qu'on réussit à étouffer à Bantam la rébellion du Pangeran Ahmed qui fut déporté à Banda. La partie territoriale montagneuse du royaume de Bantam, dont le Général Daendels avait laissé le pouvoir entre les mains du Sultan dépossédé par lui de ses autres domaines, lui fut aussi enlevée par les Anglais, qui joignirent cette partie aux autres domaines du Gouvernement. Le Sultan conserva son titre avec une pension de 10,000 piastres comme indemnité; il dut abandonner sa résidence de Pandeglang et vint s'établir à Bantam. On se rendit aussi maître d'un brigand redouté dans cette contrée, nommé Más Djakaria, qui fut condamné à une détention perpétuelle; nonobstant toutes ces mesures, la vaste province de Bantam continua encore longtemps d'être troublée par des séditieux jusqu'à ce que le pouvoir néerlandais parvint à y rappeler l'ordre et la tranquillité.

L'autorité déchue des Sultans de Chéribon ne pouvait guère non plus faire renaître dans ces contrées l'ordre et l'agriculture; elles étaient ravagées, ainsi que Bantam et Probolingo, par des bandes de voleurs et d'assassins; certain Bagoes Rangin s'y était fait un parti nombreux qui désolait la contrée; on parvint à dompter ces rebelles et le Gouvernement mit également un

terme à l'autorité des Sultans; ils conservèrent leurs titres, les revenus de leur propriété personnelle et furent subsidiés de 5,000 piastres. Des désordres sans cesse renaissant au sein d'une population appauvrie et manquant de travail, continuaient de désoler cette province, qui ne parvint à jouir d'une tranquillité parfaite qu'à une époque plus éloignée, lorsque le Gouvernement néerlandais vint à bout de pacifier ces districts en y faisant renaître le goût pour l'agriculture, et en procurant aux habitants les moyens d'existence que l'industrie manufacturière répand autour d'elle.

Relativement à l'île de Madura, le Gouvernement britannique se montra conséquent dans le système adopté de rabaisser le pouvoir des petits princes et des premiers dignitaires, en flattant leur amour-propre par des titres, et en leur assurant une existence aisée et à l'abri du travail et des soucis. Le Pangeran de Sumanap fut élévé au rang de Panembahan; le régent de Madura, promu par le Gouverneur-Général Daendels au rang de Sultan, obtint un plus grand pouvoir, et le Radhén Adhipati de Pamakasan reçut le titre de Pangeran.

Il n'est que trop clairement avéré et certains documents secrets qui n'ont pas été distraits des archives par les Anglais servent de preuve, qu'avant le débarquement et la prise de Batavia, les cours de Soerakarta et de Djokjokarta, mais plus spécialement la première, se sont laissé entraîner à répondre avec astuce aux avances du Gouvernement Indou-britannique pour les porter à trahir le Gouvernement néerlandais, au-

quel ils avaient juré foi et obéissance. C'est peut-être par une reconnaissance feinte pour les services rendus pendant la durée fort courte de l'envahissement de toute l'île par les troupes anglaises, que le Gouverneur Raffles ne prit pas incontinent des mesures pour dompter l'orgueil du Sultan et se faire respecter par le Soesoehoenan. Ce ne fut que réduit par les circonstances imprévues, et dans la nécessité où il se vit de maintenir son pouvoir rendu fort précaire par la défection du Sultan, qu'il dut avoir recours aux armes: nous parlerons de cette levée de boucliers de la part du Sultan à l'article Djokjokarta.

Le traité conclu par les Anglais le 23 Décembre 1811 avec le Soesoehoenan de Soerakarta, contient en substance ce qui suit. La reconnaissance de l'autorité de la Compagnie anglaise dans tous les droits reconnus jusque là au Gouvernement hollandais. La nouvelle administration établit la liberté du commerce, et elle décharge le Soesoehoenan des livraisons obligatoires des produits du sol, de l'entretien des routes et des forteresses. Toutefois l'autorité se réserve l'administration exclusive des droits sur le commerce et sur la récolte des nids de Salangane dans les domaines de Solo, puis l'exploitation des forêts dont les bois servent aux constructions navales. Finalement, le Soesoehoenan conserve la propriété des districts territoriaux cédés par le traité de Janvier 1810 au Maréchal Daendels.

Il paraît que nonobstant ces conditions favorables, la cour de Sourakarta continua d'entretenir des relations secrètes avec celle de Djokjokarta, et qu'elle eut une

part active dans la trame ourdie par le Sultan contre l'autorité anglaise. Mais la mauvaise réussite de cette combinaison, suivie de la punition sévère encourue par le Sultan, servirent à paralyser pour le moment les vues ambitieuses et les intentions hostiles du Soesoehoenan.

Les mesures sévères prises envers le Sultan vaincu et prisonnier s'étendirent aussi sur le Soesoehoenan, qui se vit dans la nécessité d'accepter les clauses d'un nouveau traité dicté par le vainqueur à Djokjokarta. Ce traité porte la date du 1 Août 1812. Il renferme en substance les stipulations suivantes. — On impose des limites fort restreintes aux moyens de défense, ainsi qu'au chiffre de la force armée que les princes peuvent mettre sur pied. — Ces princes reconnaissent le pouvoir de l'Angleterre sur toute l'étendue de l'île de Java. — Ils lui accordent le droit d'intervention dans toutes les circonstances où on le jugera nécessaire. — La remise en toute propriété de la province de Kedoe et de Padjitan, ainsi que des districts de Djapan, Dipan et Grobogan avec leurs dépendances, par le Sultan de Djokjokarta, et des districts de Blora et de Wirosobo par le Soesoehoenan de Soerakarta. — La remise au Gouvernement de tous les droits de barrière, de péage et de bazar. — Le monopole sur la récolte des nids de Salangane et sur le débit de l'opium. — Le droit de propriété sur toutes les forêts de bois de Teck etc. — Ces princes reçurent comme indemnité: le Soesoehoenan pour sa part un subside annuel de 120,000 piastres et le Sultan une somme de 100,000 piastres.

Le Gouverneur Raffles posa en même temps les bases d'une police permanente sous la conduite de l'autorité européenne. Il chargea de nouveau les princes de l'entretien des ponts et chaussées. Il leur accorda vingt jours de délai pour mettre à exécution les ordres de la Haute-Régence, particulièrement en ce qui est relatif aux finances et aux affaires judiciaires; ce temps de délai passé, il devait être procédé à l'exécution sans attendre l'opinion contradictoire. Le Gouvernement se réservait le droit de nommer au poste de ministre dirigeant (*Rijkbestuurder*), dans les deux états. Finalement il enjoignit aux deux princes de pourvoir, par des cessions de territoire dans leurs états, à l'entretien des *dignitaires indépendants.*

En établissant ainsi sur une large base le pouvoir européen à Java, le Gouverneur Raffles n'avait laissé aux anciens souverains qu'un simulacre d'autorité sur les terres et sur les Javanais dont elles sont peuplées. Mais en étendant ce pouvoir hors de toute mesure, il avait négligé de mettre ses vues politiques en harmonie avec les coutumes et les préjugés de la nation. L'abaissement récent de ses anciens souverains, ni la domination plus directe et plus étendue des Européens, sous le pouvoir desquels elle avait vu s'écouler plus de deux siècles, ne portaient pas obstacle à la soumission respectueuse de la nation javanaise; mais elle ne pouvait souffrir, sans en être profondément blessée et humiliée dans ses préjugés de caste, qu'un Capitaine Chinois (1) eût obtenu du Gouverneur anglais un titre

(1) Le chef civil d'une grande réunion de Chinois porte le titre de Kapitein Chinees (*Capitaine Chinois*).

éminent à la cour du Soesoehoenan, et qu'un prince balinais vint d'être nommé ministre dirigeant (*Rijksbestuurder*) à la cour du Sultan.

Nous avons dit que le Soesoehoenan attendait un moment favorable pour tâcher de se défaire des Européens. Ce prince rusé n'avait pas cessé d'intriguer sourdement à la cour de Djokjokarta, et il flattait l'amour-propre de l'orgeilleux Sultan Sepoe par de brillantes promesses. Ce dernier, détroné par le Maréchal Daendels, avait su se rendre de nouveau maître des affaires et en éloignait son fils, le Sultan régnant, au moyen de l'intrigue et des menaces. Mais la fin prompte et foudroyante du pouvoir de ce Sultan rebelle (1), ne lui avait pu fournir l'occasion de se déclarer ouvertement l'ennemi des Européens. Le Soesoehoenan venait aussi d'être frappé du contre-coup de cette punition sévère infligée au Sultan, par les conditions du traité humiliant auquel il avait également été forcé de souscrire.

L'esprit remuant et aventureux de Pakoe Boewono IV le porta à saisir, en 1815, une occasion qu'il jugea favorable à l'accomplissement de ses desseins. A cette fin, il profita d'un complot ourdi par les milices anglaises, composées pour la plus grande partie de *Seapoys* du Bengale. Il paraît que les ramifications de ce complot s'étendaient dans les deux états de Soerakarta et de Djokjokarta, mais le Soesoehoenan y prit une part active. Le but était de s'affranchir du joug européen, et

(1) Voyez les principaux détails sur cette affaire, à l'article des relations politiques avec la cour de Djokjokarta.

de rétablir l'ancien empire de Mataram dans la personne du prince régnant Pakoe Boewono IV. Les *Seapoys*, s'ils eussent réussis dans leurs projets, auraient obtenu pour récompense une grande partie du littoral de l'île. On assure que quelques prêtres Mahométans se trouvaient compromis dans ce projet de soulèvement, mais la population javanaise n'y prit, à ce qu'il paraît, aucune part. Ces projets furent promptement connus de l'autorité anglaise à Djokjokarta, qui en paralysa l'exécution par la mutation des garnisons et par d'autres mesures énergiques. Le Soesoehoenan eut l'adresse de se disculper sur ce qu'il y avait d'équivoque dans sa conduite, en imputant à son frère Mangkoe Boemi les desseins sinistres de ce complot; celui-ci, dont l'antipathie contre les Européens était connue, fut déporté à Amboine, et les Anglais, déjà instruits de la prochaine restitution de Java à la Néerlande, ne se soucièrent pas d'approfondir cette affaire qui demeura pour un temps dans l'oubli.

L'Europe venait d'être temoin de la chute du puissant Empereur des Français, et la Néerlande régénérée avait non seulement reconquis ses domaines nationnaux, mais les puissances coalisées contre l'Empire français avaient jugé plus tard convenable d'étendre le territoire du nouveau Royaume des Pays-Bas jusqu'aux anciennes frontières de la France; tandis que, par le traité de Londres signé le 13 Août 1814, les possessions d'outre-mer appartenant à la Hollande à la date du 1 Janvier 1803 lui furent rendues, toutefois à la réserve du Cap de Bonne-Espérance, dont il plut à

l'Angleterre d'étendre et d'agrandir son domaine colonial.

Le Gouverneur anglais Raffles s'était vu dans la nécessité de quitter son poste pour cause de maladie, et il avait remis, le 2 Mars 1816, l'autorité sur l'île de Java et ses dépendances entre les mains du Lieutenant-Gouverneur John Fendall.

Le Roi Guillaume I, à cette époque Prince-Souverain des Pays-Bas, venait d'envoyer dans l'Inde trois commissaires chargés de prendre de nouveau possession des îles de l'Archipel. Le conseiller d'état Elout, le ministre secrétaire d'état van der Capellen et le contre-amiral Buijskens se virent chargés de cette mission importante; le second, Mr. le Baron van der Capellen était nommé Gouverneur-Général des susdites possessions, lorsque les trois commissaires auraient rempli leur mission. Cette remise eut en effet lieu le 24 Juin 1816, après quelques difficultés de la part des Anglais.

Quoique le nouveau gouvernement se vît dans la nécessité de suivre le principe adopté par les Anglais dans le maniement des affaires, il abolit toutefois incontinent le Jury, comme parfaitement incompatible avec les moeurs javanaises et contraire à la jurisprudence suivie dans la métropole. En maintenant la liberté de l'agriculture, on conserva le système de la taxe territoriale, qui fut modifié et dont on annula la taxe personelle, en remplaçant celle-ci par l'ancienne repartition communale. Les chefs et les anciens des villages obtinrent un traitement en argent au lieu du revenu en nature sur les fiefs. Mais le fisc se vit dans la nécessité de faire

abandon de ses prétentions aux arrérages des années précédentes sur la taxe personelle introduite par les Anglais; la confusion et le désordre qui régnaient dans cette partie de l'administration, n'admettant pas une liquidation tant soit peu équitable. — Des encouragements propres à relever de leur abaissement les cultures des denrées, tels que café, sucre, indigo etc., étaient nécessaires, pour stimuler l'apathique insouciance du Javanais à s'adonner à ces genres de travaux. — On maintint la liberté du commerce et de la navigation; mais attendu que le pavillon anglais ne flottait plus sans concurrence sur les mers, tous les pavillons des nations étrangères furent soumis à un même droit, au moyen duquel le commerçant néerlandais obtint la préférence dans ses transactions avec nos établissements dans l'Inde.

Immédiatement après la prise de possession, les Commissaires Généraux envoyèrent une députation aux deux cours princières pour leur donner connaissance des événements qui venaient d'avoir lieu; les assurer de la bienveillance de l'autorité nouvelle à leur égard, et les prévenir que les traités conclus avec les Anglais continueraient d'être observés; tandis que les princes jurèrent foi et obéissance au gouvernement qui venait de reprendre ses anciens droits sur le pays.

Les bases sur lesquelles reposeraient à l'avenir l'administration nouvelle se trouvant établies, les Commissaires remirent, le 16 Juin 1819, le gouvernement entre les mains du Baron van der Capellen, et s'embarquèrent pour revenir dans la métropole.

De cette époque mémorable dans les annales de Java date le plus grand nombre des institutions d'utilité publique et d'ordre social. L'administration sage et libérale du Baron van der Capellen demeurera longtemps en haute vénération à Java, ainsi qu'elle l'est parmi les nombreuses populations de l'Archipel, qui participèrent également aux bienfaits qu'il répandit sur elles. Il sut y faire respecter et chérir le Gouvernement néerlandais; aussi, la prospérité et le bien-être parmi les habitants, ont-ils rarement offert un aspect plus satisfaisant, que pendant les onze années qu'il exerça le pouvoir sur ces riches contrées.

Il n'entre point dans le plan de cet ouvrage de jeter, ne fut ce qu'un coup-d'oeil, sur toutes les parties de l'administration civile, judiciaire et militaire, sur l'état des finances et du commerce (1), sur les rapports politiques avec les princes vassaux et les princes alliés dans les autres îles, tels qu'ils se trouvaient à cette époque. Les écrits spéciaux sur ces matières forment des volumes à consulter. Nous n'avons à nous occuper succinctement que de l'administration nouvelle et des rapports du Gouvernement avec les princes javanais.

Pour autant que les circonstances le permirent, le nouveau gouvernement observa la plus grande modération dans ses ordonnances administratives; il prit à tâche de les mettre, le plus que faire se pouvait, en har-

(1) Voir, pour les détails de l'organisation des différents pouvoirs sur lesquels reposent aujourd'hui l'administration de nos établissements dans l'Inde, le chapitre *Administration présente, finances et cultures.*

monie avec les moeurs et les usages de la nation javanaise, et en rapport avec les progrès qu'elle avait pu faire dans la civilisation; en utilisant les ressources que Java fournit, on les fit servir au développement graduel de l'industrie agricole et du bien-être de toutes les classes de la société.

Dans l'ordonnance du 9 Mai 1822, qui règle en numéraire les honoraires des régents et des chefs javanais sur un pied honorable et conforme à leur rang, on voit la tendance à maintenir l'aristocratie, base et cheville ouvrière des institutions javanaises, et qui offre aussi un soutien nécessaire au gouvernement dans ses rapports avec une population considérable, essentiellement disparate du pouvoir qui est établi sur elle par ses moeurs et par la religion qu'elle professe.

Dans les autres îles de l'archipel le gouvernement sut inspirer la confiance et le respect; il affermit ou étendit son pouvoir par de nouveaux traités avec les princes alliés. Les circonstances le forcèrent plusieurs fois à maintenir ses droits par la force des armes; il dut faire usage de ce moyen pour dompter le soulèvement qui eut lieu à Saparoea (Moluques), et la guerre de Boni dans l'île Célèbes se termina d'une manière décisive et favorable à ses armes.

Apres quelques difficultés faites par le Gouverneur anglais de Benkoelen, Sir Stamford Raffles reçut l'ordre positif de son gouvernement de remettre aux autorités néerlandaises tous les établissements de la côte occidentale de Sumatra. Par le traité conclu plus tard, en 1824, avec l'Angleterre, la Néerlande obtint aussi la

possession de Benkoelen. Il sera fait mention plus détaillée de tout ce qui à eu lieu dans cette île et dans celles qui en dépendent géographiquement, lorsque nous aurons à nous occuper de la partie historique de Sumatra.

La levée de boucliers, en 1819, de la part du Sultan de Palembang Mahmoed Badar'oeddin, qui, dès l'année 1811, s'était fait connaître comme ennemi des Hollandais, devint le signal d'une guerre longue et meurtrière, à laquelle on parvint à mettre un terme au moyen d'une expédition navale armée, qui eut lieu en 1821, nonobstant le terrible fléau du choléra-morbus qui venait d'étendre ses ravages sur le plus grand nombre des îles de l'Archipel. Le 24 Juin de cette année, le général-major de Kock s'empara des formidables batteries et des fortifications du *Kraton* ou palais du Sultan; celui-ci fut fait prisonnier et envoyé à Batavia, d'où il à été déporté à Ternata.

Dans l'île de Java, on réussit promptement à reprimer le soulèvement qui eut lieu, en 1822, dans la province de Krawang et dans celle de Kedoe; cette dernière avait été cédé, en 1812, par le Sultan de Djokjokarta aux Anglais, et quoiqu'elle eût été incorporée depuis si peu de temps sous l'autorité européenne, on vint toutefois à bout de la pacifier complétement. La province de Chéribon, où des bandes de voleurs et d'assassins dévastaient encore les campagnes, ne tarda pas non plus à être pacifiée; on se rendit maître des principaux chefs qui subirent le supplice dû à leurs forfaits. A cette époque, les Sultans titulaires de Chéribon demandèrent euxmêmes à faire abandon au gouvernement de leurs ter-

res patrimoniales, moyennant le payement d'un subside annuel: ce subside leur fut accordé par l'acte passé le 19 Octobre 1819, qui règle à 18,000 florins leur pension annuelle.

La punition sévère infligée par le Maréchal Daendels au Sultan de Bantam, et l'expropriation faite sur ce prince par les Anglais n'avaient pas suffis, à ce qu'il paraît, pour le déterminer à se conduire avec plus de ménagement envers le gouvernement; il venait de participer de nouveau aux émeutes qui avaient eu lieu dans cette province: le Gouverneur-Général le fit mettre sous tutelle, mais on ne parvint que quelques années plus tard, en 1832, à étouffer complétement l'esprit de rébellion dans ce pays, en éloignant le Sultan titulaire, qui fut envoyé en bannissement à Soerabaya.

Les trois princes de Madura, alliés fidèles et dévoués de l'ancien gouvernement, au temps de la Compagnie des Indes, se virent confirmés dans leurs rangs et leurs titres. On établit le recrutement pour l'armée sur une base plus large; les princes durent entretenir pour le service, des *Barisans* (cohortes) dont ils devinrent les chefs, moyennant des grades militaires dans l'armée. Les services rendus par le Panembahan de Sumanap dans la guerre qui venait d'avoir lieu à Boni, île de Célèbes, lui valurent comme récompense le titre de Sultan, et il obtint la remise, à perpétuité, du contingent en numéraire qu'il devait verser annuellement au trésor.

Dans les premières années qui suivirent la remise des îles de l'Archipel à la Néerlande, le bon accord entre le Gouvernement et les deux cours princières de

Java ne fut pas interrompu et ne souffrit aucune atteinte de la fermentation qui agitait sourdement ces deux Etats. Le Gouverneur-Général van der Capellen reçut du Soesoehoenan, durant le voyage d'inspection qu'il fit en 1819, dans les Etats de Soerakarta, les témoignages les plus expressifs de soumission et de dévouement. On ne pouvait à cet égard se fier complétement à la bonne foi de Pakoe Boewono IV, qui avait donné, avant et durant l'occupation anglaise, les preuves d'une haine décidée contre toute suprématie européenne. Il est notoire que toutes les tentatives hostiles faites par ce prince rusé et entreprenant, ne l'avaient conduit qu'à lui faire éprouver des revers et des pertes d'argent et de territoire; mais ces mécomptes n'avaient pu le détourner de prendre part à l'échauffourée méditée par les milices anglaises. Le souvenir peu rassurant de cette affaire entretenait une juste méfiance dans toutes les transactions avec ce prince. La réception pompeuse qu'il fit à sa cour au Baron van der Capellen, eut toutes les apparences de la franchise et de la cordialité, et le dévouement du Soesoehoenan à se ranger de nouveau sous le drapeau de la Néerlande se manifesta par les plus belles assurances de soumission.

Sous ces auspices favorables une année venait à peine de s'écouler, lorsqu'une nouvelle intrigue ourdie par ce prince servit à dévoiler la perfidie de ses desseins. Il fit tout d'un coup annoncer par son premier ministre (*Rijksbestuurder*) à tous les régents, que le gouvernement l'avait de nouveau investi du pouvoir réconnu jadis au Soesoehoenan, et qu'il jouissait des anciennes préroga-

tives accordées par la Compagnie des Indes à ses prédécesseurs. Le rusé ministre comprit incontinent le but de cet ordre; comme employé salarié par le gouvernement, il crut de son devoir d'en donner connaissance au sous-résident européen; ce qui provoqua l'ordre transmis au résident près de la cour de Djokjokarta de se rendre immédiatement auprès du Soesoehoenan. Le résident feignant de croire à un ordre mal interprété par le ministre, invita le prince à le retracter; celui-ci se voyant démasqué, consentit à révoquer cet ordre, et l'affaire n'eut aucune suite fâcheuse.

En 1820, le Soesoehoenan se vit atteint d'une maladie, dont les symptômes firent présumer une mort prochaine. Le résident qui se trouvait encore présent au chef-lieu, prit incontinent des mesures propres à assurer la tranquillité et l'ordre de succession. Le prince mourut le 1 Octobre; le 10 du même mois, son fils aîné, le Pangeran Adhipati Hanoem Hamangkoe Negoro, fut investi du pouvoir, et le 31 Octobre, le nouveau Soesoehoenan se vit installé sous le titre de Pakoe Boewono, Senopati ing-ngalogo, Abdoel Rahman, Panotogomo V (1), après qu'il eut signé l'acte de soumission que l'on fit proclamer dans toutes les régences de l'Etat, ce qui se fit sans que la tranquillité en fût troublée un seul instant. Le Soesoehoenan défunt était âgé de 54 ans; il en avait régné 33; il avait 56 enfants et 146 petits-enfants.

---

(1) C'est-à dire: *Cheville du monde*, *Chef des armées*, *Serviteur charitable de Dieu*, *Interprète de la religion*.

Dès le 19 Mai de cette année, le Gouverneur-Général avait pris une décision, servant à régler les devoirs des régents dans les ~~états des princes~~ provinces soumises au Gouvernement; nous faisons suivre ici les articles principaux de cette ordonnance. Les régents sont placés sous les ordres du résident européen, et ils sont ses principaux conseillers sous le titre de *jeunes frères.* Leur devoir est de veiller au maintien d'une bonne police; ils doivent avoir soin du bien-être de la population indigène, surveiller le service sanitaire, particulièrement encourager et étendre la vaccine; exécuter les ordres du résident relatifs au service des ponts et chaussées, des moyens d'irrigation et des travaux de l'agriculture. Ils sont chargés de la surveillance des écoles; du maintien du dogme religieux; et ils doivent avoir soin que les prêtres observent leurs devoirs conformément aux moeurs et aux usages des Javanais, particulièrement dans le mariage et au décès etc. Ces attributions des régents leur donnent un grand pouvoir et les mettent à même d'exercer une grande influence, particulièrement comme agents intermédiaires entre le pouvoir européen et l'immense population indigène.

L'établissement des Chinois dans les résidences princières avait déjà été soumis plusieurs fois à des restrictions; leur séjour à demeure dans l'intérieur exposait la population à maintes vexations; on ne leur permit plus de se fixer dans l'intérieur du pays sans autorisation préalable.

Dans le nombre des institutions utiles qui eurent lieu à cette époque, il est nécessaire d'en citer encore une qui n'a pu manquer d'exercer une influence salutaire

sur la population. Cette ordonnance avait pour but l'étude des langues du pays et l'encouragement donné à ces études; on voulut en même temps tâcher de répandre la connaissance de ces langues parmi les Européens qui désiraient occuper des charges. Aujourd'hui, ces études sont obligatoires pour ceux qui aspirent aux emplois des premières et secondes classes au service de l'Etat dans ses établissements de l'Inde.

Le 24 Avril 1823, on conclut une convention avec le nouveau Soesoehoenan; elle servait à régler l'échange du district de Tinker appartenant au prince, contre le district de Bojolali, dans la province de Samarang.

Peu de temps après la conclusion de cette affaire, on eut à s'occuper d'une nouvelle succession au pouvoir. Le 5 Septembre 1823, Pakoe Boewono V mourut; son règne n'avait duré que trois ans; il n'avait pas d'enfants, et sa succession ne se trouvait pas réglée par la nomination d'un prince héréditaire. Lors de son avénement, un parti nombreux s'était rangé du côté de son jeune frère, le Pangeran Harijo Poerbojo, dans le but de l'élever au pouvoir de préférence à l'héritier légitime. Mais le gouvernement ne jugea pas convenable de donner gain de cause à ce parti; il maintint le droit de légitimité à la succession, et nomma le Pangeran au grade de capitaine de cavalerie. Le dévouement reconnu de Harijo Poerbojo à la cause des européens et son zèle au service du gouvernement, lui donnaient, depuis la mort de son frère, le plus grand titre au pouvoir vacant. En seconde instance se présentait le frère de Pakoe Boewono IV, le Pangeran Harijo Boemi Noto; mais ce prince

paraît avoir été indifférent relativement à l'exercice de l'autorité, car, de concert avec le premier ministre, il donna connaissance au gouvernement que, peu de jours avant sa mort, le vieux Soesoehoenan leur avait fait part du désir qu'il nourrissait, qu'à son décès, l'autorité européenne pût trouver convenable de nommer à sa place, (préférablement à son fils légitime) l'ainé de ses fils illégitimes, Radhén Más Sapendan (Sapernakan?), qui jouissait alors d'un titre et qui occupait une charge à la cour. Les instances du Pangeran et du premier ministre prévalurent auprès du gouvernement en faveur de ce dernier, et nonobstant sa naissance illégitime et son jeune âge il fut nommé prince héréditaire le 15 Septembre 1823, et trois jours après il fut élu et proclamé Soesoehoenan, sous le nom de Pakoe Boewono VI. Le Pangeran Harijo Poerbojo, qu'une politique mieux entendue commandait d'élever à cette dignité, et qui le fut quelques années après, obtint le rang de major au 7me des hussards.

Le choix qu'on fit de ce jeune prince à une dignité dont il se voyait exclu par sa naissance, a sans doute eu lieu dans des vues politiques, qui ont probablement prédominé à cette époque dans le conseil de la Haute-Régence. On doit présumer que cette mesure, contraire à la politique suivie jusque-là, et contraire aux usages adoptés par la nation javanaise, se trouvait en rapport, plus ou moins direct, avec l'intention secrète de soumettre l'Etat de Soerakarta à un nouveau partage de territoire; car, lorsque plus tard, on se vit dans l'impossibilité d'effectuer ce partage sans la participation

de l'Etat de Djokjokarta à cette mesure, on se trouva réduit à aviser à d'autres moyens pour arriver au but qu'on s'était proposé, d'étendre les domaines de l'Etat à l'Occident et au Nord des provinces de Cheribon et de Tagal, et à l'Orient et au Nord de Paseroewan et de Soerabaya.

Ces parties du territoire des deux états, situées à grande distance des chefs-lieux respectifs, sont désignées sous le nom de *Djaba-ning-rangkah* (1). Elles n'avaient pour ces princes qu'une minime importance, vu que l'administration se trouvait entre les mains de *Toemenggoeng* qui exerçaient une autorité arbitraire sur la population; celle-ci souffrait de leurs rapines, et se trouvait moins heureuse que les habitants des districts voisins, faisant partie des domaines de l'Etat.

Une intention louable dirigeait sans doute le Gouvernement dans le but qu'il se proposait, celui d'étendre son autorité; il avait intérêt à mettre un terme au désordre et aux vexations qui se commettaient dans le voisinage de ses domaines: mais on peut à juste titre soulever les questions suivantes. Pourquoi ne fit-il pas usage dans cette circonstance de son droit reconnu de souveraineté, pour maintenir dans les règles du devoir des chefs soumis à son influence? Quel a pu être le motif qui le retint d'exercer cette suprématie, en s'adjugeant, moyennant une indemnité équitable, le pouvoir sur ces districts, que sa politique jugeait nécessaire de placer

(1) C'est à dire, contrées éloignées, situées aux limites ou au delà des limites d'un état ou d'un pays. De *djobo* en déhors et *rangkah* limite ou frontière.

désormais sous son autorité immédiate? Enfin, quel motif lui fit donner la préférence au maintien d'une délimitation entre les deux états, telle qu'elle existait encore à cette époque, quoiqu'on la reconnût complétement vicieuse et manquant depuis long-temps au but qui l'avait fait adopter?

Quoiqu'il en puisse être, on voit que le Gouvernement de l'Inde abandonna ce projet d'un nouveau partage; car il se contenta de louer à bail des deux princes, pour le terme de dix à vingt ans et sur promesse de payement annuel, d'abord quelques uns et par la suite plusieurs districts à la vérité éloignés, mais compris dans leurs états [entre autres ceux de Djabarangka et Karangkobar.]. Il paraît qu'on s'était fort empressé de prendre possession de ces terres incultes, mais on fut moins prompt à en faire toucher le montant convenu. Si les loyers avaient été payés au terme fixé, ces sommes auraient pu faciliter aux princes le moyen de faire face aux dépenses nécessaires à l'entretien d'une cour nombreuse, et d'une multitude d'enfants légitimes et illégitimes; leur trésor se trouvait aussi de plus en plus grêvé par les subsides que les circonstances leur imposaient d'accorder à un grand nombre de chefs et de dignitaires, privés de leurs revenus territoriaux par suite de la cession de plusieurs provinces, dans lesquelles ils avaient obtenu des dotations à titres divers. Ces chefs se voyant répudiés par le Gouvernement, devenaient de nouveau à charge au trésor de leurs anciens maîtres, et la masse des mécontents à la cour des princes s'en augmentait au fur et mesure.

On ne peut disconvenir que plusieurs des actes du

Gouvernement de l'Inde pendant les anneés 1820 à 1825, trahissent une fort grande confiance en la suprématie européenne, et ils servent d'indice qu'on ne redoutait aucune tentative malveillante de la part des princes; sans doute, dans la persuasion que leur abaissement les mettait dans l'impuissance de rien entreprendre contre l'empiètement assidu de l'autorité suprême sur les droits et prérogatives accordés et reconnus par les traités à ces deux princes javanais.

On peut citer à l'appui de cette opinion, quelques résolutions prises dans ces temps par la Haute-Régence. D'abord, relativement à Soerakarta, le choix qu'on fit d'un fils illégitime du Soesoehoenan défunt pour régir l'Etat. L'intention manifestée mais non réalisée d'un nouveau partage territorial. La prise de possession des districts cédés à bail, sans qu'on prît soin d'en assurer le payement convenu. Le renvoi des chefs et des dignitaires à leurs cours respectives, dans les districts nouvellement acquis par le Gouvernement. Les embarras et la gêne pécuniaire suscités au gérant de l'Etat par la révocation des loyers à long-terme à des particuliers européens et chinois. Puis, relativement à Djokjokarta, le renvoi des chefs et l'affaire des loyers à long-terme. Ajoutons encore la confiance accordée à un premier ministre (*Rijksbestuurder*) étranger; puis le manque de tact et de conduite des premiers employés du gouvernement à cette cour. Enfin, comme mesure générale, les moyens de défense dont on priva toute l'île, par l'envoi de toutes les troupes disponibles qu'on fit partir pour l'île de Célèbes.

Il est certain que ces mesures donnèrent lieu à des plaintes plus ou moins fondées, et qu'elles contribuèrent à augmenter le nombre des mécontents dans les résidences princières. La gêne dans les finances qu'éprouvaient les chefs de ces états; un malaise à peu-près général parmi les grands des deux cours; des souvenirs donnés aux grandeurs des temps passés, servaient à exciter ce mécontentement: à quoi il faut ajouter, le peu de confiance que méritaient les deux chefs auxquels l'influence morale et religieuse dans ces états se trouvait confiée. Le pouvoir à Soerakarta reposait entre les mains d'un prince qui, par sa naissance, ne pouvait prétendre au respect, et dont l'intelligence bornée joint à un caractère versatile n'offraient aucune garantie au maintien de l'ordre et de la tranquillité dans ses domaines. A Djokjokarta le Sultan était un enfant, et l'exercice du pouvoir confié à des tuteurs, émanait de fait de la volonté d'un premier ministre, ne jouissant d'aucune considération parmi les grands, attendu qu'étant originaire de l'île de Bali il était censé ne pas avoir connaissance des moeurs et des coutumes javanaises.

Quand on jette un coup-d'oeil rétrograde sur les événements qui ont eu lieu à Java, seulement depuis l'époque du partage de l'empire de Mataram, et qu'on suit la marche des affaires politiques depuis ce temps, on demeure convaincu qu'une crise violente suivie d'une explosion terrible, ne pouvait manquer d'apporter tôt ou tard le trouble, et de répandre la dévastation dans un pays où le pouvoir étranger empiétait sans-cesse sur les droits des anciens souverains de l'île, et qui se ren-

dait maître au fur et mesure non seulement du terrain, mais compromettait gravement la fortune, même jusqu'aux moyens d'existence des principaux chefs et dignitaires, jadis les maîtres de tout le sol. Ces chefs et ces grands, peu soucieux du bien-être du peuple courbé naguère sous leur joug despotique, attendaient seulement une occasion favorable à leurs desseins qui pût les mettre à même de ressaisir le pouvoir absolu, que les traditions et les souvenirs donnés à leurs ancêtres leur présentaient sous les formes les plus désirables.

Une étincelle était capable de mettre le feu à cette mine prête à éclater au premier signal. En effet, il ne manquait à cette tourbe de mécontents qu'un chef, et au peuple superstitieux qu'un apôtre de la foi musulmane, observée assez négligemment par la cour et par les grands, pour les mettre, les uns et les autres en mouvement et les disposer à suivre l'impulsion donnée.

Nous verrons à l'article suivant, où il est fait mention des princes de Djokjokarta, de quelle manière éclata cette terrible révolte dont Dhipo Negoro devint le chef; et nous fournirons encore quelques détails sur les causes de ce soulèvement, et sur la marche des affaires politiques et militaires pendant les cinq années de guerre intestine qui portèrent le trouble et la dévastation dans l'Etat de Djokjokarta.

Nous venons de dire que le Soesoehoenan décoré de ce titre éminent à Soerakarta, était trop jeune, d'un caractère trop versatile, joint à un esprit trop borné, pour qu'on pût s'en rapporter à sa conduite, surtout dans un moment de crise qui pouvait devenir fatal non

seulement au maintien du pouvoir européen, mais dont il était difficile de calculer la portée, et qui pouvait compromettre la vie de toute la population européenne et chinoise. Ce prince ne jouissait d'aucune considération parmi le peuple et les princes, et les grands de la cour en avaient fait l'instrument au moyen duquel ils trouvaient à satisfaire leur ambition et à contenter leurs caprices.

Dès que la nouvelle de ce soulèvement populaire à Djokjokarta parvint à Batavia, le L[t]. Gouverneur-Général et Général-Major de Kock se rendit incontinent à Soerakarta, où il arriva le 3 Juillet 1825; mais, comme le gros de l'armée de l'Inde se trouvait alors à Macassar, île de Célèbes, où la guerre contre l'Etat de Boni venait d'être terminée, le Général de Kock ne put se faire suivre que d'un corps peu nombreux de troupes disponibles. Il parvint toutefois à établir son quartier-général à Soerakarta, et contribua par sa présence et par l'efficacité de ses mesures, à maintenir l'ordre dans cet Etat et à prévenir la jonction des séditieux de Soerakarta avec ceux de Djokjokarta; les autres villes dirigèrent également leurs troupes disponibles sur le quartier-général. La première rencontre avec les rebelles n'eut pas le succès désiré, ce qui rendit la position du général fort précaire. Dans ce moment de crise, arriva fort à propos le Général van Geen à la tête des troupes venant de Macassar, et qui débarquèrent à Samarang, où l'apparition de ce renfort considérable sauva la ville et les habitants de l'incendie et du pillage, dont ils étaient ménacés par le Pangeran Serang, un des par-

tisans de Dhipo Negoro qui se trouvait dans les environs de cette ville à la tête de 10 à 12 mille hommes. Peu après arrivèrent aussi à Samarang les troupes de Bornéo, ~~les auxiliaires de cette île~~ et les *barrisans* des princes de Madura, de Sumanap et de Pamakasan, ce qui fit que, le 15 Septembre, les troupes du Pangeran Serang furent complétement battues près de Demak, et la communication rétablie entre la côte et le quartier général à Soerakarta.

La conduite de cette cour durant ce temps suscita de vives alarmes, mais la présence des troupes au chef-lieu imposait l'obéissance et servit à faire prendre au Soesoehoenan la détermination de diriger ses *barisans* contre les rebelles. Nonobstant cette participation ostensible aux opérations militaires, quelques grands de la cour, peut-être le Soesoehoenan lui-même, conspirèrent secrètement, car on découvrit fort-heureusement l'intelligence avec les rebelles, qui avait pour but de se rendre maître de la forteresse.

Nous donnerons les principaux détails de cette guerre à l'article Djokjokarta, et nous continuons à suivre le narré succinct des événements qui ont eu lieu à Soerakarta jusqu'à la fin de 1830.

La preuve évidente que le Soesoehoenan avait nourri des desseins perfides pendant tout le temps de la durée de cette guerre, c'est qu'à l'époque où on pouvait se flatter que la défaite des rebelles s'accomplirait promptement, ce prince fut sur le point de compromettre de nouveau la tranquillité dans les districts pacifiés, par la démarche inconsidérée qu'il fit, de quitter

furtivement son palais, suivi seulement de six individus. Il alla se prosterner sur les tombeaux de ses ancêtres à Imogiri, d'où il prit la route qui conduit à la côte méridionale, et se rendit à une grotte sacrée à laquelle le peuple attache une haute idée de respect religieux. Cette même grotte solitaire avait été visitée par le Sultan Sepoeh, lorsqu'il forma le projet de se révolter contre l'autorité européenne; et Dhipo Negoro s'y était rendu en pélérinage avant sa levée de boucliers. Le résident européen et le L[t]. colonel Sollewijn, à la tête d'un détachement de hussards, s'emparèrent dans ce réduit du prince fugitif; il fut conduit à Soerakarta, où il paya sa conduite, à tant d'égards suspecte, et sa fuite étourdie, par un décret de déportation à Amboine.

Le 14 Juin 1830, le Pangeran Adhipati Poerbojo, son oncle, fut proclamé Soesoehoenan de Soerakarta sous le titre de Pakoe Boewono VII. Ce prince qui déjà avait droit à cette dignité lors qu'on fit tomber le choix sur son neveu de naissance illégitime, s'était contenté depuis ce temps du sort qu'on lui avait fait, et il avait continué à se montrer dévoué à la cause du gouvernement.

Puis on régla avec ce prince les affaires de l'Etat de Soerakarta. Le contrat passé à cette fin, le 22 Juin 1830, place *provisoirement* le nouveau titulaire dans la jouissance des domaines possédées par son devancier dans les provinces de Mataram, de Padjang, de Soekowati et de Goenoeng Kidoel. Les autres provinces et districts de cet Etat seront administrés *provisoirement* par le Gouvernement, et sous garantie que le prince, ses Pa-

ngerans et les grands de l'Etat en toucheront les revenus en numéraire. On lui promit aussi de régler promptement l'affaire du dédommagement accordé aux ayants-droit aux baux à long-terme, dont on avait annulé le contrat. Le Gouvernement se réserva le droit de régler en définitif le partage du territoire, et d'établir sur des bases plus solides les limites entre les deux Etats.

Ce traité définitif fut en effet passé à Klatten, le 27 Septembre 1830, et celui entre le Sultan et le Gouvernement porte la date du 3 Novembre de cette même année. Il sera fait mention plus spéciale de ces deux contrats, qui servent encore aujourd'hui de base aux relations avec les princes, lorsque nous aurons passé en revue les événements principaux qui ont eu lieu dans l'Etat de Djokjokarta.

Pakoe Boewono VII, qui se trouve maintenant, 1846, investi du pouvoir et qui porte le titre de Soesoehoenan de Soerakarta, est un prince d'un caractère doux et conciliant, mais il n'est pas doué de talents remarquables; il se contente du sort qu'on lui a fait; il a montré par sa conduite passée, et lorqu'on méconnaissait ses droits à l'autorité, qu'il n'en porte pas rancune et qu'on n'est pas en droit de lui supposer des intentions malveillantes. Comme il n'a pas d'enfants légitimes, il est probable que la dynastie en ligne directe des anciens souverains de Mataram s'éteindra en sa personne. Le Gouvernement n'a plus rien à redouter des grands à cette cour; la plupart ont adopté une manière de vivre dispendieuse, et ils sont étrangers aux moeurs plus sévères de leurs ancêtres.

PRINCES QUI ONT RÉGNÉ A DJOKJOKARTA DEPUIS LE PARTAGE DE L'EMPIRE DE MATARAM.

L'Histoire javanaise a déjà porté à notre connaissance que l'Etat de Djokjokarta a été créé par suite de la rebellion, en 1746, du Pangeran de Soerakarta, Harijo Mangkoe Boemi, contre son frère régnant Pakoe Boewono II. Ils étaient fils du Soesoehoenan Hamangkoe Rat II, par conséquent petit-fils du Pangeran Poegar élevé par la Compagnie à la dignité de Soesoehoenan de Mataram. Le Soesoehoenan qui régnait à l'époque où la Compagnie promut Mangkoe Boemi au rang de Sultan, était son oncle, Pakoe Boewono III.

On cite comme cause principale de ce soulèvement le procédé arbitraire et déloyal du premier ministre (*Rijksbestuurder*), Pringo Logo, envers le Pangeran Mangkoe Boemi, qui, par ses intrigues, se vit inopinément dépossédé de toutes ses terres productives dans la province de Soekowati. Il est toutefois fort incertain que ce seul motif ait été la cause de la défection de Mangkoe Boemi; l'acte arbitraire du premier ministre semble plutôt avoir servi de prétexte au rusé et courageux Pangeran, pour se déclarer ouvertement contre le faible et pusillanime Pakoe Boewono II, son frère, dont il convoitait depuis longtemps le pouvoir souverain. Quoiqu'il en soit, après une guerre meurtrière de neuf années, qui eut lieu entre Pakoe Boewono II et III, sou-

tenus par la Compagnie d'une part, et le Pangeran Mangkoe Boemi ayant pour auxiliaire son gendre Más Said d'autre part, on parvint fort-heureusement à maîtriser et à apaiser les parties belligérantes, de manière que la Compagnie usant de son droit de suzeraineté, sut faire adopter, au moyen de sa politique adroite, un partage à peu près egal des vastes domaines sur lesquels les princes de la dynastie de Mataram avaient jusque là exercé le pouvoir.

Ce partage, qui eut lieu en 1755, débarassa la Compagnie d'un allié trop puissant, dont la défection la menaçait, en cas de rupture, d'une prépondérance redoutable à son autorité, et elle parvint à créer deux pouvoirs rivaux, à peu-près égaux en force, et sur lesquels elle se voyait mieux à même d'exercer son influence, lorsqu'elle jugerait convenable à ses intérêts de faire pencher la balance du côté qu'il conviendrait à sa politique, en lui accordant la protection de ses armes. L'installation des princes apanagés ou subsidiés, qui eut lieu plus tard, répondit également au but de cette politique: *diviser pour régner*.

Le pardon des méfaits et l'oubli du passé accordé par la Compagnie au rebelle Pangeran Mangkoe Boemi fut suivi de sa nomination au rang de Sultan, et il obtint en même temps l'exercice du pouvoir sur l'Etat nouvellement établi, dont Djokjokarta devint la capitale.

La Compagnie ne tarda pas à recueillir les fruits de ce procédé généreux envers son plus redoutable adversaire; l'amitié sincère du nouveau Sultan et son dévouement à sa cause en furent la récompense; elle en ob-

tint encore pour résultat que le Pangeran Más Said, partisan infatigable et guerrier intrépide, se vit réduit à offrir sa soumission, et que, d'auxiliaire de son beau père, il devint depuis lors l'ennemi implacable du nouveau Sultan.

Ce Más Said, (dont nous avons raconté les exploits comme partisan déterminé dans la rebellion qui a eu lieu en 1741) après s'être soumis, en 1757, à l'autorité du Soesoehoenan, a obtenu le titre de Pangeran Adhipati Harijo Mangkoe Negoro, et il s'est vu doté par son prince suzerain de 4000 *tjatjah*, joint à une étendue considérable de terres et de rizières. Depuis ce temps il s'est montré dévoué aux intérêts de la Compagnie, dont il se flattait sans doute de captiver l'amitié, dans l'espoir que, secondé par sa puissante influence, il se verrait un jour à même de réaliser ses projets, lorsqu'à la mort de l'un des princes régnants, il lui serait possible de se rendre maître du pouvoir, soit à Soerakarta ou bien à Djokjokarta.

Mangkoe Boemi, le premier prince de l'Etat de Djokjokarta, obtint l'investiture de ce pouvoir en 1755; il reçut en même temps le titre d'Hamangkoe Boewono, Senopati-ngalogo, Abdoel Rahman Sajid'eddin, Panoto-gomo, Chalifatoellah (1). Nous continuerons à lui donner le nom d'Hamangkoe Boewono I, qu'il porte, de même que ses descendants en ligne directe, dans les documents officiels de la Compagnie.

Ce prince gouverna ce nouvel état pendant environ

(1) C'est-à-dire: *Qui tient la terre sur ses genoux*, *Chef des armées*, *Serviteur charitable de la vraie foi*, *Interprète de la religion*, *Serviteur de Dieu*.

37 ans, sans que la paix avec les autres princes fût interrompue; même, la tranquillité dans le pays n'éprouva point pendant ce temps d'atteintes sensibles et de manière à faire naître des craintes pour le maintien des intérêts de la Compagnie. Il parvint à mériter l'estime des Européens par sa conduite prudente et sage, par son dévouement au bien-être de ses subordonnés, et par la dispensation équitable qu'il fit de la justice dans ses états. Il ne cessa de manifester son aversion du mensonge, et se montra sévère pour ceux dont les flatteries serviles avaient pour but la demande d'un privilège. Quoique d'un caractère irritable jusqu'à l'excès, et fort vaniteux sur le rang dont il se voyait revêtu, on ne le vit dans aucune circonstance perdre de vue le respect et la reconnaissance envers la Compagnie; il se plût souvent à avouer sans détours, qu'il devait au Gouvernement européen l'honneur de se voir revêtu de la dignité de Sultan, et que la protection et les secours de la Compagnie le mettaient en état d'imposer le respect et la crainte à ses ennemis. On assure qu'il était doué d'un esprit cultivé, peu commun chez les princes javanais. Il parvint à apaiser le caractère turbulent de la population, et il réussit à la stimuler de manière à ce qu'elle prît plus d'intérêt aux travaux de l'agriculture. Aimé et considéré dans les provinces de son domaine, respecté par les Européens accrédités à sa cour, il sut mériter, par sa conduite, l'appui que la Compagnie ne cessa de lui accorder pendant toute la durée de son règne.

A ces vertus, ce prince joignait une vanité démesu-

rée; son orgueil était flatté d'occuper une dignité égale en rang et en pouvoir avec le Soesoehoenan son oncle et son ancien maître. Sa haine envers Mangkoe Negoro son gendre, jadis le partisan le plus dévoué à sa cause, ne connaissait pas de bornes; il ne pouvait lui pardonner, qu'après s'être soumis au Soesoehoenan, il refusât obstinément de lui rendre hommage.

Il est certain que l'Etat de Djokjokarta a joui d'une prospérité constante sous le règne de ce prince. Son désintéressement mérite encore de trouver place dans cet écrit: après un règne de dix-sept ans, il fit à la Compagnie la proposition de contracter avec elle un emprunt de la somme de 5,000 piastres, qu'il désirait employer à l'achat de bestiaux et d'instruments nécessaires aux besoins de l'agriculture.

Sur la demande que le Sultan fit à la Compagnie, celle-ci nomma prince héréditaire son fils légitime, l'aîné des fils de sa seconde épouse, Adhipati Hanoem Mangkoe Negoro.

Ce prince dissimulé parvint à contenir pour quelque temps son naturel et cacher ses perfides desseins; mais peu d'années avant la mort du Sultan, on le vit manifester ses vrais sentiments. Il ne tint dès lors aucun compte des sages conseils du vieux Sultan, et s'opposa même à toute mesure conciliatrice, ainsi qu'aux vues équitables de celui-ci. La bonne intelligence maintenue jusque là avec la Compagnie, lui parut un fardeau difficile à porter plus longtemps.

Le vieux Sultan mourut en 1792, âgé de 82 ans. La succession au pouvoir eut lieu selon les formes ja-

dis en usage à la cour de Mataram et sans difficultés de la part des princes; elle demeura exempte de troubles, quoique le prince héréditaire ne réunît en sa personne aucune des qualités qui servirent à distinguer le règne de son père, et qu'on dût perdre l'espoir de voir la paix et la tranquillité demeurer longtemps affermies. A son avénement au pouvoir, le 2 Avril 1792, il avait atteint l'âge de 44 ans.

Hamangkoe Boewono II, que l'on trouve aussi cité sous le nom de Hingkang Sepoeh (*sénieur ou doyen*), s'appelait Radhén Más Soendhoro lorsque son père n'était que Pangeran. Il ne tarda pas à justifier l'appréhension manifestée par le vieux Sultan peu de temps avant sa mort, relativement aux sentiments haineux de son fils, et à son peu d'aptitude à maintenir la paix et la tranquillité dans ses Etats. D'un caractère versatile et adonné à ses plaisirs, il passait son temps au harem ou avec ses esclaves. Il s'entoura d'un luxe ruineux, qui lui fit dépenser en peu d'années les épargnes du Sultan son père. Sa manière de vivre efféminée, le nombre de palais qu'il fit construire et la multitude d'esclaves destinés à son service, nécessitèrent des sommes considérables, qu'il sut se créer en imposant des taxes et en levant des contributions exorbitantes sur les habitants de Djokjokarta. On porte le nombre des impôts dont il se forma des revenus, à 34; les uns, ridicules par l'invention bizarre; les autres, vexatoires par les moyens mis en oeuvre pour les faire payer; tous portent l'empreinte de l'arbitraire et de l'injustice. Ces taxes ont été abolies après la guerre contre Dhipo Negoro, lors-

que quelques parties de cet Etat devinrent des provinces soumises au pouvoir du Gouvernement. Son caractère fantasque et irritable et ses spoliations firent naître la discorde parmi ses nombreux courtisans; deux partis se formèrent: les uns conservant le souvenir des préceptes du Sultan défunt, désiraient la continuation des rapports bienveillants avec la Compagnie; les autres voulaient l'affranchissement du joug européen; ils excitèrent le Sultan à se mettre plus directement en opposition avec l'autorité de la Compagnie. Cette divergence d'opinions à la cour du Sultan, perpétuée depuis de père en fils, est considérée par quelques auteurs, comme l'une des causes qui servirent plus tard, en 1825, de motif à la révolte dont Dhipo Negoro fut le chef.

Après avoir hésité quelque temps, le nouveau Sultan se décida à passer avec la Compagnie un contrat formulé sur celui conclu avec le Soesoehoenan en 1784. Cet acte fut soumis à la signature des grands de la Cour, et la Compagnie le ratifia le 12 Juin 1792. Dans cette même année, la Haute-Régence promut au rang de Pangeran Adhipati Hanoem (prince héréditaire) le fils ainé de la seconde épouse du Sultan, déjà décoré du titre de Hamangkoe Negoro. On parvint aussi, non sans quelque difficulté, à régler le différend entre la Compagnie et la cour de Djokjokarta, relativement à l'étiquette de soumission lors de l'avénement d'un nouveau Gouverneur-Général; car le vieux Sultan avait constamment refusé de rendre hommage à Samarang, prétendant que l'acte conventionnel désignait à cette fin la ville de Batavia.

L'augmentation considérable de la population dans les Etats des princes et l'astucieuse habileté du Sultan à s'approprier des terres et à augmenter ses revenus, avaient fait naître, chez la Compagnie, l'idée de former un nouveau partage du territoire entre les deux princes: mais l'opposition formelle de ceux-ci à un nouveau réglement des limites engagea la Haute-Régence à ne pas insister sur ce point, et à se conformer au désir exprimé par les princes, d'ajourner l'exécution de cette mesure jusqu'à ce qu'elle devînt urgente au maintien du droit de propriété.

Cette déférence envers ses vassaux et la tiédeur dans tous les actes de ce temps, peuvent être considérés comme des signes précurseurs de la chute du pouvoir de la Compagnie. Ce pouvoir se vit bientôt plus fortement ébranlé par le concours des événements dans l'Inde; par la position précaire où se trouvait la métropole, sous l'influence des troubles révolutionnaires en Europe, mais plus particulièrement encore par l'état de ses finances obérées. Cette association mercantile, jadis si puissante, marchait alors d'un pas rapide vers sa dissolution, qui ne tarda pas à avoir lieu. Vers le déclin de son autorité, elle avait de plus en plus négligé les devoirs que la souveraineté impose. Plusieurs de ses agents n'avaient d'autre but que celui d'amasser des richesses; ses spéculations mercantiles, très-souvent fort onéreuses, ne tendaient qu'à hâter sa perte. Elle poussait même l'imprévoyance, jusqu'à négliger de maintenir son autorité et de la faire respecter à la cour des princes ses vassaux. Le Sultan s'en prévalut, pour exi-

ger des employés européens des égards et un cérémonial humiliant qui flattaient son amour-propre et sa vanité, et au moyen desquels il croyait se donner plus d'importance aux yeux de ses partisans.

Après la chute de la Compagnie en 1798, et l'établissement de courte durée du pouvoir révolutionnaire en Hollande, le chef du nouvel ordre monarchique qui venait d'être installé dans ce pays, eut soin de nommer au poste éminent de Gouverneur-Général, destiné à le représenter et à faire respecter son pouvoir dans l'Inde, un homme intègre d'un caractère ferme et décidé. Le Maréchal Daendels semblait destiné à réaliser toutes les espérances qu'on pouvait se permettre de nourrir dans ces temps, pour la conservation des possessions d'outre-mer et pour le maintien de l'autorité néerlandaise dans l'Inde. Ce chef zèlé et infatigable a rendu des services importants à sa patrie; et l'île de Java, considérée comme domaine de l'Etat, lui doit, sous plusieurs rapports, la source du bien-être et de la prospérité dont elle jouit maintenant.

L'un des premiers actes du nouveau Gouverneur-Général fut de supprimer l'intendance de la côte Nord-Est de Java, où l'on s'était arrogé le pouvoir de prendre des décisions sans la connaissance préalable de la Haute-Régence. Comme représentant du Roi de Hollande dans ces contrées, il nomma des ministres chargés de faire respecter l'autorité du Gouvernement près des deux cours princières. Les derniers mandataires du pouvoir de la Compagnie près du Soesoehoenan et du Sultan, lorsqu'ils avaient des affaires à traiter avec ces princes,

s'étaient contentés de les terminer par l'intermédiaire des premiers ministres (*Rijksbestuurders*); aussi leur accordait-on rarement l'honneur de soumettre leur mandat aux princes en personne. Le Gouverneur Daendels enjoignit à ses ministres de soumettre les affaires, par écrit, à ces premiers dignitaires, par l'intermédiaire desquels les princes devaient en prendre connaissance et faire passer leur réponse, munie de leur signature et de leur sceau, aux ministres respectifs. Ne voulant pas que ses délégués près des cours fussent désormais exposés aux humiliations qu'on avait imposées aux derniers agents de la Compagnie, le Général Daendels ordonna qu'un autre réglement de l'étiquette, rédigé par lui, fût adopté incontinent, et qu'il servît à régler le cérémonial qu'on aurait à observer dans les rapports des deux cours avec les délégués du Gouvernement. Cet acte, portant onze articles principaux, obtint immédiatement, en 1808, la sanction du Soesoehoenan de Soerakarta; mais ce ne fut qu'en 1810 que le Sultan de Djokjokarta y donna son assentiment.

Le système des contrats et des contingents, avec les abus nombreux et les vexations qui en formaient le cortège, avait pris si profondément racine chez tous les employés de la Compagnie, qu'un changement à ces désordres ne pouvait être obtenu dans cette administration (sous tant de rapports vicieuse et surannée) qu'au moyen d'une résolution ferme et d'une autorité indépendante de la coopération des anciens Conseillers des Indes, qui s'étaient arrogé dans les derniers temps une suprématie usurpée sur celle reconnue au Chef de l'administration.

Conséquemment, une volonté ferme et inébranlable remplaça l'irrésolution des mesures prises dans les derniers temps. L'ordre et l'intégrité furent rétablis dans toutes les branches de l'administration. Le Javanais ne se trouva plus soumis à des corvées arbitraires ou aux services imposés par le caprice; des routes parfaites, de nombreux moyens de communications furent établis dans toutes les directions. On adopta des mesures énergiques contre la piraterie. Les alentours de Batavia furent assainis. Les moyens de défense et l'armée organisés sur un pied respectable et proportionné à l'état d'isolement où le Général se voyait placé par les événements politiques en Europe. Nonobstant les moyens insuffisants dont il pût disposer, il réussit à faire respecter son autorité auprès des princes indigènes et il vint à bout de réprimer l'esprit de rébellion dans les provinces de Chéribon et de Bantam. — Nous le suivrons dans l'exposé qu'il a publié, en 1814, sur *l'Etat des Possessions néerlandaises dans l'Inde;* toutefois, en ne donnant que le résumé des notices qu'il fournit sur les principaux événements qui eurent lieu, de 1808 à 1811, avec les Sultans de Bantam et de Djokjokarta.

Nous ferons premièrement mention des mesures prises par le Général concernant les affaires de Bantam, pour nous occuper ensuite de celles de Djokjokarta, et ne plus interrompre le fil des événements les plus remarquables qui ont eu lieu avec cette cour, jusqu'en 1830.

Du temps de la Compagnie, le royaume de Bantam se trouvait plus dépendant de nom qu'en fait de cette

autorité. La faiblesse tant morale que physique de cette association mercantile, jointe à la valeur fort minime des produits que ce vaste territoire pouvait offrir au commerce, et peut-être aussi sa réputation d'insalubrité, avaient fait négliger de plus en plus d'y maintenir l'ordre; le pouvoir de la Compagnie s'y trouvait méconnu, au point que ses délégués n'étaient plus à l'abri des insultes et du brigandage, lorsqu'ils s'éloignaient à quelque distance du fort de Speelwijk; aussi l'intérieur du pays n'était-il guère accessible aux Européens. L'autorité de la Compagnie n'y était reconnue, que lorsqu'il s'agissait de donner sa confirmation à la succession au trône. Le clergé Mahométan détestait les Européens; il s'était emparé de l'esprit du peuple, et le pouvoir se trouvait en ses mains par l'influence qu'il exerçait à la cour du Sultan. La population, opprimée par ses chefs et décimée par les continuelles attaques des pirates malais, ne comptait en 1808, que 80 mille ames (1). Un fort petit nombre de familles faisaient valoir des terres et cultivaient le poivre, du maïs et du riz; le reste, s'adonnant au brigandage, étendait souvent ses déprédations jusque dans les environs de Batavia.

Peu de temps après l'arrivée du Général Daendels, les intentions malveillantes de la cour de Bantam se manifestèrent par la meurtre du Commandeur Dupy, du Lieutenant Rohl et de quatre soldats. Cet événement tragique eut lieu dans le *Kraton* du Sultan, lorsque

---

(1) Le dénombrement de la résidence de Bantam, fait en 1838, porte la population actuelle à 362,000 ames.

ces employés européens, sortant de l'audience, allaient se rendre à Batavia, où devaient les accompagner six Bantamais chargés de régler les bases d'un nouveau contrat avec le Sultan.

Dès que le Général apprit cette trahison, il fit marcher mille hommes et quelques pièces de canon, qui se portèrent en trois jours devant le *Kraton* fortifié du Sultan, dont l'enceinte se trouvait garnie d'une nombreuse artillerie et défendue par trois mille combattants; mais l'apparition subite des troupes qui investirent le fort répandit l'alarme parmi les assiégés. Avant de s'emparer des retranchements par la force, le Général fit faire la proposition d'un accommodement; mais n'obtenant aucun succès par cette voie, et le Sultan ayant refusé de s'aboucher avec le résident, on se rendit maître du *Kraton*. Le Général fit incontinent fusiller le premier ministre (*Rijksbestuurder*), qu'on accusait d'avoir été le principal moteur de l'attentat commis sur les employés européens; il s'empara du Sultan et de sa famille qu'on déporta à Amboine; les diamants, le numméraire et les effets précieux, capturés dans le *Kraton*, échurent en partage aux troupes de l'expédition. Les autres individus compromis dans cette affaire obtinrent grâce.

Profitant de ce succès, le Général décréta, le 22 Novembre 1808, que le Royaume de Bantam serait considéré comme domaine de l'Etat; et que les provinces des Lampongs, dans l'île de Sumatra, que la Compagnie avait en 1752 cédés à titre de fief au Sultan de Bantam, retourneraient sous le pouvoir immédiat du Gouvernement.

Quelques districts montagneux de la partie orientale de Bantam ont été mis, le 7 Mai 1809, sous l'autorité du prince Mohammed Bien, qui y remplit les fonctions et se trouva investi du pouvoir de régent. L'ordre et la tranquillité n'ont pas été de longue durée dans ce pays. Quelques bandes vagabondes ont encore parcouru pendant quelque temps les forêts et la partie montagneuse de cette province, alors peu peuplée. Ce pays est maintenant l'un des plus remarquables de l'île par son agriculture, et l'éleve du bétail y réussit parfaitement.

On trouve encore de nos jours, dans les parties les plus élevées, quelques villages habités par les descendants des sectateurs du Bouddhisme, qui vivent isolés du reste de la population, non loin des tombeaux de leurs ancètres (1). Dans cette résidence, vers la pointe d'Anjer, commence la belle route de poste qui s'étend jusqu'à Banjoewangi, dans la partie orientale de l'île; la distance de ces deux points est de 864 bornes ou 288 lieues néerl. Bantam est encore remarquable en ce que, sur ses côtes a été fondée la première factorerie occupée par la Compagnie, lorsqu'elle prit connaissance de cette île aujourd'hui totalement soumise à la Néerlande.

Le cadre adopté pour cet ouvrage ne me permet pas de passer en revue toutes les réformes opérées par le nouveau Gouvernement qui succèda à celui de la Compagnie; je me borne à mentionner celles qui font époque dans les destinées de Java, et qui se lient à l'his-

(1) Voir l'origine et quelques détails sur cette peuplade, au chapitre *Population, moeurs et coutumes.*

toire des princes de la dynastie de Mataram. Voyons comment le Général Daendels sut faire respecter son autorité à la cour du Sultân de Djokjokarta.

Aussitôt qu'il eut connaissance des prétentions du Sultan Hamangkoe Boewono II, à maintenir l'étiquette et le cérémonial humiliant qu'il avait exigé des employés de la Compagnie des Indes, il donna l'ordre de supprimer tout ce qu'il y avait d'humiliant pour les Européens dans cette étiquette de la cour. Il modifia ces hommages, par la rédaction d'un autre cérémonial qu'il fit présenter à la sanction des deux princes. Nous avons dit que le Soesoehoenan de Soerakarta donna son assentiment à ces nouvelles ordonnances, mais le Sultan de Djokjokarta s'y refusa. L'acte par lequel le Maréchal règle ce cérémonial qu'il veut faire observer de part et d'autre, porte la date du 28 Juillet 1808; cet acte avait aussi pour but d'accréditer auprès des deux cours les ministres qu'il venait de nommer.

Dans le nombre des nouvelles ordonnances relatives à l'organisation de la force militaire, le Maréchal nomma, en 1808, le Pangeran Prang Wadhono Colonel au service de l'Etat; il lui donna le commandement d'une légion javanaise organisée à l'européenne. Ce prince qui fut revêtu plus tard du titre de Pangeran Harijo Mangkoe Negoro, reçut un traitement considérable, indépendamment des terres qui lui avaient été cédées.

Le Sultan régnant avait voué depuis longtemps une haine profonde aux Européens; il manifestait souvent son aversion contre eux par un orgueil dédaigneux, et il formait secrètement le dessein de se soustraire à leur

domination. Sa troisième épouse, Ratoe Kentjono Woelang, femme d'une beauté remarquable mais de naissance obscure, le dominait complètement, et le fesait agir dans l'intérêt de ses vues ambitieuses, qui tendaient à placer une de ses filles sur la trône. Elle sut attirer à son parti le Pangeran Noto Koesoemo, jeune frère du Sultan, son conseiller intime, dépositaire de sa confiance, et dont le fils, Pangeran Noto Dhininggrat, était marié à la fille ainée de Ratoe Woelang; les intrigues de cette femme lui firent obtenir aussi l'assistance du puissant Radhén Ronggo (1), gendre du Sultan et son premier favori, avec lequel il tramait secrètement dans le but de conquérir son indépendance et le pouvoir absolu sur toute l'île; tandis que, de son côté, Radhén Ronggo manoeuvrait dans son propre intérêt pour se rendre maître de cette autorité absolue.

Ce triumvirat, où chacun n'avait en vue que son propre intérêt, réunissait ses moyens pour parvenir au but commun à tous, celui de dépouiller le prince héréditaire du droit à la succession, et de se défaire du premier ministre qui lui était dévoué par sympathie ainsi que par les liens du sang. Un tel résultat ne pouvait être obtenu que moyennant la participation du Gouvernement, ce qui n'était guerre présumable; vu que, selon le voeu manifesté dans le temps par le Sultan à la Compagnie, celle-ci avait élevé au rang de prince héréditai-

(1) Ce guerrier javanais est père du vaillant Sentot, qui prit une part active aux troubles suscités par Dhipo Negoro; on le trouvera cité dans ce précis sous le nom de Alibassa Prawiro Dirdjo.

re, le second fils de ce prince, de manière que pour satisfaire à son désir on s'était écarté de l'usage adopté, de nommer à cette dignité son fils ainé le Pangeran Mangkoe Dhininggrat. Mais, depuis ce temps, le Sultan avait changé d'opinion, et il haïssait maintenant ce second fils élevé au rang le plus rapproché du pouvoir. Les intrigues de ses conseillers eurent dès lors quelque succès, car elles portèrent le Sultan à renvoyer son premier ministre; mais le Gouverneur-Général, instruit de cet acte arbitraire, fit prévenir le prince des menées de ses favoris, et il ordonna qu'on eût à rétablir sans délai, dans ses attributions, le ministre disgracié.

Les sourdes menées et les intrigues qui avaient lieu à la cour du Sultan, les prétentions et les intentions hostiles des grands personnages que nous venons de désigner, ne tardèrent pas à faire naître des craintes sérieuses et à mettre en doute le maintien de la tranquillité dans les résidences princières.

Sur ces entrefaites, le Soesoehoenan fit une invasion subite dans les Etats du Sultan; il se borna à commettre quelques ravages et à répandre l'épouvante parmi les paisibles habitants des campagnes; il paraît qu'une bande de trois cents vagabonds du district de Grobogan soumis au Sultan, commirent en même temps des meurtres; ils détruisirent et pillèrent les péages à Demak. Le Radhén Ronggo se faisait remarquer par le faste dont il s'entourait, et il se formait un rassemblement hostile dans son palais qu'il avait fait armer de canons, et dans lequel il organisait de nombreux moyens de défense. Le Sul-

tan réunissait, de son côté, 13,000 hommes à Djokjokarta.

Toutes ces dispositions hostiles de la part des princes rendaient nécessaire le développement des forces militaires; des négociations conduites avec énergie par Mr. van Braam président de la Haute-Régence, et soutenues par la marche d'un corps de trois mille hommes, suffirent pour en imposer au Sultan, qui déjà avait été intimidé par les menaces du maréchal et par la défection de quelques partisans. Ce prince se trouva réduit à la nécessité d'accepter et de signer les conditions qui lui furent dictées le 12 Novembre 1810; elles consistaient dans la réhabilitation du premier ministre dans le poste dont le Sultan l'avait éloigné; par le second article, on exige l'extradition du Radhén Ronggo, du Pangeran Noto Koesoemo et du Radhén Toemenggoeng Dhininggrat. Le premier avait pris la fuite avec plusieurs de ses partisans; les deux autres, à ce qu'il paraît, victimes des intrigues de la cour, furent mis provisoirement en détention à Cheribon; de là on les exila à Macassar dans l'île de Célèbes.

Sur ces entrefaites, le Radhén Ronggo se porta vers les provinces de la côte septentrionale, où il parvint à se former un parti nombreux. Se croyant assez fort pour pouvoir jeter le masque et agir dans son intérêt personnel, il prit le titre de Soesoehoenan et se déclara ouvertement l'ennemi du Gouvernement; mais, en se donnant ce titre, il n'avait pas prévu que le Soesoehoenan de Soerakarta de même que le Sultan, ne continueraient pas à le soutenir. Toutefois, il se porta vers la ville de Soerabaya, dans l'espoir d'y augmenter son

parti. A cette nouvelle, on expédia par mer trois mille hommes à Samarang, et le Gouverneur-Général y vint de sa personne, le 6 Décembre. Cette apparition subite du Maréchal et la marche des *barisans* du Soesoehoenan mirent obstacle à ses desseins. On le poursuivit de village à village, et il perdit la vie en combattant.

Les Pangerans Noto Koesoemo et Noto Dhininggrat ont obtenu leur réhabilitation quelques années plus tard. Ils reparaissent sur la scène politique sous le nom de Pakoe Alam I et II; le premier était frère puiné du Sultan et le second était son gendre. Soemo Dhininggrat, son autre gendre, également compromis dans la fuite du Radhén Ronggo, parvint à s'en disculper auprès du Gouverneur-Général; on dit toutefois qu'il intriguait secrètement contre les Européens.

Le Sultan, après avoir été contraint de sacrifier ses plus proches parents, pour faire preuve de son innocence dans la trame ourdie par le Radhén Ronggo, ne parvint pas à effacer complètement dans l'esprit du Maréchal Daendels, les appréhensions conçues contre sa personne.

Sans vouloir approuver ou blâmer la politique suivie dans cette circonstance par le Gouverneur-Général, nous le voyons, sans perdre plus de temps en négociations qui trainaient en longueur, marcher sur Djokjokarta à la tête de 3300 hommes, et forcer le Sultan à l'abdication du pouvoir en faveur de son fils; puis, conclure un traité avec les deux cours princières. Les clauses principales de ce nouveau contrat portent l'abolition du droit, toujours perçu par les princes sur les côtes de

l'île occupées par les Européens et désigné sous le nom de *droit maritime*, dont le montant payé annuellement était de 25,000 piastres, environ 65,000 francs; puis, la cession de territoires fort étendus, peuplés de 500 mille ames, et qui passèrent sous la domination immédiate du Gouvernement. Ce traité ratifié le 31 Décembre 1810, renferme encore quelques articles de moindre importance pour l'histoire de ces temps.

Le prince héréditaire, fils ainé du Sultan détrôné, prit, le 2 Janvier 1811, les rènes du gouvernement sous le nom de Hamangkoe Boewono III et avec le titre de Kandjeng Rodjo, d'où lui est resté plus tard le nom de Sultan Rodjo. Le Sultan Sepoeh eut l'adresse de stipuler comme condition de son abdication, qu'il conserverait le titre de Sultan et qu'il aurait la faculté de fixer son séjour dans l'Etat de Djokjokarta, sous promesse solennelle de ne pas se mêler, en quoique ce fût, de la direction des affaires. Nous verrons de quelle manière ce prince rusé sut profiter plus tard de cette condescendance.

L'autorité redoutée du Maréchal Daendels fit renaître promptement l'ordre à la cour du jeune Sultan; mais cette tranquillité apparente ne continua à y régner qu'aussi longtemps que dura son pouvoir. Il fut remplacé, le 16 Mai 1811, par le Général Janssens nommé Gouverneur-Général par l'Empereur des Français.

Lorsque les événements dont nous venons de faire mention, eurent lieu à Java, le Royaume de Hollande incorporé, en 1810, à l'Empire français, avait vu ses possessions d'outre-mer passer, pour un temps fort court, sous la domination de l'Empereur Napoléon.

Cet homme extraordinaire, doué au plus haut degré du talent de choisir les sujets les plus éminents par le mérite et les plus distingués par leur bravoure, paraît s'être laissé influencer d'une manière défavorable sur le compte du Maréchal Daendels, qu'il rappella d'un poste où son énergie et les moyens qu'il avait su créer par son activité, auraient probablement suffi pour éloigner la catastrophe de l'envahissement de Java par l'armée expéditionnaire de l'Inde britannique (1).

Cette conquête des Anglais eut lieu en 1811, sous le gouvernement du Général Janssens qui venait de remplacer le Maréchal Daendels. La capitulation, ou plutôt la prise à main armée de Java, date du 12 Septembre (2).

L'occupation française et l'envahissement successif des différentes possessions dans l'Archipel, accompli par la prise de l'île de Java et de ses dépendances par les forces britanniques, commandées par Lord Minto, se trouvent indiqués, avec quelques détails qui s'y rapportent, dans l'article de nos relations politiques avec les Soesoehoenans de Soerakarta. Les événements qui eurent lieu dans ces temps à Java, sont plutôt les conséquences de la situation des affaires politiques dans la métropole, et elles sont les suites de l'incorporation de la

(1) On avait su persuader à l'Empereur des Français que Daendels, connu pour un homme aventureux, doué d'une volonté de fer et d'une énergie entreprenante, ne manquerait pas de se déclarer indépendant et se ferait proclamer Roi de Java.

(2) Consulter, sur les détails de cette expédition, le Duc de Saxe-Weimar, *Campagnes de Java en* 1811.

Hollande à l'Empire français. Considérés sous ce point de vue, nous n'en faisons mention dans cette partie du précis historique que pour en indiquer la date.

Un événement qui vient se rattacher plus immédiatement à ce narré historique, mérite quelque développement, puisque cette épisode tend en même temps à rehausser le mérite de Lord Minto, et qu'elle fait le plus grand honneur à la loyauté de son caractère.

Lorsque le Gouvernement de la Grande-Bretagne ordonna à ses employés dans l'Inde les préparatifs de l'expédition destinée à faire la conquête de Java, la Cour des Directeurs enjoignit au chef de cette expédition: *de se rendre maître de toute l'île, d'en raser les fortifications, de la priver de tous ses moyens de défense, puis d'abandonner cette prise aux princes indigènes.* — Lord Minto sentit toutes les conséquences funestes qu'entraînerait à sa suite l'ordre inhumain de son gouvernement; il y vit clairement l'extermination de tous les Européens établis dans l'île, peut-être aussi le massacre général de la population chinoise. Il éluda cet ordre par sa prévoyance, et en se plaçant de sa propre autorité à la tête de l'armée expéditionnaire; ce qui fit qu'après la conquête, agissant encore de son chef et contrairement aux vues de son gouvernement, il organisa le nouveau pouvoir et continua à faire respecter l'autorité européenne chez les princes. Son dévouement à la cause de l'humanité sauva des milliers d'individus d'une mort certaine, et préserva ce beau pays de la destruction et de l'anarchie dont il était de nouveau menacé. Il est juste que la Néerlande conserve le souvenir de ce noble

dévouement de Lord Minto, puisqu'il est probable que sans sa coopération, l'Archipel indien aurait été ravi pour toujours à ce pays, dont il forme aujourd'hui le domaine le plus important.

Lors de l'arrivée des Anglais, le Sultan Hamangkoe Boewono III, aussi nommé Sultan Rodjo, se voyait investi du pouvoir à Djokjokarta. Le Sultan Sepoeh son père, détroné par le Gouverneur Daendels, continuait à fixer son séjour dans les terres qui lui avaient été cédées. Ce prince rusé et vaniteux, qu'une politique plus adroite commandait d'éloigner de ses anciens états, jugea le moment favorable pour se rendre de nouveau maître du pouvoir. Le jeune Sultan, par déférence pour son père et par le respect inné chez le Javanais pour l'auteur de ses jours, ne s'opposa point aux menées du vieux Sultan; il se voyait presqu'entièrement éloigné des affaires, lorsqu'un événement sinistre, suivi d'une conduite équivoque, servirent de motif aux Anglais pour éloigner le vieux Sultan et le faire banir de la cour.

Le premier ministre (*Rijksbestuurder*), Dhanoe Redjo marié à la fille légitime du Sultan détrôné, fut assassiné par les ordres de son beau-père presque sous les yeux du résident anglais. Le vrai motif de ce meurtre demeura inconnu; plus tard on l'a attribué aux menées perfides du Toemenggoeng Soemo Dhininggrat et à la haine que lui portait le vieux Sultan, qui sut l'attirer dans le palais du Sultan régnant où il le fit étrangler.

Le gouvernement anglais, redoutant les chances de la guerre, essaya d'abord la voie des négociations pour terminer cette affaire à l'amiable. On conclut en effet

un traité avec le vieux Sultan, et son fils se vit réduit à accepter le titre de prince-régent. Les autres conditions stipulées par ce traité ne sont pas connues, vu que les documents officiels ont été enlevés des archives. Toutefois, nous voyons que le Gouverneur Raffles ne tarda pas à recueillir les fruits amers de sa politique astucieuse entretenue avec les princes avant l'occupation; elle avait pour but principal, de porter ceux-ci à trahir leurs devoirs envers le gouvernement néerlandais. Ces princes attribuèrent la conduite vacillante et indécise des Anglais au manque de force nécessaire pour les maintenir dans la soumission; ils crurent le moment favorable pour se soustraire d'un commun accord à la domination européenne: car dès que le vieux Sultan se vit de nouveau investi du pouvoir, il bannit plusieurs des amis de son fils et les fit massacrer en route; il éloigna ce fils de la régence et le menaça de le faire périr par le poison s'il mettait entrave à ces desseins; puis il invita la cour de Soerakarta à faire cause commune avec lui contre les Anglais; refusant en même temps formellement de donner suite à la cession de territoire et à la remise des droits de péages, conformément au traité conclu à cette fin avec le Maréchal Daendels.

Nonobstant tout ce que les autorités anglaises avaient cru devoir tolérer pour ne pas rompre en visière avec l'orgueilleux Sultan Sepoeh, celui-ci paraît avoir attribué cette réserve dans leur conduite, à l'insuffisance des moyens dont ils pouvaient disposer. D'autre part, la cour de Soerakarta excitait par des voies secrètes l'animosité du Sultan contre les Européens, et elle tâchait de l'en-

traîner à commettre quelque voie de fait, en frappant un coup décisif; sans doute, dans l'espoir de se trouver à même de tirer parti de cette lutte à son profit, soit au détriment du Sultan, afin de se relever à ses depens; ou bien, au cas que la chance lui devînt favorable, de l'aider de ses moyens à combattre et à chasser les Européens.

Ces propositions insidieuses furent accueillies favorablement par le Sultan, qui, se reposant sur les forces qu'il était parvenu à réunir et mû par un excès d'orgueil et de témérité, prit une attitude hostile envers les Anglais. Il était temps pour ceux-ci d'avoir recours à des mesures plus énergiques. Le colonel Gillespie rassembla ses troupes et parvint, non sans quelques difficultés, avec ses forces devant Djokjokarta, où le Sultan avait réuni une masse imposante de guerriers soutenus par plus de cent pièces de canons. Le Sultan ayant refusé toute espèce d'accommodement, exigea impérieusement que les troupes anglaises missent bas les armes; l'arrivée d'une forte réserve anglaise, qui s'était frayé passage à travers le rassemblement des indigènes, vint fort à propos renforcer les troupes du colonel Gillespie, auquel il ne restait aucun autre moyen de salut, que d'emporter le Kraton (palais fortifié) à la bayonette; il effectua ce coup décisif le 20 Juin 1812, et y réussit complétement par la prise d'assaut du fort, où le Sultan tomba les armes à la main au pouvoir du vainqueur, et où les Anglais s'emparèrent de ses trésors évalués à un million de piastres.

L'espèce de manifeste par lequel le Gouverneur Raffles

rend compte de sa conduite, porte la date du 18 Juin. Le Sultan y est déclaré déchu du pouvoir qu'il avait usurpé, et son fils, nommé par les Javanais Sultan Rodjo, se trouve réintégré dans ses anciens droits. Comme griefs, on impute au vieux Sultan, le meurtre du premier ministre qui était un employé du gouvernement; la menace et la tentative de faire périr son fils par le poison; les intrigues secrètes avec la cour de Soerakarta, et le refus de donner suite à la remise des districts échus en partage au Gouvernement par le traité conclu avec le Maréchal Daendels.

Les Anglais déportèrent le Sultan Sepoeh à Poeloe Pinang, et ils contraignirent le Soesoehoenan de Soerakarta à livrer ses principaux conseillers entre leurs mains. Puis le Gouverneur Raffles conclut, le 1 Août 1812, un traité avec le jeune Sultan régnant. Les principaux articles de cette convention, à laquelle le Soesoehoenan se vit aussi contraint de souscrire, sont cités au chapitre des rapports politiques avec la cour de Soerakarta, page 108.

Non content d'avoir humilié ainsi la cour de Djokjokarta, le Gouverneur Raffles nomma le Pangeran Noto Koesoemo *prince indépendant*, sous les titres et noms de Pangeran Adhipati Pakoe Alam, avec injonction au Sultan de lui céder 4000 *tjadjah* (familles) pour subvenir à l'entretien de sa maison et de ses dépenses; le Sultan reçut à titre d'indemnité le district de Seselo, où se trouvent les tombeaux des princes de sa race, et qui était échu en partage aux Anglais par le traité du 1 Août.

Par un contrat passé le 1 Mars 1813, le prince Pakoe Alam se vit investi dans la possession de ses terres de 4000 *tjadjah.* Son fils Soerja Ninggrat fut en même temps désigné comme héritier présomptif; et le Gouvernement convint, que, moyennant une solde mensuelle de 750 piastres, les princes Pakoe Alam aient à fournir à l'équipement et à l'entretien d'un corps de cavalerie fort de cent hommes, qui seraient au service du Gouvernement.

Le Sultan Hamangkoe Boewono III s'évertua à réparer les maux causés par les calamités qui venaient de désoler le pays. Il encouragea et protégea de tous ses moyens l'agriculture, et donna constamment l'exemple du désintéressement et de la bonne foi. Il est cité dans les écrits de ce temps comme modèle de vertu, et on dit qu'il était doué de qualités accomplies; tandis qu'il ne cessa d'être l'ami fidèle et dévoué des Européens.

Hoento Wirjo, plus tard Pangeran Dhipo Negoro, que nous verrons, en 1825, lever l'étendard de la révolte et porter le trouble et la dévastation parmi les paisibles populations javanaises, est le fils aîné, *mais illégitime*, de ce Sultan. Il parut à cette époque sur la scène politique; il manifestait déjà, dans toutes les occasions, une haine marquée envers les Européens, et il s'était rangé du parti des courtisans imbus des opinions émises par le Sultan Sepoh, son grand-père; le Sultan régnant l'employa pour conduire quelques négociations avec les Anglais; ces rapports servirent à l'aigrir de plus en plus contre les Européens qu'il détes-

tait et avec lesquels il lui coûtait d'entretenir des relations.

La nouvelle administration introduite par les Anglais dans l'île de Java, tendait principalement au but de sapper les bases de l'aristocratie sur lesquelles reposent toutes les institutions javanaises. Elle voulait avant tout le nivellement entouré de tous ses moyens et avec toutes ses conséquences. Un tel ordre administratif ne pouvait en aucune manière prendre faveur chez les grands, et ne parvint non plus ni à éblouir ni à flatter l'esprit d'un peuple, voué de coeur et attaché par principe religieux à d'anciennes coutumes qu'il respecte sous le nom *d'adat* (1).

La politique des Anglais, ni leur système spoliateur désigné sous le nom de *Ryot-war settlement* (2), en vigueur dans leurs vastes possessions de l'Inde continentale et qu'ils voulaient établir inconsidérément à Java, ne pouvaient être accueillis favorablement d'une nation qui, quoique bien convaincue de son inferiorité à se gouverner elle-même, n'en désire pas moins conserver intacte la forme et la hiérarchie de son système administratif, adopté par ses ancêtres dont elle honore encore aujourd'hui les monuments, et dont les tombeaux sont constamment l'objet d'une haute vénération.

---

(1) Voyez le sens et l'explication de ce mot, au chapitre: *Administration présente, finances et cultures.*

(2) Consulter les détails intéressants fournis par Mr. Barchou de Penhoën, dans le savant tableau qu'il vient de publier, 1844, sur *l'Inde sous la domination anglaise*, 2 vol.

Il est par conséquent très-probable qu'au cas où le pouvoir des Anglais dans l'Archipel eût été de plus longue durée, leur système n'y aurait pris racine qu'au moyen de la force des armes, et que des luttes sanglantes se seraient renouvellées avec les princes indigènes; guerres dans lesquelles la population vexée et spoliée aurait pris une part active: car, il est certain que le cultivateur javanais se serait vu totalement ruiné et aurait manqué du nécessaire; état pitoyable dans lequel le tenancier Indou se trouve en effet réduit dans l'Inde anglaise (1).

Nous avons fait mention, à l'article Soerakarta, des événements qui ont eu lieu en Europe à l'époque où nous en sommes dans ce récit, ainsi que de la convention passée à Londres le 13 Août 1814, par laquelle les îles de l'Archipel furent remises par l'Angleterre sous l'autorité de la Néerlande. Nous avons dit aussi que, le 24 Juin 1816, les trois commissaires envoyés par le Gouvernement européen dans l'Inde, prirent de nouveau possession de cet héritage de nos ayeux.

Ces commissaires trouvèrent à leur arrivée à Java, une multitude d'affaires à régler. Les finances, surtout la comptabilité, se trouvaient dans le plus grand désordre; les branches différentes de l'administration étaient toutes plus ou moins désorganisées. Ces trois hommes d'un mérite éminent, travaillèrent sans relâche à la reconstruction de l'édifice administratif; dumoins, pour autant que l'état mal assuré des finances le leur permit.

---

(1) Voyez l'ouvrage précité de Mr. Barchou de Penhoën.

Nous avons fourni également, à l'article précité, les détails les plus remarquables relatifs à l'administration du Gouverneur-Général van der Capellen. On peut, en termes généraux, caractériser cette époque par l'affermissement et le développement de la politique, telle que les Anglais avaient eu l'intention de l'établir à Java, sans avoir pu parvenir à l'y mettre en pratique.

Hamangkoe Boewono III est le fils du Sultan Sepoeh qui a été détrôné par le Maréchal Daendels, et qui plus tard fut fait prisonnier et banni par les Anglais. Ce prince aimait à entretenir et recherchait les rapports avec les Européens; on le vit toujours disposé à remédier aux maux qui désolaient le pays, et à venir au secours de ceux qui se voyaient ruinés par le luxe révoltant de son père. Il fut enlevé trop tôt à l'amour et à la vénération de ses subordonnés; le peuple javanais le regretta sincèrement. La tranquillité dans ses Etats n'a pas été troublée et le bon accord avec les Européens n'a pas cessé de régner sous son administration paternelle. Son pouvoir n'a duré qu'un petit nombre d'années. Il mourut le 3 Novembre 1814, agé de 43 ans; son unique héritier et fils légitime, agé de 13 ans, lui succéda sous le nom d'Hamangkoe Boewono IV.

Ce prince mineur fut placé sous la tutelle du Pangeran Adhipati Pakoe Alam, homme doué d'une sagacité peu commune parmi les princes javanais; on dit, qu'à son exemple le jeune Sultan fit preuve d'un noble caractère, qu'il était doué de quelques talents et qu'il montrait de bonnes dispositions à maintenir l'ordre dans ses Etats. Le tuteur eut à lutter constamment contre un

parti puissant, à la tête duquel se trouvaient plusieurs personnages de haut rang; mais il parvint à les subjuguer par sa patience et par sa modération, de sorte que ces mésintelligences n'eurent aucune suite fâcheuse et n'influèrent pas sur la direction des affaires.

La majorité du Sultan eut lieu au commencement de l'année 1820; il prit alors les rènes du gouvernement et son administration, à tous égards ferme et équitable envers les Javanais et bienveillante pour les Européens, lui assura le respect et l'obéissance des uns et l'appui des autres. Le Pangeran Dhipo Sono, qui n'avait pas craint de s'opposer ouvertement à son autorité, et dont les procédés malveillants excitaient des désordres et auraient pu conduire le peuple à des voies de fait, fut condamné à mort et exécuté par son ordre, quoique le Gouvernement n'eût demandé que la déportation pour tout châtiment.

Ces bonnes qualités du Sultan, âgé alors de 18 ans, lui valurent l'estime et l'amitié du Gouverneur-Général, Baron van der Capellen, qui se voyait alors investi du pouvoir depuis le départ des deux autres Commissaires du Roi, chargés avec lui de la prise de possession et de l'organisation de nos anciens établissements dans l'Inde Archipélagique.

Le jeune Sultan reçut le Gouverneur avec toutes les marques de respect et d'amitié. Ce prince vertueux fit preuve, pendant le séjour du Baron van der Capellen dans ses Etats, d'un attachement sincère au Gouvernement qui venait de reprendre ses anciens droits sur le pays, et d'une amitié cordiale envers le chef et les au-

tres Européens qui se trouvaient en rapport direct avec les princes javanais.

La paix et la tranquillité dans les résidences princières paraissaient affermies, quoique la population s'y trouvâ toujours dans un état de gêne et courbée sous un joug arbitraire; elle était en effet moins heureuse et jouissant à tous égards de moins de liberté que les habitants des provinces situées le long des côtes, où l'agriculture et l'encouragement donné à l'industrie offraient des ressources plus nombreuses, sous l'influence immédiate de l'autorité européenne.

Quoiqu'on doive avouer que, dans ce temps, tout semblait se prêter et concourait à donner au pays un air de vie et de prospérité, on ne pouvait toutefois se fier entièrement aux témoignages émis par les cours, relativement à la sincérité de leur dévouement envers l'ancien pouvoir qui venait d'être installé. Les pertes que les deux cours javanaises avaient éprouvées se trouvaient être trop récentes pour que ces hommages pussent être jugés sincères. L'abaissement de leur puissance du temps du Maréchal Daendels, et la prise de possession, sous l'occupation anglaise, de la belle province de Kedoe, devaient faire conjecturer que l'aménité et le dévouement qu'ils manifestaient, se trouvaient basés sur l'espoir que la nouvelle administration rétablirait leur pouvoir déchu, et leur rendrait la splendeur des temps passés.

Quelques petits princes, tels que ceux de Bantam et de Chéribon, complétement déchus du pouvoir, remplissaient les fonctions de régents de province. Les

anciens régents, qui n'avaient conservé de leur autorité qu'un simulacre de grandeur, ne pouvaient, ni les uns ni les autres, être voués de coeur au nouveau gouvernement européen.

En somme, les rapports politiques avaient le même besoin de renouvellement sur un pied plus stable, dont la nécessité se faisait aussi sentir pour toutes les autres parties de l'administration, particulièrement pour celle des finances.

On verra au chapitre: *Administration présente, Finances et Cultures*, de quelle manière il a été pourvu à tous ces besoins, et sous quelles formes administratives la nation javanaise est maintenant régie.

L'usage d'affermer les terres à bail emphytéotique dans les résidences princières, fut introduit durant le règne du Sultan Hamangkoe Boewono IV (1). Ces terrains, d'abord d'une étendue peu vaste, devinrent plus considérables à mesure que des spéculateurs européens et chinois crurent profitable à leur intérêt d'y placer leurs capitaux. Ce système de la location des terres appartenants aux princes trouva de nombreux partisans; mais il fut aussi vivement combattu par d'autres qui le condamnèrent comme mesure contraire à notre politique; des hommes de talent et de mérite agitèrent de part et d'autre la question en litige. Le Gouvernement, après en avoir pris connaissance et ob-

---

(1) Voir, pour ce qui a rapport à cette mesure ainsi qu'aux opinions divergentes émises par les politiques de ce temps, *Tijdschrift voor Neêrlands-Indië*, *zesde jaargang*, *pag.* 112 *etc.*

tenu la réponse des deux princes qui exprimait leur parfait assentiment à la suppression des baux, publia le 6 Mai 1823, la résolution qui déclare nuls, à dater du 31 Janvier 1824, tous les contrats de fermage de terres non autorisés par lui, et il charge une commission de la liquidation de cette affaire (1). En Mai 1827, la résolution prise par le Commissaire-Général, Vicomte du Bus de Ghisignies, accorde de nouveau la faculté de contracter des baux. Finalement, en vertu d'une ordonnance plus récente, cette location a été de nouveau interdite et se trouve limitée selon la résolution du 6 Mai 1823, qui est actuellement encore en vigueur.

Quelques personnes sont dans l'idée erronnée que la révolte dont Dhipo Negoro fut le chef, a été provoquée uniquement par la révocation des baux à long terme dans les résidences princières; mais il est prouvé par des faits que cette mesure n'a pu servir de motif: en premier lieu, parceque les princes avaient donné leur assentiment à cette mesure; secondement, parce que la cour de Soerakarta, qui se trouvait la plus intéressée dans cette affaire, nous est constamment restée fidèle, au point même que les troupes du Soesoehoenan ont combattu dans nos rangs; troisièmement, parce que la révolte aurait manqué de but à partir de 1827, lorsque la location des terres à de nouveau été permise.

On pourrait citer encore plusieurs autres motifs allè-

---

(1) Excepté les baux contractés avant le 15 Novembre 1821, qui n'excèdent pas le terme de trois années, avec une avance seulement d'un semestre du loyer.

gués comme ayant contribué à cette levée de boucliers, mais aucun n'est admissible. Je ne releverai pas non plus les détails auxquels Mr. le Contre-Amiral Laplace semble avoir ajouté foi, et qu'il présente comme un fait; détails que plus tard Mr. d'Argout a reproduits sans arrière-pensée (1). Ces auteurs français ont subi les conséquences de leur légèreté, pour s'être permis de publier les contes qui leur ont été débités, et pour avoir fourni des renseignements historiques et des détails inexacts sur le gouvernement des îles de l'Archipel (2).

En 1822, le Sultan Hamangkoe Boewono IV, chéri et respecté pour ses nombreux bienfaits ainsi que par les heureuses qualités de son caractère, fut atteint d'une indisposition subite qui l'enleva, le 6 Décembre, en quelques minutes, à l'amour du peuple et à l'amitié des Européens. Des bruits, peut-être mensongers, courrurent à la cour, qu'il avait été empoisonné par Dhipo Negoro qui le haissait mortellement. On trouve allégué, par Mr. van Rees, comme un fait, que ce conspirateur se permit de dire en présence de ceux agenouillés auprès du cadavre du Sultan: *Dieu merci! maintenant les affaires iront mieux!*

Le fils ainé du Sultan défunt, né en Janvier 1820,

---

(1) Laplace, *Voyage autour du Monde sur la Corvette de S. M. la Favorite.* Vol. 3, et Maurice d'Argout, *Java, Singapore et Manille.*

(2) Van Rees, *Quelques erreurs de Mr. Maurice d'Argout et Laplace relevées et réfutées.* Qu'il me soit permis de dire, que cette réfutation aurait pu être présentée sous une forme plus convenante, j'aurais presque dit, plus française.

avait été nommé dès l'année suivante prince héréditaire; on le fit proclamer, le 19 Décembre, sous le nom de Hamangkoe Boewono V. La minorité du Sultan mit de nouveau le Gouvernement de l'Inde dans la nécessité de pourvoir à la tutelle de ce prince. Il paraît qu'on avait formé le projet de nommer à ce poste éminent le Pangeran Pakoe Alam, qui s'était acquitté dignement de cette fonction difficile pendant la minorité du Sultan défunt; mais la Ratoe Hagoeng (grand-mère) du jeune Sultan, secondée des principaux parents de la famille régnante, et soutenue par les personnages les plus marquants de la cour, mit tout en oeuvre pour éloigner le Pangeran de la tutelle; ce qui fit que la Haute-Régence prit la détermination de satisfaire à ce désir émis généralement par tous les principaux personnages de la cour, qui donnèrent même à entendre, qu'ils préféraient que la tutelle fut confiée à l'influence plus directe du Gouvernement, plutôt que de voir le Pangeran Pakoe Alam revètu de cette dignité.

Il fut conséquemment résolu de nommer les Pangerans Mangkoe Boemi et Dhipo Negoro, grand oncle et oncle de *naissance illégitime*, ainsi que la Ratoe Hagoeng, grand-mère, et la Ratoe Kentjono (1) mère du jeune Sultan, tuteurs et tutrices, ainsi qu'administrateurs des revenus de ce prince, (y compris la somme de 100 mille

---

(1) *Ratoe Hagoeng*, littéralement: la grande princesse. — *Ratoe Kentjono*, Princesse d'or: c'est-à-dire, d'une beauté remarquable, vu que la couleur de l'or ou la couleur jaune est, pour les Bouddhistes et les Chinois, l'emblême de la beauté.

piastres que le gouvernement paye annuellement comme subside aux Sultans), avec injonction aux tuteurs de ne pas se mêler de la direction des affaires publiques. Celles-ci furent confiées au premier ministre (*Rijksbestuurder*), sous l'intendance du résident européen à Djokjokarta, entre les mains duquel se trouvait le pouvoir ainsi que le sceau *tjap*, de l'Etat.

Quelque temps après l'installation des tuteurs, parut la publication dont nous venons de faire mention, par laquelle les contrats de fermage des terres sont annulés, sauf le droit à l'indemnité. La commission, chargée de la liquidation, avait constaté que les indemnités à rembourser aux fermiers dans les provinces de Soerakarta et de Djokjokarta, se montaient à la somme de fl. 1,900,000 ou francs 4,009,000, dont la plus grande partie venait à la charge du Soesoehoenan de Soerakarta.

Pour traiter cette affaire délicate et satisfaire les prétentions des deux parties intéressées, l'intervention d'Européens doués de beaucoup de sagacité et d'activité était nécessaire; mais ils devaient posséder principalement la connaissance approfondie des usages du pays, de l'histoire et de la langue javanaise. Ces qualités ne se trouvaient pas réunies dans le chef de l'administration à Djokjokarta. Père de famille respectable et de moeurs irréprochables (1), les douceurs d'une vie paisi-

(1) Ces peu de mots suffisent, ce me semble, pour donner un démenti formel au conte ridicule et mensonger qu'on a débité à Batavia à Mr. le Contre Amiral Laplace, et que cet Officier, alors Capitaine de la Favorite, publie comme un fait historique.

ble, loin des intrigues d'une cour, auraient mieux convenu à ses goûts, que le poste éminent qu'il occupait, ainsi que la mission délicate qu'il se trouvait chargé de remplir à une aussi grande distance du point central du Gouvernement. S'il avait été pénétré de l'importance de sa charge, et qu'il eût été doué des moyens de faire respecter son autorité, le sous-résident, jeune présomptueux de moeurs dépravées, ne se serait pas permis une fierté peu mesurée envers les princes et les grands de la cour; il n'aurait pas toléré les contraventions à l'étiquette et les prétentions ridicules de cet employé à s'immiscer dans les affaires en dehors de sa compétence, et le premier ministre Dhanoe Redjo et l'interprète Ditre n'auraient pas empiété sur les droits reconnus aux princes co-tuteurs. La conduite de ceux-ci, surtout celle peu mesurée de Dhipo Negoro envers le résident et les autres Européens, n'aurait pas échappé à sa pénétration, et il aurait pu prévenir à temps le Gouvernement des sourdes menées qui se tramaient à la cour du jeune Sultan. Il est probable qu'alors l'explosion terrible à laquelle on ne s'attendait pas, aurait pu être prévenue, et qu'elle ne serait pas venue fondre sur le pays comme un torrent débordé.

Ce que nous venons de dire tout à l'heure à l'article Soerakarta, page 125 et suivantes, joint à ce qui eut lieu dans les dernières années, de 1820 à 1825, tels que: l'achat des terres ou leur exploitation pour le compte de quelques employés; la haine invétérée de Dhipo Negoro contre tous les Européens; le tracé d'une nouvelle route de poste, dont la direction froissait les intérêts de ce prin-

ce, et dont on avait négligé de lui donner connaissance; le tombeau d'un chef javanais endommagé; l'outrage grossier commis envers Dhipo Negoro, dont on accuse le sous-résident de Djokjokarta; enfin, un concours d'événements favorables aux projets sinistres du conspirateur, contribuèrent à le mettre en état de réaliser le plan qu'il méditait depuis longtemps.

Comme preuve, que les projets de cette révolte étaient connus dans le *Dhalem* du Sultan, je vais citer ce que Mr. van Rees dit à ce sujet.

»Un jour que Mankoe Boemi reçevait la visite de »Dhipo Negoro, il remarqua que celui-ci avait ceint son »*Kris* favori, dont il ne se parait presque jamais, et »qu'à chaque instant, il tirait et agitait cette arme d'une »manière si expressive, que Mangkoe Boemi appréhenda »quelque projet sinistre. Ce dernier, qui vivait depuis »quelque temps tout à fait étranger aux affaires dont »il ne se mêlait plus, alarmé de l'apparence singulière »et suspecte de Dhipo Negoro, en informa la Ratoe »Hagoeng, de laquelle il apprit que ce prince tramait »depuis longtemps une conspiration qui était sur le »point d'éclater. Le Pangeran Mangkoe Boemi profondé»ment irrité de la faiblesse du résident envers le secré»taire et le premier ministre, se garda bien de l'infor»mer de ce qui se passait. Dhipo Negoro pouvait donc »travailler tranquillement à ses preparatifs de révolte; »déjà il commençait à distribuer des armes, à envoyer »des écrits séditieux à différents chefs du peuple et à »manifester ses intentions malveillantes et hostiles."

Nous entrons maintenant, vers le milieu de 1825,

dans une période fort scabreuse pour le maintien du pouvoir néerlandais dans l'Inde; celle notamment, de la révolte dans les résidences princières. Si en définitive les résultats en furent de tout point couronnés d'un plein succès pour le Gouvernement, on les dut en partie à la force de nos armes et à la tactique européenne, mais aussi, sous de nombreux rapports, à la manière dont cette guerre ainsi que les négociations qui s'en suivirent furent conduites: graces en soient rendues aux talents militaires des chefs et à la bravoure de l'armée de terre et de mer; mais particulièrement à la fermeté et à l'esprit conciliant du Général en chef qui dirigea cette lutte opiniâtre, et qui jouit de l'honneur de l'avoir terminée de la manière la plus satisfaisante, sous le double point de vue du maintien de notre pouvoir dans l'Inde et de la prospérité rendue à ces belles contrées. Le L[t].-Général de Kock, L[t].-Gouverneur-Général et commandant des forces de terre et de mer, s'est acquis par cette guerre un titre durable à la reconnaissance de son pays, et un droit à l'estime de ceux qui ont été à même d'apprécier la noblesse de son caractère (1).

Nous empruntons les principaux événements qui eurent lieu dans cette guerre, commencée en Juillet 1825, et terminée en Mars 1830, au récit historique d'un officier qui y prit une part active et honorable. Le Major de Stuers, aide de camp du Général en chef,

---

(1) Le Lt.-Général de Kock, depuis son retour en Europe, successivement Ministre de l'Intérieur et Chancelier des Ordres du Roi, est mort en 1844.

raconte tous les faits d'arme de cette guerre opiniâtre. Je vais les citer sommairement et en forme d'extrait.

Il est nécessaire à l'intelligence de cette épisode, que le lecteur soit mis à même de connaitre les principaux acteurs dans ce drame.

Dhipo Negoro (1), le chef des insurgés, est *fils illégitime* du Sultan Rodjo de Djokjokarta, conséquemment descendant des anciens souverains de Mataram. Il fut, comme nous venons de le dire, élu co-tuteur de Hamangkoe Boewono V, âgé de quatre ans. Avant cette époque Dhipo Negoro avait défendu les intérêts du Sultan son père contre le Sultan Sepoeh ou Hamangkoe Boewono II, qui s'était soulevé contre l'autorité du Général Daendels, et avait été détrôné une seconde fois, en 1812, par les Anglais. Il nourrissait depuis longtemps une haine secrète contre les Européens, et visait au pouvoir suprême. Quoique *exclu par sa naissance de tout droit à la succession*, il se flattait d'arriver à son but par la voie du fanatisme, et convoitait en même temps le trône et le pouvoir pontifical.

A cette époque Dhipo Negoro était âgé de 47 ans. Sa taille est moyenne et quoique sa figure ne semble annoncer rien d'extraordinaire, il n'en a pas moins déployé, pendant la révolte, une supériorité de caractère

---

(1) Quelques auteurs écrivent le nom de ce chef Dippo Nogorro, Duppo Nogor ou Icono Gorro et Icogorro. Le Colonel de Stuers écrit, selon l'idiome français, Dipo Négoro. J'ai déjà fait part des motifs qui me portent à conserver l'orthographe hollandaise. Le nom de Dhipo Negoro traduit littéralement est: *Flambeau de la contrée*.

peu commune parmi les princes indigènes de cette époque. Après s'être fait proclamer Sultan de Mataram, il sut se faire obéir comme tel par la population des résidences princières sur laquelle il exerça, jusqu'à sa chute, un pouvoir religieux et politique absolu. Son caractère ferme a résisté à tous les revers; abandonné de ses partisans, de sa famille et traqué sans-cesse par les troupes, il erra au milieu des rochers et dans les déserts, rejettant fièrement toute proposition de se soumettre; d'un caractère fanatique et supersticieux à l'excès, il se voyait sans-cesse entouré de prêtres, et se distinguait des autres princes de la cour par sa manière de vivre pieuse ainsi que par ses moeurs austères; mais il était ambitieux, et son orgeuil se manifestait dans ses rapports avec les employés européens.

Il sut attirer à son parti un prêtre fanatique nommé Kjahi Modjo, dont l'érudition lui fournit un grand ascendant sur les dévots. Ce Kjahi Modjo, sujet du Soesoehoenan de Soerakarta, était connu comme un homme turbulent et cruel. Il conserva un grand empire sur le prince et dirigea plusieurs opérations militaires; souvent il ordonna de son chef les plus grandes atrocités sur les prisonniers européens. Ce prêtre rusé et sanguinaire, qui a conduit les principales actions de Dhipo Negoro, doit être considéré comme le moteur des troubles qui, pendant cinq années, étendirent leur ravage parmi les populations d'une partie de Java.

Plus tard se joignit à Dhipo Negoro un courageux guerrier, Alibassa Prawiro Dirdjo, mieux connu sous le nom de Sentot. Il est fils de Radhén Ronggo, qui s'était

rendu fameux sous le gouvernement du Maréchal Daendels. Les combats auxquels il prit part dans cette guerre sont nombreux, et il donna des preuves d'un talent supérieur et d'une étonnante activité. Cet intrépide chef de *guerillas* javanais est passé depuis sa soumission au service militaire du Gouvernement.

Le collègue de Dhipo Negoro, co-tuteur du jeune Sultan, se trouvait être le Pangeran Mangkoe Boemi, nom d'une famille princière, à laquelle vient se rattacher le souvenir de la fondation, en 1755, de l'Etat de Djokjokarta, constitué comme démembrement de l'ancien Empire de Mataram. Ce prince d'un caractère doux et conciliant, s'il eût été traité d'une manière plus convenable par l'autorité européenne, ne se serait jamais opposé aussi ouvertement qu'il l'a fait: il est certain qu'on aurait pu le gagner facilement en flattant son amour-propre; pour lui faire prendre le parti extrême, et le décider à faire cause commune avec Dhipo Negoro, il n'a fallu rien moins que l'imprévoyance du chef européen à Djokjokarta, et toute l'impétuosité du secrétaire de la résidence.

Après avoir fait mention des principaux chefs de la rebellion, il est nécessaire de répéter ici l'observation, que le Soesoehoenan de Soerakarta, dont on avait de justes raisons de se défier, demeura ostensiblement dans les bornes du devoir, et que ses *barisans* ou cohortes javanaises vinrent se joindre à nos troupes. Il est probable que la présence de celles-ci, jointe aux mesures énergiques prises par le Général en chef le contraignirent à ne pas se ranger du parti des rebelles. Il

est de fait aussi que les habitants javanais des résidences soumises immédiatement au Gouvernement ne prirent aucune part à la révolte; que même, à ce que nous apprend Mr. le Comte van Hogendorp (1): » Les » provinces les plus peuplées, celles qui autrefois étaient » les plus sujettes à des mouvements populaires, comme » Cheribon, Pakalongan, Samarang, Kedoe, Rembang » et Soerabaya, sont restés non seulement tranquilles et » soumises, mais qu'elles ont participé aux opérations » militaires, et que Dhipo Negoro n'a pu, pendant tou» te la durée de la guerre, parvenir à entraîner dans » son parti un seul de nos cantons."

Nous allons maintenant jeter un coup-d'oeil sur le théatre des opérations militaires, décrites par Mr. le Colonel de Stuers.

Au milieu de la prospérité dont jouissait Java en 1825, on reçut de Djokjokarta l'alarmante nouvelle qu'une révolte suivie de la destruction de cette ville venait d'avoir lieu. Le peuple soulevé se porta dans les environs et ravagea les *Dhalems* ou palais des princes sans épargner même celui appartenant à Dhipo Negoro. La garnison européenne du fort, composée seulement de 200 hommes, eut à peine le temps de mettre le *Kraton* et la personne du jeune Sultan à l'abri d'un coup de main, et elle se vit dans la nécessité de faire de fréquentes sorties pour sauver ce *Kraton* et le palais du Pangeran Pakoe Alam d'une destruction complète. A cette époque, la masse des troupes de l'Etat se trouvait, sous

(1) *Coup-d'oeil sur l'île de Java.*

le commandement du Général van Geen, à Macassar, où la guerre contre la reine de Boni venait d'être terminée honorablement pour nos armes.

Le Lt.-Gouverneur-Général de Kock n'avait au début de la révolte, que 1800 hommes de troupes javanaises avec 800 Européens à opposer à la masse des insurgés, déjà répandue jusque non loin de Magelang, chef-lieu du Kedoe, tandis qu'elle interceptait la route capitale de l'île. Les *barisans* javanais du Soesoehoenan de Soerakarta vinrent bientôt augmenter nos forces; on organisa à la hâte les milices ou gardes urbaines de Batavia, de Samarang et de Soerabaya qui rendirent des services éminents; ces milices furent organisées plus tard dans les autres résidences; tous répondirent à l'appel du Gouvernement, ce qui préserva ces belles provinces de l'invasion. Les cohortes des Sultans de l'île de Madura, commandées par les princes, vinrent grossir plus tard la masse de l'armée, et le Général van Geen arriva à Samarang avec les troupes victorieuses de Macassar. Dès lors on se vit en état de chasser les rebelles vers la partie méridionale de l'île, et de venir au secours du fort de Djokjokarta; de manière que le Général en chef vint établir son quartier à Soerakarta, et que le Général van Geen put dégager la courageuse garnison de Djokjokarta, lorsque la saison des pluies vint mettre un terme aux hostilités.

L'année 1826 s'annonça par le départ du Baron van der Capellen et l'arrivée du nouveau Commissaire-Général du Roi, le Vicomte du Bus de Ghisignies. Le Lt. Gouverneur de Kock, qui avait du remplir l'intérim

à Batavia, retourna à l'armée et établit son quartier-général à Djokjokarta. Dhipo Negoro avait établi le sien à Dikso sur la rive droite du Progo; mais il évitait soigneusement toute rencontre décisive, et semblait avoir adopté la tactique des Vendéens et des guérillas espagnols, divisant ses forces de manière à harceler les colonnes, sans jamais se porter au devant d'elles, ou bien attendre leur attaque. Il prenait toujours position dans les *desas* ou villages aux noms desquels le Javanais attache quelque idée mystique; comme *Salaroeng*, lieu où l'on se retire pour implorer le Tout-Puissant; *Dikso*, endroit qui fait réussir les entreprises; *Negolanggeng*, lieu de délices, où tout devient propice, *Pangkoemenang*, où l'on se repose pour vaincre, etc. Partout où les rebelles prirent position dans un *kraton* ou un *bentheng*, lieux retranchés, on parvint sans difficulté à les vaincre; mais ils y donnaient rarement prise: les colonnes d'attaque, trompées par de faux rapports, firent souvent des expéditions infructueuses, ou bien elles remportèrent des succès sans aucun résultat décisif. De leur côté, les rebelles massacraient impitoyablement les ennemis qui avaient le malheur de tomber entre leurs mains.

Le Gouvernement avait, dès le commencement de la révolte, pris fait et cause pour le maintien des droits du jeune Sultan, selon le principe adopté de ne point souffrir d'altération dans l'ordre de succession. En conséquence, les princes Panoelar et Mordan Ninggrat furent nommés tuteurs du jeune Sultan en remplacement des deux chefs révoltés; on les installa avec pompe.

Ces nouveaux tuteurs et plusieurs autres princes environnés d'un cortège nombreux, avaient suivis les colonnes d'attaque sur Dikso, d'où Dhipo Negoro s'était vu forcé de se retirer. Après un séjour de quelques semaines à Dikso, ils obtinrent la permission de retourner à Djokjokarta; on leur fournit à cette fin une escorte. Ce départ étant parvenu à la connaissance des rebelles, eut pour résultat que ces malheureux furent enveloppés par des masses, et assaillis près de Linkon au pied des montagnes de Grogol; tous ces princes, leur cortège et la plus grande partie de l'escorte y furent massacrés par ordre du fanatique Kjahi Modjo et du chef Sentot, qui avait formé le plan de cette embuscade. Les Pangerans Abdoel Samson, Soerja Widjojo et deux autres personnes durent la conservation de leur vie à la générosité de Sentot. Cette horrible catastrophe répandit la consternation dans le *Kraton* du Sultan.

Après ce désastre, le Général van Geen faillit aussi devenir la victime de son brillant courage, ayant entendu des coups de canon à peu de distance de Dikso, il se dirigea vers ce point, à la tête de deux pelotons de cavalerie et un détachement de chasseurs; il rencontra l'ennemi en pleine fuite devant une colonne qui s'était mise à sa poursuite du côté de Pisangan, mais qui ayant atteint son but s'était retirée; le Général, compromis par cette retraite, se vit attaqué par les fuyards unis aux habitants des villages qui fondirent de toute part sur cette faible troupe; le Général n'échappa de la mêlée que par miracle.

En même temps, de forts détachements du Prince

Mangkoe Negoro qui s'étaient avancés et établis avec confiance au Sud de Djokjokarta au milieu d'une population qu'il protégeait, y furent massacrés. Tous ces succès enflammèrent à tel point le courage des rebelles, que les affaires reprirent soudainement un aspect effrayant. Les pays soumis se revoltèrent de nouveau; on fut obligé d'abandonner plusieurs points, tels que les rives de Progo et la province de Kedoe; ce qui fut cause que plusieurs paisibles habitants devinrent victimes de la barbarie de Dhipo Negoro. Les troupes sous les ordres du Colonel Cleerens s'étaient retirées du Bagelen; de ces côtés, les habitants moins directement influencés se montrèrent moins séditieux. Le découragement s'était déjà répandu jusqu'à Soerakarta, où le Général en chef revint fort à propos pour en protèger l'immense population. Le Général van Geen put se maintenir à Djokjokarta. Le Panembahan Mangkoe Boemi, exilé en 1812 sous la domination anglaise, avait obtenu en 1826 la faveur de retourner à Soerakarta; celui-ci et le Pangeran Poerbojo prirent poste à Bojolali avec quelques troupes du Soesoehoenan; les Pangerans Ngabéhi Ali Negoro, Bilitar, Noto Koesoemo ainsi que le fils et le neveu du premier ministre, s'établirent à Dilangoe, ayant un détachement d'infanterie pour les seconder.

Dhipo Negoro ayant pris poste à Ketjiwan du côté du volcan Merapi, le Général van Geen le fit attaquer par une colonne qui fut dispersée par la tactique de l'ennemi; il parvint également à déloger les troupes auxiliaires de leurs quartiers et les refoula avec perte

vers Balitan. Le fils du premier ministre et plusieurs Javanais de distinction perdirent la vie dans ces combats. On jugea alors que le terrain d'opération était trop étendu, et on prit des mesures pour concentrer les troupes. La sureté de Soerakarta se trouvait aussi compromise.

Au milieu de si nombreux dangers, on en vint à une mesure suggérée, en 1825, par le conseiller des Indes Muntinghe, de rétablir sur le trône de Djokjokarta le Sultan exilé par les Anglais à Poeloe Pinang, et qui se trouvait depuis ce temps à Amboine, mais qui avait obtenu du Gouverneur van der Capellen la faveur de résider à Soerabaya. Le Vicomte du Bus de Ghisignies, qui avait remplacé le Baron van der Capellen dans le Gouvernement de l'Inde, fit installer ce vieux monarque, quoique celà fût contraire à l'opinion des Européens et des Javanais expérimentés; on stipula qu'après la mort du vieux Sultan Hamangkoe Boewono II, le Sultan en bas-âge remonterait sur le trône, et qu'il porterait dans l'intervalle le titre de *Sultan moeda* (jeune Sultan): mais on n'obtint aucun résultat salutaire de cette mesure, que l'état précaire de la position dans laquelle on se trouvait avait seul pu provoquer. Dhipo Negoro ne daigna même pas répondre aux propositions qu'on lui fit de se soumettre de rechef à l'autorité du Sultan Sepoeh, replacé sur le trône. Quelques autres chefs vinrent offrir leur soumission.

Vers le milieu de cette année arriva un renfort de troupes d'Europe; ces forces, réunies à quelques centaines d'Européens acclimatés et tirés des autres établissements,

furent dirigées vers le Banjoemas et le Kedoe, afin de rétablir les communications. Les rebelles de leur côté se montrèrent plus hardis, quoique fuyant toujours devant nos troupes dans tous les rencontres sérieuses; ils accablaient celles-ci de fatigue. On parvint toutefois à rendre libre la route entre Soerakarta et Bojolali. En Octobre, trois colonnes se portèrent sur Djatihanem, où l'ennemi s'était concentré; il fut dispersé, mais Dhipo Negoro réunit de nouveau ses troupes à Gowok, où il essuya une seconde défaite. Des expéditions furent faites dans le Kedoe et le Banjoemas, qui eurent un plein succès et opérèrent la soumission du Pangeran Mangkoe Dhininggrat, prince rebelle, dont les troupes inquiétaient ces provinces. Par cet événement heureux se termina l'année 1826 (1).

En 1827, on adopta un système différent de tactique; de petits forts ou *benthengs* furent successivement construits partout où le terrain avait été conquis; on forma huit colonnes mobiles, composées de toute arme et d'un nombre d'auxiliaires javanais; ils furent pourvus de pièces de deux à trois livres sur des affûts de

(1) Pour donner une idée de la vénération religieuse que les Javanais portent aux tombeaux de leurs ancêtres, nous citons textuellement ce que nous apprend l'auteur de la guerre de Java.

Mangkoe Dhininggrat avait accompagné en 1812 son père, qui suivit le vieux Sultan dans son exil à Amboine et y mourut. Le fils, qui s'était joint à Dhipo Negoro, vint se soumettre au gouvernement, exigeant pour condition spéciale que la dépouille de son père serait exhumée à Amboine et transportée à Java, pour y être déposée dans les tombeaux de ses ancêtres.

montagne, de pionniers, d'ambulances et de moyens de transport. On attendait également d'Europe une nouvelle division de 3000 hommes.

De son côté, Dhipo Negoro divisa ses troupes en quatorze petites cohortes mobiles de 800 jusqu'à 1000 combattants, au nombre desquels se trouvaient 5000 hommes d'élite, sans compter les chefs agissant en partisans, et les masses dont il disposait lorsqu'il se voyait maître du terrain. Ces bandes mobiles avaient l'avantage sur les nôtres de ne pas avoir d'ambulance ni de vivres à défendre. Dhipo Negoro disposait indistinctement des terres de Djokjokarta et de Soerakarta en faveur de ses chefs, et tâchait par ce moyen engager quelques autres à sa cause; chaque commandant obtenait un brevet de concession territoriale: on assure encore qu'au moment de la révolte, il possédait un grand nombre d'objets précieux, dont il disposa successivement à mesure que ses chefs ou ses troupes commençaient à manquer de ressources.

L'arrivée de renforts considérables augmenta nos forces, mais le gouvernement ne voulut pas les utiliser avant que ces troupes fussent acclimatées. La mesure qu'il adopta honore son humanité, autant qu'elle prouve sa prudence et sa sagesse.

Des marches et des contre-marches, des négociations feintes et des prétentions outrées, ne menèrent à autre fin que de fatiguer les troupes sans aucun résultat décisif. Une neuvième colonne fut organisée, tandis que les révoltés pénétrèrent jusqu'à Rembang d'où ils se virent promptement chassés et défaits; ce qui fut cause que

plusieurs chefs vinrent se soumettre avec tous leurs adhérents.

Les événements de cette année se terminèrent par la mort du vieux Sultan. Son règne de peu de durée avait été nul pour les intérêts du Gouvernement. Le jeune Sultan Hamangkoe Boewono V lui succéda comme il l'avait précédé. Dans le cours de cette année, l'armée avait perdu environ 3000 Européens, et 1000 autres se trouvaient dans les hôpitaux.

En 1828, on continua d'agir selon le même plan adopté l'année précédente; on augmenta le nombre des redoutes, qui furent échelonnées dans tout le pays successivement reconquis. Le Padjang et le Kedoe jouissaient du repos, et on chercha à resserrer les rebelles entre les rives du Progo et du Bogowonto; des redoutes furent élevées partout où le passage offrait des chances à l'ennemi; un pont suspendu fut établi sur le Progo, en dépit de toutes les attaques des rebelles pour s'opposer à ces constructions; mais ils furent repoussés avec des pertes considérables.

Dans ces entrefaites, il vint à l'idée de Dhipo Negoro de se faire proclamer Sultan de Java (1) et de réunir

(1) Mr. de Stuers indique dans une note de son récit le titre qu'il attribue au chef des rebelles. Ce titre, en partie javanais et arabe, n'est pas exact, et la traduction française est complètement fautive. Nous donnons ici le texte exact de ce titre pompeux que prit Dhi

en sa personne l'autorité partagée entre le Sultan de Djokjokarta et le Soesoehoenan de Soerakarta; ce titre n'existait plus depuis 1755, mais il voulut s'en revêtir, pour donner un nouvel élan à son pouvoir, qui avait déjà sensiblement déchu; toutefois les réjouïssances furent interrompues par l'apparition de la colonne du Général van Geen.

Au premier Mai, toutes les colonnes avaient pu prendre des positions avantageuses; les redoutes, au nombre de cent soixante, se protégeaient mutuellement, et de nouveaux renforts de Macassar, de Ternate, de Boeton et d'Alfoures de Halmahera, commandés en partie par leurs chefs indigènes, vinrent grossir les rangs de l'armée. Ces peuplades se soumirent facilement à la discipline militaire européenne et elles se concilièrent l'estime et l'affection des officiers par leur excellent naturel et leurs bons services; un javelot, une hache et un bouclier sont leurs seules armes. Ils paraissent nés pour le service de l'infanterie légère; souvent ils chargeaient l'ennemi à des distances inconcevables, avec la rapidité de la cavalerie.

Au commencement de Mai, toutes ces colonnes s'avançaient, toujours aux prises avec l'ennemi favorisé par la nature montueuse du terrain, lorsque l'intrépide Sentot, exécutant une diversion hardie, se porta, accompagné de troupes d'élite et favorisé par une nuit

---

diateur dans la révolte, Arbitre des forces militaires, Chef de la vraie religion, Soutien de la foi, Successeur du Prophète de Dieu, Chef de la guerre, qu'il poursuit avec une force d'esprit inébranlable.

orageuse, au travers des colonnes; il passa rapidement dans la province de Bagelen, sans que la cavalerie pût découvrir sa marche, encore moins l'atteindre; ce coup téméraire devint fatal à une des colonnes, qu'il réussit à culbuter et à disperser par son apparition subite et par l'impétuosite de son attaque. Cet échec n'eut pas d'autres suites funestes. La grande célérité avec laquelle le colonel Cleerens dirigea deux colonnes sur les troupes de Sentot; la marche subite des renforts envoyés de Batavia et de plusieurs autres endroits; les nombreux postes fortifiés dans le Bagelen qui purent s'opposer énergiquement contre cette tentative hardie, la firent échouer complétement

La défaite de Sentot fut suivie de celle de Kjahi Modja, ce prêtre fanatique, qui n'avait cessé pendant près de trois ans d'exercer une influence funeste sur la marche des affaires; il fit des propositions pacifiques au Gouvernement, mais on découvrit promptement la perfidie de ses intentions; la cavalerie parvint à l'atteindre sur la grande route, dans le village de Bantjar, où il fut fait prisonnier avec les 500 hommes de son escorte. Kjahi Modjo avec ses Toemenggoengs et quelques prêtres furent conduits à Batavia, où ils subirent l'arrêt de la déportation. Kjahi Modjo a été relégué depuis ce temps comme prisonnier d'Etat, à Menado.

En 1829, les rebelles pressés vivement entre le Progo et le Bogowonto, tentèrent de se faire jour; mais cette colonne de 3000 hommes, commandée par le fils de Dhipo Negoro, quoique favorisée par la nature du terrain, ne put réussir et se vit forcée à la retraite.

Un autre chef, Soemo Negoro, commandant une forte division, eut le même sort. Nos colonnes se trouvaient à cette époque au nombre de quatorze, se prêtant mutuellement secours; en outre, quelques troupes de Macassares commandées par les Radjas, vinrent grossir l'armée. Les rebelles, de leur côté, occupaient les défilés et avaient tout l'avantage du terrain. Pour les réduire complétement dans ce pays montagneux et désert, il restait encore beaucoup à faire.

Dans plusieurs de ces attaques partielles, où le succès se trouvait balancé ou plus ou moins propice à nos armes, on eut le bonheur de faire prisonnier le fils ainé de Dhipo Negoro.

Sur ces entrefaites arriva d'Europe le Général Bischoff, nommé Commandant en chef et remplaçant du L[t].-Gouverneur de Kock; la mort subite de ce nouveau commandant fut cause que le Général en Chef resta investi des pleins pouvoirs. Il poursuivit de nouveau l'ennemi avec vigueur et parvint à le contenir dans ses montagnes, d'où celui-ci tenta à plusieurs reprises de faire des attaques en masse: il parvint de cette manière a se dérober, par une marche rapide, à la vigilance des colonnes et atteignit la rive gauche du Progo; mais poursuivi et battu à plusieurs reprises, il fut repoussé sur la rive gauche. Dhipo Negoro faillit être fait prisonnier dans une de ces mêlées, mais les manoeuvres habilement combinées et exécutées avec célérité par l'intrépide Sentot, rendirent cette attaque moins favorable à nos armes.

Par ces expéditions de nos colonnes mobiles, le parti

de Dhipo Negoro éprouvait constamment des revers; c'est ainsi qu'il perdit son oncle et deux fils de ce dernier, ainsi que plusieurs de ses meilleurs chefs, et quelques unes de ses femmes furent prises. Enfin après une poursuite opiniâtre qui dura plus d'un mois, et qui coûta la vie à plusieurs braves, quelques colonnes réunies sous les ordres du Lt.-colonel Sollewijn, parvinrent à livrer un combat acharné qui répandit l'épouvante parmi les rebelles.

Cette défaite, qui eut lieu à Sélo, fut suivie des résultats les plus favorables pour le dénouement de cette longue lutte. Le vieux prince Mangkoe Boemi, adjoint à Dhipo Negoro comme tuteur du jeune Sultan, craignant d'être fait prisonnier, offrit sa soumission. Il fut accueilli avec égards, et comme une victime de l'astuce de son collègue. Lorsqu'il revint à Djokjokarta, les princes et le peuple l'accueillirent avec les démonstrations les plus sincères de respect et de dévouement.

Peu de jours après, une des colonnes faisant une expédition dans les montagnes, fit prisonnières, à Kretek, la mère et la fille de Dhipo Negoro. Chaque chef ne visait plus qu'à sa sureté personnelle. Le jeune et vaillant Sentot songea également à la sienne. Il quitta la chaîne des montagnes du Sud et vint à Megiri faire sa soumission; il était accompagné de deux princes et d'une troupe de cavaliers. Le Général en Chef le reçut avec bienveillance. La soumission de Sentot fut généralement considérée comme l'événement le plus heureux de toute la guerre.

Dhipo Negoro ayant perdu son plus ferme appui, ne

songea plus qu'à sa sureté personnelle. Il chercha son refuge dans les déserts de Pandjer et de Selomanek. C'est là encore qu'on lui fit faire des propositions; mais persuadé qu'il était, qu'un Javanais du peuple n'oserait jamais mettre la main sur un prince du sang de Mataram ou le livrer prisonnier, il s'obstina à soutenir des prétentions outrées qu'on ne put accepter.

Dès lors, il fut incessamment traqué par les colonnes dans les déserts montagneux du Sud, où il errait d'un point à l'autre, sans plan ni détermination prise. Il se tenait à quelque distance de ses partisans pour éviter de tomber au pouvoir des assaillants, ne comptant plus que trois hommes de rang parmi sa suite; tous étaient de ses parents et se trouvaient réduits à une existence misérable. La saison des pluies étant déjà fort avancée, il devenait presque impossible aux troupes de continuer la poursuite dans ce pays privé de ressources; toutefois, il était de la plus grande importance qu'on parvînt à s'assurer de sa personne, seul moyen d'arriver au terme de cette guerre longue et dévastatrice.

On réussit enfin, après plusieurs tentatives et un temps assez long, passé en négociations vaines, à se rendre maitre du chef des rebelles; les 1400 hommes qu'il avait trouvé le moyen de réunir autour de lui, furent désarmés et rentrèrent dans leurs foyers. Dhipo Negoro accompagné par deux officiers, fut dirigé sur Samarang, d'où on l'envoya à Batavia. Depuis, il a été déporté à Amboine; il se trouve maintenant prisonnier d'Etat dans la forteresse de Rotterdam, à Macassar.

Cette guerre, qui coûta plus de 25,000,000 de florins et qui fit périr 15,000 combattants (1), étant terminée, le devoir commandait d'aviser aux moyens les plus efficaces et les plus prompts pour cicatriser les plaies et prévenir les maux auxquels ces contrées dévastées se voyaient exposées. Le Gouvernement se trouvant maître de toute l'île, il était nécessaire d'assurer la tranquillité du pays par le retablissement de l'ordre dans les résidences princières, et il avait droit de prétendre à l'indemnité, du moins partielle, des sacrifices qu'il s'était vu obligé de faire.

Cette noble mais en même temps difficile tâche resta dévolue au nouveau Gouverneur-Général, le Lt. Général van den Bosch. Il s'en acquitta avec une activité louable et une sollicitude vraiment paternelle; il fit renaître l'ordre et rappela la tranquillité dans les résidences princières, et il parvint à faire participer librement la nation javanaise aux travaux paisibles de son nouveau système d'agriculture, auquel on a donné depuis lors le nom de *système des cultures.*

Par cette nouvelle organisation, le Soesoehoenan de Soerakarta ainsi que le Sultan de Djokjakarta ont été maintenus dans leurs dignités respectives; mais on a stipulé par convention passée sous la date du 27 Septembre 1830, qui servit à régler définitivement les limites (jusqu'alors fort incertaines entre les territoires des deux princes) que les provinces de Padjang et de

(1) Le nombre des Européens qui perdirent la vie dans ces combats est porté à 8 mille.

Soekowati feront partie intégrante du territoire du Soesoehoenan. Tout le Mataram et Goenoeng Kidoel sont placés sous l'intendance du Sultan. On a cédé au premier 500 *tjatjah* dans la province de Mataram pour veiller à l'entretien des tombeaux de Megiri et de Pasir Gedé, et au second 50 *tjatjah* pour l'entretien des tombeaux de Sesolo dans la province de Padjang, indépendamment du territoire occupé, dans le district de Solo, par le prince subsidié Prang Wadhono, et dans celui de Djokjo par les princes Pakoe Alam et Noto Prodjo. Dans les provinces nouvellement acquises on a laissé aux chefs et aux possesseurs des terres le choix de suivre les princes, ou de rester dans la jouissance de ces terres ou des *tjatjah* en se soumettant aux lois du Gouvernement. La résidence du Soesoehoenan est toujours à Soerakarta et celle du Sultan à Djokjokarta. Les possessions du premier comptent à peu-près quatre cent mille habitants et celles du second trois cent vingt cinq mille. On peut calculer que le revenu annuel du Soesoehoenan est de 160 mille piastres, et celui du Sultan peut-être porté à 200 mille piastres.

Les princes subsidiés conservèrent leurs apanages; on accorda des terres à ceux dont le dévouement s'était manifesté dans la guerre qui venait de se terminer; quelques uns obtinrent des pensions selon leur rang; des décorations de l'ordre militaire, des médailles d'or et d'argent servirent de récompense à la fidélité, au courage et au mérite. Les princes malais, dont les troupes avaient servi comme auxiliaires dans l'armée, obtinrent des titres ou un rang militaire plus élevé; tous

retournèrent dans leur île, fort satisfaits de leur partage.

L'organisation territoriale, fixée avec les deux princes, par l'acte du 27 Septembre 1830, ainsi que la teneur de l'acte de soumission, signé par le Sultan le 3 Novembre de la même année, reconnaissent au Gouvernement de l'Inde la domination immédiate sur les plus riches provinces comprises jusque là dans les Etats de ces princes. Ces provinces acquises comptent une population d'au delà un million d'habitants; elles ont été divisées en quatre résidences, savoir Bagelen, Banjoemas, Madion et Kediri; toutes participent maintenant aux avantages dont jouïssent les autres parties de cette île; au nombre de ceux-ci, il en est un surtout dont les résidences princières sont en possession depuis 1830: l'abolition des droits de barrière et de péage dans l'étendue de ces Etats.

Nous terminons ici le précis de l'histoire moderne de Java, ou plutôt de l'analyse des événements les plus remarquables qui ont eu lieu dans cette île depuis l'arrivée des Hollandais, en 1596, jusqu'à l'année 1830, époque remarquable dans les destinées de cette partie principale de l'Archipel, couverte par le pavillon néerlandais. Elle vit l'anéantissement complet du pouvoir des souverains javanais; leur influence dans la conduite des affaires politiques et civiles avait été limitée à chaque traité conclu avec la Compagnie; l'autorité qui leur est reconnue aujourd'hui est en effet fort restreinte, mais elle doit être maintenue comme cheville ouvrière du pouvoir européen; car l'ascendant moral

que ces princes exercent sur la partie la moins civilisée de la population indigène, se trouvant soumis à la direction politique du Gouvernement, promet à l'avenir la plus sure des garanties que les institutions établies seront respectées, et que les améliorations dans les moeurs et dans l'ordre social seront accueillies sans obstacle par cette population paisible.

Cet avenir, à en juger par l'état présent, semble promettre une longue période de paix et de prospérité à cette belle et fertile contrée, qui est le point central, la métropole et la place d'armes des établissements de l'Etat dans l'Inde; à dater de la pacification de 1830, et par suites des nouvelles lois administratives introduites successivement, aucune émeute, pas la moindre manifestation de mécontentement n'a servi d'indice que la population éprouve le besoin de jouir d'un ordre social différemment organisé, ou qu'elle paraît regretter les temps passés du pouvoir absolu et des mesures arbitraires de ses princes indigènes. Quelques chefs ambitieux ou mécontents peuvent, il est vrai, susciter pour un temps des troubles et compromettre la tranquillité de l'une ou de l'autre province; mais, depuis l'issue fatale du dernier soulèvement dans les Etats de Djokjokarta, la nation javanaise est demeurée convaincue de la supériorité de notre tactique et de nos armes, comme elle l'est aussi de la portée plus élevée de l'esprit et des institutions sociales des nations policées; ellemême a fait des progrès assez rapides dans la civilisation, pour qu'on puisse nourrir l'espoir qu'une tourbe de mécontents ou d'aventuriers, fussent-ils même con-

duits par un chef habile, ne parviendront jamais à soulever les masses d'une population aussi nombreuse, qui s'est vouée presque généralement aux travaux de l'agriculture, et qui trouve dans cette culture ses principaux moyens d'existence.

Voyons maintenant de quelle manière on a pourvu au bien-être de cette population.

CHAPITRE II.

ADMINISTRATION PRÉSENTE, CULTURES ET FINANCES.

A la suite d'essais nombreux, plus ou moins heureusement combinés les uns que les autres, notre gouvernement a dû se convaincre qu'une nation ne saurait espérer d'être véritablement prospère et puissante, qu'autant que chez elle les classes inférieures sont heureuses, et ne manquent ni de travail ni des moyens de pourvoir à ses premiers besoins; car, de l'accomplissement de ces conditions dépend la durée de sa grandeur; enfin que la puissance de la Néerlande ne peut se maintenir solidement dans ses vastes possessions, sans l'attachement que les populations indigènes portent à leurs maîtres européens. Aussi, voit-on l'autorité adopter maintenant un système de culture et un mode de perception des impôts directs et indirects, aussi appropriés à l'état de la civilisation où se trouvent les Javanais, à leurs coutumes ou *hadhat* (1) et aux besoins de la population, qu'ont pu l'in-

(1) *Hadhat*, selon la prononciation javanaise, est un mot d'origine Arabe, *adat*, qui signifie *usage*, *coutume*, *institution*: Voyez S. Muller, *Bijdragen tot de kennis van Sumatra* pag. 114. Nous conservons dans cet écrit l'orthographe originale, généralement em-

diquer tous ces essais successivement mis à l'épreuve. Les plus surs moyens de fonder solidement notre puissance dans ces belles contrées, jadis en but à tant de guerres meurtrières et au despotisme le plus révoltant, c'est d'y rendre les peuplades plus actives, moins adonnées à cette insouciance, suite de l'état servile dans lequel les tenaient autrefois les chefs indigènes; surtout, d'accroître leur bien-être par l'industrie agricole, puis de respecter leurs coutumes et de maintenir leurs usages. En adoptant ces règles de conduite comme base de son système administratif dans l'Inde Archipélagique, le pouvoir verra la prospérité s'étendre partout dans ses vastes domaines, et le bien-être de plusieurs millions d'habitants sera pour lui un garant de leur fidélité.

---

ployée dans les documents officiels. — *L'Hadhat* ou *adat* est la lo non écrite que le Javanais possède par tradition. Ce sont les coutumes de ses ancêtres, transmises de père en fils, ou bien les anciens réglements des souverains ayant acquis force de loi, et qui, comme tout ce qui est ancien, inspire au peuple la plus haute vénération. Tout ce qui a rapport au cérémonial des cours de Soerakarta et de Djokjokarta se régle d'après *l'adat*. Ces anciennes coutumes sont observées avec la même ponctualité et suivies avec la même rigueur à la cour que dans le plus chétif village. *L'Adat* tient lieu de loi fondamentale aux Javanais; ne pas s'y conformer c'est manquer à ce qu'ils ont de plus sacré et de plus généralement révéré. Mr. de Stuers nous apprend, relativement à cette vénération du Javanais pour son *adat*, qu'un manuscrit malais contient ces paroles remarquables, que, dit-il, chaque fonctionnaire européen devrait sans-cesse avoir présent à la mémoire: *S'il ne connait pas notre adat, il nous sera en horreur.*

Et, de quelle autre manière et par quels autres moyens, un petit état européen qui compte a peine trois millions d'habitants, pourrait-il nourrir l'espoir d'exercer son influence prédominante, et parviendrait-il à établir solidement son pouvoir sur cette immense population orientale, dont le chiffre réuni de toutes les îles couvertes par son pavillon, peut être porté à vingt-cinq millions d'âmes, et où le nombre des habitants de la métropole, les seules îles de Java et de Madura, se monte, selon le dénombrement le plus récent, à plus de huit millions d'individus.

Les pages qui vont suivre serviront à donner une idée claire, un exposé sommaire des institutions en vigueur dans l'Inde néerlandaise; elles seront accompagnées de l'indication des principaux résultats obtenus par le nouveau système des cultures.

L'île de Java et de Madura sont divisées aujourd'hui en 22 provinces ou préfectures, désignées sous le nom de RÉSIDENCES, savoir:

	Population en 1838.
BANTAM	362,242
BATAVIA, Capitale	271,299
BUITENZORG, où se trouve la résidence habituelle du Gr.-Général	243,368
KRAWANG	94,540
RÉGENCES DE PRÉANGER	693,232
CHÉRIBON	545,130
TAGAL	212,965
PEKALONGAN	221,685
Transporter	2,644,461

	Population en 1838.
Transport . .	2,644,461
Samarang	551,545
Kedoe	305,384
Bagelen	535,780
Banjoemas	316,063
Soerakarta, Résidence princière, ...	400,000
Djokjokarta, Résidence princière, ...	325,750
Patjitan	67,623
Madion	247,312
Kediri	186,873
Japara	393,961
Rembang	462,657
Soerabaya, y compris les anciennes résidences de Grisse, Madura et Sumanap, ...	972,313
Passaroewan	295,297
Bezoekie, y compris Probolingo, Panaroekan et Banjoewangi, ...	398,061
Total	8,103,080

Ce dénombrement le plus récent et le plus exact a eu lieu en 1838; les habitants y sont répartis comme suit:

Indigènes	7,956,323
Européens	13,960
Chinois	100,987
Malais, Arabes, Maures, Bengalis etc.	20,245
Esclaves	11,565
	8,103,080.

On trouve pour l'année 1824 que le dénombrement n'était que de 6,368,090 ames, celui de 1832 le porte

à 7,323,982; en 1834 on comptait 7,511,106 et en 1837 le chiffre est de 7,981,284 ames. Un dénombrement plus récent que celui de 1838 n'a pas eu lieu jusqu'à présent.

La population de la ville de Batavia était en 1832 à peu près de 118,000 ames, et répartie comme suit:

Européens	2,800.
Chinois	25,000.
Naturels	80,000.
Maures et Arabes	1,000.
Esclaves	9,500.

Batavia, l'ancienne Jakatra, sur les bords de la grande rivière de Tjiliwoeng, a toujours été et continue d'être la capitale de toutes les possessions de l'Etat. Je n'en aurais pas fait mention spéciale dans cet écrit, vu le nombre de bonnes descriptions publiées dans plusieurs langues sur cette ville et ses environs, si je n'avais à rectifier l'erreur commise par quelques auteurs français, qui attribuent au Gouverneur-Général Daendels la ruine et l'abandon de cette ville. Le fait est, que cet abandon avait déjà commencé avant lui, les trois quarts des Européens ayant quitté l'enceinte de la ville, pour s'établir dans les fauxbourgs, qui s'accroissaient de jour en jour et formaient ainsi une nouvelle ville. Une partie des employés et de la garnison étaient cependant obligés de rester dans la vieille ville, parceque la citadelle, située sur le bord sud de la mer, était le siège de l'administration centrale. C'est là qu'on trouvait toujours l'édifice destiné aux réunions du Conseil des Indes, ainsi que plusieurs bureaux et quelques institu-

tions publiques qui rendaient nécessaire la conservation de l'ancienne ville. Ces obstacles furent levés par le Général Daendels; il fit démolir l'ancienne citadelle et la plupart des édifices qu'elle renfermait, et fit construire de nouveaux bâtiments publics dans les vastes fauxbourgs, qui maintenant s'étendent dans un rayon de deux lieues de l'ancienne ville; il détermina par là l'abandon de celle-ci comme lieu habité. On n'y trouve plus maintenant que les magasins du Gouvernement et du Commerce. Une longue rue, renferme tous les établissements de commerce, tels que la banque, l'entrépot, la bourse etc. Depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures après midi, cette rue est animée par la présence d'une foule considérable qui vient y faire ses achats et ses ventes. Plus tard, chacun retourne dans son habitation des fauxbourgs, et la plus profonde solitude succède à la scène animée du matin.

Grâce aux assainissements commencés par le Général Daendels, négligés par les Anglais, mais repris avec activité sous l'administration du Baron van der Capellen et de ses successeurs, la ville de Batavia, ou plutôt l'immense village qu'on est convenu d'appeller ville, jouit maintenant d'un air salubre; dans ses alentours assainis les employés de la Compagnie anglaise viennent redemander la santé après un long séjour dans l'Inde-britannique.

La rade de Batavia est aussi sûre que belle; elle est parsemée d'un grand nombre de petites îles; la principale est Onrust, où se trouvent les chantiers de la marine; les autres portent les noms de quelques villes de la Néerlande.

Je ne fais pas mention spéciale de la statistique ni des chefs-lieux des 21 autres résidences de l'île de Java; on peut consulter plusieurs ouvrages français sur ces matières. Les notices fournies par Mr. de Balbi dans son abrégé de géographie, édition de 1844, offrent sous ce rapport, un précis fort exact qu'il a obtenu en substance de notre Ministère des colonies.

L'administration intérieure de chacune des provinces a conservé, autant que faire se pouvoit, les formes établies par les anciens souverains javanais.

Les villages (*desa*, plus correctement *dhéso*) sont administrées par un chef assisté d'un conseil municipal, composé des habitants les plus âgés et les plus respectables. La commune a la faculté d'élire son chef, sauf l'approbation de l'autorité supérieure. Les chefs des communes (*Petinggi* ou *Bekel*) sont en rapport direct avec les chefs d'arrondissement (*Dhemang*). Dans quelques parties de l'île, un certain nombre de villages forment une division de l'arrondissement, et dans ce cas les rapports ont lieu par l'intermédiaire du chef du village principal, qui prend alors le titre de (*Pannatoes*) ou centenier. Ce mode est néanmoins entièrement spontané de la part des indigènes; il est toléré mais nullement autorisé par le gouvernement.

Un nombre déterminé de chefs d'arrondissement (*Dhemang*), relève d'un régent ou chef supérieur (*Adhipati*), qui est la sommité de la hiérarchie administrative javanaise. Le territoire sur lequel un régent étend son autorité est connu sous le nom officiel de régence (*Kaboepatén*), et les régents portent les titres de *Pangeran*,

Adhipati ou *Toemenggoeng*, selon que leurs fonctions sont importantes, ou selon les services qu'ils ont rendus; le titre de *Pangeran* ou prince est donné à un régent de haute naissance. Le régent est exclu de toute participation à l'administration financière; mais il est la cheville ouvrière en tout ce qui a rapport aux cultures, à la police tant administrative que judiciaire, et généralement en tout ce qui peut tendre au bien-être des indigènes, qu'il est chargé de représenter auprès du gouvernement.

Les régences (*Kaboepatén*) sont formées, presque sans exception, des divisions territoriales anciennement admises dans le pays. La nomination aux régences, quoique révocable (le gouvernement se réservant le droit de mutation et de suspension), est toutefois à peu d'exceptions près héréditaire. On suit cette coutume dans le double but d'attacher l'aristocratie javanaise au gouvernement, et pour intervertir le moins que faire se peut l'ordre établi dans la hiérarchie consacrée par *l'adat.* Dans cette charge importante, le fils, s'il a les capacités et les qualités requises, succède ordinairement au père. A défaut d'enfants mâles, on fait un choix convenable parmi les autres membres de la famille; et c'est seulement faute d'un collatéral compétent, qu'un individu, appartenant à une autre famille est investi de la régence vacante.

Plusieurs de ces régences, ordinairement trois ou quatre, forment une province, une préfecture ou, comme on les nomme à Java, une *résidence*, placée sous l'autorité d'un préfet européen portant le titre de *résident*,

dans les mains duquel tous les pouvoirs sont réunis. Il est assisté d'un secrétaire et de quelques employés européens. Des sous-résidents sont destinés à le représenter dans les localités éloignées du chef-lieu; ces derniers ont sous leurs ordres des controleurs européens; tous agissent de concert avec les chefs javanais, sans jamais entraver l'action des autorités indigènes telle qu'elle est établie par le gouvernement selon *l'adat;* vu que la tendance principale est, de conserver intactes les institutions nationales des Javanais. Selon ce mode, l'organisation communale se ressent rarement de l'intervention européenne. L'administration intérieure du village, (*desa*), la répartition de l'impôt foncier (*padjeg*) et des services personnels exigés dans l'intérèt public, demeurent exclusivement confiées à ces autorités municipales. L'autorité européenne n'en prend connaissance qu'en cas de plainte ou d'opposition. Le chef de village est en même temps le receveur de l'impot foncier; il remet sa perception entre les mains des collecteurs javanais qui font leur versement dans la trésorerie de la province.

Les tribunaux sont, pour autant que faire se peut, composés de Javanais, de manière que les intérêts principaux de la population indigène demeurent confiés à celle-ci même; l'autorité européenne n'intervient que comme pouvoir modérateur et dirigeant.

Cette organisation aussi simple qu' efficace est à tel point en harmonie avec les moeurs et les institutions des Javanais, qu'elle rend inutile tout recours à la force, et qu'elle assure l'action parfaite de tous les réglements de finance, de police et de justice.

Dans les provinces de Batavia, Buitenzorg et Krawang, où les domaines publics ont été vendus à des particuliers, la hiérarchie décrite ci-dessus a dû être modifiée. L'aristocratie javanaise et les institutions municipales y ont disparu sous l'influence irrésistible de l'intérêt des grands propriétaires, dont la tendance fiscale n'est pas, comme celle du gouvernement, modifiée par des considérations politiques d'une haute portée. Le grand propriétaire, et il s'en trouve parmi ceux-ci qui possèdent des domaines de quarante mille habitants javanais, considère l'organisation municipale, telle que le gouvernement la respecte, comme un obstacle à la jouissance plenière des ressources de ses possessions territoriales et au profit qu'il en peut tirer par une exploitation non limitée. Il n'admet aucun intermédiaire entre lui et ses cultivateurs. Sous un tel régime, les villages sont devenues de simples agglomérations de cultivateurs, ne jouissant plus des priviléges des communes javanaises; les chefs de village sont devenus les serviteurs à gages du seigneur; les régents ou chefs de district, pour autant qu'on les conserve, sont descendus au rang d'intendants salariés dépouillés de tout prestige. Enfin, la chaine hiérarchique qui liait les deux extrémités de la société javanaise primitive a disparu, et un nouvel état de choses y a succédé, dont la bonne réussite est plus que problématique: aussi, l'application sur une plus grande échelle du système de la vente des domaines de l'Etat à des Européens, susciterait-elle indubitablement un mécontentement général parmi l'immense population javanaise, surtout

parmi ces classes qui sont aujourd'hui les plus fermes soutiens du pouvoir et les auxiliaires les plus dévoués de l'autorité européenne.

Les institutions et les *adats* n'admettent en aucune manière la propriété individuelle dans le sol. Chaque commune posséde, depuis des temps reculés, certaines portions de terres sur lesquelles elle exerce des droits reconnus. Les membres de la commune jouissent de ces terres à titre d'usufruit suivant les anciens usages du pays; ils paient la location en produit de la récolte ou en argent. L'irrigation artificielle de celles qui sont destinées à la culture du riz en *Sawah*, ayant exigé les efforts réunis de tous les habitants du village, ces terres sont considérées comme propriété commune, sauf certains droits des premiers défricheurs. Ces droits qui sont transmissibles ont une valeur vénale déterminée, et la jouissance est assujettie à des conditions onéreuses. Les travaux pour le service, soit de la commune soit de l'Etat pèsent exclusivement sur les possesseurs de rizières qui sont de nature à être arrosées artificiellement. Lorsque les autres habitants de la commune prennent part à ces travaux, ce qui est toujours le cas, cette coopération devient le résultat d'un arrangement stipulé selon la coutume suivie dans chaque localité. Si, par exemple, une plantation de cafiers doit être établie par la commune, ce sont les usufruitiers des rizières en *Sawah*, sur lesquels, d'après *l'adat*, repose l'obligation des travaux; mais lorsque les autres habitants de cette commune y prennent part, ils sont indemnisés par les premiers.

Les privilèges des communes et les droits des défricheurs n'empêchent pas le souverain d'agir comme maître du sol; s'il désire s'approprier une partie des terres d'une commune, lors même que ce seraient des terres défrichées, pour les faire servir à quelque but d'utilité publique, nul n'est en droit de s'y opposer. Il est toutefois admis, et l'usage en est sanctionné par *l'adat* sans qu'il soit jamais méconnu, que, dans un cas semblable, le souverain accorde une indemnité, dont le montant équivaut aux dépenses nécessaires des nouveaux défrichements.

Sous le règne des souverains indigènes, les terres arrosées étaient distribuées par *tjatjah* (1), littéralement *parcelles*. C'était sur l'usufruitier ou le chef de la parcelle que pesaient les impôts, le service public et les corvées. Lorsque le prince voulait désigner les ressources d'une province, il énonçait le nombre de *tjatjah* qu'elle renferme.

Dans la suite des temps les usufruitiers des *parcelles* enregistrées, ou comme on les désigne, les chefs de *tjatjah*, voyant leur petit domaine s'étendre insensiblement et augmenter le nombre des individus placés sous leur dépendance, les rapports et les droits réciproques prirent des formes fixes et légales, modifiées selon les circonstances locales. Ces individus qui dépendaient d'un *tjatjah* auquel ils étaient admis, aidaient à cultiver les terres appartenant à la famille, et ils

(1) Le substantif *tjatjah* est dérivé du verbe *natjah*, couper en morceaux. Le nombre moyen d'un *tjatjah* est calculé à 22 individus.

étaient tenus de remettre au chef une partie, souvent la moitié des produits; puis ils exécutaient les corvées qui se trouvaient à la charge du chef de la famille.

Nonobstant les modifications que les progrès de l'industrie agricole ont pu apporter à ces institutions primitives, et malgré la tendance, fort naturelle, des dépendants à s'affranchir du lien qui les assujettit et à viser eux-mêmes à devenir chef de *tjatjah*, cette organisation de la société javanaise s'est maintenue assez généralement et exerce encore aujourd'hui une influence prépondérante sur les rapports qui existent entre les individus.

Ces détails, que nous ne saurions étendre davantage sans sortir du cadre adopté pour cet écrit, servent à faire entrevoir qu'il serait fort impolitique, même dangereux pour le gouvernement du Roi dans l'Inde, de se mettre en rapport direct avec chacun de ses administrés.

L'individualité des communes se trouvait être le seul moyen efficace pour se soustraire à cet inconvénient, et la seule voie qu'on pût se permettre de prendre pour ne pas porter atteinte aux préjugés nationnaux, si fortement enracinés dans l'esprit de cette population nombreuse. C'est aussi le grand motif qui a servi de base fondamentale au système adopté aujourd'hui, et qui se trouve actuellement en vigueur.

Le chiffre de l'impôt foncier est conséquemment fixé par communes. Ce chiffre n'est pas le résultat d'une opération cadastralement exacte, mais plutôt d'un marché conclu de gré à gré entre l'agent du trésor et les

anciens de la commune. Ce mode d'asseoir l'impôt est sans nul doute préjudiciable au fisc, mais celui-ci se contente prudemment de ce qu'il peut obtenir sans trop vouloir attenter à l'indépendance de l'administration communale, persuadé qu'on est que celle-ci est l'institution nationale à laquelle la population toute entière attache le plus grand prix. Si l'Etat intervient c'est par le pouvoir judiciaire; mais il ne saurait agir qu'en cas de délit, par conséquent d'une façon en quelque sorte négative. Faisons des voeux, pour que le gouvernement du Roi parvienne à écarter encore longtemps de ces florissantes contrées, le génie tracassier de la fiscalité et que les autorités locales ne soient jamais portées à abandonner la sage ligne de conduite, suivie jusqu'ici dans l'organisation financière, et adoptée pour nos possessions dans l'Archipel de l'Inde.

Nous demandons maintenant aux détracteurs de nos institutions coloniales, si l'on peut avancer, avec quelque fondement, qu'un tel système de contribution foncière mérite le nom de vexatoire? S'il est juste d'avancer que le Javanais soit serf; qu'il travaille sous le joug de la corvée; enfin, qu'il n'obtient aucune part à la direction des affaires publiques?

Non, la contribution foncière n'est pas vexatoire, mais elle courrait le risque de le devenir, si l'on avait jugé convenable de maintenir l'organisation établie lors de l'occupation anglaise, et selon les principes adoptés par Sir Stamford Raffles, qui émanent du réglement du 11 Février 1814; ordonnance, qui, bien que prodiguant des éloges mérités à l'organisation commu-

nale des Javanais, enjoignait positivement aux employés l'introduction du cadastre et de l'assiette personnelle. Ce système, nommé *ryot-war settlement* dans l'Indostan, y exerce impitoyablement ses effets désastreux; à Java il aurait conduit infailliblement à bouleverser les institutions nationales, pour y faire succéder le système de nivellement et de pressurage, qu'on peut reprocher à juste-titre aux Anglais, dans plusieurs parties du continent de l'Inde; pour se convaincre de cette vérité, on n'a qu'à lire l'ouvrage classique de Mr. Barchou de Penhoën: *l'Inde sous la domination anglaise.*

Non, le Javanais n'est pas serf; il ne travaille pas sous le joug de la corvée. Il dispose au contraire librement de sa personne. Il n'est en aucune manière attaché à la glèbe. Il change de demeure à volonté; mais, dès qu'il se fait inscrire comme membre d'une commune, ou bien que par sa naissance ou par suite de son choix, il s'attache à un *tjatjah*, il se voit assujetti aux coutumes qui régissent la commune ou la famille. S'il est possesseur de champs de riz arrosés (*Sawah*), il est dans l'obligation de se conformer aux conditions sous lesquelles ces champs ont été défrichés primitivement ou acquis à titre onéreux. Ces conditions renferment-elles l'obligation de prendre part aux travaux ordonnés par l'autorité, il n'est, en s'y conformant, pas plus soumis au joug de la corvée que ne l'est un sujet d'un Etat constitutionnel de l'Europe, en se soumettant au service militaire exigé par la loi.

Non, il n'est pas juste de dire que le Javanais n'obtient aucune part à la direction des affaires publiques. L'or-

ganisation intérieure, établie par ses anciens souverains, lui a été conservée d'une manière intacte. La hiérarchie non interrompue de fonctionnaires javanais descend du chef supérieur ou régent (*Adhipati*), au chef de village, (*Petinggi ou Bekel*), et ce dernier, avec les *tjatjah* et les anciens, jouit d'une liberté d'action qu'on chercherait vainement dans les pays les mieux dotés sous le rapport des libertés publiques. On sera à même d'en juger plus complètement lorsqu'il sera fait mention des institutions judiciaires.

Passons maintenant à la direction supérieure de nos possessions dans l'Inde. Elle est confiée à un Gouverneur-Général, Lieutenant du Roi; celui-ci se trouve muni de pouvoirs fort étendus et est investi du commandement en chef de l'armée et de la marine, dans toutes les parties des possessions néerlandaises. Lui seul décide des mesures à prendre; car l'expérience a montré que des intérêts aussi importants et aussi variés, que le sont ceux sur lesquels il doit prendre connaissance, demandent la plus parfaite unité de volonté et d'action. A ses côtés se trouve placé le Conseil des Indes (*Raad van Indië*), composé d'un Vice-président et de quatre membres nommés par le Roi (1). Le Gouverneur-Général est tenu de consulter cette assemblée dans tous

(1) Il n'y a à Java ni conseiller de guerre, ni conseiller des finances, du commerce, des cultures et de la police, comme le dit erronément Mr. d'Argout; cet auteur commet encore plusieurs erreurs dans l'exposé qu'il fait de l'organisation civile; erreurs critiquées avec trop d'amertume dans la brochure publiée par Mr. van Rees.

les cas importants. L'intitulé des lois et des réglements doit mentionner que cette formalité a été remplie. Dans certains cas, le Gouverneur-Général est tenu de communiquer au gouvernement du Roi l'avis dissident du Conseil des Indes. Le Gouverneur-Général est en correspondance directe avec les résidents des provinces et les Gouverneurs des grandes dépendances de Java. Ces grandes dépendances sont Sumatra, Bornéo et Célèbes; dans ces trois îles principales ainsi qu'à Amboine, se trouvent des Gouverneurs chargés des intérêts spéciaux, et sous les ordres desquels les résidents exercent leurs fonctions. Tous ces fonctionnaires sont, en leur qualité de Lieutenant du Gouverneur-Général investis des pouvoirs nécessaires, pour agir dans tous les cas d'urgence qui se présentent, et pour lesquels le délai d'un référé serait inadmissible. Lorsque le Roi juge convenable de nommer un Lieutenant-Gouverneur, il a droit de préséance sur les membres du conseil. Le Roi peut aussi déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs Commissaires-Généraux, mais ces cas sont extraordinaires.

Nous avons déjà fait mention de l'organisation judiciaire. Quelques détails additionnels ne seront pas jugés superflus.

L'action de l'ordre judiciaire est indépendante du pouvoir administratif, sauf les restrictions motivées par la nécessité de prévenir que l'aristocratie indigène ne soit inquiétée par une application trop sévère des formes de procédures européennes, qui seraient contraires, par les maximes, à l'état exceptionnel dans lequel se trouve encore l'ordre social des Javanais.

Une haute cour siégeant à Batavia, revêtue des attributions de cour d'appel et de cassation, puis des cours de justice établies dans les villes principales, prennent connaissance, tant en matière civile que criminelle, des intérêts de la population européenne. Ces cours sont guidées dans leurs décisions par les statuts coloniaux et par les anciennes lois hollandaises basées sur le droit romain. Dans ce moment, on met la dernière main à un travail ayant pour but de remplacer cette législation surannée et même bigarrée, par les codes modifiés en vigueur dans le Royaume des Pays-Bas, tout en maintenant en matière civile l'autorité des lois spéciales appartenant à chaque localité.

Les indigènes sont soumis à des tribunaux composés entièrement de nationaux, mais présidés dans les cas indiqués ci-après par des fonctionnaires européens. Ces tribunaux sont le tribunal cantonnal (*districts-raad*); le tribunal du régent (*regents-raad*) présidé par le régent javanais; le tribunal provincial (*land-raad*) présidé par le préfet européen ou son délégué le sous-résident; enfin le tribunal de circuit (*regtbank van ommegang*) composé d'assesseurs javanais et d'un juge européen, qui est continuellement en tournée dans le but de présider ces assises. Ce dernier tribunal ne connait que des causes criminelles qui dépassent la compétence du tribunal provincial. Tous ces tribunaux jugent d'après les lois locales, soit mahométanes ou autres; les mutilations et les exécutions cruelles sont proscrites. Un prêtre mahométan (*Panghoeloe*) est présent, afin de pouvoir éclairer les juges sur le sens des articles du

Coran et de ses commentateurs. Le ministère public est confié à un fonctionnaire javanais nommé *Djaksa.*

La cour suprême, siégeant à Batavia, est chargée de la révision des condamnations rendues en matières criminelles par les tribunaux de province et de circuit, afin d'assurer par ce moyen une jurisprudence uniforme et équitable.

Dans les trois principales villes de Java, ainsi qu'à Amboine, Banda, Macassar et Ternate, se trouvent des chambres des orphelins, qui ont des agents dans les autres résidences comprises sous leur juridiction. Ces collèges se chargent de l'administration de toutes les successions dont ils n'ont pas été expressément exclus par testament, mais ils n'ont pas à s'occuper des masses et hoieries insolvables, pour lesquelles on désigne un fonctionnaire sous le nom de séquestre.

Il nous reste à parler de quelques autres pouvoirs établis sous l'autorité suprême du Gouverneur-Général. Nous bornerons ces détails à un résumé fortsuccint.

Les finances avec toutes leurs ramifications sont confiées, dans chaque province, au résident qui dispose d'un certain nombre de contrôleurs européens, afin de vérifier les comptes des collecteurs javanais. Le secrétaire de la province remplit les fonctions de trésorier. La direction générale est exercée sous l'autorité du Gouverneur-Général, par un directeur-général des finances, chargé spécialement de l'administration du Trésor public, et par trois directeurs, dont un pour *les voies, moyens et domaines*, un pour *le service matériel* et le troisième *pour les cultures.* Ces fonctionnaires forment,

sous la présidence du directeur-général, un conseil dans lequel se traitent toutes les affaires d'un intérêt général, tandis que la spécialité de chaque branche reste dévolue aux directeurs, sans exiger le référé préalable au conseil.

Le directeur des cultures a sous ses ordres plusieurs inspecteurs, dont le devoir, indépendamment de quelques autres, est de vérifier sur les lieux, l'origine ou les causes accidentelles du résultat défavorable de l'une ou de l'autre culture, que les états comparatifs servent à constater dans une province ou dans un district; il doit s'entendre à cette fin avec le résident, et concerter avec lui les moyens les plus appropriés pour y remédier.

Une chambre des comptes siègeant à Batavia est chargée de tous les détails du contrôle. Les comptables ont la faculté d'appeler de ses décisions à une commission nommée à cet effet par le Gouverneur-Général.

Le trésor colonial pourvoit d'une manière généreuse aux besoins des cultes; les affaires des Réformés et des Luthériens sont confiées à des consistoires; celles des Catholiques sont régies par un Vicaire apostolique.

Ces cultes sont représentés à Java et dans tous les autres domaines de l'Etat, par des ecclésiastiques dont le nombre est en rapport avec celui des laïques de chaque communauté religieuse. Batavia, Samarang et Soerabaya ont des églises réformées et catholiques. Des missionnaires sont envoyés là où leur présence est jugée nécessaire; comme à Bornéo, Sumatra, Ternate, Banda, Timor, Célèbes ainsi que les Moluques, où une grande

partie des indigènes a, dès le 17me siècle, embrassé le Christianisme. Tous les pasteurs des différentes religions sont rétribués d'une manière complètement égale et vraiment libérale. La tolérance religieuse paraît être un don du ciel échu en partage à ce paradis terrestre. La commission centrale de bienfaisance, des fonds des veuves, d'agriculture, la société biblique et celle des missions, sont autant d'institutions d'utilité publique dont ces belles régions ont été dotées.

Dans la résidence de Madion, se trouve à Tegalsari un collège pour les prêtres javanais. Le pélerinage à la Mecque, que fort peu d'entre eux peuvent entreprendre, leur donne le droit de porter le titre généralement convoité et souvent usurpé de *Hadji*. Les prêtres mahométans sont entretenus par les communes, moyennant la dîme (*pitrah*) des produits de l'agriculture. Lorsque les grandes mosquées exigent des réparations excédant les moyens de la population indigène, le gouvernement y pourvoit par des dons de matériaux.

On s'occupe avec sollicitude de l'instruction primaire et des écoles établies sur le pied de nos institutions provinciales d'Europe. L'école primaire du gouvernement à Weltevreden ne laisse rien à désirer; il en est de même de celles de Samarang, Soerabaya, Grisse, Macassar, Amboine et Banda; des écoles malaises existent dans les Moluques, à Timor etc. La direction supérieure de l'enseignement est confiée à une commission centrale établie à Batavia. Les bâtiments et les livres sont fournis par le gouvernement; les instituteurs sont soldés par lui, et nul ne peut enseigner publiquement,

sans un examen préalable et sans avoir obtenu son grade en Europe.

Le chef du service sanitaire de l'armée est en même temps chargé du service civil; il correspond à cet effet avec les commissions et autorités locales; un inspecteur de la vaccine lui est adjoint. Dans toutes les résidences se trouvent des vaccinateurs indigènes, la plupart prêtres mahométans salariés à cette fin; cette mesure a produit les plus heureux résultats. Le Gouvernement entretient aussi à sa solde un nombre de médecins, de chirurgiens et de sages-femmes proportionnel au besoin de la population européenne; dans les résidences de l'intérieur, à défaut de médecins, l'officier de santé de l'armée est chargé de remplir ces fonctions.

Les sciences sont représentées à Batavia, par une société (1) savante vouée à l'encouragement des sciences et des arts. Depuis la remise des îles de l'Archipel au nouveau pouvoir de la Néerlande, on s'est occupé plus spécialement des voyages de découverte dans les îles encore peu connues; plusieurs naturalistes s'en sont acquités dignement. Une commission scientifique s'y trouve maintenant organisée; elle a pour but les recherches dans les trois règnes de la nature; l'un de

---

(1) *Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.* Cette société compte un grand nombre de membres parmi les savants européens de tous les pays; elle possède une collection précieuse d'archéologie, et ses soins s'étendent à la conservation des monuments antiques érigés à Java par les anciens sectateurs du Brahmisme et du Bouddhisme.

ses membres est chargé du matériel et de la comptabilité; le Gouverneur-Général en règle les travaux.

La marine militaire se compose aujourd'hui, en temps de paix et depuis que *la marine coloniale* a cessé d'exister, d'un nombre déterminé de frégates, corvettes, bâtiments à vapeur de grande et de petite dimension, de bricks, de goëlettes etc. détachés de la métropole d'Europe et formant partie de la marine royale; l'ordre établi maintenant porte, que les batiments seront relevés après trois années de station. Pour le service des transports et pour la police des côtes, les autorités locales ont à leur disposition un certain nombre de goëlettes commandées par des Européens, et des chaloupes canonnières, commandées par des indigènes, n'ayant ni les uns ni les autres des grades militaires. Les principaux établissements de la marine sont à Batavia, où l'on construit en ce moment un bassin dans l'île d'Onrust, et à Sourabaya qu'une entreprise particulière va bientôt doter d'un dok flottant.

L'armée, quoique formant une branche de celle d'Europe, s'en trouve séparée par les circonstances. Notre armée nationale étant composée principalement de conscrits, qui, selon la loi fondamentale, ne sont pas tenus de servir dans l'Inde, il a fallu avoir recours au recrutement volontaire. Les officiers sont des volontaires qui demandent à quitter leurs corps pour passer au service dans les colonies, ou bien ce sont des aspirants, spécialement formés pour ce service à l'Académie militaire de Bréda, ou bien des sous-officiers ayant servi avec distinction dans les colonies. Pour obtenir le gra-

de d'officier dans l'armée de l'Inde une conduite irréprochable est de rigueur; l'ancien usage de n'y envoyer que le rebut de l'armée néerlandaise n'existe plus. Pour des motifs d'économie, les recrues sont expédiées par détachements isolés. Le transport de corps organisés en Europe n'a lieu qu'en temps de guerre.

L'armée de l'Inde est composée de troupes régulières et irrégulières; les premières sont européennes ou indigènes. Quelques bataillons d'infanterie ainsi qu'un régiment de cavalerie sont exclusivement Européens; les autres bataillons ont deux compagnies d'Européens sur quatre d'indigènes. L'armée régulière, en temps de paix, se compose de 15 bataillons d'infanterie, d'un dépôt général très-nombreux servant à tenir au complet toutes les garnisons détachées; d'un régiment de cavalerie et d'un bataillon de sapeurs.

L'armée irrégulière est composée de colonnes mobiles, que plusieurs princes doivent tenir prêts à marcher, à la disposition du gouvernement; d'un corps de maréchaussée (*djajang sekar* = fleur de la victoire), et de milices locales (*barisan*), qui sont commandées par des officiers indigènes et qui ont pour instructeurs des Européens. Pour complèter cet aperçu des moyens défensifs, les gardes communales (*Schutterijen*) méritent une mention honorable. Sur tous les points où se trouve une réunion nombreuse d'Européens, on a jugé convenable de les organiser militairement. Lorsque la guerre, dite *de cinq ans*, éclata en 1825, la seule ville de Batavia fournit immédiatement deux bataillons d'infanterie, un escadron de cavalerie et une compagnie d'artillerie.

Les troupes indigènes sont principalement fournies par les Moluques, Célèbes et Madura; les cohortes de Gilolo, de Ternate et de Tidor peuvent aussi être requises. Un essai tenté sur une grande échelle, de 1837 à 1841, pour enrôler des Africains dans nos possessions sur la côte de Guinée, n'a pas répondu aux espérances qu'on en avait conçues.

Avant de terminer cette partie de notre ouvrage, payons un juste tribut d'éloge et de reconnaissance à l'intrépidité et à la patience de cette brave armée de terre et de mer, qui a su maintenir par sa persévérance le pouvoir national dans l'Inde Archipélagique, faisant revivre parmi nous le souvenir des nombreux exploits et des découvertes importantes qui illustrèrent nos ayeux, alors guidés par ce même pavillon tricolore qui servirait à conduire à la victoire nos jeunes concitoyens, si le service et l'honneur de la patrie venaient un jour à réclamer encore leur soutien.

Mais revenons au but dans lequel ces conquêtes et ces découvertes, tant anciennes que modernes, ont été entreprises. Cette tendance n'a été tout simplement que de développer de plus en plus, dans ces contrées lointaines, les moyens propres à augmenter les ressources du commerce de la métropole; produire et consommer sont les facultés principales, qu'il s'agit de favoriser. Nés du sein de la paix, ces deux auxiliaires du commerce ne sauraient porter de fruits que sous cette égide protectrice.

C'est par conséquent le règne de la paix qu'il s'agit de maintenir et d'asseoir sur une base solide. Consoli-

der l'empire des lois et restreindre celui de l'arbitraire; gouverner les populations indigènes selon leurs institutions; respecter les préjugés et les usages de ces peuples à demi civilisés, lorsque leurs coutumes ne se trouvent pas en opposition directe avec les lois immuables et naturelles; les protéger contre l'envahissement de la race privilégiée (les Européens): voilà les principaux moyens qu'un gouvernement prudent et éclairé tâchera de mettre en pratique.

Mais pour y parvenir, il est nécessaire de connaître exactement et par une étude approfondie les langues, les lois écrites et orales, les traditions, les dogmes religieux, les moeurs et les usages, enfin tout le système social d'une nation, surtout lorsqu'il s'agit des intérêts d'un peuple dont les ancêtres ont fait partie d'un état social, organisé sur un pied respectable et solide. Pour dicter des lois aux Javanais, il est nécessaire avant tout que le gouvernement soit parfaitement instruit sur tout ce qui a rapport à l'histoire du pays, et que les délégués du pouvoir dans l'Inde, auxquels il confie l'exécution de ses desseins, soient à même d'exécuter ses ordres avec un discernement et une connaissance exacte, que l'étude et la pratique peuvent seules leur fournir.

Sous le gouvernement de la Compagnie des Indes, il était assez généralement d'usage de s'en rapporter, relativement aux connaissances acquises des employés, à l'influence qu'un séjour plus ou moins prolon gé dans l'Archipel avait su leur donner. Des mesures spéciales, destinées à s'assurer systématiquement de

la coopération d'employés éclairés par la lumière des sciences et formés par l'étude de l'histoire ancienne et moderne des Javanais, n'étaient pas jugés strictement nécessaires sous une administration éminemment commerciale. Mais lorsque à ce gouvernement, qui croulait de toute part, succéda un autre régime administratif, indépendant des vues plus spéciales du commerce, on sentit la nécessité de s'assurer des talents et de la bonne renommée des agents destinés au service du nouveau pouvoir dans l'Inde.

La levée d'impôts réguliers ayant été substitué au système des contrâts et des contingents, et le pouvoir européen s'étant mis en contact direct avec ses sujets asiatiques, on sentit le besoin d'étudier les idiomes usités dans chaque localité et de connaître à fond les moeurs et les coutumes des habitants, enfin de pénétrer dans tous les détails de l'histoire ancienne et moderne de leurs institutions sociales, jusqu'alors couverts d'un voile que fort peu d'employés de la Compagnie avaient tenté de soulever.

Le besoin qu'éprouvait l'autorité nouvelle de s'entourer d'hommes instruits et laborieux, fit naître l'idée de n'accorder des places qu'à ceux qui auraient les capacités reconnues, résultats d'études obligatoires, faites soit avant ou après la nomination de l'individu, soit avant ou après son départ pour l'Inde. On a finalement pris la détermination, fort judicieuse, de créer une école spéciale pour ceux qui veulent se consacrer au service civil dans l'Inde; en 1842, une chaire pour l'enseignement de la langue Javanaise et de ses dialec-

tes ainsi que de la langue malaie, a été crée à l'académie royale établie, depuis peu d'années, à Delft. Personne ne pourra désormais obtenir un emploi de première ou de seconde classe, sans avoir fait un cours d'études et subi l'examen à cette école. Le gouvernement se promet des résultats salutaires par cette mesure.

Les principaux revenus de nos possessions dans l'Inde Archipélagique proviennent des sources ci-après désignées, savoir:

I°. IMPÔTS DIVERS.

Capitations des Chinois	*f*	41,725.
Droit d'abattage sur les boeufs, buffles et moutons	«	315,966.
» » sur les porcs	«	156,132.
» de consommation sur le poisson	«	179,546.
Ferme des pêcheries	«	155,388.
Droit de consommation sur l'arak . . .	«	293,882.
» » sur le vin de palmier	«	13,244.
» » sur le tabac indigène	«	120,000.
Droits de bazar	«	3,044,974.
Péages	«	81,000.
Ferme des petites îles de la baie . . .	«	7,812.
» et des nids-d'oiseaux (Salangane)	«	70,004.
Monts-de-piété	«	334,866.

IIe TAXES TERRITORIALES.

Impôt foncier des communes javanaises	*f*	10,047,121.
Affermage des bois taillis	«	36,560.
Impôt sur les pècheries.	«	192,331.
Dîme	«	97,741.
Impôt foncier les propriétés européennes	«	314,957.

IIIe RECETTES DIVERSES.

Droits d'entrée et de sortie	«	5,171,100.
5°/₀ additionnels pour les ouvrages maritimes	«	256,775.
Droits de consommation	«	70,332.
» sur le tabac	«	15,000.
» de port et d'ancrage	«	96,215.
» de timbre	«	317,434.
» de succession	«	55,021.
» de transcription	«	178,625.
» sur les bazars privés	«	6,098.
» de passage	«	20,000.
Capitation des esclaves	«	24,768.
Droits sur chevaux et voitures de luxe .	«	66,365.
Tributs des princes indigènes	«	39,445.
Droits sur les ventes à l'encan	«	290,143.
» sur les jeux chinois *Pho et Topho*	«	445,220.
Imprimerie du gouvernement	«	58,000.
Postes aux chevaux et aux lettres	«	218,722.
Monopole de l'opium	«	9,560,165.
Vente des nids d'oiseaux (Salangane), .	«	221,250.
» de bois de construction etc. . . .	«	505,700.

Monopole sur le sel . . . . *f* 4,609,908.
Vente du riz . . . . « 516,525.
» du sucre de palmier . . . . « 90,620.
» de sacs de Goeni . . . . « 167,860.
» d'or en poudre . . . . « 50,900.
» d'étain . . . . « 3,000,000.
» d'objets divers . . . . « 115,900.

Ces divers chiffres, qui sont extraits des comptes de 1843, ne comprennent pas le produit des denrées coloniales vendues en Europe. Nous entrerons à ce sujet dans quelques détails généraux.

Les dépenses présentées pour 1845, tant pour les Indes que dans la métropole, sont comme suit:

1°. Gouvernement fl. 482,000. — 2°. Département de la Justice fl. 506,252. — 3°. Collèges supérieurs et inférieurs fl. 282,020. — 4°. Administration générale et police fl. 3,460,610. — 5°. Agriculture, cultes, arts et sciences fl. 500,706. — 6°. Département des bâtiments civils fl. 463,785. — 7°. Finances et cultures fl. 38,317,112: dans ce chiffre figurent: *a* frais pour l'expédition des produits destinés pour la Mère-patrie faisant fl. 902,535; — *b* intérêts et remboursement de l'arrière des Indes (à un restant du capital de fl. 2,656,317-51) fait fl. 400,000; — *c* rentes et remboursement de l'emprunt de 1836 fl. 137,685; — intérêts et remboursement de la dette de Solo fl. 81,082; — *e* intérêts de la dette d'après les lois du 24 Avril 1836, 11 Mars 1837 et 27 Mars et 22 Décembre 1838, à fl. 9,800,000; — *f* rentes et remboursement des obligations des Indes $4\frac{1}{2}$ pCt. fl. 2,850; — *g* intérêts

et remboursement de la dette du *Handelmaatschappij* fl. 2,500,000. — 8°. Département de la guerre fl. 8,643,834. — 9°. Département de la marine fl. 1,642,154. — 10°. Pensions et établissements de bienfaisance fl. 995,172. — 11°. Dépenses de diverses natures fl. 2,535,367. — 12°. Dépenses courantes imprévues fl. 500,000. — 13°. Dépenses extraordinaires et calamités publiques fl. 500,000. — 14°. Dépenses pour Sumatra fl. 2,640,921. — Le total des dépenses pour l'administration s'élève donc à fl. 75,494,285.

Du moment que les finances de l'Inde ont pu mettre à la disposition de la métropole européenne un excédant annuel considérable, il a fallu nécessairement résoudre le problême suivant: *sous quelle forme cet excédant, composé d'une monnaie exclusivement coloniale de papier et de cuivre, pourrait-il convenablement être transmis à sa destination.*

Le système, dit *des cultures*, introduit en 1832 par le Gouverneur-Général van den Bosch, est destiné à rendre cette transmission possible. L'excédant sert, en premier lieu, à fournir des avances à des entrepreneurs tant indigènes qu'européens, avances dont le gouvernement ne demande aucun intérêt. Dans un pays où les capitaux sont rares et l'intérêt fort-élevé, ordinairement à 9 pCt., des facilités de cette nature sont d'un avantage immense. Ces sages mesures, et ce désintéressement peu usité de la part d'un gouvernement, portent les plus heureux fruits. Ils sont la source du développement remarquable de l'industrie agricole dans les possessions de l'Etat. Les rentrées de ces avances ont lieu

en denrées réservées par le gouvernement, et ce n'est qu'alors que l'excédant annuel existe sous une forme qui en permet l'envoi en Europe.

Dans aucun autre pays intertropical on ne saurait établir rien de semblable; la promptitude des résultats obtenus est due principalement au système d'administration, introduit dans ces domaines. Sans le concours des anciennes institutions javanaises, qu'on a prudemment maintenues et étendues, il eût été impossible (pour nous servir ici d'un exemple) à l'entrepreneur d'une sucrerie, d'obtenir la certitude que, pendant la durée de son contrat, la population environnante se serait prêtée à cultiver, à un taux raisonnable, la quantité de cannes nécessaires à la marche non interrompue de son usine. Otez lui cette garantie, et l'entreprise toute entière sera une spéculation hasardée, dans laquelle aucun homme prudent ne risquera ses capitaux. Ces garanties indispensables peuvent être données par le gouvernement, ainsi que la preuve en est fournie par ce qui suit.

Nous venons de parler succinctement de l'organisation communale de Java; quelques lignes suffiront pour en donner une idée claire et nette, et pour faire apprécier l'utilité de cette organisation dans son application aux cultures qu'on avait le dessein d'établir.

D'après les anciens usages du pays, *adat*, le souverain a le droit d'exiger de chaque *tjatjah* soit une contribution en argent ou en produits, soit une quantité équivalente de main-d'oeuvre; le gouvernement qui succédait à ce droit pouvait donc exiger, dans telle ou

15

telle localité que les contributions foncières fussent acquitées en cannes à sucre ou en tout autre produit agricole.

L'organisation actuelle de l'impôt foncier a fait naître la possibilité de mettre cette exigence en parfaite harmonie avec le chiffre dû par les contribuables. Le prix de la main-d'oeuvre étant connu, il était facile de déterminer le nombre de journées à fournir par la commune pour se libérer de l'impôt; ou bien, pour en revenir à l'exemple précité, il était également facile de fixer l'étendue de terrain que la commune devrait planter en rejetons de cannes, afin d'obtenir par là un même résultat. Mais, du moment que le taux de ce travail dépasse la valeur de la dette exigible, le *tjatjah* obtient un droit acquis à l'équivalent de ce surplus de main-d'oeuvre.

Ainsi, le gouvernement s'est vu à même de donner aux propriétaires des sucreries la certitude que la quantité de cannes, requise pour alimenter leurs établissements, serait cultivée régulièrement par les communes environnantes. Pour atteindre ce but, il n'a fallu que la simple manifestation du désir du gouvernement à cet égard, suivie du relevé servant à établir les bases du calcul, dont le résultat est, que le *tjatjah* se trouve libéré de son impôt foncier, dès qu'il a fourni une quantité équivalente de main-d'oeuvre représentée par des plantations de cannes.

Passons maintenant en revue l'état des nouvelles cultures si largement encouragées par le gouvernement, et qui ont été améliorées d'une manière remarquable. Mais

jetons d'abord un coup-d'oeil sur l'état dans lequel ces cultures se trouvaient avant et en 1830, et ce qu'elles ont produit en 1840, toujours dans l'espoir d'une prospérité croissante, que les résultats ne démentent pas.

Par le résumé fourni dans cet écrit sur l'histoire moderne de Java, nous voyons la Compagnie des Indes passer successivement de l'état de simple trafiquant à la domination au moyen du commerce exclusif; puis, pour soutenir ce système du monopole, faire la guerre, conquérir des provinces et devenir finalement souveraine d'une vaste étendue de pays.

Si cette Compagnie, après avoir conquis de vastes provinces, avait su se placer à la hauteur des devoirs que la souveraineté impose, elle aurait dû changer son système d'administration, et cesser de pressurer ses subordonnés pour s'enrichir à leurs dépens. Il n'est que trop vrai qu'elle se souciait fort peu des populations soumises à son autorité, et il paraît aussi qu'elle n'a jamais su tirer de son commerce tout le parti qu'une administration sage et prévoyante se serait créée au moyen de vues larges et plus libérales. Il est de même prouvé que son système n'était point basé sur un plan réglé d'une manière stable; elle favorisait pour un temps telle ou telle culture, pour l'abandonner promptement lorsque les revenus ne répondaient pas à son attente; le prix d'une denrée augmentait-il, elle en interdisait l'exportation, et se désistait de son droit du moment que les profits ne lui semblaient plus assez considérables: mais, quoique plus constante dans la conservation du monopole sur les épiceries, elle ne s'est probable-

ment jamais rendu compte des sommes que lui coûtaient ces cultures (1).

Les terres qu'elle possédait ne rapportaient pas à beaucoup près autant que le permettait la fertilité du sol, vu qu'on ne s'occupait de ces intérêts majeurs que sous l'intendance d'employés qu'on n'avait pas le talent de choisir, et qui avaient hâte de s'enrichir aux dépens de leurs commettants, ceux-ci ne leur allouant qu'un bien mince salaire. On s'en rapportait, pour le produit de ces terres, à des contrats passés avec les régents javanais; ces contrats ainsi que les contingents manquant de contrôle, fournissaient à l'employé déloyal le moyen de commettre des prévarications et des fraudes, et le Javanais se voyait en but à maintes vexations.

Portée, par le concours de circonstances non prévues, à une souveraineté dont elle ne pouvait remplir les devoirs ni supporter les charges; grevée de dettes, et accumulant déficit sur déficit, elle se vit réduite à emprunter chaque année de quoi distribuer à ses actionnaires un semblant de profit.

Dans cet état de crise, on sentit l'urgence d'envoyer des commissaires aux Indes afin de juger sur les lieux de l'état des affaires. Les délégués nommés dans ce but s'embarquèrent en 1791. Après un séjour de trois années à Java, ces commissaires revinrent et soumirent, le 4 Juin 1795, leur rapport à la Compagnie, qui prit connaissance du véritable état dans lequel se

(1) Nous donnerons quelques détails sur ces cultures à l'article du groupe géographique de Banda, Vol. 2 de cet ouvrage.

trouvaient les affaires de la société; elle vit alors confirmer par ses agents, que le commerce se voyait à peu-près anéanti, que les ressources financières étaient épuisées, et qu'au lieu de rapporter des bénéfices, les possessions de l'Inde étaient à charge au trésor; celui-ci se voyait à cette époque grevé d'une dette de 84 millions florins, dont 67 millions avaient été avancés par la nation hollandaise.

Les Etats-Généraux des Provinces-Unies avaient acquis, dès 1790, la conviction que la Compagnie manquait de moyens pour faire face à ses affaires; la suppression de la charte accordée à cette association avait été mise en délibération par le gouvernement; toutefois elle n'eut lieu qu'en 1798, sous le pouvoir de la République Batave qui annula l'octroi accordé en 1602 à cette Compagnie; l'Etat se chargea de la régie de toutes les possessions intertropicales; l'immense dette dont elles se trouvaient grevées passa à la charge du gouvernement; depuis une vingtaine d'années, la Compagnie coûtait plus de 100 millions au pays.

A la suite du déclin de l'association et lorsqu'elle venait de faire abandon de son pouvoir, le Maréchal Daendels se vit chargé, au nom du nouveau gouvernement monarchique établi en Hollande, d'organiser les possessions de l'Etat dans l'Inde. Il débuta dans cette administration sous les auspices les plus défavorables, ainsi qu'on peut s'en assurer par le précis que nous avons donné sur l'histoire moderne de Java.

Sous l'administration peut-être trop absolue, mais du reste intègre et ferme de ce Gouverneur-Général, la-

quelle date de 1808 à 1811, on ne remarque pas d'amélioration dans les finances, mais un progrès rapide eut lieu dans les institutions civiles et militaires; il affermit le pouvoir sur des bases solides, et il fit exécuter de nombreux travaux d'utilité publique; mais les circonstances fâcheuses de sa position, pendant la longue lutte contre la suprématie anglaise sur les mers, le mit dans l'impossibilité de réaliser les espérances qu'il avait conçues pour le rétablissement des finances et l'augmentation des revenus territoriaux de Java. Le résultat financier de ces trois années vint offrir un nouveau déficit fort considérable, ainsi que le tableau ci-joint l'indique:

Les dépenses	en 1808	1809	1810
sont portées à	*f* 2,532,497.36	*f* 5,014,797.11	*f* 7,101,781.76
et les recettes à	« 2,446,402.98	« 2,724,786.67	» 3,554,578.67
Le déficit est de	*f* 86,094.38.	*f* 2,290,010.44.	*f* 3,547,203.09.

sans compter la grande quantité de papier qu'il mit en circulation, ainsi que la vente de plusieurs domaines considérables, mesure à laquelle on dut avoir recours pour faire face aux dépenses considérables.

Lorsque l'Angleterre se rendit maître de Java, le premier soin de son gouvernement fut d'y introduire un nouveau système basé sur les anciens usages javanais du temps des souverains indous; ils furent mis en harmonie avec les ordonnances en vigueur dans l'Inde anglaise. On accorda aux chefs de village le droit de répartir l'impôt territorial; l'intervention du régent de

district en matière de finance cessa d'exister, et l'impôt foncier fut prélevé cadastralement. Cette taxe était portée *à la moitié*, *aux deux cinquièmes* ou *au tiers* de la récolte, selon la fertilité des terres. Comme preuve que ce système dit *landrent* et *tenement tax*, ne répondit pas à l'attente, c'est que, pendant les trois années de l'occupation de Java par les Anglais, on éprouva une perte de plus de 21 millions de francs, ainsi que le tableau suivant en fait foi:

	de 1812 a 1813	1813 à 1814	1814 à 1815
Dépense *Roup.*	9,107,700.71	8,061,331.35	9,092,418.60
Recette *Roup.*	5,399,745.42	5,889,624.04	7,520,980.95
Déficit *Roup.*	3,707,955.29.	2,171,707.31.	1,571,437.65.

Lorsque l'île de Java et les autres possessions dans ces mers retournèrent, par le traité du 13 Août 1814, sous le pouvoir de la Néerlande, trois commissaires furent envoyés dans l'Inde. Le Baron van der Capellen nommé Gouverneur-Général faisait partie de cette nouvelle commission, chargée de la réorganisation de toutes les parties de l'administration.

La taxe territoriale introduite par les Anglais fut d'abord maintenue, plus tard on la modifia. On découvrit incontinent une confusion extrême dans la direction des finances, de manière qu'on se vit dans la nécessité d'établir, à partir de 1818, une période nouvelle d'administration, et de faire des concessions sur les arrérages des trois années précédentes. Au lieu de faire la répartition de l'impôt sur chaque contribuable, on con-

tracta avec les chefs de *desa*, en stipulant les sommes dont ils seraient comptables envers le trésor. On continua de suivre ce système de perception jusqu'en 1830.

Afin d'être à même de juger avec précision et d'une manière équitable la valeur des terres, le résident de chaque province comme délégué du gouvernement et les chefs de village avec les doyens représentant les contribuables, étaient chargés d'en faire le rélevé et d'en passer acte en langue hollandaise et malaise, puis chaque chef de *desa*, assisté des doyens procédait au partage des champs et surveillait les travaux et la récolte des différentes cultures. Une remise de 8½ pCt. sur la recette servait à indemniser le chef responsable. Les contribuables avaient la faculté de payer l'impôt en numéraire ou en produit, selon un taux établi. On laissa à l'indigène disposition libre de sa personne et de son travail; mais les droits du régent (*Adhipati*) avaient été sacrifiés, et le chef de village (*Petinggi*), se trouvait en rapport direct avec le gouvernement (1).

Je m'écarterais trop de la concision adoptée comme base de cet écrit, si j'entrais dans les détails sur les différentes cultures qu'on mit alors successivement à l'épreuve (2), et s'il fallait rendre compte des difficul-

---

(1) On dit que, Java et ses dépendances comptent 16,000 de ces chefs de village: je n'ai pas été à même de vérifier ce chiffre, je le juge au dessous du nombre effectif.

(2) Voyez van Hogendorp, Coup-d'oeil sur l'île de Java, Chap. 6. *Des cultures déjà établies, et de celles que l'on peut introduire ou étendre à Java.*

tés qui s'élevèrent de la part des indigènes contre les plans et les dispositions mieux en harmonie avec le bien-être et la liberté, qu'on se proposait de favoriser. Ce qui doit être cité, c'est qu'il est de fait que par les nouvelles ordonnances, l'aristocratie javanaise se trouvait lésée; que les mesures prises dans des vues libérales froissaient certains intérêts; qu'elles n'étaient pas basées sur les anciennes coutumes du pays, même qu'elles étaient contraires, sous certains points *à l'adat*, toujours en vénération chez les indigènes de toutes les classes; aussi le gouvernement vit-il promptement que ses nouvelles mesures ne répondaient pas au but qu'on s'était flatté d'atteindre.

La baisse des denrées coloniales sur les marchés d'Europe; l'état mal assuré des finances; les emprunts onéreux qu'on avait dû contracter; la guerre contre Dhipo Negoro et plusieurs autres causes, servirent à augmenter la dette d'une manière effrayante; *la rente à payer s'élevait à plus de trois millions de florins.* Il en était alors, relativement à l'état des finances, comme au temps où l'ancienne Compagnie des Indes s'était vue dans la nécessité d'abdiquer le pouvoir.

Le commerce, quoique complètement libre, se traînait péniblement et éprouvait mécompte sur mécompte; plusieurs maisons de commerce des villes principales liquidaient leurs affaires avec des pertes de 20 et de 30 pCt.; quelques unes se trouvaient en faillite. Les magasins du gouvernement étaient encombrés de denrées coloniales; l'arrivage des objets que l'Inde demande à l'Europe ne s'effectuait pas régulièrement; l'Etat ne re-

tirait plus aucun bénefice de ses possessions, et l'armateur naviguait avec perte, ou dans l'incertitude des retours toujours de moindre valeur sur nos marchés. Dans cet état de crise, on eut recours à une nouvelle association commerciale privilégiée, et la Compagnie, dite *Handelmaatschappij*, fut créée en 1824.

Les théories libérales, la philantropie peuvent, sous certains points de vue, condamner de nos jours l'établissement d'une société privilégiée. Les résultats sont là, ils servent de preuve évidente des ressources dont le gouvernement peut disposer en faveur des classes ouvrières et industrielles de la société, et pour répandre la prospérité dans le pays au moyen des ressources dont elle dispose. L'utilité en sera reconnue par ceux qui prennent part à l'industrie manufacturière, et le commerçant non prévenu, qui se place au dessus de la sphère du vulgaire, devra convenir qu'un petit Etat ne saurait choisir une mesure plus efficace pour protéger son commerce d'exportation, plus appropriée au maintien de son influence dans ses possessions d'outre-mer, et pouvant, au besoin, servir de contrepoids à l'envahissement des concurrences colossales.

Voici ce que nous apprend Mr. le Comte de Hogendorp relativement à la fertilité de Java, et aux ressources qu'elle peut offrir (1).

» Le sol de Java ne présente pas de produits qui lui » soient exclusivement propres; mais telle est son heu» reuse fécondité, telle est la bonté de son climat, que

(1) *Coup-d'oeil sur l'île de Java*, publié à Bruxelles, en 1830.

» toutes les productions que la Providence avait accor-
» dées aux autres pays situés entre les tropiques, peu-
» vent y être transplantées et cultivées avec succès. Si
» les connaissances moins étendues et les moyens limi-
» tés des Javanais ne leur ont permis jusqu'à présent
» que les cultures de riz, du café, du tabac, de la feuille
» de sirie, du katjan, du maïs et d'un peu de coton,
» on peut espérer avec raison qu'une persuasion douce
» et éclairée les mènera facilement à cultiver aussi le
» poivre, le gambir, le cardamome, et de meilleures es-
» pèces de tabacs et cotons, en leur procurant à cette
» fin des graines de la Virginie et du Brésil; tandis que
» la culture et la fabrication de l'indigo, du sucre, la
» culture en grand du coton, des cafés, du tabac, la fa-
» brication de la potasse, du rhum etc. peuvent four-
» nir à l'industrie européenne de puissants moyens
» d'augmenter les produits propres au commerce ex-
» térieur et des sources immenses de richesse et de pro-
» spérité."

Ajoutons encore que le même auteur nous apprend: » Qu'en 1830, on pouvait calculer que seulement les $\frac{2}{9}$ » de Java étaient cultivées, et que les autres $\frac{7}{9}$ pré- » sentaient encore un vaste champ aux améliorations; » que ce judicieux observateur est d'avis: *Qu'il faudrait* » *introduire avec discernement et sans porter atteinte ni* » *mettre entrave au système d'impôts suivi dans cette* » *contrée.*"

Dans les domaines cédés par vente à des particuliers, surtout dans ceux d'une vaste étendue, on pouvait calculer en 1830, que les terres incultes se trouvaient

en proportion de celles qui sont déjà mises en culture, comme 7 est à 1, et dans les domaines où les améliorations remarquables ont été introduites, cette proportion ne pouvait dépasser les chiffres de 7 à 2.

Nous voyons par l'aperçu donné sur l'état des finances avant 1830, que les différents systèmes sous lesquels nos possessions dans l'Inde ont été exploitées mercantilement, n'ont pu fournir à la longue un bénéfice assuré au gouvernement. Le système adopté depuis cette époque a fait naître l'espoir que cette attente se réalisera, et que l'Etat peut compter sur des revenus certains, que l'industrie agricole versera annuellement au trésor de la métropole: résultat sans doute fort remarquable, peut-être unique dans l'histoire des possessions lointaines qui n'ont pas été colonisées.

Le système du monopole de la Compagnie; celui des corvées sous le Général Daendels; les lois cadastrales du *ryot war system* des Anglais; celles mitigées et plus libérales introduites depuis l'occupation anglaise; la stricte économie mise à l'ordre du jour par le Commissaire-Général Du Bus, n'avaient pu répondre à l'attente du Gouvernement européen.

Le Général van den Bosch, qui fut revêtu de l'autorité en 1830, jugea nécessaire d'administrer les intérêts du gouvernement, selon une manière de voir différente de celles qui avaient été suivies par ses prédecesseurs. Tirer tout l'avantage possible de l'étonnante fertilité du sol au moyen de l'agriculture, faire servir l'excédant des besoins au soutien du trésor de la métropole, et mettre les vues nouvelles en rapport avec les anciennes cou-

tumes ou *adat* des Javanais, lui parurent les meilleurs moyens pour atteindre ce but.

Quelques détails sont nécessaires pour mettre le lecteur à même de prendre connaissance des bases sur lesquelles repose cette organisation nouvelle, qui a reçu le nom de *système des cultures* (1).

L'administration civile des Javanais sous l'empire de Mataram, peut-être déjà sous celui de Modjopahit, admettait que les terres appartenantes à un *desa* sont partagées d'une manière inégale entre les habitants. Une partie de ceux-ci est exclue de toute possession et se trouve dépendante du propriétaire, qui a le droit de disposer de ses services moyennant la cession d'une portion de terre qui lui est fournie pour subvenir à ses besoins. Lorsque le subordonné n'est pas requis pour le travail agricole, il doit payer à son chef ou à son *tjatjah* la moitié de la récolte; s'il effectue des travaux il se trouve libéré de cet impôt.

Les anciens souverains de Java étaient maîtres de tout le sol, seulement au terme du droit reconnu, qu'ils avaient la faculté de lever sur les terres cultivées un impôt, consistant en une partie de la récolte, ou bien, ils pouvaient exiger le service personnel. Toutefois, le propriétaire jouissait de la faculté de se soustraire à cet impôt, en faisant restitution du terrain à la commune; celle-ci s'en appropriait alors le profit sous l'obligation

---

(1) J'emprunte plusieurs détails à l'ouvrage de Mr. de Selberg: *Over den voorledenen en tegenwoordigen toestand van het eiland Java* 1841.

de la charge. L'impôt de même que le service obligatoire étaient réglés par *l'adat*, et consistaient pour le prince, dans le cinquième de la récolte, ou dans la main d'oeuvre, calculée à raison de 66 jours de travail par année. Pendant l'occupation anglaise on avait agi contrairement à *l'adat*, en exigeant *la moitié*, *deux cinquièmes ou un tiers de la récolte*, *au lieu d'un cinquième.*

Le désoeuvrement est le suprême bonheur du Javanais, tandis qu'il partage avec tous les hommes le désir d'augmenter ses jouissances au moyen du travail auquel il se croit obligé. Selon cette base, on établit en principe qu'un *desa*, moyennant l'abandon de la cinquième partie de ses champs de riz, pour la faire servir à la culture d'un produit recherché sur les marchés d'Europe, serait libéré de l'impôt foncier; que le *desa* aurait la jouissance d'une part du bénéfice, lorsqu'il serait constaté par estimation que le produit de la culture rapportait plus que le montant de l'impôt foncier dû par le village; qu'en cas de non-réussite de la récolte, la perte en serait supportée par le gouvernement, si toutefois le manque de soins ou d'activité du cultivateur n'étaient pas cause de la perte de la récolte.

Comme il ne suffit pas de faire la récolte de ces denrées dans le but d'obtenir une masse de produits pour les marchés d'Europe, mais qu'elle doit aussi avoir lieu avec les soins nécessaires, il était indispensable d'aviser aux moyens de satisfaire à toutes les exigences du commerce. Pour y parvenir, on ne pouvait se passer de capitaux, ni de connaissances et de soins en matière de culture. Les capitaux et l'industrie des Européens et des

Chinois furent à tel point liés par l'intérêt à ces entreprises, que par leurs concours on se vit à même d'obtenir une manipulation soignée de la matière première.

Pour ne pas surcharger une partie de la population indigène d'une corvée trop lourde, on eut soin de répartir les travaux (par exemple dans la culture de la canne à sucre) de manière à ce qu'une partie des habitants du *desa* fût chargée de porter la canne à sa maturité; une autre devait s'occuper de la récolte, une troisième était chargée du transport; enfin, lorsqu'il serait nécessaire, une quatrième remplirait les travaux de la fabrication, et seulement dans les localités où les ouvriers libres ne se trouvaient pas en assez grand nombre, ces derniers seraient salariés en sus de la remise par une quantité déterminée de riz et de sel. Comme le Javanais préfère travailler sous la surveillance immédiate de ses compatriotes, on lui accorda cette faveur. On remit à la surveillance de chefs européens tous les soins que les cultures, la récolte et la fabrication demandent. Dans les districts où la culture de la canne existait anciennement, on accorda aux Javanais la permission d'exploiter leurs propres terres, sous l'obligation de payer l'impôt dont les rizières se trouvaient grevées; dans les localités où les champs de riz ne sont pas fort-étendus, on accorda à la population la faculté de défricher les terres dans les districts plus élevés.

Les difficultés qui s'élevèrent contre l'application de ce système chez les Javanais des provinces de l'intérieur, se trouvèrent promptement levées par la simplicité des moyens mis en oeuvre. Après avoir distrait le cinquième

de l'étendue totale des rizières d'un *desa*, ou bien après le choix fait de terres élevées propres à la culture, on partagea le travail entre la population de la manière suivante. Pour faire exécuter le travail nécessaire à une étendue de terrain d'un *bouw* (1), le *desa* était obligé de livrer quatre hommes, dont deux travaillaient à tour de rôle pendant une semaine ou un mois, suivant la convention faite. Les hommes de peine avaient pour surveillants des Chinois nommés *mandoor* (littéralement *maître valet*), qui se trouvaient sous la surveillance du chef de village.

Une partie de la population employée à ces travaux en est chargée jusqu'à parfaite maturité du produit; puis elle est libérée de tout autre travail; toutes les autres charges sont réglées sur le même pied. La manipulation est ordinairement confiée à des ouvriers libres; s'il ne s'en trouvent pas, le travail à lieu de la manière dont nous venons de faire mention.

Nous terminons ces détails par l'application de ce système à la culture du sucre, déjà prise comme exemple dans les pages précédentes.

Le produit d'un *bahoe* planté de canne à sucre peut être porté au minimum de 15 *pikol* (2). Conséquem-

---

(1) En javanais *bahoe.* Cette mesure est égale à 71 ares ou décamètres □; quatre *bahoe* font le *djoeng.* — Un *pikol* est le poids de 125 livres, et 27 *pikol* font le *kojan.* Cette dernière mesure contient plus ou moins de pikol selon les différentes denrées et suivant les localités; mais un *kojan* de riz est toujours de 27 *pikol.*

(2) Le *bahoe* planté de cannes fournit ordinairement de 20 à 21 *pikol* de sucre; il en produit, quoique rarement, jusqu'à 25.

ment un établissement qui produira 6000 *pikol* de sucre, doit avoir à sa disposition une étendue de terre de 400 *bahoe*, sur lesquels il est nécessaire d'employer journellement 400 hommes; ce qui fait que 1600 personnes, qui possèdent 2000 *bahoe* de champs de riz, sont libérés de l'impôt foncier.

Un homme coupe environ de 500 à 550 cannes, dont 2000 à 2200 suffisent pour fournir un *pikol* de sucre, de sorte que quatre hommes sont requis pour couper la quantité de cannes donnant un *pikol* de sucre. Attendu que le moulin n'est que 10 mois de l'année en activité, on calcule le produit d'une journée à 20 *pikol*, ce qui met 80 coupeurs de cannes en fonction, de manière que pour ce travail 320 individus obtiennent exemption de l'impôt. Pour le transport des cannes au moulin on compte 140 charges, chacune de 320 pièces. Une charette (*Pedati* ou *Kesser*) fait ordinairement deux voyages par jour, ce qui porte le nombre des charettes de l'établissement à 70; chaque voiture est accompagnée d'un homme, ce qui fait 280 personnes libérées de l'impôt. Il en faut encore 40 autres pour la coupe du bois dont on fait usage dans les fourneaux, et lorsque le fabricant, faute d'ouvriers libres, est obligé d'employer les habitants du *desa*, il a besoin journellement de 50 hommes: donc encore 200 hommes libérés de l'impôt (1).

---

(1) Je cite dans cet aperçu les conditions stipulées par les premiers contrats avec les fabricants de sucre. Ces contrats ont subi depuis 1834 quelques modifications dues au perfectionnement des

RÉCAPITULATION.

Pour les travaux des champs	1600 homm.
La coupe des cannes	320 »
Transport des cannes	280 »
Coupe du bois etc.	40 »
	2240 »
Le fabricant employant des ouvriers fournis par le village	200 »
Total . .	2440 homm.

dont seulement 610 sont occupés journellement.

Les 2240 hommes jouissent de la remise de l'impôt calculé à $7\frac{1}{2}$ florins, ce qui fait fl. 18,300. Ils peuvent être requis 300 jours dans l'année; mais, soit que le moulin demande des réparations, ou se trouve arrêté par d'autres causes, on peut calculer sur 250 à 260 jours ouvrables; ce qui fait 65 jours de travail par tête, calculé au prix ordinaire de la main-d'oeuvre à Java, à 12 cents de Hollande (1) par jour. Cet avantage n'est pas le seul dont jouisse le javanais voué aux travaux d'une sucrerie. D'abord il est libéré de l'impôt et conserve pleine jouissance de la récolte de ses champs de riz. S'il est propriétaire, possédant par exemple quatre *ba-*

usines et à la facilité qu'a le fabricant de se pourvoir d'ouvriers libres; le goût pour les travaux agricoles prend de plus en plus faveur parmi les javanais. Les anciennes charettes, *pedati*, sont aussi d'une construction plus soignée. On en fait maintenant en fer.

(1) Le florin de Hollande vaut 2 francs 11 centimes. Le florin *argent* a 100 cents, mais en *cuivre* 120 cents. A Java, 6 florins *cuivre* équivaut à 5 florins en *argent*.

hoe de rizières, il a la faculté de faire travailler à l'établissement l'un des quatre hommes de peine (*galiding hoewong*), qui sont à son service, les trois autres demeurant employés aux travaux dans ses champs; il cède à ceux-ci pour salaire la moitié du produit de la récolte des 4 *bahoe;* tandis que l'homme de peine employé à l'établissement reçoit l'autre moitié. Le propriétaire fait de cette manière une épargne des trois quarts de l'impôt foncier qu'il doit pour ses rizières.

En somme, il est prouvé que le nouveau système permet au javanais d'exécuter moins de travail, tout en conservant la jouissance des mêmes avantages; mais, qu'à travail égal de celui qu'il est obligé de faire dans ses rizières, son profit augmente considérablement.

On a nourri quelque crainte que, par la cession du cinquième des terres à rizières au profit de cultures plus précieuses, celle du riz n'en souffrit et que le produit n'en devint moins abondant. Les résultats montrent clairement que la culture de cette céréale ne diminue pas, que l'exportation en est toujours très-considérable, même qu'elle augmente annuellement.

Le calcul établi et la balance faite de toutes les dépenses, il en résulte que le *pikol* de sucre coûte au fabricant fl. 7.50; le gouvernement le paie à raison de fl. 8.50 ou fl. 9 monnaie de cuivre. Nous avons déjà fait mention des avances accordées sans intérêt à ces établissements, mais sous des garanties pour le capital, qui doit rentrer en deux ou (au plus long terme) en trois années au moyen des livraisons de sucre. La Compagnie de commerce (*Handelmaatschappij*) reçoit ces pro-

duits, ainsi que toutes les autres denrées dont la culture est réservée, dans les magasins établis à cette fin dans plusieurs localités de l'île, où elles sont mises sous la surveillance de ses agents, qui ont soin du chargement des navires frêtés par la compagnie; la navigation permanente et régulière de ces vaisseaux offrent un gain assuré aux armateurs. Les denrées, à leur arrivée en Europe, sont vendues aux enchères dans les deux ports principaux et à deux époques fixes de l'année.

Dans les pages destinées à mettre sous les yeux du lecteur quelques résultats obtenus par les différentes cultures, il me faudra nécessairement entrer dans une partie des détails que présentent les pièces officielles et les rapports, faits au gouvernement sur l'état des cultures en 1840 et 1841.

Nous mettons en tête celle du riz, produit nutritif qui, depuis un fort grand nombre d'années, sert d'aliment principal (1), non seulement à Java, mais aussi dans les autres îles de la Soende. Java est le grenier d'abondance de tout l'Archipel; aussi la Compagnie s'occupait-elle avec sollicitude de cette culture, bien persuadée qu'une disette de riz pouvait devenir fatale à son pouvoir. Des ordonnances propres à encourager et à étendre cette branche d'agriculture, ont été promulguées depuis ce temps, par une autorité appelée à veiller au bien-être matériel de plusieurs millions d'habitants.

---

(1) Encore du temps de la Compagnie, la population de Java avait-elle recours pour sa nourriture au maïs, ou à des racines dont l'usage présentait bien moins de salubrité encore.

Nous venons de dire que le produit de cette culture a toujours été en augmentant, alors même que d'autres, plus recherchés par le commerce, ont été établis aux dépens des rizières (1), et nous en donnons la preuve.

Prenant comme base de comparaison l'impôt foncier (tout incertain qu'il est pour établir le juste aperçu), on trouve qu'en 1818, le montant de l'impôt sur les terres rapportait 2 millions de florins au trésor; de 1820 à 1830 il est porté à 5 millions, en 1840 à 8, et dans le tableau des revenus pour 1843, l'impôt foncier des communes javanaises se monte à plus de 10 millions. Comme preuve évidente que la culture du riz, dont il serait difficile de fixer la quantité produite annuellement, augmente considérablement, nous pouvons dire que l'exportation qui s'en est faite en 1840 est de 1,488,350 *pikol* de 125 livres.

L'exportation précitée ne comprend pas les récoltes faites dans les provinces de Batavia, de Buitenzorg, de Soerakarta et de Djokjokarta. *Les produits de ces deux dernières provinces ne font non plus partie des chiffres portés sur les tableaux suivants.*

---

(1) La culture du riz a lieu à Java selon trois méthodes principales; on donne le nom de *sawah*, aux rizières qu'on peut inonder artificiellement; *tipar* ou *tagal*, sont des terrains élevés, mais en plaine, et *gagah* ou *ladang*, sont des terres forestières défrichées; les deux derniers ne donnent qu'une seule récolte; on peut obtenir une seconde récolte du *sawah;* elle consiste alors, le plus habituellement, en *katjang*, dont on extrait de l'huile, en *kapas* ou coton fin, et en *obie*, sorte de pommes de terre.

CULTURE DU RIZ.

	en 1840.	en 1841.
Nombre des Résidences dans lesquelles on cultive le riz	18.	18.
» des régences	69.	68.
» des districts	414.	414.
» des *desa* ou villages .	36,931.	36,296.
Chiffre de la population qui y prend part, sans distinction de caste . . .	6,704,707.	6,857,372.
Nombre des familles etc. . .	1,466,842.	1,475,675.
» des familles qui s'adonnent à la culture.	1,150,416.	1,146,083.
» d'Hommes voués au service obligatoire .	1,321,767.	1,323,746.
Terrains défrichés en *bahoe* de 71 décamètres □ .	1,470,047.	1,540,054.
Sur cette étendue, la population a cultivé pour le Gouvernement, en *bahoe* de 71 décamètres □	78,182.	74,277.
Etendue des champs que la population a cultivée pour son compte en *bahoe* etc.	1,286,139.	1,381,216.
» des terres en jachère en *bahoe* etc.	105,726.	84,561.

	1840.	1841.
Produit en *pikol* des champs cultivés par la population pour son compte	21,273,278.	23,810,573.
» moyen d'un *bahoe* .	16½.	17.
Montant brut de l'impôt foncier de 1840	fl.8,502,402.	fl.9,030,761.
Etendue des rizières nouvellement cultivées, en *bahoe* de 71 décamètres □	10,328.	13,561.

Je supprime ici et dans les autres tableaux officiels des cultures, quelques considérant ainsi que plusieurs indications purement administratives, et j'emprunte au résultat comparatif, les détails qui suivent:

1°. Que le nombre des individus qui se prête aux travaux a augmenté de 152,665; celui des familles ou *tjatjah* de 8833, et que le chiffre des hommes voués au service obligé s'est accru de 1979 individus; tandis que le nombre des familles qui s'adonnent à l'agriculture a diminué de 4333. Ce dernier chiffre avait offert une augmentation trop forte de 1839 à 1840.

2°. Qu'au total on a défriché en 1841, une étendue de 70,007 *bahoe* en plus que dans l'année 1840. Que la population a récolté pour son compte 95,077 *bahoe* en plus, et que le gouvernement s'en est réservé 3,905 de moins qu'en 1840. Les terrains en jachère offrent une étendue moindre de 21,165 *bahoe* qu'en 1840.

3°. Que dans les 18 résidences, le produit total de

la récolte a fourni en plus 2,537,295 *pikol* de *padie*, et que le produit moyen du *bahoe* a surpassé d'un ½ *pikol* celui de 1840 (1).

4°. Que le montant brut de l'impôt territorial a rapporté 528,359 florins de plus qu'en 1840.

Ce relevé comparatif fait voir que la culture du riz augmente annuellement, et que le produit moyen des champs va toujours croissant. Ces résultats ont été obtenus par les soins donnés à l'irrigation convenable des terrains propres à cette culture; on les doit aussi aux travaux hydrauliques, que le gouvernement fait exécuter pour son compte, dans les parties de l'île où des rizières peuvent être établies, et où elles sont nécessaires pour alimenter une population dont le chiffre augmente encore annuellement.

Les tableaux officiels, qui offrent les résultats obtenus par les autres cultures, paraissent ici sous forme d'extrait; les détails les plus remarquables y seront indiqués:

CULTURE DU CAFÉ.

	1840.	1841.
Résidences dans lesquelles ce produit a été cultivé en 1840 et 1841 .	20.	20.
Nombre des familles destinées pour les travaux	470,673.	453,289.

(1) L'augmentation du produit a été bien plus remarquable de 1839 à 1840; ce produit est, pour la récolte totale, de Pik. 2,653,855, et le produit moyen du *bahoe* offre une différence de 2 *pikol*.

	1840.	1841.
Pieds d'arbres dont le produit a été récolté .	196,913,894.	216,085,600.
Arbres dont on a récolté la quantité moyenne d'un *pikol*, 125 livr. . .	280.	248.
Quantité de café livrée dans les magasins, en *pikol*	706,258.	877,444.
Pieds d'arbres, suivant le relevé fait au mois de Mars 1841 et 1842.	336,922,460.	329,898,936.

Le résultat comparatif de ce tableau fait voir : 1°. que dans l'année 1841, le café a été récolté sur 19 millions d'arbres au delà du nombre existant en 1840, et que la récolte a augmentée de 171,000 *pikol.*

2°. Qu'au mois de Mars 1842 on comptait au delà de 7 millions de cafiers moins qu'en 1840. Cette diminution n'est que fictive, vu que ces arbres ont servi à remplacer ceux qui, par leur peu de produit, ont été supprimés dans les terres basses de la résidence de Baglen. Par contre, l'augmentation des arbres plantés de 1839 à 1840, offre à peu-près le même chiffre de 7 millions.

3°. Que dans la saison de 1842, il a été planté à peu-près 20 millions de pieds; dont 12 millions ont servi à remplacer de vieux arbres, et 8 millions ont été destinés à étendre cette culture. On calcule que cette île sera bientôt en état de produire annuellement *un million de pikol ou* 125 *millions de livres de café.* Avant

1830 Java n'exportait guère au delà de 40 millions de livres de café.

CULTURE DU SUCRE.

	1840.	1841.
Résidences dans lesquelles le sucre a été produit	13.	13.
Nombre de sucreries	99.	111.
Familles employées aux plantations de sucre	148,247.	150,895.
Etendue des champs dans lesquels la canne a été récoltée, en *bahoe* de 71 décamètres □.	31,989.	33,668.
Quantité de sucre obtenue en *pikol*.	752,657.	734,427.
Etendue des plantations nouvelles pour la récolte de 1842 en *bahoe*	34,382.	37,722.
Quantité moyenne en *pikol*, du sucre obtenu par *bahoe*. . .	23½.	21½.

Les résultats obtenus dans ces deux années ont généralement été peu satisfaisants pour cette branche de culture. Des pluies fortes et continuelles, l'imperfection des usines et des mécaniques, en sont les causes. Les cannes prospèrent mieux et produisent plus abondamment dans les parties orientales de l'île que dans les autres résidences.

On est assez généralement d'opinion que cette branche d'industrie agricole est à même de fournir, pour l'île de Java seulement, une exportation *d'un million de pikol* de sucre; déjà le produit calculé pour l'année 1842 porte à 856 mille *pikol* la quantité présumée.

Le perfectionnement des machines et appareils, les nouveaux contrats établis avec les industriels, et les soins qu'on va prendre pour obtenir des qualités plus parfaites, serviront à donner un développement considérable à cette culture.

La qualité des sucres de Java s'améliore de plus en plus, en même temps qu'il y a progrès considérable dans la quantité du produit. En 1836, la vente aux enchères qui eut lieu en Europe, se montait à 313,058 *pikol;* sur cette quantité se trouvait 35% de sucre brun, 20% blond, 28% gris et seulement 17% blanc. La dernière vente faite en 1844 a offert une quantité de 732,440 *pikol*, dont les qualités sont réparties en $16\frac{5}{10}$% sucre brun, $18\frac{2}{10}$% blond, $11\frac{4}{10}$% gris, et $53\frac{9}{10}$ blanc. Ce résultat fait voir que la quantité vendue est doublée, en même temps que la qualité acquiert un perfectionnement remarquable.

CULTURE DE L'INDIGO.

	1840.	1841.
Résidences dans lesquelles cette culture est introduite	9.	10.
Nombre des fabriques.	728.	728.
Familles occupées à cette culture	197,085.	192,159.
Etendue des champs où la coupe a été faite, en *bahoe* de 71 décamètres □ . . .	40,844.	38,829.
Quantité de *bahoe* plantés avant la récolte	317.	538.

	1840.	1841.
Quantité d'Indigo récolté en livr.	2,032,097.	1,663,427.
» moyenne de livres par *bahoe*	49¾.	43.

L'étendue des champs destinés à la récolte de 1842 est de 37,970 *bahoe*, et le montant de la récolte est calculé par approximation à 1,862,000 livres.

Pour faire réussir cette culture à Java, il est nécessaire de choisir les meilleurs terrains. L'expérience prouve que les plants de l'indigotier, transplantés des terrains élevés dans les rizières, réussissent mieux et donnent plus de matière colorante, que n'en fournissent ceux qu'on obtient immédiatement de la graine.

Les terrains dans les résidences de Chéribon, de Baglen et de Madion fournissent les meilleurs résultats. Les nouvelles ordonnances sur cette culture contribueront à son développement et au perfectionnement du produit.

La culture de l'indigo a été introduite à Java du temps de la Compagnie; on l'avait négligée pendant l'administration du Gouverneur Daendels, au point que l'exportation n'en avait plus lieu. Cette culture a repris depuis ce temps, de manière qu'en 1823, l'exportation se trouve cotée à 17 mille livres; en l'année 1826, elle a été portée à 46 mille livres. Le tableau ci-dessus prouve qu'en 1840, on a cultivé à Java pour plus de *deux millions* de livres d'indigo; preuve évidente du progrès remarquable qui s'est opéré dans cette branche d'industrie.

CULTURE DE LA CANNELLE.

	1840.	1841.
Résidences dans lesquelles on cultive le cannellier	10.	10.
Nombre d'établissements . .	48.	49.
» de familles destinées à cette culture .	7,901.	9,688.
» de *boedjans* salariés	294.	345.
Etendue du terrain occupé par cette culture, en *bahoe* de 71 décamètr.□	1,690.	1,880.
Pieds de cannelliers dont l'écorce peut être enlevée .	1,106,566.	1,407,215.
Jeunes arbres dans les parcs	2,478,427.	2,565,774.
pour repeupler . . .	307,000.	86,800.
Total . . .	3,891,993.	4,059,787.
Cannelle récoltée, en livres .	57,074.	38,219.
de rebut » » . .	23,283.	82,803.

Le nombre des arbres qu'on se propose d'écorcer en 1842 est porté à 1,824,599, et la récolte est évaluée à 108,905 livres.

Dans la résidence de Bantam, 4 arbres ont suffi pour produire une livre de cannelle, tandis que dans les autres résidences 11 arbres ont dû être dépouillés pour fournir la même quantité; en 1839, on pouvait à peine obtenir une livre de 13 arbres.

Cette culture augmente chaque année, et la qualité

du produit s'améliore, tandis que les dépenses diminuent. Toutefois, le gouvernement a jugé convenable de ne pas l'étendre, quoique le sol de Java paraisse favorable à cette culture.

Nous omettrons les détails sur les cultures qui n'ont pas encore obtenu une grande extension, ou qui se bornent à des essais plus ou moins heureux, telles que la cochenille, le girofle, le poivre, le tabac, le thé, la soie, le coton etc.: quelques indications suffiront pour en donner un aperçu.

Le nopal a été introduit à Java en 1830; depuis ce temps, on cultive cet arbuste peuplé par l'insecte qui fournit la cochenille. Les essais en grand n'ont été faits jusqu'ici que dans un petit nombre de résidences; ils y ont parfaitement réussi. On se flatte que les résidences de Japara et de Krawang fourniront en 1843, chacune 18 à 20 mille livres de cochenille; ces résidences, ainsi que celles de Bantam, de Chéribon et de Samarang, sont destinées à cette culture qui demande beaucoup de soin et de main-d'oeuvre.

Il paraît que le giroflier ne prospère pas sur le sol de Java; des plantations qui ont servi d'essai ne réussissent pas, quoiqu'elles soient dirigées par des experts qu'on a fait venir d'Amboine, et que les lieux dont on a fait choix ne diffèrent pas remarquablement, par le terrain et par le climat, de ceux des Moluques.

Le poivre a été récolté dans deux résidences; la culture de ce lierre n'est plus aussi recherchée à Java qu'elle l'était du temps de la Compagnie; elle a été remplacée par des cultures plus profitables et qui deman-

dent moins de soins; la province de Bantam à toujours fourni et continue encore à produire le plus de poivre.

La culture du tabac est un article fort profitable aux industriels, vu que le produit s'obtient de terrains qui ont déjà donné une première récolte. Les qualités de tabacs de Java sont de plus en plus recherchées sur les marchés d'Europe; la préparation et l'assortiment laissent encore à desirer, mais il y a progrès dans cette branche, et les contrats passés avec les nouveaux entrepreneurs leur assurent un bénéfice considérable. Mais, pour que les tabacs javanais puissent trouver un débouché assuré sur les marchés d'Europe, il est nécessaire que les cultivateurs fassent usage des graines de la Havanne ou de Manille. Les résidences de Rembang, de Sourabaya, de Samarang, de Chéribon et de Tagal offrent des districts propres à cette culture; elle s'est faite avec succès, depuis bien des années, dans les résidences de Preanger, de Pakalongan et de Kedoe; mais seulement pour les consommations de l'intérieur et de l'Archipel.

En 1828, on a fait le premier essai de la culture du thé dans le jardin du château de Buitenzorg, où 800 arbustes d'une vigueur étonnante ont servi d'encouragement pour étendre cette culture; des plantations considérables en ont été faites dans plusieurs parties de l'île. Les premiers essais n'ont pas répondu à l'attente quant à la qualité de cette denrée, dont le goût astringent et le faible arôme font conjecturer, que la préparation de la feuille et sa dernière manipulation ne sont pas exactement pratiqués selon les procédés usités en Chine. On cultive aujourd'hui le thé dans treize résidences; mais l'établissement principal, où se fait la

dernière manipulation et qui est chargé de l'assortiment et de l'emballage, se trouve dans les environs de Batavia. On peut porter à 200 ou 300 mille livres, les thés que Java fournit maintenant annuellement aux marchés de la métropole. On assure toutefois que le gouvernement a l'intention d'abandonner cette culture à l'industrie des particuliers, sous la garantie de contrats équitables.

Mr. Jacobson, inspecteur des cultures du thé à Java, vient de publier à Batavia un ouvrage en trois volumes, sur la manière de cultiver cet arbuste, sur le choix des terrains, et sur les meilleurs procédés à mettre en oeuvre pour la préparation et la manipulation des feuilles. Ce livre, fruit de plusieurs années d'expérience et de soins donnés à cette partie, est accueilli avec un vif intérêt par les industriels qui se vouent à cette culture. Si, à force de soins et à la suite de nombreux essais, le gouvernement parvient à doter l'île de Java de cette branche importante de commerce, on peut se flatter d'en obtenir des résultats brillants, surtout dans un temps où les victoires remportées par l'Angleterre sur les Chinois, peuvent être considérées comme avant-coureurs de changements politiques et mercantiles qu'il est impossible de préjuger, mais dont l'île de Java peut être appelée à tirer un immense parti, et qui, à tout événement, ouvre pour ce pays une source nouvelle de prospérité et de richesse.

Lorsque l'Arabie jouissait du monopole exclusif du café, on ne pouvait non plus prévoir, qu'un jour l'île de Java fournirait à la consommation qui se fait de cette denrée, de 125 à 130 millions de livres par an-

née. Si la culture du thé réussit à Java, selon l'espoir qu'on peut s'en former, le tribut en numéraire que notre commerce porte annuellement en Chine affluera alors pour la plus grande partie, vers les possessions de l'Etat.

L'éducation du ver à soie date à Java du commencement du 18me siècle. Cette branche d'industrie après avoir fourni des résultats assez avantageux, a été négligée dans les derniers temps; on a voulu la relever de son abaissement, mais la réussite n'a pas répondu à l'attente qu'on en avait conçue. Plusieurs essais ayant échoué, le gouvernement semble avoir l'intention de renoncer à cette entreprise, et il a le projet d'abandonner cette branche d'industrie, qui est plus à même d'offrir des chances de bonne réussite entre les mains des particuliers.

Deux sortes de coton croissent à Java; celui que produit l'arbre de haute futaie *Bombax pentandrum*, nommé en malais *Kapok*, est grossier et ne sert pas au tissage des étoffes. Le cotonnier arbuste, *Gossypium herbaceum* ou le *Kapas* des Malais, est un duvet leger et fin dont on fait usage dans les arts, et que les Européens ont cultivé depuis longtemps à Java. Cette dernière culture a éprouvé des perfectionnements, et l'exportation en est assez considérable.

Nous passons sous silence les cultures que les Javanais connaissaient avant l'arrivée des Européens, ou qu'ils exploitent sans l'intervention de ceux-ci. Il me reste à faire mention de la coupe des forêts réservées, ainsi que de l'économie rurale.

Afin de faire cesser les dégats commis autrefois dans

les vastes forêts dont une partie de l'île se trouve encore couverte, le gouvernement a adopté des mesures convenables à l'exploitation régulière de ces forêts, qui sont aujourd'hui au nombre de 789 et occupent des étendues très-considérables dans 13 des 22 résidences de Java et de Madura. Ces forêts sont en grande partie composées de bois de *Djatie* ou de *Teck* (*Tectona grandis*)*;* bois dur, ayant les qualités du chêne d'Europe, et dont on se sert pour la construction des édifices, ainsi que pour les besoins de la marine. Il s'en exporte annuellement pour une somme assez considérable.

Le gouvernement a fait depuis quelque temps l'essai de deux établissements agricoles sous forme d'institution pénitencière. Ces fermes modèles sont établies dans les districts les moins peuplés de Krawang et de Besoeki; le premier de ces établissements renfermait en 1841, 43 condamnés et le second 54. Le but qu'on s'est proposé par cet essai est d'encourager au travail des fainéants et des vagabonds, et, à l'expiration du terme de leur détention, de fournir à la contrée une population industrielle: sous ce dernier point de vue le résultat n'a pas répondu au but, vu que le plus grand nombre des libérés s'en vont ailleurs aussi-tôt que le terme de leur punition est expiré. Les condamnés cultivent dans ces établissements le riz, le café, la cochenille et l'indigo.

L'élève du bétail acquiert chaque année un développement considérable, surtout depuis que la défense a été faite de conduire les buffles aux abattoirs, cet animal étant d'une utilité reconnue pour les travaux des

champs; le nombre des bêtes à cornes et des chevaux était en 1840, comme suit:

Buffles	1,215,825.
Boeufs	378,455.
Chevaux	255,197.

Le dénombrement de 1842 en accuse comme suit:

Buffles	1,324,625.
Boeufs	431,357.
Chevaux	291,578.

Cette augmentation est due non seulement aux têtes de bétail nées dans le pays, mais aussi à l'importation considérable qui s'en est faite des autres îles de l'archipel.

En 1840, on a proposé au gouvernement d'introduire à Java l'âne et le chameau comme bêtes de somme. Conséquemment un essai vient d'avoir lieu pour naturaliser le chameau dans cette île. Ces animaux utiles ont été transportés de Tenerif; on les a parqués dans la résidence de Samarang, et leur nombre se montait en 1841 à 8 mâles, 29 femelles et 11 jeunes, dont 7 mâles et 4 femelles.

Le chameau semble ne pouvoir se faire au climat de Java, et on doute qu'il puisse rendre de grands services à l'agriculture, particulièrement comme moyen pour le transport. En plaine, le mâle ne peut porter que 4 *pikol* et la femelle seulement 3; comme l'île de Java est hérissée de montagnes sur les trois quarts de sa surface, ils ne sauraient porter une telle charge. Tous ces chameaux ont succombé successivement.

Le haras modèle établi à Tjanjor sous le gouvernement du Baron van der Capellen n'a pas fourni de ré-

sultat encourageant; le nombre de 230 chevaux qui s'y trouvait en 1840, a subi une perte de 35; il est porté, selon le dénombrement de 1841, à étalons 16, juments 104, poulains 75.

Ce haras formé dans le but d'améliorer la race des chevaux indigènes, laisse encore beaucoup à désirer dans son organisation et pour le choix des chevaux. On prétend que la contrée et le terrain où il est établi ne sont pas convenables; l'on dit aussi que l'administration est vicieuse et qu'elle manque de fonds. Un établissement de ce genre mérite de fixer l'attention du gouvernement, qui s'en occupera sans doute dans l'intérêt de l'armée et de l'agriculture.

Les deux tableaux de l'exportation des produits de tout l'Archipel en 1826 et en 1836, servent à faire voir l'augmentation remarquable qui a eu lieu dans ces produits depuis l'introduction du système des cultures.

EXPORTATION EN 1826.

		Florins de Hollande.
Café	340,049 *pikol* de 125 livres	*f* 6,719,945.
Macis	556 *pikol*	» 83,437.
Girofle	541 *id.*	» 67,738.
Noix muscade	2,237 *id.*	» 261,530.
Poivre	4,480 *id.*	» 81,324.
Tissus javanais	. . . .	» 213,045.
Coton brut	. . . .	» 39,225.
Benzoin	939 *pikol*	» 22,864.
Savon de coco	23 *id.*	» 2,737.
Riz	5,895 *kojan* de 3375 livr.	» 636,166.

		Florins de Hollande.
Etain	13,800 *pikol* . . . . »	667,510.
Nids d'Oiseaux . . . . »		442,362.
Tabac javanais	154,100 livres . . . . »	621,364.
Sucre	19,795 *pikol* . . . . »	312,724.
Arak . . . . »		64,298.
Bois de Sandal et de Sapan . . . . »		54,862.
Bois d'ébenisterie etc. . . . . »		25,611.
Peaux de Buffle	75,344 pièces. . . . . . . »	95,681.
Tripang	1,828 *pikol* . . . . »	66,948.
Indigo	76 *id.* . . . . »	44,972.
Huile . . . . »		59,274.

EXPORTATION EN 1836.

		Florins de Hollande.
Café	489,078 *pikol* de 125 livr.	*f* 15,090,362.
Sucre	509,514 *id.* . . . . »	9,083,141.
Riz	36,438 *kojan* de 3375 livr. »	3,589,615.
Etain	47,739 *pikol* . . . . . »	2,718,810.
Macis	991 *id.* . . . . »	396,268.
Clous de Girofle	2,185 *id.* . . . . »	153,036.
Noix muscade	5,022 *id.* . . . . »	1,711,600.
Indigo	407,798 livres . . . . . »	1,122,582.
Peaux de Buffle	109,098 pièces . . . . . »	217,715.
Arak	. . . . »	115,959.
Objets divers . . . . »		84,096.
Gingembre	942 *pikol* . . . . . »	19,461.
Or en poudre et travaillé . . . . »		312,775.
Bois de Sandal	3,321 *pikol* . . . . . »	118,961.
Bois de Sapan . . . . »		56,154.
Tabac	19,822 *pikol* . . . . . »	769,850.

			Florins de Hollande.
Bois d'ébenisterie etc.		f	35,588.
Coton brut	237 *pikol*	»	28,036.
Curcuma		»	32,830.
Cannelle		»	23,788.
Ustensiles de cuivre		»	142,035.
Tissus divers		»	642,406.
Objets en cuivre		»	29,934.
Epiceries etc.		»	42,585.
Huile de cocos etc.		»	95,515.
Nacre de perle	1,304 *pikol*	»	38,665.
Poivre rond	7,006 *id.*	»	125,035.
Poivre long	1,061 *id.*	»	31,475.
Rottang	49,968 *id.*	»	229,709.
Ecaille de tortue	43 *id.*	»	90,954.
Tripang	3,959 *id.*	»	185,783.
De roguerie pour la teinture		»	22,646.
Nids d'Oiseaux		»	445,602.
Sel	2,641 *kojan* et 17½ *pik.*	»	158,495.

Le tableau qui suit, sert à faire connaitre l'exportation des principaux produits qui ont eu lieu en 1841 et 1843 des ports de Java et de Madura.

	En 1841.		En 1843.	
Riz	676,212	*pikol*	1,108,774	*pikol.*
Café	961,466	*id.*	1,018,102	*id.*
Sucre	1,031,094	*id.*	929,769	*id.*
Noix muscade	5,125	*id.*	2,133	*id.*
Macis	1,171	*id.*	486	*id.*
Clous de Girofle	7,610	*id.*	2,027	*id.*

	En 1841.	En 1843.
Etain (1)	48,339 *pikol.*	45,705 *pikol.*
Indigo	1,827,386 livres.	1,890,429 livres.
Cannelle	362 *pikol.*	1,441 *pikol.*
Cochenille	20,978 livres.	63,111 livres.
Soie écrue	5 *pikol.*	0 *pikol.*
Poivre	13,245 *id.*	23,083 *id.*
Thé de Java	1,408 *id.*	365,975 *id.*
Tabac	474,150 livres.	710,850 livres.
Gomme élastique	117 *pikol.*	155 *pikol.*

Les tableaux d'importation et d'exportation du commerce et de la navigation donnent les résultats suivants pour les années 1835 et 1842; ils servent à montrer l'accroissement progressif qui a eu lieu depuis quelques années dans ces deux branches du bien-être national. Le mouvement général des importations et des exportations peut servir à en faire apprécier l'importance.

IMPORTATIONS A JAVA ET MADURA EN 1835.

La valeur des importations, non comprises celles faites pour le compte du Gouvernement, a été:

En marchandises, pour . . . . *f* 15,554,416.
En espèces . . . . « 2,311,389.
Total . . . . . *f* 17,865,805.

(1) En 1844, les produits des différentes mines d'étain de Banka ont atteint le chiffre remarquable de 70,289 *pikol* de 125 livres. Nous en ferons mention à l'article Banka, Groupe géographique de Sumatra.

Elles se répartissent en provenances, savoir:

d'Europe et d'Amérique, valeur	*f* 8,291,956.
De l'Inde Occidentale et Bengale	« 1,017,218.
De la Chine, Manille et Siam	« 1,139,126.
De l'Empire du Japon	« 1,221,368.
De l'Inde Archipélagique	« 3,884,748.
Somme égale en marchandises . . .	*f* 15,554,416.

L'importation a eu lieu des contrées suivantes.

	Marchandises.	*Espèces.*	*Totaux.*
De la Néerlande	*f* 4,059,661.	*f*	*f* 4,059,661.
» l'Angleterre	« 3,255,603.	« 5,865.	« 3,261,468.
» la France	« 396,754.	« 160,650.	« 557,404.
» Hambourg	« 74,181.	« 19,879.	« 94,060.
» la Suède	« 18,566.	«	« 18,566.
» l'Amérique	« 242.074.	« 1,613,964.	« 1,856,038.
Du Cap de Bonne Espérance	« 11,501.	«	« 11,501.
De l'Ile de France	« 1,196.	« 2,550.	« 3,746.
De l'Inde anglaise . . .	« 170,935.	«	« 170,935.
De Siam . . .	« 71,820.	«	« 71,820.
» la Cochinchine . . .	« 10,467.	« 4,641.	« 15,108.
De Chine et Macao . . .	« 383,142.	« 20,400.	« 403,542.
De Manille . .	« 77,941.	« 245,833.	« 323,774.
Du Japon . .	« 1,221,368.	«	« 1,221,368.
De la Nouvelle-Hollande . .	« 2,729.	« 16,830.	« 19,559.
A reporter .	*f* 9,897,938.	*f* 2,090,612.	*f* 12,088,550.

	Marchandises.	Espèces	Totaux.
Report .	f 9,897,938.	f2,090,612.	f12,088,550.
De l'Inde archipélagique	« 5,556,478.	« 220,777.	« 5,777,255.
En somme . .	f15,454,416.	f2,311,389.	f17,865,805.

Ces importations ont été effectuées par 2,082 navires, jaugeant ensemble 96,752 tonneaux, et naviguant sous les pavillons, savoir

	Navires.		Tonneaux.
Des ports de l'Europe sous pavillon néerlandais	135	jaugeant.	30,570½.
Id. de l'Inde archipélagique	1,738	»	37,533.
Ensemble sous pavillon néerlandais	1,873	jaugeant.	68,103½.
Sous pavillon anglais	66	»	12,231½.
» » français	16	»	2,502.
» » suédois	1	»	190.
» » hambourgeois .	3	»	424½.
» » portugais . . .	8	»	1,327.
» » américains . .	60	»	10,589.
» » kniphausien . .	1	»	62½.
» » siamois	11	»	628.
» » chinois	4	»	190.
Divers pavillons Asiatiques . .	39	»	504.
Navires . .	2,082	jaugeant.	96,752.

L'importation sous certificat d'origine néerlandaise forme une somme totale de florins 2,020,080.

Ajoutez aux importations particulières de	f17,865,805.
celles pour compte du Gouvernement . . .	» 2,987,025.
Total des importations . . .	f20,852,830.

EXPORTATION DE JAVA ET MADURA EN 1835.

La valeur des exportations, non compris celles faites pour le compte du Gouvernement, a été

En marchandises pour	f	32,158,030.
» espèces	»	336,437.
Total . . .	f	32,494,467.

Cette exportation a eu lieu vers les contrées suivantes, savoir:

	Marchandises.	Espèces.	Totaux.
La Néerlande . .	f 22,331,639	f 6,530	f 22,388,169.
l'Angleterre . . .	» 352,498	»	» 352,498.
La France	» 573,243	»	» 573,243.
» Suède	» 90,052	»	» 90,052.
Hambourg	» 48,583	»	» 48,583.
l'Amérique . . .	» 659,724	» 5,865	» 665,539.
Le Cap de B. Esp.	» 8,418	»	» 8,418.
Brême	» 172,912	»	» 172,912.
Bengale, Coromandel, Malabar . .	» 37,486	» 2,299	» 39,785.
Siam	» 11,610	» 21	» 11,631.
Isle de France . .	» 13,088	»	» 13,088.
Chine et Macao . .	» 2,531,043	» 19,760	» 2,550,803.
Cochinchine . . .	» 3,392	»	» 3,392.
Manille	» 17,432	»	» 17,432.
Le Japon	» 214,582	»	» 214,582.
La Nouv.-Hollande	» 52,621	»	» 52,621.
l'Archipel indien	» 5,039,707	» 301,962	» 6,344,669.
Total . .	f 32,158,030	f 336,437	f 32,494,467.

Les exportations mentionnées consistent en produits, savoir:

De Java et Madura valeur	*f*	30,571,259.
Parties occidentales de l'Inde et Bengale . .	»	159,282.
Siam, Cochinchine et Manille	»	182,599.
Le Japon	»	44,436.
l'Europe et l'Amérique	»	1,200,431.
Total	*f*	32,158,030.

Ces exportations ont eu lieu par 2700 navires jaugeant ensemble 126,061 tonneaux, et naviguant sous les pavillons suivants, savoir:

	Navires.		*Tonneaux.*
Sous pavillon néerlandais, destination pour les ports de ce pays ou ports étrangers . . .	166	jaugeant	41,753½.
Sous pavillon néerlandais, destination pour ceux de l'Inde archipélagique	2,283	»	48,660½.
Ensemble sous pavillon néerlandais	2,449	jaugeant	90,414.
Sous pavillon anglais	77	»	13,589.
» » français	13	»	2,062½.
» » suédois	4	»	556.
» » de Hambourg . .	2	»	438.
» » portugais	11	»	2,297.
» » américain	87	»	15,624½.
» » de Kniphause . .	1	»	80.
» » siamois	10	»	488.
» » chinois	4	»	200.
Divers pavillons Asiatiques . .	42	»	512.
	2700	»	126,061.

Ajoutez aux exportations particulières	*f* 32,494,467.
Celles pour le compte du Gouvernement dans ses possessions	» 1,620,494.
Total de l'exportation	*f* 34,114,961.

Dans ce chiffre de l'exportation ne se trouve pas compris celui des trois entrepôts, montant à une somme de *f* 906,933.

IMPORTATIONS A JAVA ET MADURA EN 1842.

La valeur des importations non comprises celles pour le compte du Gouvernement.

En marchandises	*f* 25,192,918.
En espèces	« 888,285.
Total	*f* 26,081,203.

Elles se répartissent en provenances, savoir :

d'Europe et d'Amérique, valeur	*f* 16,837,150.
De l'Inde occidentale et Bengale	« 327,874.
De Chine, Manille et Siam	« 2,051,915.
Du Japon	« 751,594.
De l'Inde archipélagique	« 5,224,385.
Somme égale en marchandises	*f* 25,192,918.

L'importation a eu lieu des contrées suivantes.

	Marchandises.	*Espèces.*	*Totaux.*
De la Néerlande	*f* 11,296,250.	*f* 194,731.	*f* 11,490,981.
» l'Angleterre	« 3,955,559.	«	« 3,955,559.
» la France	« 628,383.	« 56,267.	« 684,650.
» la Belgique	« 31,777.	«	« 31,777.
» la Norvège	« 45.	«	« 45.
A reporter	*f* 15,912,014.	*f* 250,998.	*f* 16,163,012.

	Marchandises.	Espèces.	Totaux.
Report . .	f15,912,014.	f250,998.	f16,163,012.
De la Suède . . .	« 381,024.	«	« 381,024.
Du Danemark .	« 6,105.	«	« 6,105.
De Hambourg .	« 108,823.	« 6,000.	« 114,823.
» Gênes	« 4,406.	« 98,700.	« 103,106.
» Madère . . .	« 7,670.	«	« 7,670.
» l'Amérique .	« 129,349.	« 195,507.	« 324,856.
Du Cap de Bonne-Espérance . .	« 23,723.	«	« 23,723.
De l'Arabie . .	« 18,495.	« 27,775.	« 46,270.
» la Cochinchine	« 22,771.	«	« 22,771.
Du Bengale etc..	« 168,062.	« 3,825.	« 171,887.
d'Ile de France .	« 6,789.	« 21,600.	« 28,389.
De la Chine et Macao	« 757,270.	« 212.	« 757,482.
De Siam	« 100,938.	«	« 100,938.
» Manille . . .	« 197,754.	«	« 197,754.
Du Japon	« 751,265.	«	« 751,265.
De la Nouvelle-Hollande . . .	« 26,667.	« 9,600.	« 36,267.
De l'Inde archipélagique . .	« 6,569,793.	« 274,068.	« 6,843,861.
Total . .	f25,192,918.	f888,285.	f26,081,203.

Ces importations ont eu lieu par 1415 navires, jaugeant ensemble 127,141¼ tonneaux, naviguant sous les pavillons suivants, savoir:

	Navires.		Tonneaux.
Des ports de l'Europe sous pavillon néerlandais	208	jaugeant.	62,431¼.
Des ports de l'Inde archipélagique	1,017	»	42,295.
Ensemble sous pavillon néerlandais	1,225	jaugeant.	104,726¼.
Sous pavillon anglais	70	»	11,816.
» » français	8	»	1,469½.
» » danois	3	»	370.
» » suédois	9	»	1,402½.
» » norvègien . . .	1	»	145.
» » hambourgeois .	4	»	393.
» » belge	2	»	459½.
» » russe	2	»	518½.
» » espagnol . . .	1	»	125.
» » portugais . . .	7	»	1,278.
» » américain . . .	14	»	2,810.
» » chinois	6	»	183.
» » siamois	3	»	100.
» » cochinchinois .	1	»	300.
Divers pavillons asiatiques . .	59	»	1,045.
Navires	1,415	jaugeant.	127,141¼.

L'Importation sous certificat d'origine néerlandaise forme une somme totale de florins 9,327,017.

Ajoutez à ces importations particulières	*f* 26,081,203.
Celles pour le compte du Gouvernement	» 11,326,334.
Total des importations . .	*f* 37,407,537.

EXPORTATIONS DE JAVA ET MADURA EN 1842.

La valeur des exportations, non comprises celles faites pour le compte du Gouvernement, a été:

En marchandises	*f* 57,886,448.
En espèces	« 497,045.
Total . . .	*f* 58,383,493.

Cette exportation a eu lieu vers les contrées suivantes, savoir:

	Marchandises.	*Espèces.*	*Totaux.*
La Néerlande .	*f* 41,194,732.	*f* 22,788.	*f* 41,217,520.
l'Angleterre . .	« 1,338,446.	«	« 1,338,446.
La France . . .	« 1,018,779.	«	« 1,018,779.
La Belgique . .	« 170,717.	«	« 170,717.
Le Danemark .	« 112,080.	«	« 112,080.
La Suède	« 467,398.	« 1,339.	« 468,737.
La Prusse . . .	« 43,350.	«	« 43,350.
Hambourg . . .	« 313,774.	« 4,000.	« 317,774.
Le Portugal . .	« 910.	«	« 910.
l'Amérique . . .	« 855,944.	« 1,015.	« 856,959.
Le Cap de Bonne-Espérance . .	« 25,345.	«	« 25,345.
Gênes	« 4,050.	«	« 4,050.
Le Golfe persique	« 38,479.	«	« 38,479.
l'Arabie	« 44,840.	«	« 44,840.
l'Inde continent.	« 250.	« 500.	« 750.
La Chine et Macao	« 1,157,597.	« 150,077.	« 1,325,674.
La Cochinchine	« 58,370.	«	« 58,370.
Siam	« 50,848.	« 50.	« 50,898.
A reporter .	*f* 46,895,909.	*f* 179,769.	*f* 47,093,678.

Report . .	f 46,895,909.	f 179,769.	f 47,093,678.
Manille	« 5,445.	«	« 5,445.
Le Japon	« 359,425.	« 15,000.	« 374,425.
La Nouvelle-Holl.	« 473,519.	«	« 473,519.
l'Inde archipélag.	« 10,134,150.	« 320,276.	« 10,436,426.
Total . .	f 57,886,448.	f 497,045.	« 58,383,493.

Les exportations mentionnées consistent en produits, savoir:

De Java et Madura, valeur	f 55,129,029.
» l'Inde continentale	« 63,158.
» la Chine, Siam, Macao etc.	« 270,077.
Du Japon	« 7,380.
d'Europe et d'Amérique	« 2,416,804.
Total . . .	f 57,886,448.

Ces exportations ont eu lieu par 1,515 navires, jaugeant ensemble 128,005¼ tonneaux, et naviguant sous les pavillons suivants, savoir:

	Navires.		*Tonneaux.*
Sous pavillon néerlandais, destination pour les ports de ce pays ou pour les ports étrangers	175	jaugeant.	53,897.
Id. destination pour ceux de l'Inde archipélagique	1,150	»	51,327¾.
Ensemble sous pavillon néerlandais	1,325	jaugeant.	105,224¾.
Sous pavillon anglais	75	»	11,452.
» » français . . .	10	»	1,597.
A reporter	1,410	jaugeant.	118,273¾.

	Navires.		Tonneaux.
Report . . .	1,410	jaugeant.	118,273¾.
Sous pavillon suédois	12	»	1,904½.
» » danois	5	»	691½.
» » russe	3	»	697½.
» » belge	1	»	141.
» » norvégien . . .	1	»	145.
» » hambourgeois .	5	»	577.
» » espagnol . . .	1	»	125.
» » portugais . . .	8	»	1,371.
» » américain . . .	14	»	2,516.
» » cochinchinois .	1	»	300.
» » siamois	8	»	330.
Divers pavillons Asiatiques .	46	»	933.
	1,515	jaugeant.	128,005¼.

Ajoutez aux exportations particulières .	f 58,383,493.
Celles pour le compte du gouvernement dans ses possessions	» 2,030,857.
Total de l'exportation . .	f 60,414,350.

Dans ce chiffre de l'exportation ne se trouve pas compris celui des trois entrepôts de Batavia, Samarang et Sourabaya, montant à la somme de f 2,109,327.

Afin de compléter cet aperçu, nous le terminons par la communication faite par S. E. le ministre des Colonies à la Seconde Chambre des Etats-Généraux, relativement aux affaires financières des possessions de l'Etat pour l'année 1844; pièce à laquelle nous ajoutons le relevé de l'état du commerce d'importation et d'exportation pour les années 1843 et 1844.

Il résulte de ces documents que les recettes totales,

pour les Indes néerlandaises, sont évaluées à la somme de fl. 81,784,671; dans ce chiffre figurent les affermages pour une somme de fl. 14,771,018; les contributions foncières et revenus territoriaux pour fl. 11,135,313; les contributions et les revenus divers pour fl. 6,799,428; le commerce et les cultures pour fl. 44,552,522; dans ce dernier chiffre sont comprises les consignations des ventes dans la Néerlande, qui sont évaluées pour mémoire d'après la moyenne des derniers prix de vente, à fl 32,924,770; diverses recettes extraordinaires pour fl. 574,564, et les revenus de Sumatra fl. 2,640,921.

Il a été reçu effectivement aux Indes . .	fl. 49,194,603.
La différence en perte entre les recettes et les dépenses en numéraire, qui doit être couverte par la vente des denrées, s'élève à	« 15,776,829.
Le produit des denrées consignées pour la métropole reste porté à	« 16,813,239.
Total des recettes . . .	fl. 81,784,671.

Les dépenses sont évaluées comme suit :

a. Administration coloniale	fl. 75,494,285.
b. Paiements pour compte de tiers	« 1,701,264.
c. Différence, sous la date du 31 Décembre 1843, dans le capital administratif fixé à fl. 12,500,000, dont $\frac{2}{5}$ en argent et $\frac{3}{5}$ en cuivre	« 4,589,122.
Total des dépenses	fl. 81,784,671.

Les dépenses effectives aux Indes sont comme suit:

Administration	fl. 59,806,536.
A reporter . .	fl. 59,806,536.

Report . . fl. 59,806,536.

Paiements pour compte de tiers . . . . » 575,774.

Différence du capital administratif en 1843 . . » 4,589,122.

Total des dépenses effectives . . . fl. 64,971,432.

Les recettes effectives dans l'Inde s'élèvent à . . . . » 49,194,603.

Le déficit en argent de l'administration dans l'Inde, auquel doit être pourvu par le produit de la vente des denrées, s'élève ainsi à . . . . fl. 15,776,629.

Total des recettes en Europe . . . . fl. 32,980,427.

Les dépenses sont évaluées à . . . . . . » 16,813,239.

En conséquence il reste . . . fl. 16,167,188.

A déduire l'apurement du déficit aux Indes montant en argent fl. 7,032,639.

En cuivre fl. 8,774,090, ce qui fait en argent . . . » 7,286,825.

» 14,319,464.

En sorte que l'excédant présumé des Indes pour l'année 1844 est de . . . . fl. 1,847,724.

Cependant, d'après des rectifications ultérieures, l'excédant présumé s'élève à fl. 2,123,429.

Bien que les statistiques officielles sur le commerce de Java et de Madura ne soient pas encore publiées pour l'année 1844, nous donnons ci-après quelques détails qui sont communiqués par le *Staats-courant*, en les faisant suivre d'un état comparatif des importations des particuliers pendant les années 1843 et 1844.

IMPORTATIONS.

Les importations générales en marchandises et espèces qui furent opérées en 1844, s'élèvent à . . . . . fl. 36,479,663.

Celles de 1843 se montaient à . . . . » 32,370,987.

Celles de 1844 surpassent celles de 1843 de . . . . fl. 4,108,676.

Il a été importé pour compte particulier en 1844 . fl. 25,342,343.

Et en 1843 pour . . . » 22,551,388.

En plus . . . . fl. 2,799,955.

En 1844 il a été importé par le Gouvernement pour . . fl. 11,137,320.

En 1843, pour » 9,819,599.

En plus . . . . fl. 1,317,721.

Total . . . . fl. 4,108,676.

EXPORTATIONS.

Les exportations générales de 1844 en marchandises et en espèces, étaient de . . fl. 27,617,506.

Celles de 1843 n'avaient été que de . . . . » 26,714,413.

En plus en 1844 . . . fl. 903,093.

ETAT COMPARATIF DES EXPORTATIONS POUR COMPTE PARTICULIER PENDANT LES ANNÉES 1843 ET 1844.

	1843 —	1844.	valeur 1843 —	1844.
Arak . . *barils*	6,562.	6,271.	fl. 328,129.	fl. 250,986.
Cochenille . .	17,812.	31,773.	» 61,629.	» 95,319.
Peaux	152,310.	. . . . .	» 304,573.	» 314,202.
Indigo . . . *liv.*	136,135.	199,931.	» 408,405.	» 599,793.
Café . . . . *pik.*	169,659.	214,025.	» 3,393,180.	» 4,708,500.
Poivre . . . »	17,356.	9,741.	» 312,408.	» 135,856.
Rottans . »	73,535.	73,152.	» 514,745.	» 585,220.
Riz . . . . . »	1,108,774.	683,088.	» 6,098,257.	» 4,781,616.
Sucre . . . »	314,925.	281,053.	» 4,094,025.	» 3,934,742.
Tabac . . *kod.*	4,739.	5,525.	» 1,824,514.	» 2,099,517.
Etain . . . *pic.*	27,580.	5,988.	» 1,379,000.	» 299,400.
Toiles et fils			» 2,136,753.	» 836,936.
Epiceries			» 102,481.	» 105,330.
Tripang			» 67,472.	» 279,590.
Nids d'oiseaux			» 1,272,568.	» 1,830,571.
Articles divers			» 3,582,675.	» 5,671,563.
Numéraire en or et argent			» 833,599.	» 1,068,293.
Total			fl. 26,714,413.	fl. 27,617,506.

De sorte que les exportations de 1844 surpassent celles de 1843 de fl. 903,093. Il y a augmentation sur les exportations du café, de l'indigo, tabac, tripang, articles divers et numéraire, tandis qu'il y à diminution sur l'arak, sur les toiles et les fils, le poivre, le sucre et l'étain.

Les exportations de produits, marchandises et espèces, opérées pour le compte du gouvernement, qui ne sont pas comprises dans l'état comparatif qui précède, s'élèvent, savoir:

	1843.	1844.	en plus.
En produits	fl.32,278,423.	fl.42,468,135.	fl.10,189,713.
Marchandises et numéraire	» 1,356,036.	» 1,878,067.	» 522,031.
En y ajoutant le surplus des exportations pour compte particulier			» 903,093.
Il résulte que les exportations de 1844 ont surpassé celles de 1843 de			fl.11,614,836.

En 1843 les exportations furent de fl. 60,348,872, tandis que les importations ne s'élevèrent qu'à fl. 32,370,987, ce qui constitue un excédant pour les exportations d'environ *vingt-huit millions de florins.*

Il en fut de même pour l'année 1844, où les exportations se montaient à fl. 71,963,708 et les importations à fl. 36,479,663; ainsi les exportations surpassent les importations de *florins trente-cinq millions et demi.*

Les exportations pour compte de particuliers pendant l'année 1843, furent de fl. 26,714,413 et les importations de fl. 22,821,861; donc ils ont exporté en plus pour une valeur de fl. 3,892,552; en 1844, cette proportion a diminué; car leurs exportations étaient de fl. 27,617,506 et leurs importations de fl. 23,342,343; de sorte que leurs importations n'étaient moindres que de 2,275,163 florins.

On voit, par ces tableaux, que l'industrie agricole, le commerce et la navigation ont pris un développement inconnu avant l'introduction en 1830, du nouveau sys-

tème des cultures. Depuis cette époque mémorable, la seule île de Java produit plus de denrées propres à l'exportation que toutes les autres possessions prises ensemble. On ne saurait même se former une juste idée de l'accroissement que ces cultures peuvent offrir successivement par les nouveaux défrichements qui ont lieu, car l'étendue des terrains non cultivés est encore fort considérable dans cette île. Le climat y réunit tous les avantages que présentent les tropiques et les zônes tempérées, et le sol, d'une fécondité inépuisable, offre toutes les garanties d'une prospérité croissante. L'agriculture ne manquera jamais de bras dans ce pays, vu que, même les castes privilégiées se font un mérite de cultiver le sol; que *l'adat* accorde au cultivateur un rang distingué dans la société, et que les princes et les grands, pour se rendre populaires, prêtent souvent la main à ces travaux des champs.

En attendant la Métropole recueille les fruits de cette industrie agricole; elle est en effet la source la plus féconde de son commerce; elle fournit à la navigation un développement considérable, et influe puissamment sur le bien-être de toutes les classes laborieuses. Le commerce de cabotage dans l'Archipel, cette branche importante de la prospérité publique dans les possessions de l'Etat, et que le Gouvernement doit encourager par tous les moyens à sa disposition, a repris depuis 1830 un essor non moins remarquable; témoin l'exportation croissante qui a lieu dans les différentes parties de ses domaines. La nation javanaise y trouve aussi une garantie pour le maintien de son bien-être, et

elle s'avance insensiblement vers un degré de civilisation qu'elle n'aurait jamais pu atteindre sous l'influence de ses anciens dominateurs. Le Javanais, naguère si indolent, commence à se reveiller de son apathie; des millions de bras se vouent à l'agriculture, persuadé qu'est l'indigène que c'est la source de la prospérité dont il jouit sous un gouvernement doux, équitable et protecteur. Les Javanais vaincus et desarmés, mais affranchis du despotisme, se sont soumis à la Néerlande, plus par suite des bons traitements, de l'équité et de la justice que par la terreur qu'inspire son pouvoir; ils ont cessé d'être à craindre et labourent aujourd'hui paisiblement leurs champs.

Déjà la Néerlande jouit, dans ses finances, du fruit des sages mesures adoptées par l'administration qui régit ses possessions anciennes et plus recentes. De la Métropole de l'Archipel, organisée sur un pied respectable elle étend son pouvoir, successivement aux autres îles couvertes par son pavillon. La grande et belle Sumatra éprouve déjà (comme nous le ferons voir dans la suite de cet écrit) les effets salutaires du système suivi à Java. Célèbes fournit des produits abondants, et la civilisation des peuplades indigènes se modifie à mesure que notre pouvoir s'y étend.

En persévérant ainsi dans les voies de la sagesse, de l'équité et de la philantropie, le Gouvernement verra croître progressivement son commerce, s'étendre sa navigation et augmenter ses bénéfices; et ses domaines dans l'Inde pourront un jour secourir efficacement la Métropole d'Europe, dans l'éventualité d'une crise fi-

nancière. Les résultats auxquels on est parvenu, nous permettraient désormais de nous passer de nos colonies à esclaves, vu qu'à Java plus de six millions de cultivateurs exploitent pour le compte du Gouvernement, qui vient de réaliser et de mettre en pratique le seul moyen de faire cesser complètement le trafic honteux des nègres, auquel les nations maritimes les plus puissantes ne parviennent pas encore à mettre un terme.

L'île de Java et toutes les autres parties du vaste Archipel jouissent, depuis 1830, d'une paix et d'une tranquillité que nul indice sinistre ne semble menacer. Une poignée d'Européens, disséminés dans les principaux établissements comme agents civils du gouvernement; une armée européenne peu nombreuse, formant à peine l'état major et servant seulement de cadre aux phalanges des indigènes; deux ou trois frégates; un nombre plus considérable de bâtiments à vapeur de différente grandeur et quelques petis navires de guerre à voiles, sont des moyens assez puissants pour maintenir cet ordre, et pour assurer aux autorités l'exercice de leurs fonctions au milieu d'une population insulaire de plus de vingt millions d'habitants.

Quelque faible que ces moyens puissent paraître, ils sont jugés suffisants, dans un temps où la paix européenne paraît assurée pour long-temps. Au reste, la position insulaire de nos établissements au milieu du Grand Océan, les protège contre des révoltes en masse, et les garantit des invasions auxquelles les établissements continentaux se trouvent exposés. La dernière guerre

contre Dhipo Negoro a fait voir, quel parti immense le gouvernement peut tirer de ses troupes indigènes conduites par des chefs européens expérimentés. Même dans l'éventualité d'une attaque maritime, qui ne pourrait avoir lieu que par une puissance du premier ordre, les îles de l'Archipel ne présenteraient plus aujourd'hui une conquête aussi facile. En effet, depuis l'organisation établie dans toutes les branches de l'administration, soutenue par les moyens de défense que présentent aujourd'hui les parties intérieures de ces îles, comme aussi par la résistance que les villes sont à même d'opposer par l'organisation de leurs gardes urbaines, l'ennemi, quelque formidable que puissent être les forces dont il dispose dans ces mers, ne pourra se flatter d'une conquête certaine.

La nation javanaise, n'en doutons point, nous sera soumise et fidèle, tant que le gouvernement continuera à rester dans les bornes du pouvoir qu'il s'est tracé selon *l'adat* ou code javanais. Pour maintenir cette tranquillité, il doit s'abstenir d'introduire dans ce pays le système tracassier de la fiscalité; et il est surtout nécessaire de conserver intacte le système des institutions rurales. La liberté pleine et libre du culte que ces peuples ont adopté, leur doit être garantie. On doit éviter d'employer des moyens contraires à leurs préjugés, et qui auraient pour but de brusquer la reforme de leurs institutions sociales et religieuses; celles-ci se modifieront d'elles-mêmes, lentement et insensiblement, par le contact journalier où elles sont avec nôtre civilisation européenne. Plus de deux siècles d'un pouvoir modéré, pro-

tecteur et persuasif, rarement hostile ou absolu, ont servi à le faire apprécier de la nation javanaise, qui ne regrette en aucune manière l'autorité de ses despotes indigènes, sous lesquels des révoltes et des guerres meurtrières marquaient, en traces de sang, l'époque d'une succession au trône; tandis que la jalousie et les haines des princes et des grands de la cour, allumaient souvent le brandon de la discorde et portaient la population à des actes de cruauté inouies.

L'avenir de ces vastes et florissantes possessions dépend désormais, plus qu'on ne le pense, du choix des hommes destinés à les gouverner et à exercer des charges qui les mettent en contact avec les indigènes. Pour que nos institutions sociales y puissent prendre faveur et offrir d'utiles résultats, il est de notre devoir comme de notre intérêt, de présenter à ce peuple industrieux et cultivateur les moeurs et les vertus des nations civilisées, et de dérober à leurs yeux les vices dont cette civilisation est souillée.

CHAPITRE III.

POPULATION, MOEURS ET COUTUMES.

Les politiques et les philantropes ont l'habitude de blâmer le gouvernement européen qui se croit obligé de maintenir le principe de l'autocratie, au milieu des populations encore peu civilisées sur lesquels la destinée lui accorde le pouvoir, et l'on voudrait, de nos jours, appeler tous les peuples de la terre à jouir des prérogatives garanties par nos institutions sociales; mais celles-ci ne se trouvent pas jetées dans un moule uniforme, propre dans son emploi, à servir d'empreinte selon laquelle toutes les nations du globe sont appelées à organiser leurs institutions. Demandons plutôt s'il est prouvé, qu'il soit dans l'intérêt des nations à demi civilisées qu'une réforme totale ait lieu si subitement dans les principes qu'elles suivent, et s'il faut nommer juste et équitable qu'on vienne leur imposer une liberté qu'elles considèrent, selon leur manière de voir, comme incompatible avec leur repos et leur bonheur; liberté dont ils ont horreur et qu'ils repoussent par tout ce que l'attachement aux usages observés par leurs ancêtres, peut leur fournir d'énergie et leur donner de force.

S'il convient que chaque peuple soit gouverné par des lois mises en harmonie avec les coutumes auxquelles il est attaché et les progrès auxquels la civilisation

l'a porté, on ne saurait disconvenir que les Javanais aient obtenu par la législation européenne sous laquelle ils vivent aujourd'hui, tout ce que présentement ils peuvent raisonnablement prétendre pour le maintien de leur repos et pour la conservation de leur bien-être.

La nation javanaise est, sans aucun doute, bienveillante et facile à conduire, aussi longtemps qu'on observe strictement envers elle les anciens usages du pays; mais elle se montre aussi vindicative et forte, et se mettrait promptement en opposition contre toute réforme plus libérale qui porterait atteinte à son *adat*. Lorsqu'on a fait l'essai d'une organisation plus libérale, basée sur nos institutions sociales d'Europe, on a vu le Javanais mécontent; quelquefois, des émeutes ont servi d'avis au pouvoir, qu'il venait de porter atteinte aux anciens usages du pays, à son *adat* ou constitution qu'il tient par tradition de ses ancêtres. Un savant distingué dit: *l'avenir d'une nation ne saurait jamais être séparée complétement de son passé.*

Les détails fournis dans le précis sur l'histoire moderne, ceux qui se rapportent à l'organisation civile et judiciaire, ainsi qu'au système des cultures, mieux encore ce que nous dirons du caractère et des moeurs de la nation javanaise, servent de preuve à l'exacte vérité de cet argument.

La description que nous donnons des habitants qui peuplent aujourd'hui l'île de Java, est le résultat de mes recherches, joint aux renseignements qui m'ont été fournis par ceux qu'un long séjour dans l'Archipel a mis à même d'étudier et de connaître cette nation.

Les traditions javanaises nous apprennent que les princes indous de Brambanan, de Mendang kamoelan, de Singosari, de Jongolo et de Padjajaran, après avoir été successivement les plus puissants parmi les despôtes qui ont exercé l'autorité dans l'ile de Java, furent éclipsés vers le milieu du 14me siècle par l'empire de Modjopahit. Il existe encore actuellement, dans le district de Wirosobo, des ruines fort étendues et des restes de monuments qui servent à donner une haute idée de la puissance des princes de cette illustre dynastie.

L'islamisme, qui à cette époque avait été introduit dans quelques îles environnantes, devint l'instrument qui servit à miner insensiblement la puissance de cet empire respecté dans un rayon fort étendu de l'Archipel. Une fois cette nouvelle doctrine admise dans les contrées où la langue malaie domine, les apôtres fanatiques du Coran ne se reposèrent plus, que lorsqu'ils eurent consommé la conversion des habitants de la populeuse Java. Mais le polythéisme des Indous avait jeté dans cette contrée des racines plus profondes que dans toute autre partie de l'Archipel soumise à leur pouvoir, et comme ce culte s'appuyait à Java sur des temples d'une construction colossale et des sculptures magnifiques qui leur servaient de décoration, et que ces édifices consacrés au culte étaient desservis par un nombre considérable de prêtres, ce ne fut point sans les plus violentes commotions que les anciennes institutions furent

remplacées par les nouvelles. Les habitants des côtes furent les premiers à renoncer à l'ancien culte; dans la lutte qui s'établit dèslors entre les nouveaux convertis et les sectateurs austères des cultes de Brahma et de Bouddha, le souverain de Modjopahit se vit peu à peu abandonné de ses principaux vassaux, vu que chaque chef profitant des dissensions intestines pour se rendre indépendant, tâchait de se couvrir du manteau de la religion afin de se soustraire à la domination d'un pouvoir, déjà fortement ébranlé par les dissensions et les guerres qui avaient eu lieu entre les deux cultes indous, tour à tour vainqueurs et vaincus.

Cet exposé sommaire suffit pour nous montrer, que la nation javanaise avait atteint l'apogée de sa grandeur comme peuple civilisé, et qu'elle se trouvait à son déclin lorsque les Européens firent la découverte de cette île. Plusieurs siècles s'étant écoulés depuis cette découverte, il n'est pas étonnant qu'on ne puisse indiquer aujourd'hui lequel des deux rameaux des anciens habitants de cette île, doit être considéré comme souche de la nation javanaise: si ce sont les Javanais proprement dits qui forment la population de la partie orientale, ou bien les Soendanais des provinces occidentales; les premiers sous l'empire de Modjopahit, les seconds sous celui de Padjajaran. Il est certain qu'il existe, entre ces deux rameaux de la même nation, des différences caractéristiques dans les formes extérieures et la physionomie; dans les moeurs et les usages, dans la langue ou plutôt l'idiôme dont ils se servent; même jusque dans la manière de se vêtir.

Je consacre ici quelques lignes à un aperçu anthropologique entre le Soendanais et le Malais, fourni par M. Bleeker (1).

La différence principale entre le Soendanais et le Malais consiste dans la forme de la tête et du visage.

Chez le Malais le crâne fuit en arrière, de façon que l'occiput occupe un grand espace en arrière de la ligne verticale tirée de l'ouverture de l'ouie au sommet du crâne.

Chez le Soendanais le front est plus vertical; l'occiput est moins développé et le crâne plus élevé.

Le Malais a le front bombé, arrondi vers les tempes et fuyant en arrière. La ligne de démarcation des cheveux de la tête est fort-élevée au-dessus des arcades sourcilières.

Le Soendanais a le front moins large, plus vertical et moins bombé aux tempes; il présente une plus forte ressemblance avec le profil des Européens; mais la ligne de démarcation des cheveux est plus rapprochée des arcades sourcilières.

Les sourcils, arqués chez les Malais, sont à-peu-près en ligne droite chez les Soendanais; plus horizontaux, même un peu inclinés à partir de la base des os du nez vers les tempes, leur forme rappelle à celle des arcades sourcilières des Chinois.

Les yeux, grands et ouverts chez les Malais, sont chez les Soendanais plus encaissés sous la ligne frontale; tandis que l'ouverture des paupières suit la ligne oblique des sourcils.

---

(1) *Tijdschrift voor Neêrlands Indië.*

Les pommettes des Soendanais ont plus de saillie et les arcades zygomatiques plus de largeur que chez les Malais. L'ouverture de la bouche est moins grande; les lèvres sont plus épaisses et le nez est plus épaté que chez les Javanais et les Malais.

Au total, toutes les autres formes corporelles des Soendanais sont plus massives; leur taille est plus élancée et leurs muscles sont mieux développés. que le sont ces parties chez les Malais. — La couleur de la peau, tant des Javanais que des Soendanais et des Malais, offre toutes les nuances intermédiaires de teintes du brun au jaune doré.

Il serait intéressant d'ajouter ici des renseignements sur la différence qui existe entre les formes anthropologiques des Javanais et des Soendanais, mais ces données nous manquent. Nous allons nous occuper des moeurs et des usages de la population javanaise, qui forme aujourd'hui la masse des habitants de cette partie de l'Archipel.

Le Javanais est crédule, insouciant sur l'avenir; enclin à la paresse, et s'en faisant une jouissance; peu soucieux du travail lorsqu'il a le modique nécessaire pour vivre, ou que ses devoirs ne l'y obligent pas. Il est sobre, compatissant; son humeur est portée à la gaieté sans être bruyante; il est patient, endurant et facile à mener, quand il est persuadé que les ordres qu'on lui donne ne sont pas contraires à *l'adat* ou aux anciennes coutumes du pays, auxquelles il se croit irrévocablement soumis et qu'il observe religieusement. Non moins sacré est à ses yeux le culte qu'il professe pour les morts.

La soumission respectueuse à ses parents lui est innée; cette vénération est observée chez les grands comme sous l'humble chaumière, et vient se joindre à l'attachement des Javanais pour les lieux où ils reçurent le jour. La vénération pour les tombeaux de leurs ancêtres est générale parmi les Javanais de toutes les classes. Il leur est pénible de s'éloigner de ces lieux chéris et de ces objets de leur affection. Lorsqu'une maladie subite afflige un Javanais éloigné de sa demeure, son premier désir est de retourner dans ses foyers; il n'épargne à cette fin ni efforts ni moyens, et brave tous les périls pour avoir, en mourant, la certitude que sa dépouille mortelle sera placée sous l'ombrage des arbres aux pieds desquels reposent les cendres de sa famille.

Le Javanais de distinction tout comme le moindre manoeuvre est insouciant et prodigue. Généralement fidèle et strict observateur des devoirs qu'il se croit obligé de remplir, il s'en acquitte sans murmure et avec soumission, mais lorsque ses passions sont mises en jeu, il n'écoute plus la voix de la raison, et s'oublie au point de méconnaître l'autorité de ses supérieurs. De bonne volonté et habile, on peut l'employer à plusieurs travaux; il s'agit auparavant qu'on prenne le temps et la peine de lui expliquer minutieusement tout ce qu'il aura à faire; alors son travail sera fait avec précision. Par suite de sa crédulité facile à conduire comme tout aussi facile à s'adonner à une vie oisive, il se ferait peu de scrupule de se livrer au vol ou à la rapine, s'il entrevoyait le moyen de contenter par là ses désirs, et de s'adonner à la paresse sans s'exposer à la punition. Dans

le premier élan, il suit aveuglément le chef plus éclairé ou l'intriguant qui fait luire à ses yeux un avenir brillant et exempt de travail; mais il les abandonne aussitôt s'ils n'ont pu réaliser promptement l'objet de ses voeux; il est, en somme, parvenu à ce degré de civilisation où les Européens se trouvaient vers la fin du moyen âge. Selon les lois du pays, le Javanais est majeur (*Akal balig*) à l'âge de 15 ans. Accoutumé à son mode gouvernemental, basé sur le droit de la corvée, il a dû se plier à une existence moins soumise, là où le contact avec les Européens est régulier et de fort longue durée. Persuadé, comme il l'est, que sans cesse il se trouve sous l'obligation de rendre compte de sa conduite, il remplit avec précision les devoirs imposés par les anciennes coutumes. Tout ce qu'il entreprend est exécuté avec flegme et tranquillité; il s'emporte rarement, et travaille en tâchant de faire le moins de bruit possible. Lorsqu'un chef donne ses ordres, il le fait toujours avec des formes et par l'emploi d'expressions convenantes, surtout en élevant peu la voix.

Toujours muni du *kris* ou poignard, souvent armé d'un *klewang* ou sabre, ou du *toembak* (pique), il se trouve équipé pour le combat et prêt à entrer en campagne au premier appel qui le convoque au service militaire, que les chefs ont le droit d'exiger conformément à *l'adat;* ces chefs, que le gouvernement a la bonne politique d'intéresser fortement au maintien des institutions en vigueur, sont liés, autant par intérêt que par reconnaissance, à l'administration européenne, qui protège en eux l'aristocratie héréditaire, d'où dé-

pendent leur fortune et le maintien de leur pouvoir.

Une contrée aussi fertile que Java devait nécessairement appeler vers ce sol productif et sous ce beau ciel où l'homme trouve à se créer toutes sortes de jouissances, des migrations de peuplades d'îles environnantes. La fussion de ces peuples entre eux, semble avoir donné naissance à une population mixte, au milieu de laquelle il est difficile de reconnaître aujourd'hui la râce javanaise et soendanaise primitives. Un culte nouveau, totalement différent de celui que professait le Javanais sous l'empire indou de Modjopahit et sous le gouvernement soendanais de Padjajaran; puis enfin le manque d'annales écrites de cette nation, rendent sur ce point les recherches fort incertaines. Il est, comme nous venons de le dire, positif que les Soendanais et les Javanais ne sont pas issus d'une souche commune; les premiers se sont fixés à l'occident de la rivière Lossarie sur les confins de la province de Chéribon, tandis que la partie orientale de l'île a été occupée par les Javanais, issus de colons indous; ces derniers sont devenus les dominateurs d'une grande partie de l'Archipel de la Soende, et ce sont eux qui ont couvert Java de monuments et de temples, voués au culte de Bouddha.

On voit encore de nos jours, au milieu de cette population insulaire de plus de huit millions, deux types représentés par des associations distinctes d'invidus, dont la réunion avec les autres habitants de l'île n'a pas encore eu lieu: ce sont dans la partie occidentale, les *Badoewis*, reste d'une tribu puissante, jadis persécutée par les zêlés sectateurs de l'Islamisme, et concentrée main-

tenant dans les montagnes élevées de Kendang, résidence de Bantam; puis les *Tenggeriens* dans la partie orientale, occupant un district montagneux dans la résidence de Passeroewan; ils adorent Brahma, Wischnoe et Siwa, et invoquent Bethoro Goeroe comme divinité supérieure à celles-là. Comme toutes les sociétés peu nombreuses, celles-ci se distinguent par des qualités spéciales, parmi lesquelles l'attachement aux dogmes religieux, l'égalité parfaite des individus entre eux, la simplicité de moeurs, la probité et le goût du travail, forment les traits principaux.

Les premiers, sans doute descendants de la population soendanaise, cherchèrent un refuge dans ces cantons déserts, afin de se soustraire aux persécutions du fanatique Hassan Oedin, propagateur outré et sanguinaire de la foi islamite dans ces contrées. Lorsque l'empire de Padjajaran eut cessé d'exister, les sectateurs attachés au culte de Bouddha se retirèrent dans ces vallées solitaires et demeurèrent longtemps dans ces lieux inaccessibles, en pleine jouissance de leur indépendance. Ils se trouvent aujourd'hui divisés en deux sectes sous les noms de *Orang Badoewi* et *Orang Kaloeran*, d'après les localités qu'ils habitent: cette dernière fraction suit des rites moins austères que les vrais Badoewi's; mais l'une et l'autre se vouent au culte des idoles. Ces sectateurs habitent des vallées élevées et de difficile accès dans les montagnes de Kendang. On evalue à 1500 individus le total de leur population. Les Badoewi's des *kampong* Kenekes, Tjiboam et Karang, dans la sous-résidence de Lebak, forment une population de

600 ames. Ces idolâtres vivent dans le voisinage des tombeaux de leurs ancêtres, auxquels ils portent un culte. Quelques terrasses superposées les unes sur les autres sont couvertes de pierres sépulcrales d'un travail grossier, et c'est dans ces lieux déserts que les Badoewi's se rassemblent encore aujourd'hui.

Les Badoewi's sont d'une taille moins grande que les Javanais répandus dans le reste de la contrée; ils sont aussi plus robustes, plus nerveux et plus actifs, et possèdent toutes les qualités qu'ils ont en commun avec les habitants montagnards de toutes ces contrées. Ils ont le nez moins épaté, et la couleur de leur peau est plus jaunâtre que chez les Javanais des côtes. Il est rare qu'un Badoewi's embrasse l'islamisme.

Les Tenggériens se disent issus de Kjahi Songgo Boeno Mangkoer-rat Mangkoe Negoro, probablement l'un des premiers souverains de l'empire de Modjopahit. Après la chute de ce puissant état indou, ou bien, lorsque la religion de Bouddha s'installa sur les ruines de celle de Brahma, les sectateurs austères du dernier de ces cultes se retirèrent probablement du Mataram et du Malang dans les lieux solitaires de la chaine élevée des montagnes de Tengger, d'où il leur devint possible de braver les poursuites de leurs adversaires, et où ils ont pu se soustraire à la persécution des fanatiques sectateurs de l'Islamisme. Aussi ont-ils conservé, jusqu'à nos jours, les principaux rites de leur croyance.

Cette petite tribu, forte de 3 à 4 mille individus, continue à vivre isolée du reste de la population java-

naise dans les districts montagneux de Tengger. On ne parveint dans ces belles vallées, couvertes d'une végétation grandiose et féconde, qu'après avoir franchi des forêts épaisses, où croissent en abondance des masses compactes des rottans. Ces vallées sont couronnées de pitons de 4 à 6 mille pieds de hauteur au dessus du niveau de la mer, et plusieurs volcans, tels que le Semeroe et le Bromo, auxquels les habitants portent un culte, élèvent leurs cimes à des hauteurs plus considérables encore.

Le gouvernement observe envers ces sectateurs des mesures mises en harmonie avec les coutumes qu'ils suivent; les chefs de village sont choisis dans la congrégation, et le régent javanais y exerce rarement son influence. Ce sont au reste des montagnards paisibles, hospitaliers et soumis, au milieu desquels on jouit de la plus parfaite sécurité.

La religion de Mahomet, introduite dans ces contrées en 1374 par les Arabes, vit ses premiers sectateurs s'établir à Garsik, aujourd'hui Grissé, située vers lá pointe orientale de l'île; de là elle se répandit dans toute l'île de Java, et s'étendit successivement sur tout l'archipel. Deux cheiks arabes, Dullah et Moelana, sont les fondateurs de ce culte; les descendants de ce dernier, à l'exemple du Prophète de la Mecque, firent prévaloir cette croyance par la force des armes; ces chefs portant le glaive et le coran, parvinrent à établir leur pouvoir sur toute l'île de Java. Le Javanais, sectateur de ce culte, l'observe avec une certaine nonchalance; son esprit borné ne lui en a fait adopter que les rites

principaux, tels que la circoncission, les ablutions et le jeune annuel. La masse du clergé, fort ignorante et superstitieuse, n'est pas mieux en état que le peuple de se former une idée nette et approfondie des devoirs que toute religion impose à l'homme doué des plus simples notions, et dont la civilisation fait sentir les premiers besoins. Ce clergé n'exerce une influence de quelque poids sur le peuple, qu'autant que le prêtre se trouve être issu d'une famille illustre, ou lorsque le pélerinage, vrai ou supposé, au tombeau du Prophète lui a fait donner le nom de *Hadji* ou saint.

Le Javanais n'a le plus habituellement qu'une femme et vit en bonne harmonie avec elle; il ne la considère pas comme un être soumis à ses caprices et fait pour le servir, sort généralement réservé aux compagnes des Malais. Le Javanais de qualité use, selon sa fortune, de la latitude accordée par le Coran, et se choisit des épouses et des concubines. La première épouse d'un prince ou des grands du rang le plus élevé, est généralement d'une naissance égale à celle du mari; elle fait les honneurs du *Dhalm* ou palais, y exerce son empire qu'elle étend jusqu'aux autres épouses, dont elle règle fort souvent les prétentions et les droits, tandis que les concubines sont toujours obligées de la servir.

Les grands, qui s'entourent du luxe oriental, ont à leur solde des danseuses *Bedojo*, qu'il faut distinguer des *Ronggeng's* on danseuses publiques. La musique assourdissante du *Gamelan*, dont on se plait à faire accompagner la danse et qui est de rigueur dans les grandes

réceptions et aux jours de fête, n'est pas propre à donner une haute idée du talent musical des Javanais; ils sont en général peu avancés dans les arts d'agrément, et demeureraient stationnaires dans les arts utiles, s'ils ne se trouvaient pas stimulés à s'y perfectionner par l'influence européenne. Dans les sciences, à quelques exceptions honorables près, ils ne sont guère plus avancés, par eux-mêmes, que dans les arts. Le Javanais étant de son naturel lent de conception, il ne saisit pas promptement tous les détails d'une affaire, et ne peut fixer son jugement de manière à se former une idée nette d'une transaction compliquée; le penchant qu'il montre à ne pas dévier de la route tracée par ses ancêtres et a suivre servilement les coutumes du pays, fait qu'il se montre peu disposé à accueillir favorablement les améliorations industrielles et les progrès dans les sciences qui ont lieu dans son pays; au contraire, on le verra toujours lent à suivre la voie ouverte devant lui, et qui peut le conduire à une civilisation moins stationnaire. Les Javanais éclairés et les personnages d'un rang élevé sont intimément convaincus de l'infériorité de leurs concitoyens, et de leur incapacité à se gouverner par eux-mêmes. Ils conviennent franchement que les guerres intestines désoleraient le pays, s'ils se trouvaient de nouveau placés sous la domination despotique de leurs sultans.

La langue javanaise pure a été altérée insensiblement par son mélange avec celle des peuples qui sont venus se fixer dans ce pays. La langue arabe n'y a pas

pris cette prépondérance qu'on serait porté à lui supposer, comme conséquence naturelle du rapport de cette langue avec la religion islamite adoptée par tous les habitants. On distingue en javanais deux idiomes de la même langue: le *Ngoko* et le *Kromo*. Le premier est le dialecte dont le supérieur fait usage envers *le Wong tjilik*, l'homme du peuple: c'est le patois ou langage vulgaire. Le second est celui de la soumission et du respect: le vulgaire s'en sert en s'adressant aux grands; c'est le dialecte de distinction et de civilité; on ne saurait s'en passer dans les rapports avec les personnes de qualité. Le Javanais, quelque soit son état ou son rang, ne se permettra jamais d'employer un mot du dialecte *Ngoko* en parlant à son supérieur ou à une personne plus âgée que lui; tandis qu'on trouve ridicule de se servir du *Kromo* envers ses inférieurs et ses enfants. Dans les parties occidentales, le peuple fait souvent usage du dialecte Soenda; mais la langue malaie remplace plus ou moins tous ces idiomes, particulièrement dans les résidences de la côte septentrionale; le malais est peu en usage dans les résidences de l'intérieur, où le peuple n'est jamais en rapport avec les Malais du littoral des îles environnantes.

Les classes inférieures ont peu de besoins et trouvent à les satisfaire abondamment; du riz, du poisson sec, le *dhindhing* ou viande sèche, du sel et le *capsicum* ou piment, de l'eau pour boisson, voilà à quoi se borne leur nourriture habituelle. Ce frugal nécessaire leur suffit, mais ils font plus grand cas de l'oisiveté, que chez eux on voit souvent marcher de front avec le

goût immodéré pour la fumée enivrante de l'opium; poison lent qui à la longue mine leur santé, énerve leur force, et dont l'usage trop fréquent ou la trop forte dose aspirée ou fumée, peut les porter à des actes de violence et même au crime. Les anciennes relations font souvent mention d'actes d'une atrocité révoltante commis à Batavia ou dans ses environs, par des fumeurs d'opium, en javanais *njerret madhat;* on assure que les désordres suscitées par cette coutume sont aujourd'hui extraordinairement rares; la cause en est attribuée à la cessation du commerce des esclaves. La philantropie forme des voeux pour la prohibition de l'usage de cette substance enivrante, et elle reproche au gouvernement néerlandais de se former un revenu considérable sur la vente de l'opium. Mr. de Hogendorp, dans son traité sur Java, répond à ces allégations d'une façon concluante: »Si l'on pouvait »espèrer", dit-il, »en prohibant la vente et l'importa»tion de l'opium, d'enlever entièrement à la popula»tion le désir et la possibilité de s'en procurer; si »l'on pouvait se flatter de fermer six cents lieues de »côtes à la contrebande d'un article qui assurerait aux »fraudeurs des bénéfices énormes, ce serait sans doute »rendre un grand service à l'humanité; mais ce serait »vouloir tenter une chose impossible, et qui n'aurait »d'autre résultat que de priver le trésor public d'un »revenu annuel d'environ trois millions de florins (1),

(1) Ce monopole de l'opium figure dans les recettes du gouvernement en 1843, pour la valeur nette de 7,006,452 florins, ou francs 16,085,611. Voir notre chapitre, *Finances*.

» tandis que l'abus qu'on voudrait prévenir, en deve-
» nant clandestin, n'en serait que plus dangereux et
» plus nuisible". Les Javanais des deux sexes et de toutes les conditions sont toujours munis de la boite à bétel, *sirie*, car chaque individu mâche cette feuille qui sert d'enveloppe à un fragment de noix d'arek, du piment, du gambir et un peu de chaux.

Indépendamment des Européens et des Javanais, ce pays est aussi habité par des milliers de Chinois; ils sont, à Java et dans tout l'archipel, exactement les mêmes que partout où ces aventuriers se sont fixés. Traficants, usuriers, ingénieux assidus au travail et persévérants dans ce qu'ils entreprennent, on les trouve comme les juifs, toujours avides de gain. Supérieurs aux Javanais et aux Malais en forces, en activité et surtout en adresse, il serait difficile de se passer de leurs services dans un pays tropical, où le climat tend à énerver les forces des Européens. Ils sont sobres, économes, et fort réglés dans la gestion de leurs affaires; ce sont des calculateurs habiles, et le plus grand nombre sachant lire et écrire, sont à même d'apprendre facilement les langues étrangères, ce qui les rend propres à remplir plusieurs services auxquels on ne saurait employer des indigènes.

Ils exercent à Java toutes les professions industrielles; on les voit s'immiscer dans toutes les affaires où ils présument trouver quelque source de gain: les Européens font souvent usage de leurs services pour exercer la surveillance dans les travaux; ce sont eux qui exploitent les grandes entreprises d'agriculture, les

fouilles, les mines, etc. Ceux qui ont amassé une petite fortune tachent de l'augmenter en prenant à ferme les revenus publics du gouvernement; d'autres spéculent sur la crédulité des indigènes en leur vendant à crédit ou de toute autre manière; les tavernes, les maisons de jeu, les débits d'opium, de tabac, etc. sont des sources d'existence pour la classe moyenne, tandis que les riches se font usuriers, trafiqant de tout et partout; mais on trouve aussi parmi eux des agents dévoués et des négociants d'une probité reconnue.

Les moeurs des Chinois sont assez régulières; dans leur union avec les femmes du pays leur ménage est tranquille et règlé; ils ne trouvent jamais le moyen de contracter ces unions avec des Chinoises, vu qu'il est interdit aux femmes de quitter le céleste Empire. Ils choisissent de préférence comme épouses les filles issues des unions entre Chinois et Javanaises, ce qui fait que les femmes des Chinois ne conservent pas les moeurs de leur pays natal, et qu'elles adoptent complétement celles de leurs époux.

Par mesure de prudence et de police le nombre d'individus qu'on tolère dans les villes est plus ou moins limité, et celui des nouveaux arrivants a lieu sous certaines restrictions. Les Chinois, partout où leur réunion est nombreuse, sont obligés d'habiter des quartiers séparés, et ont des chefs de leur nation qui portent les titres de capitaines et de lieutenants, avec lesquels la police entretient ses rapports.

Comme concurrents des Chinois en fait de commerce,

les Arabes établis dans l'Archipel occupent le second rang parmi les asiatiques; leur esprit cultivé et leur aptitude au travail ne le cède guère à ces derniers. Comme compatriotes du Prophète de la Mecque ils sont bien vus des indigènes, et jouissent à Java de beaucoup de considération. Le plus grand nombre se trouvant revêtus d'un titre religieux ou bien se l'appropriant, leur influence sur l'esprit du peuple en prend plus d'ascendant. On les trouve partout dans l'Archipel, mais en petit nombre; Java, Sumatra et Bornéo sont les îles où ils se rendent; surtout dans la dernière, où les princes, à peu d'exceptions près, sont descendants des Arabes. On les voit fort rarement exercer quelques métiers ou se vouer à l'industrie. Lorsqu'ils ne sont pas dans le sacerdoce, ils font le commerce ou bien embrassent l'état de marin; ce sont alors d'habiles pilotes, quelquefois des chefs de pirates redoutables. Dans les villes ce sont des citoyens paisibles, d'une vie régulière et pieuse; comme négociants on a rarement sujet de se défier d'eux.

Le petit nombre de Bengalis établis à Java, sont des cipayes (*Seapoys*, du persan *Sipâhi* littéralement *Soldat*), ou des serviteurs à gage qui s'y sont fixés lors de l'occupation anglaise. Les Macassars et Balinais sont des esclaves affranchis, ou des descendants de ceux qui se sont établis dans l'île du temps de la Compagnie, ou bien des Malais d'autres îles qui viennent se fixer à Java. Tous ont adopté les moeurs et les usages des Javanais, et ils forment de plus en plus partie intégrante de la na-

tion. On doit en excepter toutefois un grand nombre de Macassars de Célèbes qui viennent trafiquer régulièrement dans les résidences du littoral.

En 1825, le nombre des esclaves existant encore à Batavia était, selon Mr. de Hogendorp, de 12419 tant hommes, femmes, qu'enfants; le dénombrement de la population fait en 1832, réduit ce chiffre à 9500, et celui de 1840 le porte seulement à 5000.

Suivant le relevé de l'impôt ou capitation sur les esclaves, on peut calculer que dans toutes nos possessions réunies de l'Archipel le nombre de ceux-ci est porté

en 1820	à	20300.
1830	»	17070.
1838	»	11563.
1840	»	10375.
1841	»	9970.

Sans compter les enfants au-dessous de huit ans, qui ne sont pas compris dans l'impôt.

Ces esclaves des possessions de l'Inde archipélagique ne peuvent être comparés en aucune manière à ceux des colonies de l'Inde occidentale; les premiers jouissent des prérogatives qui leur sont assurées par la loi, qui les garantit de toute vexation ou de procédés arbitraires de la part du maître.

Le plus grand nombre des esclaves qu'on trouve encore dans l'Archipel est d'origine malaie. Ils n'ont emprunté à la civilisation européenne que les travers et souvent les vices de cette société; parmi ceux-ci germent chez eux les penchants du caractère national. Rusés et

souvent perfides, on peut rarement s'en rapporter à leur conduite, qu'il est nécessaire de surveiller sans-cesse. Les Bougies de Célèbes sont des sujets plus fidèles; leur attachement offre même des exemples fort remarquables.

On ne trouve pas d'esclaves dans les domaines des princes javanais de Soerakarta et de Djokjokarta, l'esclavage n'y a été connu dans aucun temps, pas même lors de la splendeur des souverains de Modjopahit.

CHAPITRE IV.

ASPECT DU PAYS, RÈGNE VÉGÉTAL, MINÉRAL ET ANIMAL.

Le coup-d'oeil que présentent les rivages de Java est, selon les relations de plusieurs témoins auxquels j'emprunte mes tableaux, d'une beauté grandiose et en même temps pittoresque.

De loin, lorsque le navire, poussé par une brise légère, entre dans le détroit de la Soende et cotoye le rivage de Java, on découvre les cimes élevées des palmiers qui bordent la côte dans presque toute son étendue; derrière ces parasols de verdure, le sol de la plaine monte par un plan doucement incliné, jusqu'au pied de la chaîne des montagnes dont est couronné le centre de l'île. Ces campagnes sont parfaitement cultivées et embellies de villages javanais, dont les maisons, construites en bambou et en rotang, sont entourées d'une haie et ombragées de bouquets d'arbres fruitiers, étalant leur sombre verdure; ces teintes présentent un contraste agréable avec la végétation vive et gaie des vastes champs de riz, distribués en amphithéatre sur les flancs des collines: de celles-ci s'échappent par intervalles des cours d'eau et des cascades, auxquels les terres doivent leur étonnante fécondité qui va jusqu'à produire par an trois récoltes

de riz; la consommation intérieure de cette denrée est immense et fournit ensuite à l'exportation une source de prospérité qui forme la principale richesse de Java. Partout où l'oeil s'arrète, le sol fournit la preuve de l'industrie du cultivateur; lorsque du haut de ces collines on jette ses regards vers la plage, la vue ne découvre en aucun endroit une portion de terre inculte; les grands chemins et les sentiers qui circulent autour des riantes habitations sont les seuls points où le sol se montre à nu et d'une teinte d'un gris rougeâtre; des torrents, dont les eaux viennent d'abreuver les *sawas* ou champs de riz artificiellement arrosés, contribuent à former dans ces groupes, différemment nuancés, des points de vue enchanteurs. Plus avant et toujours en montant, on arrive à la limite du rayon des grandes cultures où se trouvent les végétaux arbustes, coloriés de teintes d'un verd sombre et lustré; ils forment la transition du sol exploité par la main de l'homme qui le rendit tributaire à ses besoins, à celui sur lequel la nature a conservé tous ses droits, et où l'homme n'a jusqu'à présent rien entrepris pour y entraver cette belle nature, dans la reproduction des végétaux qui continuent à s'y développer sous leurs formes primitives.

Mais, lorsqu'on envisage Java sous le point de vue des réformes que la civilisation y introduisit et continue encore à mettre en oeuvre sur ce sol d'une fertilité étonnante, on demeure agréablement surpris par la contemplation de la profusion de ces riches cultures auxquelles des millions d'indigènes consacrent leurs soins assidus. Partout des ressources pour l'industrie ont

été créées, s'étendent ou se perfectionnent. La main de l'homme asservit de plus en plus le sol à ses besoins ou à ses jouissances. Des travaux hydrauliques, hardis et ingénieux, répandent la fertilité sur des terres jadis incultes; des rivières détournées de leur cours naturel ou réunies par des canaux, rendent les communications et le transport des produits plus faciles. L'île se trouve coupée, dans toutes les directions principales, par un réseau de belles et larges routes, parfaitement entretenues; la voie principale traverse Java dans toute sa longueur; elle part d'Anjer et aboutit à Soerabaya en passant par Samarang. On parcourt les marais, et on traverse les chaînes des montagnes basaltiques, sur lesquels elle est tracée, au moyen d'une poste aux chevaux parfaitement organisée et par courtes étapes; dans les localités difficiles, des attelages de buffles secondent ou remplacent les chevaux.

Jadis, on se plaisait à débiter sur ce beau pays des rapports exagérés sur l'insulabrité du climat, comme sur la mortalité précoce des Européens qui viennent s'y fixer; ces contes sont démentis par l'expérience. Excepté un petit nombre de districts marécageux de la côte nord, et dans quelques parties vers le sud, le climat de Java est sain; les districts élevés sont même d'une salubrité remarquable dans ces régions. Des eaux thermales réparties en un grand nombre de localités, sont des moyens hygiéniques dont les vertus médicales n'ont pas encore été suffisamment appréciées.

La température, dans les plaines, se maintient entre 85° et 94° Fahrenheit, et pendant la nuit de 73° à 80.

A une élévation de 6000 pieds, le thermomètre descend à 60°; tandis que la cime des pitons élevés se trouve quelquefois couverte de glace.

Nous allons jeter un coup-d'oeil sur la botanique de cette contrée: quelques fragments, empruntés à des discours prononcés par mon savant ami, Mr. le Professeur Reinwardt, me serviront à cette fin.

En entrant sous les voutes formées par ces géants de la création qui couvrent le pied des montagnes basaltiques, où le sol se trouve couvert d'une épaisse couche de terreau noir d'une fécondité étonnante, on parvient dans la région des figuiers; parce qu'en effet les vastes forêts dont la base de ces montagnes sont couvertes, se trouvent principalement composées de différentes espèces de ces arbres, remarquables et caractérisés par leur grande hauteur, par leur croissance vigoureuse, ainsi que par la nature laiteuse de leur suc et la nature spongieuse de leur bois, par la grande étendue de leur ramification et la croissance de leur fruit sur la partie ligneuse du tronc et des branches. Seulement un fort petit nombre de cette grande variété d'espèces de figuiers se retrouve dans des stations plus élevées, tel que le *Ficus heterophylla* qu'on rencontre à de hautes élévations. Les grands arbres qui croissent également dans cette même région, sont de la famille des *Méliacées*, tels que le *Pinkoe*, le *Suren*, le *Pinango*, le *Lengsar* et autres espèces, aussi peu connues des botanistes que le sont le plus grand nombre des figuiers, ainsi que ceux des genres *Dysoxylon*,

Aglaia, *Epicharis*, puis *l'Artocarpus papilosa* et *elastica*, *Sterculiae*, *Sapindus*, *Caryota* etc.

Les troncs de ces arbres donnent la vie à d'autres plantes arborescentes, telles que *l'Aralia*, *Polyscias*, *Fagraea*, *Cissus*, *Uvaria*, dont les troncs sont branchus et couverts de feuillage, ainsi qu'à plusieurs autres parasites, telles que *Piper*, *Cyrtandra*, *Pothos*, *Loranthus*, *Viscum* etc. qui s'élancent jusqu'à la cime des grandes couronnes des figuiers et forment, par l'enlacement avec des lianes, une masse compacte de verdure, sous l'ombre de laquelle croissent, dans l'espace ouverte entre les troncs de ces arbres, plusieurs espèces de broussailles et d'arbustes, comme *Ardisiae*, *Grewia*, *Elaeocarpus*, *Phyllanthus*, *Callicarpa*, *Celtis*, *Sauraja*, certaines *Urticées*, puis les Pisangs sauvages, *Heliconia indica*, *Pandanus* et une multitude de *Scitaminées;* tandis que la surface de ce sol déjà si abondamment couvert, nourrit encore une riche végétation des genres *Justicia*, *Begonia*, *Ruellia*, *Rhynchocarpus*, *Solanum*, *Arum* et *Orchidées*.

Dans une zone un peu plus élevée, se trouvent les forêts de *Rasamala* du groupe *Liquidambar;* les différentes espèces de figuiers s'y montrent plus rarement, quoiqu'une grande quantité des autres plantes énumérées ci-dessus, continuent à s'y rencontrer. On distingue de loin les bois de *Rasamala* à leur tronc droit, blanchâtre et couvert d'un nombre moins grand de parasites; quelques autres plantes telles que plusieurs espèces de rottangs et de rubiacées se montrent en plus grand nombre. Cette famille des rubiacées est

très-multipliée sous différentes espèces dans les forêts de Java; plusieurs sont remarquables par l'odeur infecte qu'elles exhâlent, comme par la fragilité de leur partie ligneuse.

Lorsqu'on est parvenu à la limite supérieure des forêts de *Rasamala*, la hauteur peut être calculée à cinq mille pieds au dessus du niveau de la mer; nonobstant cette élévation, les arbres de haute futaie n'ont point encore diminué en force ni en nombre; on découvre même à cette hauteur les premiers représentants d'un arbre magnifique, le *Kimarak* des indigènes, sorte de Cyprès (*Podocarpus cypressinus*) remarquable par l'élévation verticale de son tronc; on y trouve aussi le *Pinus dammara*, les premiers *Rhododendron* (*R. Javanicum*), le singulier *Nepenthes phyllamphora* et la fougère bifeuillée *Dipteris*, qui n'existe que dans cette région; elle fournit aussi *l'Ophiopteris verticillata* et *Sonerila maculata*.

La région dans laquelle on monte en sortant des bois de *Rasamala*, est celle des *Lauriers;* non que ces végétaux ne soient également répandus dans des districts plus bas, mais on ne les trouve guère dans les vallées et jamais en plaine. Java présente non seulement une diversité remarquable de figuiers, mais aussi une grande variété d'espèces de lauriers; à ceux-ci se joignent une multitude d'espèces de chênes, peu ou point connus des botanistes; ceux qu'on connaît de longue date sont le *Quercus molucca* et *concentrica;* plusieurs autres, décrits et figurés récemment, font partie du beau travail de Mr. le Professeur Blume, sur les chênes de

Java, de même que plusieurs espèces nouvelles de Bornéo acquises à la science par les découvertes de Mr. le Dr. Korthals (1). A cette élévation se trouve le *Schima Noronhae*, arbre dont les belles fleurs jonchent abondamment le sol. On y voit aussi plusieurs espèces de Mélastomes, dont quelques unes s'élèvent en arbres à une hauteur remarquable; puis quelques *Eugenia*, l'aromatique *Magnolia odoratissima*, *Myrtus*, *Viburnum*, *Rubus* et plusieurs *Rubiacées*, qui s'élèvent rarement en arbre, mais croissent en buisson. Une multitude d'espèces d'Orchidées est propre à cette région des Lauriers, non seulement celles qui croissent sur le sol, telles que le *Limodorum*, *Orchis*, *Malaxis*, mais encore celles qui viennent en parasite sur les troncs des arbres, telles que le *Cymbidium*, *Dendrobium* et plusieurs autres.

Finalement, à une élévation de sept mille pieds, lorsque les flancs des montagnes commençent à se résserrer, que l'air devient plus rare, que les plantes ne s'offrent plus les unes aux autres un mutuel abri, que la pente des montagnes s'oppose à ce que la terre végétale puisse s'y maintenir solidement, alors la végétation commence à changer d'aspect; elle devient plus rabougrie, moins robustes les troncs s'y couvrent de nombreuses espèces de *Mousses;* de longues barbules *d'Usnées* pendent des branches jusque vers le sol; toutes les plantes s'y montrent sous des formes différentes de cel-

---

(1) Voyez. *Flora Javae* et *Natuurkundige Verhandelingen* etc. Partie botanique, planches.

les qu'on vient d'observer dans les régions moins élevées, et le tableau qui se déroule aux yeux de l'observateur rappelle à la mémoire une de ces vues de nos Alpes européennes. Des troncs courbés et des rameaux entortillés; un feuillage nain, raide, plus rare et sec caractérisent la nature des arbres et des buissons de cette haute région.

La famille des *Ericées*, particulièrement les *Vacciniées*, forment la principale végétation des grandes élévations. Parmi ces arbustes croissent encore le beau *Rhododendron retusum*, un *Leptospernum* et une *Myrica*. Ces plantes, le seul *Vaccinium serratum* excepté, sont toutes arborescentes et sont faciles à reconnaître à la pesanteur de leur bois qui est aussi fort dur. Dans la famille des figuiers on ne trouve que la seule espèce de *Ficus heterophylla*, qui croît en broussaille et porte des feuilles, partie de forme très-obtuse, partie à pointe acuminée; elle se retrouve jusque sur les hauteurs de sept à huit mille pieds. Entre ces arbres et ces arbrisseaux viennent encore des plantes et des fougères peu différentes de celles qui se trouvent en Europe. Autour et à la cime du mont Gedé, à plus de neuf mille pieds d'élévation, croît abondamment un chèvre-feuille *Lonicera;* un *Hypericum* peu différent de *l'H. patulum* du Japon; une *Bellis* sur tige; un blanc *Gnaphalium* en arbuste; une *Valériane*, une *Renoncule*, une *Swertia;* jusques dans les cendres volcaniques du Gedé une petite *Gentiana:* formes, qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer dans l'Inde à une latitude de six degrés. Quoiqu'on reconnaisse à toutes ces plantes les formes propres

aux régions tempérées et froides, il n'en est pas moins certain qu'elles diffèrent comme espèces, de toutes celles connues. Les cryptogames sont les seules qui fassent exception, vu que le plus grand nombre de celles-ci ne différent pas des cryptogames d'Europe; lorsqu'on foule les pelouses formées par le *Sphagnum*, sur la cime du Patoeha, on se croirait transporté dans les tourbières de la Néerlande.

Quelques arbustes dont nous venons de faire mention, particulièrement le *Vaccinium varingaefolium*, *Andromeda punctata* et *leucocarpa*, *Myrica Javanica* et quelques autres offrent une croissance vigoureuse même jusqu'aux bords des cratères, où le sol blanchâtre laisse échapper des vapeurs sulfureuses dont ils sont sans cesse entourés. Quelques fougères, telles que le *Blechnum pyrophilum*, *Pteris aurita*, couvrent de leurs frondes les bords des gouffres, dans lesquels les matières boueuses sont sans-cesse en ébullition, comme il s'en trouve sur le mont Kiamis. Les mêmes plantes servent de bordure aux mares sulfureuses, et leurs racines croissent dans ces eaux acides.

Une végétation à tel point abondante et vigoureuse, jointe à la qualité de la terre dans une contrée couverte de nombreux volcans, contribue à rendre la fécondité permanente. Cette fertilité tient en effet du prodige. A peine le Javanais connait-il l'emploi du fumier; la charrue et les irrigations lui suffisent pour seconder le jeu bienfaisant des influences mutuelles de l'air et de la terre, et pour donner à la dernière la plus grande fertilité possible. C'est dans la terre toute

naturelle que, depuis des siècles, il cultive ses rizières productives; c'est elle qui lui fait cueillir dans ses vergers, les fruits les plus savoureux, les plus succulents. Il se joint à ces avantages qu'entre les tropiques, le ciel, toujours en harmonie avec les autres conditions physiques, déverse sur cette contrée des faveurs continuelles, qui se réunissent aux dispositions heureuses d'un sol dont la fertilité naturelle est déjà si remarquable, même dans les régions froides; combien les forces productives de ce sol ne doivent-elles pas être augmentées par la chaleur constante qui le pénètre, qui dissout ces substances nutritives, les atténue et le rend plus susceptible de l'influence extérieure, lorsqu'encore, ce sol reçoit abondamment les vapeurs exhalées sans cesse par la mer qui l'environne de tous les côtés, et que les forêts des montagnes, en produisant la pluie, lui envoyent avec profusion de l'eau et avec elle du terreau et des substances fertilisantes.

Tel est l'aspect général du pays, à partir du rivage de la mer jusqu'à la cime des plus hautes montagnes de l'intérieur; telle se montre sa flore dans ses formes grandioses et dans sa parure virginale.

Cette belle terre, où la végétation étale toutes ses formes élégantes et variées, a aussi été en but aux catastrophes les plus violentes, suscitées par les commotions du sol et par la dévastation provenant des matières ignées lancées de ses nombreux volcans. Ces élévations reposent sur une formation trachytique; elles sont le produit de cette substance et ne doivent pas leur origine aux laves basaltiques, comme jadis on s'en était formé l'idée

erronée; les détritus trachytiques couvrent la superficie du sol, et l'influence de l'air et celle des eaux, opèrant constamment sur cette masse, la met en décomposition, en change plus ou moins les formes et semble contribuer à l'étonnante fécondité dont Java offre partout la richesse inépuisable.

Dans cet Archipel, mieux que partout ailleurs, on se forme une idée nette et exacte de la force des agents qui ont prêté leur influence à la formation de cet échafaudage volcanique, et qui ont produit ces soulèvements auxquels Java doit son aspect présent, que de nouvelles commotions peuvent altérer ou changer. Les chaînes des montagnes, du milieu desquelles s'élancent les pitons isolés, sont toutes couvertes d'une végétation forestière aussi variée que puissante; elles offrent une série de volcans éteints et une multitude de cratères en pleine activité, dont l'élévation varie de cinq mille à douze mille pieds. De ces chaînes montueuses coulent au nord comme au midi une multitude de cours d'eaux, dont les filets limpides répandent dans toutes les directions la fertilité; cette source de fécondité a été multipliée à l'infini par les irrigations artificielles. Ces eaux, après avoir serpenté dans toutes les directions, viennent se réunir en des courants rapides, peu profonds et coupés par des bancs qui entravent la navigation de l'intérieur; aussi ne trouve-t-on à Java que quatre fleuves navigables jusque fort au loin dans les terres, les autres ne pouvant porter que de petits *prahoe's* d'un tirant d'eau peu considérable. Les seuls fleuves de Solo, de Kediri, de Tjimanoek et de Tjita-

roem fournissent au commerce maritime les moyens de transport dans l'intérieur; des canaux unissant les rivières de Tangoelangoe et Demak, le Tjidani et le canal de Tangerang, servent de voies de communication. Les grandes routes et les chemins vicinaux, tracés dans toutes les directions, et desservies par la poste aux chevaux du gouvernement, rendent les rapports faciles entre toutes les parties de l'île. La magnifique route qui s'étend de l'occident à l'orient, est un travail gigantesque dont Java a été doté par les soins du Gouverneur-Général Daendels. Cette large route est, dit-on, comparable par la hardiesse du tracé, à celle du Simplon à travers les Alpes helvétiennes.

Nous faisons suivre les noms que portent les principaux volcans en activité, qui lancent de temps en temps de leurs cratères des matières ignées plus ou moins abondantes; leur gissement est indiqué par le nom des provinces ou résidences dans lesquelles on les trouve. Les volcans éteints sont bien plus nombreux que ceux aujourd'hui en activité, dans cette île.

BANTAM. — Poelosari et Goenoeng Karang.

PREANGER. — Gedé, Tankoeban-prahoe, Patoeha, Talagabodas, Goentoer, Papandajang, Galoenggoeng.

CHERIBON. — Tjerimai.

TAGAL. — Slamat.

BAGELEN et KEDOE. — Soedoro et Soembing.

Djokjokarta et Soerakarta. — Marbaboe et Merapi.

Kediri. — Kloet.

Madion. — Lawoe.

Soerabaya, Passaroean et Besoeki. — Lamongan, Bromo ou Dasar, Ardjoeno, Walierang, Idjeng et Semeroe. Le piton de ce volcan forme le point le plus élevé de l'île.

On trouve de nombreux détails relatifs à l'histoire des principaux volcans de l'Inde archipélagique, dans le journal qui paraît à Batavia, sous le nom de *Tijdschrift voor Neêrlands Indië*, année 1842 et suivantes; ils ont été fournis par Mr. Junghun, membre de la Commission scientifique de l'Inde.

Java est hérissé, dans toute sa longueur, de deux chaînes de hautes montagnes qui tantôt se réunissent, tantôt s'éloignent en formant des embranchements; leurs sommets s'inclinent en pente douce vers le rivage: ces chaînes de dix à quatorze mille pieds d'élévation au dessus du niveau de la mer sont parsemées de volcans et de cratères éteints, dont la hauteur est de deux à trois mille mètres; quelques-uns élancent leur sommet jusqu'à quatre mille mètres, et sont visibles à une très grande distance en mer, où ils servent de points de reconnaissance au navigateur. Ces montagnes sont entrecoupées de larges et belles vallées, arrosées par des rivières et des torrents, et se trouvent couvertes d'épaisses forêts où, selon les relations de nos voyageurs, on trouve à peine un arbre au dessous de cent pieds de

hauteur. Quoique le sol soit plus ou moins élevé, il renferme cependant des terrains d'alluvion; mais sa formation est essentiellement trachytique; tandis que le diorite, le calcaire, le grès et d'autres pierres de formation mélangée, y sont répartis en masses à la vérité peu étendues, ou simplement bornées à certaines localités.

Sur les pentes des montagnes et dans les ravins on ne trouve que des laves du produit des éruptions volcaniques et des conglomérats; sur les crêtes existent différentes espèces de basaltes et le dolérite; il paraît que sur les élévations d'une moindre hauteur la masse pierreuse est composée d'un calcaire celluleux, et dans d'autres, d'un grès-calcaire assez semblable à la pierre lithographique; tandis qu'un grand nombre d'autres élévations sont composées de tuf-calcaire. Vers la côte méridionale on trouve parmi le calcaire, des porphyres, entre autres celui à grand cristaux de Noesa Kambangan, tandis que les pierres roulées, chariées par les rivières, offrent du Jaspe et différentes sortes de quartz. Plus bas on trouve le schiste argilleux et le grès bigarré. Le littoral et le fond de la mer sont parsemés, en beaucoup d'endroits, de Zoölithes très variés.

Java n'offre pas de gangues métalliques propres à l'exploitation. Les mines de charbon à Bantam n'offrent que du lignite. La naphte et l'asphalte y sont parcontre fort abondants et se trouvent dans plusieurs localités. Les salines naturelles de Koewoe, au sud-est de Samarang, fournissent une assez grande quantité de sel.

Il est difficile de se faire une idée de la fécondité du

sol de cette île, comme aussi de la profusion des végétaux groupés et entassés, en quelque sorte, les uns sur les autres. Ces masses de plantes gigantesques se disputent l'espace; l'abondance en est telle, qu'on ne saurait faire un pas hors des sentiers tracés, sans se frayer, à l'aide de la hache, une route à travers les broussailles et les lianes qui obstruent l'espace entre les troncs des arbres. Les plantes y croissent sur les plantes; des milliers de parasites se disputent les troncs de ces géants des bois, s'entrelacent, descendent vers le sol, remontent à la cime et fournissent à leur tour des moyens de nutrition à une multitude de lianes, dont les tiges se croisant dans tous les sens, entourent les branches, s'élancent vers le faîte des arbres de haute futaie, en couronnent les cimes, et forment de leur feuillage épais une masse compacte, à travers laquelle les rayons du soleil ne lancent qu'une clarté douteuse. Mais il est ridicule de dire, comme l'ont fait quelques auteurs, que le voyageur qui parcourt ces forêts, est obligé en plein jour, de guider ses pas à l'aide de la clarté des torches qu'on fait porter devant soi.

On voit sur cette terre féconde, des tiges de graminées parvenir à des dimensions qui permettent d'en employer les troncs à la confection des conduits d'eau, et qui peuvent servir à façonner des seaux et autres ustensiles de ménage. Là, les fougères parviennent à la hauteur des arbres de nos forêts; les plantes rampantes enlacent et serrent vigoureusement les troncs de leurs tiges d'une grosseur extraordinaire, et les végétaux

qu'en Europe chaque printemps voit renaître, se présentent, sur ce sol, en forêts que des siècles ont respectées. C'est sous ce beau ciel que la pelouse s'orne des fleurs les plus élégantes et que figure dans toute sa majesté, une flore dont nos serres chaudes de l'Europe ne peuvent parvenir à transmettre à l'imagination que des rejetons rabougris, ou une floraison obtenue péniblement, et qui est loin d'égaler en splendeur les couleurs vives et tranchées de leur souche primordiale, décorée de toute la fraîcheur de leurs teintes virginales.

A ce luxe de croissance, à ce grandiose de la végétation primitive des tropiques vient se joindre l'abondance produite par de nombreuses cultures bien entendues, conduite avec persévérance et exploitées par des millions de bras. Des rizières immenses s'étendent à perte de vue; des plantations de cafiers couvrent, çà et là, les flancs des montagnes; la canne à sucre, l'indigotier, le muscadier, le giroflier, le cannellier, le poivrier, même le thé, cet arbuste si renommé de la Chine, fournissent d'abondantes récoltes. Les céréales de l'Europe et de l'Asie; des fruits en grand nombre et des plus savoureux; le tabac, le *kapok* ou coton grossier, et le *kapas* ou duvet fin, la pistache, et le cacao y sont cultivés avec un égal succès. Cette force végétative se montre dans toute sa vigueur, non seulement dans les plaines où serpentent de belles rivières, mais aussi sur les pentes des montagnes couvertes d'excellents bois de construction et d'ébénisterie, de palmiers, de cocotiers, surtout de figuiers, dont on compte plusieurs espèces. Le cocotier, ce trésor des contrées

intertropicales, fournit à une multitude de besoins. Les fruits servent à la fabrication de l'huile, employée dans la nouvelle fabrication des chandelles, imitant celles de cire. Le liquide contenu au centre forme une boisson agréable et rafraîchissante. L'enveloppe filamenteuse est recherchée pour la confection des cordages. Les feuilles servent à couvrir le toit des chaumières. La liqueur, qu'au moyen de plusieurs incisions laissent échapper les branches, sert à composer plusieurs sortes de boissons très-estimées des indigènes, ou bien s'emploie dans l'assaisonnement des mets. Enfin, lorsque l'arbre épuisé par tant de sacrifices, cesse de produire des fruits, son tronc, transformé en poutre ou en colonne, sert à la construction des maisons et de soutien aux galeries élégantes dont elles sont entourées. Les espèces de figuiers, géants de cette végétation, occupent un rang important parmi les arbres forestiers, vu que c'est principalement des fruits de leurs nombreuses variétés, que se nourrissent les mammifères et les oiseaux frugivores de ces contrées.

La fertilité incomparable de l'île de Java; le caractère doux, hospitalier et soumis de ses habitants; sa position géographique et ses rades sûres, y attirent sur tous les points le commerce, l'un des principaux agents de la civilisation des peuples et la source de cette prospérité étonnante dont jouit la contrée. Java est par conséquent l'île la mieux connue, la plus explorée et la mieux cultivée, non seulement des îles de la Soende, mais aussi de toute cette grande partie de l'Inde archipélagique couverte par le pavillon néerlandais. En rapport avec les

progrès rapides que la civilisation et l'agriculture y ont faits, un nombre sans cesse croissant d'individus est venu augmenter la population de cette belle terre. Des animaux de toutes les classes ont fixé leur séjour sous les voûtes profondes des antiques et solitaires forêts, dont quelques districts sont encore couverts. Les habitants de la lisière du bois viennent participer à l'abondance fournie par les produits d'une culture active, partout et dans toutes les saisons animée. Les plages maritimes sont couvertes de mollusques. Les rivières nombreuses et les rades poissonneuses y attirent une foule d'oiseaux aquatiques; tandis que le sol et les plantes qui fourmillent d'insectes, y font, en quelque sorte, vibrer l'air de leurs essaims tumultueux; ils y servent à leur tour de pâture au nombre fort remarquable des animaux insectivores; ceux-ci et l'abondance du gibier provoquent à la curée toutes ces troupes voraces d'oiseaux de rapine et ce nombre remarquable d'espèces différentes de mammifères carnassiers, réunis dans une circonférence aussi limitée.

Dans la classe des mammifères, la volcanique Java ne possède pas et n'a pu nourrir en des temps plus éloignés de nous, l'Orang-outan, qui vit à Bornéo et à Sumatra, dans les immenses deltas boisés dont ces îles sont couvertes. Une seule espèce d'Hylobate, *Hylobates leuciscus* est propre à cette île, deux Semnopithèques, *Semnopithecus maurus* et *mitratus* (1), et le cos-

(1) Le Dr. Horsfield indique et donne la figure d'un *S. pyrrhus* comme espèce propre à l'île de Java. Cette citation doit être clas-

mopolite *Cercopithecus cynomolgus*, sont, dans la classe des singes, les seuls répresentants connus (1). Le *Stenops kukang* ou *Javanicus* des catalogues méthodiques, diffère constamment, par son masque peint de plusieurs bandes blanches, du *S. tardigradus* de Sumatra et de Bornéo. Ces deux races distinctes ont le même genre de vie nocturne; ils inspirent aux habitants soendanais de ces îles, une crainte superstitieuse qui doit son origine à l'aspect étrange de ces animaux, et provient de l'idée qu'ils se forment de leur mystérieuse existence pendant les ténèbres. Java est la vraie patrie de la plus grande des Roussettes, *Pteropus edulis* ou *Javanicus*, dont les plus forts individus ont jusqu'à près de cinq pieds d'envergure, qui dévaste les vergers, exhale à l'entour de son repaire une odeur fétide, mais dont la chair est réputée comme d'assez bon goût.

Le grand Tigre royal de la race soendanaise et la Panthère abondent encore de nos jours dans les forêts de plusieurs provinces, où ils continuent d'exercer leurs déprédations, nonobstant les progrès du défriche-

---

sée dans la synonimie du *S. maurus*, dont elle est une variété rousse. Le *S. auratus* des naturalistes français est aussi une citation en double emploi de la même variété.

(1) On ne connaît à Java que ces quatre espèces de quadrumanes de la classe des singes, quoique les ouvrages des naturalistes français en indiquent erronément un bien plus grand nombre comme originaires de cette île. l'Ouvrage de F. Cuvier sur les mammifères et celui de Bélanger, *Voyages dans les Indes Orientales*, donnent aux singes indiens une patrie, le plus souvent peu conforme à la vérité.

ment et de la culture des terres. Ces rédoutables carnassiers sont encore fort nombreux dans la sous-résidence de Grissé et surtout dans les immenses déserts marécageux de la partie sud de Bantam. Le gouvernement accorde une prime pour chaque peau de tigre royal; mais le Javanais se montre peu empressé à seconder cette mesure, persuadé qu'il est, selon ses idées superstitieuses, que plus on tue de ces animaux, plus l'espèce augmente en nombre.

Les Javanais comptent encore parmi les grands carnassiers de leur île, une seconde espèce de Panthère que le naturaliste ne saurait admettre pour le présent, et au sujet de laquelle il est plus prudent de laisser subsister le doute, vu qu'il est nécessaire d'établir une comparaison plus minutieuse des espèces et de voir un plus grand nombre d'individus de celle-ci, pour juger la question. Cette Panthère, leur *Meong kroet*, qu'on dit être assez rare, serait plus petite que l'espèce bien connue; elle aurait la robe plus abondamment tachetée; la queue serait plus longue, et son rugissement différent de son congénère. L'erreur qui fesait admettre jadis une Panthère noire, *F. melas*, ne peut plus exister de nos jours que dans la pensée du naturaliste compilateur. Java est encore la patrie de *Felis minuta*, à petites taches pleines, en goutelettes rondes et pâles. On y voit aussi, quoique très-rarement, le carnassier anomal, décrit par Mr. Horsfield sous le nom de *Linsang gracilis*, semblable par sa robe, à une très-petite espèce de panthère, mais dont le genre de vie tient des Viverrins et des Ichneumons, et qu'on trouve aussi à Bor-

néo et à Sumatra. Le Lièvre *Lepus melanonauchen* (1), paraît ne pas vivre ailleurs qu'à Java. Les Ecureuils ne comptent pas un aussi grand nombre d'espèces qu'à Sumatra. Les grands animaux que Java nourrit sont le Rhinocéros, à petite corne unique, désigné sous le nom de *Javanicus*. Le *Cervus russa* n'est nulle-part aussi abondant que dans cette île, qu'on peut regarder comme sa patrie primordiale; elle paraît être également le berceau des deux espèces de Sangliers, *Sus verrucosus* et *vittatus;* ces trois animaux forment le grand gibier de cette contrée (2). C'est également dans cette partie de l'archipel que vit à l'état sauvage la belle espèce de Boeuf bantheng, *Bos sondaicus* (3), le plus remarquable animal de ce genre, tant par ses formes gracieuses que par l'élégance de la coloration de son pelage, mais dont le naturel est indomptable. Il se refuse à toutes les tentatives qui ont été faites et souvent renouvelées, pour tâcher de soumettre la race à l'état de domesticité et en faire la conquète pour les besoins de l'agriculture; tandis que le Karbo des Malais, *Bos bubalus arni* (4), ou buffle domestique de ces îles, dont la terre primor-

---

(1) Plus petit que le lièvre d'Europe, ou de taille moyenne entre celui-ci et le lapin; il est caractérisé par la couleur noire de la nuque, qui est rousse dans l'espèce européenne.

(2) Voyez les figures coloriées de ces animaux dans les *Natuurkundige Verhandelingen* etc. partie zoölogique, planches 43 et 45.

(3) Voyez *Natuurkundige Verhandelingen*, partie Zoologique: planches 35 à 39.

(4) Voyez l'ouvrage précité, planches 40 et 41, sous le nom de *Bos bubalus var. Sondaica.*

diale nous semble être l'Inde continentale, remplit avec une docilité égale à celle de nos boeufs domestiques, tous les travaux, et se prête parfaitement au joug. Toutefois, ses formes extérieures ne servent point d'indices aux qualités dont il est doué pour remplir les travaux de l'agriculture: son port est lourd et disgracieux, son regard est farouche, et sa grande tête se trouve munie de larges et massives cornes de forte dimension.

L'époque exacte à laquelle le Buffle domestique, le *Kebo* des Javanais, a été introduit dans les îles de la Soende, ne repose sur aucune donnée ou date certaine; il est toutefois probable que l'acquisition de cet animal indispensable à la culture des terres sous cette zone tropicale, date du temps de la fondation de l'empire de Modjopahit. Chez un peuple où l'agriculteur occupe le premier rang dans la société, et qui a fait, de tous temps, des travaux des champs la principale branche de son industrie, le besoin a dû se manifester, dès l'origine de son état social, de posséder un animal doué des moyens nécessaires pour lui prêter assistance dans ses travaux pénibles, et lui rendre sa tâche plus facile. Le boeuf *Bantheng*, espèce sauvage des forêts considérables dont l'île de Java est couverte, ne pouvant offrir par son naturel indomptable quelque espoir de le soumettre au joug de la domesticité, les habitants de cette contrée ont du aviser au moyen d'obtenir des nations voisines, l'animal soumis, docile et vigoureux dont ils ne pouvaient désormais se passer comme auxiliaire dans leur principale branche d'industrie. Le Buffle, que les sectateurs de Brahma introduisirent sans doute de l'Inde

continentale à Java, en apportant dans cette contrée leur religion, leurs moeurs et leur industrie, s'est naturalisé depuis ce temps sur cette terre, où il rend depuis des siècles les plus grands services à l'agriculture.

Selon les légendes javanaises, sur la véracité desquelles on ne saurait s'en rapporter avec toute sécurité, la possession du Buffle réduit à la domesticité daterait du temps du premier des souverains de Padjadjaran, désigné sous le nom de Koeda Lalean. Ce prince a règné vers la fin du onzième siècle de l'ère javanaise, environ l'an 1182 de notre ère. Il est cité comme ayant introduit la culture du riz dans les parties occidentales de *Djawa* (Java). Il répandit et encouragea par tous les moyens la culture de cette plante nutritive parmi les Javanais, et fut, dit-on, le premier qui leur apprit à utiliser le Buffle comme animal domestique: aussi ce prince a-t-il porté depuis ce temps le surnom de *Mahesa*, nom du Buffle en dialecte javanais de cour; ses successeurs au pouvoir, qui s'établirent depuis dans la partie occidentale de l'île et y fondèrent le gouvernement Soende, prirent le titre de *Moending*, nom sous lequel le Buffle est désigné dans la langue de ce pays. Leur premier monarque nommé *Praboe Moending Sari*, littéralement traduit *Roi du buffle orné*, était le fils de *Koeda Lalean Mahesa ou Maheso*, noms du Buffle en javanais de cour. Voyez pour plus de détails, ce qu'en dit Mr. Müller dans les *Verhandelingen*, partie zoölogique, à l'article *Bos*.

Quoique l'île de Java ne soit séparée de celle de Sumatra que par le détroit de la Soende, elle n'a jamais nour-

ri sur son sol ni le Tapir ni l'Eléphant, qui abondent dans les vastes forêts de cette dernière. L'éléphant, qu'on trouve en grand nombre dans le pays des Lampongs à la pointe méridionale, ainsi que dans les parties montagneuses des résidences de Padang et de Palembang, a été considéré jusqu'ici par les naturalistes comme formant une même espèce avec l'Eléphant de l'Inde, *Elephas indicus.* Nous avons également présenté cette identité comme très-admissible et probable (1), eu égard surtout à la proximité de Sumatra du continent de l'Inde, particulièrement de la presqu'île de Malacca, peu distante de la côte orientale de cette île. Toute vraisemblable qu'ait pu paraître cette supposition, nous venons d'obtenir fort récemment la preuve certaine (2) que l'Eléphant de Sumatra diffère autant de l'Eléphant de l'Inde, que ce dernier diffère de celui d'Afrique, et qu'il doit prendre rang, dans ce genre des pachidermes, comme troisième et nouvelle espèce de ce groupe. On s'accordera probablement à désigner ce nouvel éléphant sous le nom de *Sumatranus.* Je me propose d'en faire plus ample mention sous ce nom, dans la partie de cet écrit qui traite de l'histoire naturelle du groupe géographique de Sumatra.

L'ornithologie y est riche et variée en genres comme

---

(1) Voyez *Coup-d'oeil sur la faune des îles de la Sonde et de l'Empire du Japon.*

(2) Elle se trouve basée sur l'acquisition de trois squelettes de *l'Eléphant de Sumatra:* un très-vieux mâle de grande taille, une femelle adulte, et un mâle parvenu à l'âge-moyen.

en espèces. Il serait fastidieux d'en offrir ici le dénombrement; le plus grand nombre des espèces qui habitent cette île, ont été figurées et décrites dans mes planches coloriées, suite aux planches enluminées de Buffon; dans l'ouvrage du Dr. Horsfield, et dans celui que nos naturalistes publient sur les recherches faites récemment. Nous voulons en limiter l'aperçu dans ce coup d'oeil, à l'énumeration des principaux genres et des espèces les plus marquantes qui sont répandues dans cette île.

Dans la classe des rapaces, on compte des espèces de tous les petits groupes génériques connus; le nombre de ces grands et petits oiseaux de rapine est fort considérable. Les omnivores y comptent un bon nombre de représentants: les Calaos, des espèces du *lunatus*, du *plicatus*, du *malabaricus* et du *convexus* se trouvent ici, sans que les autres espèces de Bornéo et de Sumatra y aient été observées. Les genres *Bucco*, *Ixos* et *Miyothera* y sont très nombreux et représentés par un fort grand nombre d'espèces différentes. Dans les régions élevées habite une grande espèce de Grive, *Turdus varius*, voisine, peut-être identique du *Turdus Whitei* qui se trouve en Europe. Dans le voisinage des cratères des principaux volcans vit une espèce de Merle, *Turdus fumidus*, qui ne s'éloigne pas de ces lieux sans cesse exposés aux éruptions des matières ignées. Le *Pavo spicifer*, espèce différente du Paon indien, souche de notre espèce domestique, étale dans les bois son brillant plumage; mais les lieux les plus fréquentés par ce bel oiseau récèlent souvent le redoutable Tigre royal

qui recherche cette proie. *L'Argus giganteus* ne vit pas à Java, comme l'avancent quelques auteurs. Sumatra et Malacca sont les seules parties où on le trouve: Java possède ces beaux coqs *Bankiva* et *Ayam-alas*, dont le premier peut être considéré comme espèce-type de nos volailles de basse-cour. *L'ayamhan* ou *Perdix Javanica*, paraît ne pas avoir franchi les limites de cette île: on ne l'a point encore trouvé à Sumatra ni à Bornéo. Java fournit aussi très abondamment trois espèces de gallinacées de fort petite taille: ce sont deux Turnix et une très-petite Caille, *Turnix pugnax* et *pugar* et *Coturnix chinensis*, dont on est parvenu à mettre à profit l'antipathie innée entre les femelles, qui vers l'époque des amours se livrent des combats meurtriers. Ces espèces, dont le corps n'a pas plus de volume que n'à celui du Sansonnet, avec la race malaie des coqs, fournissent aux peuplades de l'archipel les moyens de satisfaire une passion dominante chez ces insulaires, celle du jeu et des paris qui en sont la suite: après y avoir vu disparaître leur petit avoir, quelques uns vont même jusqu'a jouer leurs femmes, leurs enfants et leurs mères. Toutefois la passion de ces jeux et des paris ruineux qui en sont la conséquence funeste, n'est pas aussi commune parmi les Javanais, que chez les Malais des autres îles. Parmi les échassiers se trouve, le long des rivages de la mer et sur les bords des lacs et des rivières, un nombre remarquable d'espèces observées également dans les régions tempérées de l'Europe. Chez les palmipèdes, le genre *Larus* n'y compte aucun représentant, mais celui du *Sterna* y est nombreux en espèces.

Les poissons de mer et d'eau-douce offrent une grande variété de genres et d'espèces; les plus récherchés sur les tables des Européens sont *l'Ikan-soesoe* et *babi*, le *Goerami*, le *Kaalkop*, le *Jacob-Evertsen*, *l'Ikan radja* et *l'Ikan-proet* ou *poisson-ventre*, qui ne se trouve que dans la baie de Toeban.

Parmi les crustacés on compte comme espèces bonnes à manger, celles des genres *Palinurus*, *Palemon* et *Portunus*.

En insectes, qui se pressent et s'entre-détruisent, et dont les essaims tumultueux couvrent le sol et les plantes, on ne distingue pas un grand nombre d'espèces étalant des couleurs brillantes et variées, de même qu'on en voit fort peu qui présentent des formes remarquables. Parmi cette classe d'animaux, le Malais amateur des joûtes et porté à faire des paris en faveur de l'un ou de l'autre des combattants, a aussi su mettre à profit l'humeur belliqueuse de quelques espèces d'insectes: l'on voit des enfants assister à ce genre de spectacle, tandis que leurs ainés ou leurs parents risquent de fortes sommes, et passent leur temps à faire battre des Cailles ou des Coqs.

Il nous reste encore quelques observations à communiquer sur les îles du groupe géographique de Java.

CHAPITRE V.

ILES QUI FONT PARTIE DU GROUPE GÉOGRAPHIQUE DE JAVA.

Plusieurs petites îles bordent le littoral de Java, ou n'en sont séparées que par des canaux peu profonds. On présume que ces îlots ont fait jadis partie de la grande terre et qu'une commotion violente du sol les en a détachés, probablement à une époque plus reculée que celle des fortes éruptions volcaniques dont Java fut le théâtre, et dont elle porte les traces sur la presque totalité de son étendue; un grand nombre de ces volcans sont encore en activité et donnent lieu à des éruptions violentes et dévastatrices. Mais comme preuve évidente de l'isolement du plus grand nombre de ces îles, antérieurement à l'époque des fortes commotions, on peut avancer que ces démembrements de la grande terre ne portent aucune trace de l'influence des feux souterrains, vu que toutes ces îles, excepté Noesa Kambangan, Baroen et Sampoe sont de formation calcaire et madréporique.

Telles sont les îles Bavian, où se propagent quelques espèces d'animaux qui n'existent pas à Java, et ce qui mérite surtout d'être cité, c'est que, dans ces îles peu éloignées de la côte de Java, se trouve une espèce de petit cerf inconnu au reste de l'Archipel, que

nous avons désigné sous le nom de *Cervus Kuhlii* et qui n'est guère plus grand que le Chevreuil d'Europe (1). On peut citer encore une Roussette, *Pteropus aterrimus*, distincte du *P. edulis* de Java; puis quelques oiseaux de petite taille de l'ordre des Chanteurs. Non loin de la côte méridionale se trouve Noesa Baroen, Sampoe, et plus vers le centre Noesa Kambangan, qui sont de formation volcanique. Cette dernière offre dans la classe des mammifères le même *Pteropus* nouveau des îles Bavian, mais qu'on ne trouve pas à Java; puis un rongeur, *Pteromys elegans*, à robe peinte de couleurs vives et à dos tacheté de mèches blanches (2). La belle fleur gigantesque du genre *Rafflesia*, qu'on ne trouve nulle-part dans l'île de Java, s'y montre aussi vigoureuse dans sa croissance qu'à Sumatra. Il est probable que cette grande fleur parasite de Noesa Kambangan, est une espèce différente de la *Rafflesia* de Sumatra; Mr. Blume a fait mention dans sa flore de Java d'une *Rafflesia patma*, trouvée par lui dans une petite île voisine de Java. La *Brugmansia Zippelii* du même auteur paraît avoir de nombreux rapports avec cette *Rafflesia;* elle croît sur des hauteurs de deux cents toises au dessus du niveau de la mer.

Noesa Kambangan, littéralement *île du rocher fleuri*, a emprunté ce nom de la quantité remarquable d'arbustes et de plantes chargées de fleurs élégantes et suaves, dont le parfum embaume l'air dans ces

(1) Voyez pour plus de détails, *Natuurkundige Verhandelingen etc.*, partie Zoölogique, planches 44 et 45.

(2) Voyez, *Verhandelingen etc.*, partie Zoölogique, planche 16.

parages. Sa formation volcanique fait présumer que cette île est un démembrement plus récent de la côte méridionale de Java, dont elle n'est séparée que par un canal étroit et fort peu profond. Elle est couverte de montagnes de hauteur moyenne, entrecoupées de belles vallées et de plaines fertiles, où la végétation est spontanée et vigoureuse; sa partie méridionale est fort élevée, rocheuse et abonde en falaises à pic; l'Océan indien vient se briser avec violence sur cette côte qui sert de rempart naturel aux plages basses de la province de Banjoemas dans l'île de Java et les protège. Benting, Matti et Karangbollang sont les villages les plus considérables de cette île, jusqu'ici peu peuplée comparativement à son étendue et aux ressources qu'elle peut fournir. Le pays est fertile, régulièrement pourvu d'eau douce et offrant quelques rivières navigables pour de petites embarcations.

La cire des abeilles sauvages et les nids d'oiseaux comestibles sont les principaux produits naturels connus qui peuvent servir au commerce; la mer y est fort poissonneuse; on en exporte aussi plusieurs sortes de bois de construction et d'ébénisterie, dont on ne connaît jusqu'ici que les noms que leur donnent les indigènes; la végétation y est abondante et réputée par le luxe et la diversité de ses formes. Les animaux dont les vastes forêts sont peuplées, nous sont également inconnus de nom; on sait seulement qu'elle n'est pas habitée par des animaux Carnassiers, ni par des espèces de la classe des Pachydermes. On assure que cette île, dont jusqu'ici le gouvernement paraît faire peu de cas, est pro-

pre à la culture du cafier, de la canne à sucre, de l'indigotier et du *kapas* ou cotonnier.

Dans le rayon de la résidence de Bantam se trouvent Poeloe Panaitan, Poeloe Merak, Poeloe Pandjang et Poeloe Kalapa ou l'île des cocos. Tous ces îlots sont madréporiques; le premier produit des bois de teinture, et le dernier une grande abondance de fruits du cocotier. Ces îles malsaines sont désertes ou peu peuplées; elles n'offrent rien de remarquable à l'observateur de la nature. Les îles nombreuses de la baie de Bantam et du détroit de la Soende ne présentent guère plus d'intérêt.

Dans la vaste baie de Batavia sont disséminés plusieurs îlots qui portent les noms de quelques villes de la Néerlande; parmi les plus remarquables se distingue l'île Onrust, où se trouvaient les chantiers de la Compagnie, un fort et une église; le fort à été rasé et abandonné aux flammes, lorsqu'en 1800, les Anglais vinrent bloquer la râde de Batavia. Cette île sert aujourd'hui de chantier principal au Gouvernement, et de nombreux bâtiments, la plus part destinés aux besoins de la marine, en couvrent la surface.

Dans le détroit de la Soende, à l'endroit de la passe la moins large entre Java et Sumatra, se trouve la petite île *Dwars in den weg*.

Le détroit de Madure sépare de l'île de Java un chapelet d'îles et d'îlots (plus de soixante quinze), qui sont disséminés sur une étendue de quatre degrés jusqu'au 117me de latitude. Madura, la plus grande de

cet Archipel, est de formation calcaire, hormis quelques districts qui sont bas, marécageux et couverts de fôrets. Cette île est en grande partie inculte, et, quoique si peu éloignée de Java, d'une aridité qui contraste avec la force végétative du sol et les produits riches et nombreux que fournit sa voisine. Le riz, cette plante nutritive, recherchée comme aliment journalier de la population malaie, n'y croit pas en quantité suffisante pour nourrir ses habitants qu'on porte à 300,000 ames. Cette population est très-peu nombreuse, comparativement à l'étendue de l'île qui est longue de 79 milles, sur une largeur de 31 milles, dans sa partie la plus étroite. On ne connaît pas le chiffre exact de la population des îles nombreuses comprises sous la dépendance de Madura, telles que Sapodi, Rahas, Gilliradja, Poetaran, Kangan, Gowa-gowa etc. Le recensement de 1815 donne à Madura et aux îles adjaçentes une population de 218,660 ames; depuis ce temps elle doit s'être accrue considérablement. La position géographique de Madura est entre le 112° 42′ et le 114° 2′ longitude, et du 6° 42′ au 7° 18′ latitude sud.

Le détroit de Madura, qui la sépare de Java, n'a qu'une largeur d'un mille et demi; des manuscrits malais constatent que Madura a fait jadis partie de l'île principale, dont elle a été séparée par les commotions violentes du sol; les découpures dans les côtes opposées l'une à l'autre, ainsi que le peu de profondeur du canal qui les sépare, servent de preuves qu'elles ont été réunies, probablement avant l'époque des grands soulèvements dont Java a été le principal théâtre dans cet

Archipel: on peut également admettre cette hypothèse en raison de la formation calcaire que présente toute l'île de Madura.

La réunion civile et politique de Java et de Madura date des temps les plus reculés dont les annales fassent mention; elle a continué d'exister sous le pouvoir des despotes javanais, et elle se trouve sanctionnée par le gouvernement actuel. Madura a été conquise en 1467, sous le règne de Bromo Djojo, l'un des Empereurs de Modjopahit; il y envoya son fils Harijo Lamboe pour la gouverner. Lorsque ces princes abjurèrent le culte de Bouddha et se virent soumis à celui de Mahomet, le pouvoir était entre les mains d'un prince nommé Agoeng qui résidait à Pamakassan. Depuis le démembrement de l'Empire indou de Modjopahit et après la destruction de la capitale de ce nom, les souverains islamites de Mataram continuèrent l'exercice du pouvoir sur Madura jusqu'en l'année 1743, lorsque la Compagnie des Indes entra en possession de toute l'île moyennant le traité conclu avec le Soesoehoenan. Usant du droit de souveraineté, elle partagea Madura en trois provinces; le Sultan Tjokro Diningrat (1), qui avait jusque là exercé le pouvoir, fut déporté; Sadja Diningrat, son fils, reçut, avec le titre de Radhén Dhipati, l'autorité sur l'une des provinces; un ancien Toemonggoen madurais, nommé Tjokro Negoro, reçut le titre de Panembahan de Sumanap, et on installa à Pamakassan le Pangeran Más Mail.

(1) Nom probablement formé de *Hadhi-ning-rat*, c'est-à-dire *l'élite* ou *la fleur du monde*. Les villes de Soerakarta et de Djokjokarta portent aussi ce surnom.

Les événements plus récents qui ont rapport à cette île, font partie du précis que nous venons de donner sur l'histoire moderne de Java.

L'île principale, ainsi que ses dépendances nombreuses font, administrativement, partie du gouvernement de Java. Trois princes indigènes y sont maintenant investis du pouvoir; nommément: le Sultan de Bangkalan ou de Madura, le Sultan de Sumanap et le Panembahan de Pamakassan; ces princes sont tenus par les contrats de fournir des contingents à l'armée; eux et leurs fils y occupent des grades élevés et ont été décorés des insignes de commandeur et de chevalier des ordres du Roi. Ils se sont distingués par leur courage et un dévouement sincère dans les rencontres où leur fidélité a été mise à l'épreuve, et ils ont rendu des services importants comme auxiliaires, dans les guerres que le Gouvernement de la Compagnie eut à soutenir dans les premieres années de son pouvoir à Java, ainsi que dans celles qui suivirent la remise de nos possessions par les autorités anglaises, particulièrement dans la lutte opiniâtre contre Dhipo Negoro.

Les Madurais comptent parmi les meilleurs soldats de ligne de notre armée. Ce peuple a plus de force musculaire et endure mieux la fatigue que le Javanais, quoiqu'il ne soit guere plus élancé de taille que celui-ci: sa physionomie porte l'empreinte de l'intelligence et de la vivacité; il est plus entreprenant, plus cordial, et moins pusillanime que son voisin de Java.

L'élève du bétail est à Madura dans un état plus prospère que l'agriculture. Les produits principaux de l'île

sont les nids d'oiseaux dits de Salanganes, le sel, le maïs, le katjang, le djankh, le coton et le tabac; le café et le poivre y réussissent également. Le règne animal y est aussi chétif et pauvre en espèces que le règne végétal; des mammifères de l'ordre des Cheiroptères ont établi leur demeure dans les cavernes calcaires, tandis qu'un petit nombre d'espèces d'oiseaux peuplent les bois de cette contrée, qui ne produit aucun animal particulièrement propre ou indigène à cette terre.

A Madura et dans les provinces de Chéribon, de Baglen et de Djokjokarta, dans l'île de Java, se recueille cette immense quantité de nids d'oiseaux, nommés assez improprement nids de Salanganes, vu que le petit martinet qui porte ce nom, n'est pas la seule espèce qui construise de ces nids. C'est un comestible très recherché, qu'on exporte presque exclusivement en Chine, et dont le produit est fort lucratif pour ceux qui sont en possession de ces contrées arides. Deux espèces de très-petits martinets, *Cypselus esculentus* et *fuciphagus*, fournissent de la sorte par leur travail et au moyen des organes sécréteurs dont ces espèces sont pourvues, des revenus considérables, qui s'obtiennent sans autre travail que celui d'abattre dans ces cavernes les nids nouvellement construits par ces industrieux volatiles. Cette récolte a lieu deux fois dans l'année, et ne laisse pas que d'être périlleuse pour les exploitateurs. La qualité la plus recherchée est celle qu'on obtient avant les pontes; puis, comme seconde qualité, les nids abattus après le temps de l'incubation et de la sortie des jeunes oiseaux; on distingue encore deux sortes

dans cette qualité; les nids construits à la hâte par les oiseaux qui en ont été privés lors de la première récolte, et comme qualité inférieure les nids anciens dans lesquels les jeunes ont séjourné. La première qualité est du prix de 3000, 3500 jusqu'à 4000 piastres le *pikol;* la seconde de 1400 à 1500, et la troisième de 700 à 800 piastres. On peut admettre qu'il faut 50 à 60 de ces nids pour faire le poids d'une livre. Le premier assortiment passe presque exclusivement en Chine, et une partie sert à la consommation dans le pays.

Les salines les plus productives de l'Archipel sont à Madura; elles appartiennent au Gouvernement; les principales sont à Sempang et à Tjandi.

Bali ou la petite Java, est située à la pointe orientale; elle est séparée de la grande île par un canal qui offre une route sûre aux vaisseaux retournant en Europe pendant la mousson d'ouest, tandis qu'à cette époque le passage du détroit de la Soende est difficile et dangereux. Sa position géographique est entre le 114° 48′ et le 115° 10′ de longitude orientale, et entre le 8° 20′ et 9° 12′ latitude sud. On lui donne une superficie de 105 milles carrés géographiques ou 58 myriamètres □. Sa population serait de 800,000 âmes?

Nous avons déjà fait l'observation que les rites du culte de Bouddha sont encore en vigueur dans cette île, tandis qu'à Java ce culte a été remplacé avant le quinzième siècle par la religion de Mahomet, et qu'on ne trouve dans cette île qu'un ou deux points fort cir-

conscrits de l'intérieur, où les habitants montagnards de Tengger et les Badoewis conservent encore quelques rites dénaturés de cette ancienne croyance de leurs ancêtres. Une partie des Balinais reconnaît Brahma comme le dieu suprême, le plus grand nombre suit le culte de Siwa. Ils admettent dans leur île les quatre castes indoues, savoir, des Brahman's, des Kschatrija's, des Waisja's et des Soedra's: quoique les Brahmans jouissent d'une grande considération et qu'ils prennent rang au dessus des chefs ou rois, eux-même sont exclus de la royauté.

Les Balinais prétendent que leur origine remonte à une époque fort ancienne, et qu'ils la doivent à des géants (*raksoso*). Dans ces temps qu'on peut nommer fabuleux, le pouvoir dans l'île se serait trouvé partagé entre deux despotes. Depuis cette époque, dont la date n'est pas connue, les Indous y firent prédominer les rites de leur croyance et exercèrent depuis lors une influence directe sur cette île. Un prince javanais nommé Kaboehajoe, arriva à Bali dans des vues hostiles; quoique soutenu par ses compatriotes de Blanbangan, il ne parvint pas à réaliser ses projets de conquête, mais il arriva plus tard à son but par le soutien qu'il trouva parmi les Indous fixés dans l'île: circonstance de laquelle il résulte que les Balinais n'ont pas emprunté leur culte non plus que leurs premières idées de civilisation à l'île de Java; car il est positif que des Brahmans de *Kosta* (la côte de Coromandel) se trouvaient à Bali avant l'époque, également indéterminée, de la venue dans l'île d'un prince javanais de Modjopahit, nommé Ida Sapin Dalam Dewa Agoeng, qui

parvint à l'exercice du pouvoir, et qui a été le fondateur du royaume Kalongkong. Le respect religieux que les sept autres princes qui gouvernement à Bali, portent encore aujourd'hui à celui de Kalongkong, aurait lieu, dit-on, en mémoire de l'origine illustre de ce prince balinais.

La coutume empruntée à l'Inde, de vouer aux flammes la veuve, sur le bûcher destiné à consumer les restes mortels de son époux, est, de nos jours encore, suivie à Bali; l'épouse qui refuserait de s'y soumettre serait un objet d'opprobre, ou elle subirait l'esclavage.

L'île est de formation volcanique; on y trouve aussi des terrains d'alluvion dont la fertilité égale celle du plus grand nombre des provinces de Java; des sources chaudes et des lacs existent dans l'intérieur. Une chaîne de hautes montagnes la traverse du Nord-ouest au Sud-est. Des forêts impénétrables couvrent une grande partie du sol. Le riz s'y cultive en abondance et peut servir à l'exportation; on en fait la récolte deux fois dans l'année.

On ne possède pas jusqu'à présent un nombre suffisant de renseignements officiels et précis sur cette île, peu visitée par les Européens; le naturaliste ne connaît non plus exactement ni les productions du règne animal, ni celles du règne végétal de cette contrée; la constitution physique du pays ne nous est guère mieux connue. Nous ne saurions conséquemment nous permettre d'en tracer l'esquisse d'après les indications de quelques marins qui ont pris terre sur une partie de la côte; une exploration mieux entendue, faite dans l'intérêt du pays

et de ses habitants, ainsi que dans celui du commerce et des sciences, aura sans doute lieu très-prochainement; car le Gouvernement de l'Inde est convaincu, aujourd'hui, des ressources commerciales et industrielles que peuvent lui fournir plusieurs parties, à peu-près inconnues, de nos belles et vastes possessions, en les faisant explorer scientifiquement.

Le caractère des Balinais diffère beaucoup de celui des Javanais; ils sont fiers et décidés, mais d'un air ouvert et libre de toute contrainte; ils sont serviables, fidèles envers des maîtres dont ils éprouvent à leur tour de bons et justes procédés, mais cruels et vindicatifs lorsqu'on les outrage. Leur force corporelle, leur stature plus élancé, leur air plus martial, les font distinguer facilement des Javanais, dont la physionomie dénote plus de douceur et un dégré inférieur de force musculaire. Bali fournissait jadis des esclaves à toute l'Inde, où ils étaient fort recherchés; on dit que ce sont de bons soldats, quoique je ne sache point que le gouvernement ait fait usage de leur service dans les dernières guerres; je crois même avoir lu quelque part, que le contingent de Bali n'a pas fait partie de notre armée dans la guerre de Sumatra, ni dans celle contre Dhipo Negoro.

L'île est divisée aujourd'hui en huit districts, savoir, Kalongkong, Karang-asem, Djanjar ou Gianjar, Taman-bali, Mengawei ou Mengoeï, Badong, Tabanan et Boeleling. Ces petits états sont gouvernés par des princes liés par des traités et qui se reconnaissent sujets néerlandais, mais qui ont conservé, jusqu'en 1840, une

liberté parfaite d'action en tout ce qui est relatif à l'administration intérieure du pays.

Ces princes se permirent en 1841 de faire un usage arbitraire de cette liberté. Un navire hollandais ayant fait côte à Bali, la population pilla la cargaison, et les princes se justifièrent de cette action en s'appuyant sur leur droit. Cet exemple a servi d'indice pour faire modifier les contrats; depuis ce temps, les îles de Bali et de Lombok ont été assujéties aux lois en vigueur ainsi qu'aux droits qui sont perçus à Java. Le commerce peut se promettre de cette mesure préparatoire un trafic exempt de vexations, d'autant plus que ces îles ont aussi été mises à l'abri de la piraterie qui s'exerçait jadis sur leurs côtes; elle avait lieu, le plus souvent, de connivence avec les Radjas, auxquels revenaient de fortes parts du butin.

Il est probable que l'expédition ordonnée fort récemment contre les chefs insoumis de Bali, servira à mettre un terme à ces désordres sans cesse renaissant dans le ressort de la métropole indienne, et que cette île, encore inconnue jusqu'ici au monde savant, jouira, dans peu de temps, d'un régime administratif qui la placera sous l'autorité plus immédiate de la métropole de nos possessions, et dont elle aurait du faire partie depuis un grand nombre d'années, pour peu que le gouvernement colonial de la Compagnie eût envisagé ses vrais intérêts.

La nécessité qui se fait sentir de plus en plus pour la navigation et pour le commerce, qu'il soit mis un terme à la piraterie, engagera sans doute le Gouvernement de Batavia à faire surveiller plus assidûment les abords de

toutes ces petites îles par des bâtiments à vapeur légers, afin qu'on puisse détruire complètement non seulement sur mer, mais aussi dans leurs repaires, ces hordes de forbans dont les côtes de toutes ces petites îles se trouvent encore peuplées. L'état prospère dont jouit l'île de Java devrait s'étendre également sur les petites îles environnantes; alors cette florissante métropole de nos établissements ne se trouverait plus entourée, comme elle l'est effectivement, d'une légion d'écumeurs de mer constamment sur le qui-vive, et saisissant chaque occasion favorable de reprendre la mer, pour se livrer impunément pendant quelque temps à cet infâme métier.

En effet, plusieurs chefs des îles où des employés européens ne sont pas fixés, entretiennent des bâtiments pirates, dont le rendez-vous est dans leur résidence même, ou dans d'autres îles d'un difficile accès et qui sont quelquefois inconnues à nos marins. Les pirates des Philippines, de même que ceux de Bornéo, de l'archipel de Soeloe et des Papous, viennent visiter les parties occidentales de Java à l'approche de la mousson de l'est, et les parties orientales lors de la mousson opposée; la régularité périodique de leurs dévastations peut, en quelque sorte, les faire comparer à de terribles oiseaux de passage.

On peut ranger ces écumeurs de mer en deux classes différentes: les uns sont montés sur des *prahoe* de grande dimension, qu'ils arment d'une nombreuse artillerie et d'un équipage au grand complet; ils entreprennent des courses en mer de plusieurs mois, et vont à la recherche des vaisseaux européens et des jonques chinoi-

ses; on les voit quelquefois réunis en escadre attaquer les bâtiments en croisière. Les autres ne font usage que de *prahqe* légers, armés de canons à pivot, avec un équipage de vingt à cinquante hommes armés; ces pirates savent profiter de la nature des côtes, des criques, des baies et des bouches des fleuves, où ils se cachent et attendent l'occasion pour s'emparer des navires commerçants surpris par les calmes fréquents dans ces parages; ils ont souvent à leur disposition des pirogues nageant avec une vitesse extrême, et qui, par leur forme et le petit nombre d'hommes dont elles sont montées, paraissent inoffensives et servent à induire en erreur le marin peu au fait de leurs ruses.

Le genre de vie de ces pirates à bord de leurs bâtiments est assez misérable; aussi ne peut-on s'attendre à ce que ces hommes durs et grossiers éprouvent pour les autres la pitié qu'ils n'ont pas pour eux-mêmes. Les enfants et les femmes qu'ils enlèvent pendant leurs courses servent à recruter incessamment leurs rangs. Bien peu d'entre eux embrassent une vie moins aventureuse après s'être enrichis, et si quelques-uns survivent aux accidents d'une pareille vie, l'usage immodéré qu'ils font de l'opium ne leur permet guère d'atteindre un âge avancé.

Ces pirates croisent parfois jusqu'au nombre de cent bâtiments. Malgré la chasse active qu'on leur donne, il est assez difficile pour un bâtiment à voile de les atteindre, parce qu'ils n'attendent jamais nos vaisseaux de guerre, et que les îles sans nombre répandues dans ces mers, qu'ils connaissent mieux que nous, leur

offrent des retraites où l'on ne peut pas toujours les suivre. Du reste, ils ne demandent pas plus qu'ils ne font quartier; et quand il leur arrive de se trouver serrés de trop près, ils commencent par poignarder leurs femmes et les jeter à la mer parées de leurs plus riches habits, puis ils se battent en désespérés jusqu'au dernier souffle. Ces écumeurs de mer, qui comptent pour rien leur vie et n'attendent pas de quartier lorsqu'ils sont engagés avec des bâtiments de guerre néerlandais, seraient bien plus à craindre s'ils avaient des chefs habiles pour les commander. Nos bâtiments à vapeur qui sont maintenant stationnés dans ces mers, leur livrent de fréquents combats, et ils sont à même de les poursuivre jusque dans leurs repaires, qu'on parviendra à détruire successivement.

Les navigateurs français conviennent franchement que, jusqu'ici, les Hollandais seuls sont parvenus à faire respecter leur pavillon. Ce fait, dit le capitaine Lafond, est suffisamment expliqué par le voisinage de Batavia, par la présence d'une flotte de guerre bien entretenue, le supplice immédiat des forbans capturés, et les dédommagements ou l'exil auxquels sont contraints les sultans qui ont reçu le butin des pirates, ou qui leur ont donné asile, et pourtant il arrive encore quelquefois que des bâtiments voient leurs équipages massacrés sur la côte même de Java. Mais ce sont surtout les îles Karimon que les pirates malais semblent avoir choisies pour le théâtre de leurs exploits. Cachés derrière des îlots ou des points avancés, ils fondent à l'improviste sur les embarcations hors d'état de combattre leurs *prahoe* redoutables, armés de plusieurs rangs

de rames, et qui leur permettent de manoeuvrer en tout temps. Assez souvent la perfidie ou la ruse viennent à leur aide. Une pirogue, montée par quelques Malais à l'air inoffensif, se présente et offre du poisson ou des fruits au bâtiment arrêté par le calme dans ces parages; bientôt après, des *prahoe* fortement armés accostent le bâtiment, dont l'équipage ne peut se défendre, dévoré qu'il est par les souffrances les plus atroces; le poisson et les fruits étaient empoisonnés (1).

Parmi les motifs nombreux qui servent à entretenir chez les Malais ce penchant à se vouer au métier de forban, on ne doit pas omettre de faire mention du fanatisme religieux; car cet abominable métier est considéré par les petits princes de la Malaisie comme une occupation honorable, et qui se trouve protégée par les lois du Coran. Les prêtres arabes ne se font point faute d'y tenir la main, et de persuader aux radjas que toutes les gloires célestes sont acquises à ceux qui se vouent à la piraterie, en ce qu'elle a pour but louable de piller et de massacrer les infidèles.

Lombok ou Lubok forme la limite orientale du groupe géographique de Java; elle est séparée de Bali par le détroit de Lombok. Il y a environ un siècle que les Balinais s'emparèrent de cette belle île qu'ils nommèrent plus tard Salemparan, tandis que les indigènes la nomment aujourd'hui Sasak. Ces insulaires professent

(1) *Voyages autour du Monde*, par le capitaine Lafond.

l'Islamisme, tandis que les Balinais ont conservé dans leur île le culte de Bouddha. Le dialecte de ces deux peuples est aussi différent, et chacun a conservé son idiome dans les districts de l'intérieur; mais le long des côtes et dans leurs relations commerciales, la langue malaie remplace l'ancien dialecte des deux pays.

Cette île, dont l'étendue est de 103 milles carrés ou 57 myriamètres □, est située entre le 115° 30′ et 116° 30′ longitude orientale et s'étend du 8° 20′ au 9° 30′ latitude sud. Sa population est évaluée à 20,000 âmes. Deux radjas tributaires, celui de Mataram et de Karang-asam, y exercent maintenant le pouvoir.

L'élève du bétail y paraît être dans un état prospère. On exporte de cette île un grand nombre de buffles, de boeufs et de chevaux. Le sol y est élevé et couvert de montagnes en amphithéâtre, du milieu desquelles s'élance le pic de Lombok. Des plaines fertiles entre-coupées de cours d'eau, s'étendent de l'orient à l'occident. Les côtes sont hérissées de rochers qui en rendent l'abord difficile, même souvent dangereux; ce qui est cause que le commerce de cabotage ne peut s'y faire qu'au moyen des *prahoe* des insulaires, et en tient éloignées les autres bâtiments de commerce. La rade d'Ampanan, la seule praticable aux navires, est peu profonde et se trouve embarassée par un récif de corail; les bâtiments ne peuvent y entrer que durant la mousson de l'est.

On attribue, peut-être fort gratuitement, aux habitants de Lombok d'être placés sur un échelon plus élevé dans la civilisation que les autres insulaires leurs voisins, et

d'être plus avancés qu'eux dans l'agriculture; ce qu'il y a de sûr, c'est que les vallées de cette île offrent des terrains propres à plusieurs sortes de cultures; celle du riz y réussit parfaitement, et donne lieu à une exportation assez considérable. Les habitants de Lombok sont aussi d'habiles forgerons; leurs *Kris* ou poignards, d'une trempe excellente, sont recherchés dans tout l'Archipel, et les fusils qu'ils fabriquent aujourd'hui sont parfaits. Le gouvernement y délègue un employé civil, chargé des seuls intérêts du commerce. Il serait à désirer, tant pour le bien-être des habitants qu'en faveur du commerce et de l'industrie, que l'autorité prît plus énergiquement à coeur le sort des peuplades de toutes ces petites îles placées dans le ressort de la métropole, et qu'un plus grand nombre d'agents instruits et zélés fussent dirigés vers ces dépendances, jusqu'ici peu visitées, pour en opérer la reconnaissance, et afin d'étudier par l'exploration scientifique, la constitution physique de ces contrées encore vierges pour nos connaissances. Eclairé par ces rapports, le Gouvernement acquerrait des renseignements positifs sur les ressources qu'elles sont à même d'offrir au commerce, à l'agriculture et aux sciences. Les moeurs et le caractère de ces peuples sont sans nul doute susceptibles d'atteindre à un degré plus élevé dans l'ordre social; leur industrie agricole et manufacturière a besoin d'encouragements pour se perfectionner et s'étendre; il est temps de mettre un terme à leurs dissensions intestines et à l'autorité que s'arrogent les chefs, et la piraterie, qui offre des entraves sans cesse renaissantes

au commerce, doit être anéantie pour toujours dans ces mers.

Enfin, la philantropie attend d'une nation éclairée et d'un gouvernement libéral qu'on mette la main à l'oeuvre, en s'occupant plus sérieusement, et avec plus d'énergie qu'on ne l'a fait jusqu'ici, du sort moral et de la prospérité matérielle de toutes ces petites peuplades de l'Archipel. Les sommes que Java et quelques autres grandes îles de nos possessions versent annuellement, comme excédant des dépenses, au trésor de la mère-patrie, sont, ce nous semble, assez importantes (1), pour qu'une part plus considérable de cet excédant numérique, soit raisonnablement consacrée à l'amélioration désirable et nécessaire des institutions sociales des peuples qui habitent plusieurs de ces îles, dont à peine nous avons une connaissance confuse depuis leur possession qui date de plus de deux siècles. Qu'une partie de ce revenu soit employée désormais à étendre et à consolider le bien-être des habitants, par l'influence d'une civilisation qu'ils se montrent disposés à accueillir. Leur prospérité augmentera par l'encouragement accordé à l'agriculture, au commerce et à la navigation. Que ces insulaires ne fassent plus entendre de suppliques vaines, lorsqu'ils demandent au milieu d'eux des agents européens et des instructeurs évangéliques, dont on les prive par une économie mal entendue et condamnable. Que, dans la Métropole

(1) Comme nous venons de le montrer, au chapitre: *Administration présente, finances et cultures.*

européenne, les sciences n'aient plus désormais à demander aux relations des expéditions ordonnées par les nations étrangères, des renseignements sur la constitution physique de ces pays, ainsi que sur le caractère moral des peuples; sur les produits du sol; sur les routes à suivre et les dangers à éviter pour la navigation, sur ces mers couvertes par notre pavillon!

Prenons garde surtout qu'au dix-neuvième siècle, nous ne retombions dans la voie des erreurs, qu'à juste titre on peut reprocher au gouvernement de l'ancienne Compagnie des Indes dans ces contrées. Qu'on ne soit pas en droit de nous faire aujourd'hui le reproche, de n'envisager dans nos florissantes possessions de l'Inde que le seul intérêt du commerce, ou les revenus qu'elles versent annuellement au trésor, et de négliger ou de perdre de vue le bien-être de l'immense population qui se trouve soumise à nos lois; population sur laquelle la nation néerlandaise semble appelée par la Providence à répandre les bienfaits de la civilisation.

FIN DU TOME PREMIER.

OUVRAGES PUBLIÉS CHEZ LES MÊMES.

PH. FR. DE SIEBOLD, *Fauna Japonica*, etc. *Regis Auspiciis edita:* animalia vertebrata elaborantibus **C. J. TEMMINCK** et **H. SCHLEGEL.**

Mammalia, Fasc. I-III, (compl.) à 15 fl. 45 flor. d. Pays-Bas.

Pisces, Fasc. 1-12, à 15 fl. .... 180 » » »

Aves, Fasc. 1-2, à 15 fl. .... 30 » » »

Chaque livraison est composée de 10 planches coloriées et de 4-5 feuilles de texte en français; format, en petit in folio.

H. SCHLEGEL, Abhandlungen aus dem Gebiete der Zoologie und vergleichenden Anatomie, 4o.

Heft I, 1841, (6 Tafeln) .... flor. 5.

Heft II, 1843, (2 Tafeln und 3 Doppeltafeln, col.) .. » 5¾.

TRAITÉ DE FAUCONNERIE, par Mr. Mr. **H. SCHLEGEL** et **J. A. VERSTER DE WULVERHORST.** Ouvrage de luxe en 3 livraisons, dédié à **Son Altesse Royale le Prince Alexandre des Pays-Bas**, orné de 18 planches, dessinées par Mr. Mr. **SONDERLAND, WOLF** et autres artistes, et exécutées sous la direction de Mr. **A. ARNZ.**

Prix de chaque livraison .... flor. 32.

H. SCHEGEL, Revue critique des oiseaux d'Europe, 1 volume, texte français et allemand .... flor. 4.

D. BUDDINGH, Verhandelingen over het Westland, ter opheldering der Loo-en, Woerden en Hoven, benevens de Natuurdienst der Vriesen en Batavieren .... flor. 6½.